

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

PLAN DE RELANCE



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2021 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2021, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2021 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2021. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2020 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2021, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2020 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

SOMMAIRE

MISSION : Plan de relance	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	14
PROGRAMME 362 : Écologie	19
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	20
Objectifs et indicateurs de performance	22
1 – Assurer la mise en œuvre rapide du volet Écologie du plan de relance	22
2 – Assurer la transition énergétique des bâtiments publics	23
3 – Améliorer la qualité énergétique du parc de logements	24
4 – Développer la part des modes alternatifs à la route	25
5 – Réduction des émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs	26
Présentation des crédits	28
Justification au premier euro	33
<i>Éléments transversaux au programme</i>	33
<i>Justification par action</i>	36
01 – Rénovation énergétique	36
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	40
03 – Décarbonation de l'industrie	46
04 – Économie circulaire et circuits courts	47
05 – Transition agricole	49
06 – Mer	57
07 – Infrastructures et mobilité vertes	58
08 – Énergies et technologies vertes	61
09 – Dotation régionale d'investissement	63
PROGRAMME 363 : Compétitivité	69
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	70
Objectifs et indicateurs de performance	72
1 – Assurer la mise en œuvre rapide du volet Compétitivité du plan de relance	72
2 – Assurer la contribution des garanties publiques au soutien de la compétitivité	73
3 – Sécuriser nos approvisionnements dans les secteurs stratégiques et soutenir l'emploi industriel	74
4 – Soutenir les entreprises à l'export	76
5 – Accompagner les entreprises dans la transition numérique et moderniser l'État	77
Présentation des crédits	79
Justification au premier euro	84
<i>Éléments transversaux au programme</i>	84
<i>Justification par action</i>	87
01 – Financement des entreprises	87
02 – Souveraineté technologique et résilience	89
03 – Plan de soutien à l'export	92
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	94
05 – Culture	108
06 – Commandes militaires	112
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	113
PROGRAMME 364 : Cohésion	121
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	122
Objectifs et indicateurs de performance	124

<i>1 – Assurer la mise en œuvre rapide du volet Cohésion du plan de relance</i>	124
<i>2 – Contribuer à la sauvegarde de l'emploi dans les secteurs affectés</i>	125
<i>3 – Offrir une solution à tous les jeunes</i>	127
Présentation des crédits	128
Justification au premier euro	133
<i>Éléments transversaux au programme</i>	133
<i>Justification par action</i>	136
<i>01 – Sauvegarde de l'emploi</i>	136
<i>02 – Jeunes</i>	138
<i>03 – Handicap</i>	150
<i>04 – Formation professionnelle</i>	151
<i>05 – Recherche</i>	155
<i>06 – Coopération sanitaire</i>	155
<i>07 – Cohésion territoriale</i>	156
<i>08 – Soutien aux personnes précaires</i>	161
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	164

MISSION
Plan de relance

Bilan de la programmation pluriannuelle

■ BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

Face à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques et sociales inédites, le Gouvernement a déployé dès 2020 des mesures d'urgence sans précédent, dédiées à la protection des entreprises et des salariés puis au soutien de l'activité, de la consommation, des entreprises et des ménages.

Dans la continuité de ces mesures, le Premier ministre a présenté dès le 3 septembre 2020 le plan France Relance, doté de 100 Md€. Ce plan répond aux trois défis structurels de l'économie française : l'accélération de la transition écologique, l'amélioration de la compétitivité des entreprises, le renforcement des compétences et le développement de tous les territoires.

Tout en soutenant ces ambitions de long terme, le plan a été conçu avec deux objectifs de court terme : permettre à la France de retrouver d'ici l'été 2022 son niveau d'activité économique d'avant crise en relançant l'ensemble des secteurs de l'économie et faire baisser le chômage dès 2021, par rapport à l'été 2020.

Ces deux objectifs macroéconomiques ont été atteints plus vite que prévu :

- la croissance du PIB pour 2021 était initialement estimée à 5 % ; elle a finalement atteint un niveau de 7 % (INSEE). L'objectif, lors du lancement de France Relance, était de retrouver notre niveau d'activité d'avant crise en mi-2022. Celui-ci a été atteint à la fin du troisième trimestre 2021 ;
- l'objectif du plan était de faire baisser dès 2021 le niveau du chômage. Or, l'emploi salarié en France a dépassé son niveau d'avant crise dès le deuxième trimestre 2021. Selon l'INSEE, le taux de chômage était, au quatrième trimestre 2021, de 7,4 % de la population active. Il est inférieur de 0,8 point à son niveau d'avant crise (fin 2019) et à son plus bas niveau depuis 2008, si l'on excepte la baisse ponctuelle en « trompe l'œil » du printemps 2020, liée à la crise sanitaire.

Ces résultats, soulignés par le comité d'évaluation indépendant de France Relance, le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques ou d'autres observateurs indépendants placent la France parmi les pays européens bénéficiant du rebond le plus fort.

Conciliant les impératifs de rapidité de mise en œuvre et d'efficacité de l'action publique, le déploiement du plan France Relance s'est avéré conforme à l'objectif fixé par le Premier ministre d'engager 70 % du plan à fin 2021. En effet, à cette date, plus de 72 milliards d'euros avaient été engagés et plus de 42 milliards d'euros décaissés au service de la relance de l'économie française.

Le choix a été fait, à partir de 2021, de concentrer une part importante de l'effort budgétaire de l'État sur une mission dédiée, sous la responsabilité du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance : cette décision résultait d'une double volonté de lisibilité et de facilitation du suivi, mais aussi de cloisonnement de ces crédits par rapport aux moyens classiques et récurrents dédiés aux autres politiques publiques. Ainsi, la mission « Plan de relance » a-t-elle vocation à être temporaire, ciblée sur des mesures ponctuelles dont l'effet d'entraînement est suivi et évalué, et pilotée dans une logique de rapidité de déploiement au bénéfice de l'économie réelle.

À cet égard, plus de 31 Md€ en autorisations d'engagement et plus de 15 Md€ en crédits de paiement ont été consommés en 2021 au titre du plan France Relance sur la mission « Plan de relance », premier vecteur financier de mise en œuvre du plan, qui regroupe des dispositifs relevant de nombreux périmètres ministériels, autour d'un objectif transversal de soutien de la conjoncture économique et des emplois par la transition écologique. À ce titre, la ventilation des moyens entre des programmes aux finalités cohérentes et autour d'actions définies à partir des mesures du plan France Relance a garanti un suivi plus direct des niveaux d'engagement et d'exécution de la dépense prévus pour chaque mesure ; elle a également permis de faciliter la mise en œuvre de réallocations de crédits entre

mesures lorsque cela était nécessaire. Il convient toutefois de noter que l'intégralité des crédits budgétaires relevant du plan France Relance, s'ils sont pilotés selon cette même logique, ne sont pas portés par cette seule mission.

Cette dernière est structurée autour de trois programmes, dont la direction du budget est responsable sous l'autorité du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance.

Le programme 362 « Écologie » retrace les crédits qui contribuent à la transition écologique de l'économie pour générer une croissance durable et juste. À ce titre, il porte un grand plan de rénovation énergétique des bâtiments, ciblant tant le bâti public que les logements privés, le logement social ou les locaux de TPE et PME. L'évolution des modes de transport constitue également un enjeu central, qui se traduit par des moyens sans précédent au sein des actions relatives aux infrastructures et mobilités vertes, ainsi qu'aux technologies vertes, avec des mesures d'investissement en infrastructures, de soutien à la transformation des filières ferroviaires, automobile et aéronautique, et à la demande en véhicules propres. Ce programme porte une ambition renouvelée pour limiter l'impact écologique de l'activité humaine, qu'il s'agisse de la mer, de la biodiversité et de l'artificialisation des sols, de la décarbonation de l'industrie, ou de l'accélération de la transition agricole.

Le programme 363 « Compétitivité » a pour ambition de servir la reconquête de la compétitivité et de la résilience économique et technologique de la France. Cela passe en particulier par le renforcement de la compétitivité des entreprises : au-delà des baisses d'impôt de production, sont déployées des mesures de financement des entreprises et de soutien au développement d'activités industrielles, notamment dans des secteurs stratégiques, sur l'ensemble du territoire français, avec un impact direct attendu sur l'emploi ; le soutien à l'export est par ailleurs amplifié, en particulier auprès des PME et des ETI. Cette compétitivité est également renforcée par la préservation d'emplois de recherche et développement, ainsi que par le soutien de secteurs clés tels que le spatial ou la culture. La modernisation de l'État et la mise à niveau numérique de ses services, centraux et déconcentrés, autant que des services des collectivités, constituent un autre axe fort d'intervention.

Le programme 364 « Cohésion » a pour objectif de garantir l'équité sociale et territoriale : les Outre-mer, les territoires ruraux, les quartiers prioritaires des villes, les petites, moyennes et grandes villes, les métropoles et les territoires insulaires font l'objet d'un ensemble de mesures dédiés aux besoins propres de chacun tout en bénéficiant également de dispositifs transversaux. Il s'agit d'une solidarité au sens large, qui intègre un objectif de cohésion sociale. De nombreuses mesures sont ainsi mises en place au soutien de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'insertion sur l'ensemble du territoire, en particulier en faveur des jeunes : ce soutien prend la forme de mesures généralisées, telles que des dispositifs d'activité partielle ou d'aide à la formation, mais aussi ciblées, avec une attention particulière portée sur les jeunes (à l'instar de la primes d'apprentissage dans le cadre du plan 1 jeune, 1 solution) et sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Le soutien aux plus précaires fait par ailleurs l'objet d'une action spécifique.

Si la responsabilité des trois programmes est centralisée sous l'autorité du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, la mise en œuvre effective des mesures qu'ils portent relève *in fine* des services prescripteurs de la dépense. À ce titre, les différents ministères associés à la définition des dispositifs et à leur pilotage ont joué un rôle majeur, tout comme les opérateurs impliqués dans la mise en œuvre du plan ; l'échelon territorial a par ailleurs été mobilisé pour assurer la mise en œuvre d'une part importante des mesures en répondant au mieux aux besoins identifiés localement. Afin de garantir le déploiement rapide des dispositifs de relance, des délégations de gestion ont été établies entre les responsables de programme et les acteurs de la dépense, selon des modalités permettant à la fois d'exécuter les crédits de façon fluide, pour un impact rapide, et de rendre compte de l'utilisation des crédits, pour une traçabilité fine.

Enfin, le déploiement rapide des mesures portées par la mission « Plan de relance » a également permis d'assurer le respect des engagements pris par la France dans le cadre de son plan national de relance et de résilience (PNRR), présenté en avril 2021 et adopté par l'Union européenne en juillet 2021, dans le cadre du plan de relance européen NextGenerationEU. Conformément aux modalités d'allocation et de décaissement de la facilité pour la relance et la résilience (FRR), principal instrument du plan NextGenerationEU, la France devrait ainsi percevoir, selon les estimations à date, près de 40 Md€ au titre de la bonne réalisation de son plan de relance. Au-delà du préfinancement de 5,1 Md€ (13 % de l'enveloppe totale) perçu en août 2021, la France a ainsi pu bénéficier d'un premier versement de

Plan de relance

Mission | Bilan de la programmation pluriannuelle

7,4 Md€ en mars 2022 à la suite de la validation de sa première demande de paiement déposée fin 2021, l'ensemble des objectifs fixés au titre de cette première tranche ayant été atteints dans les délais impartis.

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION**OBJECTIF 1 : Assurer la mise en oeuvre rapide du plan de relance****Indicateur 1.1 : Taux de consommation des crédits**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de consommation des AE	%	Sans objet	Sans objet	100	74	82	Sans objet
Taux de consommation des CP	%	Sans objet	Sans objet	100	69	72	Sans objet

Commentaires techniques

Les taux de consommation présentés correspondent, sur l'ensemble de la mission « Plan de relance », au rapport du montant exécuté sur la ressource totale. La ressource totale correspond à la somme des reports entrants et des crédits ouverts en LFI et LFR, ajustée des crédits transférés vers les programmes d'autres missions budgétaires ou transférés vers la mission « Plan de relance ».

Dans le respect du principe de spécialité, le programme 364 a assuré de manière temporaire en 2021 le financement de dépenses d'activité partielle d'urgence ne relevant pas du plan France Relance (pour 3 740,27 M€ consommés en AE et en CP), contrairement aux dépenses d'activité partielle de longue durée (pour 709,73 M€ consommés en AE et en CP). Les taux de consommation ici présentés tiennent compte du retraitement des dépenses d'activité partielle d'urgence, à hauteur de 4,1 Md€ en AE et en CP s'agissant des crédits disponibles (ce montant correspondant aux ouvertures réalisées par la première LFR pour 2021) et de 3,7 Md€ en AE et en CP s'agissant des crédits consommés.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les taux de consommation des AE et des CP sont supérieurs à ceux de la prévision 2021 actualisée. Ils témoignent de la rapidité de la mise en œuvre du plan France Relance et contribuent au plein respect de l'objectif fixé par le Premier ministre d'atteindre 70 Md€ d'engagements à fin 2021 sur l'ensemble des vecteurs de financement dudit plan.

OBJECTIF 2 : Soutenir et transformer l'économie française**Indicateur 2.1 : Créations d'emplois liées aux mesures de relance**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre d'emplois créés dans les secteurs ciblés par les mesures de relance	Nb	Sans objet	Sans objet	160 000	Non déterminé	Non connu	200 000

Commentaires techniques

Les données nécessaires à la détermination de la réalisation de cet indicateur n'ont pu être intégralement établies dans les délais initialement prévus et sur son périmètre exact.

Indicateur 2.2 : Réduction des émissions de CO2 en France

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Réduction des émissions de CO2 en France	Tonne de CO2	Sans objet	Sans objet	Non déterminé	Non déterminé	Non connu	57 000 000

Commentaires techniques

Les données nécessaires à la détermination de la réalisation de cet indicateur n'ont pu être intégralement établies dans les délais initialement prévus et sur son périmètre exact.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Indicateur 2.1 : Créations d'emplois liées aux mesures de relance**

Les données nécessaires à la détermination de la réalisation de cet indicateur n'ont pu être intégralement établies dans les délais initialement prévus et sur son périmètre exact.

Toutefois, l'objectif de France Relance était de faire baisser dès 2021 le niveau du chômage. Or l'emploi salarié en France a dépassé son niveau d'avant crise dès le deuxième trimestre 2021. Selon l'Insee, le taux de chômage était, au quatrième trimestre 2021, de 7,4 % de la population active. Il était inférieur de 0,8 point à son niveau d'avant crise (fin 2019) et à son plus bas niveau depuis 2008 si l'on excepte la baisse ponctuelle en « trompe l'œil » du printemps 2020, liée à la crise sanitaire. Fin décembre 2021, l'emploi salarié privé a dépassé de 3,3 % par rapport à décembre 2020 (soit +648 200 emplois) et de 1,5 % (soit +297 300 emplois) son niveau d'avant-crise (c'est-à-dire celui de fin 2019). Le taux d'emploi, à 67,8 % au quatrième trimestre 2021, est au plus haut depuis 50 ans (1975).

Le soutien à l'emploi a constitué un axe majeur du plan France Relance, notamment au travers du plan 1 jeune, 1 solution. En effet, quatre millions de jeunes ont directement bénéficié de ce plan pour se former ou être accompagnés vers l'emploi, notamment grâce à l'aide exceptionnelle aux employeurs d'apprentis qui a permis un flux d'entrées en apprentissage d'un niveau inédit, à hauteur de plus de 732 000 jeunes à fin 2021, pour un total de 1 100 000 contrats d'apprentissage entre 2020 et 2021 et 1 260 000 contrats à ce jour. De nombreux autres dispositifs ont connu un succès conséquent, à l'image de l'aide à l'embauche des jeunes (plus de 490 000 demandes d'aides accordées entre 2020 et juillet 2021), des dispositifs du plan d'investissement dans les compétences (520 000 jeunes entrés dans les parcours qualifiants) ou encore des parcours contractualisés d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (plus de 440 000 entrées dans ces dispositifs en 2021).

En outre, le comité d'évaluation du plan de relance créé par la loi de finances initiale pour 2021 à l'initiative du Gouvernement a rendu son premier rapport à l'automne 2021. Ce comité, associant toutes les parties prenantes (représentants des commissions des finances des assemblées parlementaires, des associations de collectivités locales, des organisations patronales et syndicales, de la Cour des comptes, des administrations ainsi que des personnalités qualifiées) a conduit un premier travail important d'évaluation *in itinere*, sans équivalent dans les autres pays, lui permettant de situer France Relance par rapport aux plans de relance des principaux partenaires européens, d'apprécier la vitesse de déploiement des dispositifs et, pour cinq dispositifs ou ensembles de dispositifs de France Relance (MaPrimeRénov', Rénovation énergétique des bâtiments publics, Soutien aux investissements industriels, Industrie du futur et le plan 1 jeune, 1 solution), de tirer les premiers enseignements de leur mise en œuvre.

S'agissant des deux principaux objectifs macroéconomiques assignés au plan France Relance lors de sa présentation par le Gouvernement en septembre 2020 (en matière de soutien à l'emploi et de réhaussement du niveau d'activité économique), le comité avait indiqué dans son premier rapport qu'ils étaient alors en passe d'être atteints. Les données économiques publiées par la suite ont confirmé l'atteinte des objectifs d'emploi mi-2021 et d'activité économique qui avaient été assignés au plan à la fin du troisième trimestre 2021.

Le comité a lancé début 2022 plusieurs appels à projets de recherche destinés à approfondir ses évaluations en vue des prochains rapports. Les appels à projets récemment lancés portent notamment sur le plan 1 jeune, 1 solution ainsi que sur les dispositifs d'activité partielle de longue durée et de formation du Fonds national pour l'emploi.

Indicateur 2.2 : Réduction des émissions de CO2 en France

Les données nécessaires à la détermination de la réalisation de cet indicateur n'ont pu être intégralement établies dans les délais initialement prévus et sur son périmètre exact.

Toutefois, le déploiement rapide de l'ensemble du plan France Relance et notamment de son volet « Écologie » confirme sa très forte contribution à l'objectif de réduction des émissions de CO2 en France, au travers de nombreux dispositifs, conformément aux engagements européens de la France (notamment par le biais de son PNRR) et à l'engagement du Gouvernement de maintenir la part initialement consacrée au volet « Écologie » (30 Md€) au travers des redéploiements de moyens décidés.

Ainsi, sur son volet « Écologie », le plan France Relance a notamment consacré 6,7 Md€ à la rénovation énergétique du parc immobilier public et privé. En 2021, 765 000 ménages ont formulé une demande au titre de MaPrimeRénov' pour assurer la rénovation de leur logement. Près de 40 000 logements ont bénéficié à fin 2021 de la rénovation énergétique et de la réhabilitation lourde des logements sociaux. Plus de 16 000 marchés de travaux ont été notifiés au titre de la rénovation énergétique de l'immobilier de l'État et de ses universités (2,7 Md€ intégralement engagés), avec en moyenne 30 % d'économie d'énergie pour les bâtiments concernés.

Le plan a également permis un renforcement considérable du soutien à la demande de véhicules propres : entre l'été 2020 et fin 2021, 610 000 ménages ont opté pour des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (lesquels ont représenté 18,3 % des ventes de véhicules neufs en 2021, contre 2,7 % en 2019).

Le plan France Relance a également permis le financement de multiples projets de recherche, d'innovation et d'investissements pour développer les technologies nécessaires à la transition écologique, au travers du soutien à la recherche et au développement dans l'aéronautique civile (près de 1,2 Md€ déjà engagés), du soutien à la production d'hydrogène, ou encore des mobilités durables. En matière de décarbonation de l'industrie, les 141 projets déjà sélectionnés en 2021 permettront de réduire de 2,8 millions de tonnes d'équivalent CO2 les émissions annuelles de l'industrie.

En matière de transition agricole, à fin décembre 2021, 15 100 exploitations ont notamment bénéficié de la prime à la conversion des agroéquipements pour près de 66 M€. France Relance a également permis d'investir dans la souveraineté alimentaire à travers le plan protéines à hauteur de près de 42 M€ ainsi que dans le renouvellement des forêts françaises pour 51 M€.

Enfin, les appels à projets de recherche lancés début 2022 par le comité d'évaluation du plan France Relance, destinés à approfondir ses premières évaluations en vue des prochains rapports, portent notamment sur une évaluation de l'impact macroéconomique et climat du plan, du dispositif de soutien aux véhicules propres, du dispositif de décarbonation de l'industrie, du dispositif de rénovation énergétique des bâtiments publics ou de l'impact du plan de relance sur la structuration de la filière de rénovation énergétique des bâtiments.

Dispositifs de suivi de la mise en œuvre du plan France Relance

De nombreux outils ont été déployés pour rendre compte de l'avancement de la mise en œuvre du plan France Relance et de ses résultats concrets, dont notamment :

- trois rapports au Parlement sur la mise en œuvre du plan France Relance, dont le dernier a été publié en mars 2022 ;
- un tableau de bord mis à jour mensuellement sur le site www.planderelance.gouv.fr, qui offre des informations détaillées sur de nombreuses mesures, en descendant jusqu'à la maille départementale, et fait l'objet d'un enrichissement continu ;

- des outils cartographiques s'appuyant sur une information très granulaire ont été développés pour donner les informations les plus exhaustives possibles sur les projets financés. Ils sont accessibles à l'adresse suivante : <https://www.planderelance.gouv.fr/cartographies> ;
- de nombreux dossiers de presse sont parus, notamment un an après le début de la mise en œuvre du plan France Relance, qui ont proposé une revue du déploiement des mesures, en plus d'autres dossiers de presse thématiques parus selon l'actualité du plan.

Plan de relance

Mission | Récapitulation des crédits et des emplois

Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2021 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2021 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
362 – Écologie			
Prévision	17 280 248 930	6 670 108 973	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	18 316 000 000	6 563 975 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-1 035 751 070	106 133 973	
Exécution	13 776 255 050	3 809 630 964	
363 – Compétitivité			
Prévision	6 833 657 956	4 338 301 687	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	5 917 599 491	3 909 677 751	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	916 058 465	428 623 936	
Exécution	5 234 747 364	2 943 380 661	
364 – Cohésion			
Prévision	18 047 524 528	14 089 691 132	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	11 953 240 758	11 366 298 539	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	6 094 283 770	2 723 392 593	
Exécution	15 946 179 538	12 095 641 227	
Total Prévision	42 161 431 414	25 098 101 792	
Total Exécution	34 957 181 952	18 848 652 853	

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2020	2021	2020	2021
362 – Écologie	0 0	18 316 000 000 13 776 255 050	0 0	6 563 975 000 3 809 630 964
01 – Rénovation énergétique	0 0	6 295 000 000 5 135 626 429	0 0	2 825 300 000 1 224 772 289
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	0 0	1 220 000 000 981 052 030	0 0	416 500 000 340 042 558
03 – Décarbonation de l'industrie	0 0	1 000 000 000 516 000 000	0 0	281 000 000 83 918 816
04 – Économie circulaire et circuits courts	0 0	500 000 000 246 000 000	0 0	84 000 000 68 000 000
05 – Transition agricole	0 0	1 124 000 000 928 069 223	0 0	390 000 000 330 273 785
06 – Mer	0 0	250 000 000 227 672 168	0 0	44 760 000 52 431 394
07 – Infrastructures et mobilité vertes	0 0	3 607 000 000 3 223 995 418	0 0	1 299 915 000 1 305 826 410
08 – Énergies et technologies vertes	0 0	3 720 000 000 1 917 639 941	0 0	898 700 000 256 228 845
09 – Dotation régionale d'investissement	0 0	600 000 000 600 199 841	0 0	323 800 000 148 136 868
363 – Compétitivité	0 0	5 917 599 491 5 234 747 364	0 0	3 909 677 751 2 943 380 661
01 – Financement des entreprises	0 0	904 000 000 515 037 701	0 0	757 000 000 377 693 648
02 – Souveraineté technologique et résilience	0 0	1 497 000 000 1 557 239 067	0 0	853 000 000 892 888 408
03 – Plan de soutien à l'export	0 0	103 900 000 95 345 372	0 0	69 600 000 63 025 984
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	0 0	1 812 699 491 1 662 463 683	0 0	1 093 877 751 636 231 438
05 – Culture	0 0	1 600 000 000 1 192 800 252	0 0	1 094 600 000 971 250 685
06 – Commandes militaires	0 0	0 211 861 289	0 0	41 600 000 2 290 498
364 – Cohésion	0 0	11 953 240 758 15 946 179 538	0 0	11 366 298 539 12 095 641 227
01 – Sauvegarde de l'emploi	0 0	4 988 000 000 4 450 000 000	0 0	4 988 000 000 4 450 000 000
02 – Jeunes	0 0	3 465 740 758 8 626 316 705	0 0	4 179 371 229 5 832 396 898
03 – Handicap	0 0	100 000 000 75 954 288	0 0	93 427 310 36 209 899
04 – Formation professionnelle	0 0	1 476 000 000 1 405 137 349	0 0	1 314 000 000 1 226 479 360
05 – Recherche	0 0	428 000 000 286 000 000	0 0	286 000 000 286 000 000

Plan de relance

Mission Récapitulation des crédits et des emplois

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2020	2021	2020	2021
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation				
06 – Coopération sanitaire	0 0	50 000 000 0	0 0	50 000 000 0
07 – Cohésion territoriale	0 0	1 246 000 000 971 220 000	0 0	369 000 000 197 182 596
08 – Soutien aux personnes précaires	0 0	199 500 000 131 551 197	0 0	86 500 000 67 372 474

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2020	2021	2020	2021
362 – Écologie	0 0	18 316 000 000 13 776 255 050	0 0	6 563 975 000 3 809 630 964
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	0 0	26 000 000 225 138 761	0 0	11 330 000 89 837 433
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 0	3 965 000 000 1 086 644 849	0 0	1 727 715 000 159 052 904
Titre 6. Dépenses d'intervention	0 0	14 325 000 000 11 062 254 631	0 0	4 824 930 000 3 201 897 161
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	0 1 402 216 809	0 0	0 358 843 467
363 – Compétitivité	0 0	5 917 599 491 5 234 747 364	0 0	3 909 677 751 2 943 380 661
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	0 0	2 172 107 776 659 261 000	0 0	1 479 157 680 555 757 958
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 0	632 991 715 444 496 409	0 0	482 620 071 111 707 484
Titre 6. Dépenses d'intervention	0 0	2 764 000 000 3 761 016 571	0 0	1 738 100 000 1 982 485 836
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	348 500 000 369 973 384	0 0	209 800 000 293 429 384
364 – Cohésion	0 0	11 953 240 758 15 946 179 538	0 0	11 366 298 539 12 095 641 227
Titre 2. Dépenses de personnel	0 0	43 034 861 0	0 0	43 034 861 0
Autres dépenses :	0 0	11 910 205 897 15 946 179 538	0 0	11 323 263 678 12 095 641 227
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	0 0	1 136 500 000 673 161 399	0 0	779 000 000 665 171 399
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 0	50 000 000 0	0 0	20 000 000 0
Titre 6. Dépenses d'intervention	0 0	10 674 205 897 15 273 018 139	0 0	10 499 513 678 11 430 469 828
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	49 500 000 0	0 0	24 750 000 0
Total	0 0	36 186 840 249 34 957 181 952	0 0	21 839 951 290 18 848 652 853
Titre 2. Dépenses de personnel	0 0	43 034 861 0	0 0	43 034 861 0
Autres dépenses :	0 0	36 143 805 388 34 957 181 952	0 0	21 796 916 429 18 848 652 853
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	0 0	3 334 607 776 1 557 561 160	0 0	2 269 487 680 1 310 766 790
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 0	4 647 991 715 1 531 141 257	0 0	2 230 335 071 270 760 388
Titre 6. Dépenses d'intervention	0 0	27 763 205 897 30 096 289 341	0 0	17 062 543 678 16 614 852 824

Plan de relance

Mission Récapitulation des crédits et des emplois

Numéro et intitulé du programme ou du titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2020	2021	2020	2021
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>				
<i>Consommation</i>				
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0	398 000 000	0	234 550 000
	0	1 772 190 193	0	652 272 851

PROGRAMME 362
Écologie

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Laurent PICHARD

Sous-directeur à la direction du budget

Responsable du programme n° 362 : Écologie

L'objectif de ce programme, dans le cadre du plan de relance, est de contribuer de façon décisive à la transition de l'économie : il incarne le choix d'une croissance durable et juste, d'une croissance qui économise nos ressources naturelles, qui émet moins de CO₂ et qui protège notre biodiversité. La France poursuit un objectif stratégique ambitieux à terme: devenir une grande économie décarbonée européenne en atteignant la neutralité carbone en 2050.

Près de 80 % des AE et 60 % des CP disponibles en 2021 ont été consommés sur les différentes actions du programme.

La rénovation énergétique constitue une première action majeure. Elle passe d'abord par une relance de l'investissement public dans la rénovation énergétique des bâtiments publics, avec un objectif à destination à la fois du citoyen, de l'usager et du contribuable : réduire la facture et l'empreinte énergétiques et améliorer le confort pour les usagers et les agents. La mise en œuvre de ces moyens, principalement par le biais d'appels à projets pour les bâtiments publics de l'État et de ses opérateurs, vise à cibler ceux qui seront à la fois les plus matures pour une mise en œuvre très rapide et les plus à même d'avoir un impact significatif sur les économies d'énergie attendues. Pour les bâtiments des collectivités, la mise en œuvre des moyens au niveau déconcentré favorise la rapidité d'exécution. Ensuite, l'amélioration de la qualité énergétique inclut un volet ciblé sur les logements privés, mais aussi un soutien à la réhabilitation des logements sociaux ainsi qu'à la rénovation énergétique des TPE/PME. Des mesures spécifiques destinées aux TPE, PME, artisans, commerçants et indépendants sont mises en œuvre pour accompagner leur engagement dans la transition écologique via la rénovation de leurs locaux.

La relance de l'investissement dans les infrastructures et mobilités vertes constitue un autre axe central de la relance de l'économie et de sa transformation vers une économie moins carbonée. Les infrastructures moins polluantes sont ainsi encouragées, avec une attention particulière portée sur les mobilités du quotidien : aménagements de réseaux cyclables, soutien au secteur ferroviaire et développement de transports collectifs constituent les trois piliers des nouvelles infrastructures financées dans le cadre du plan de relance. Le développement de la part modale des modes alternatifs à la route constitue un objectif en soi qui fait l'objet d'un suivi dédié. En outre, l'achat de véhicules propres est soutenu de façon accrue, grâce au bonus automobile et à la prime à la conversion. L'effort de renouvellement du parc automobile de l'État engagé dès 2020 est également amplifié et poursuivi sur ce programme (police nationale, gendarmerie, pénitentiaire et douanes), afin qu'il soit moins polluant. Il est attendu de l'ensemble de ces mesures une accélération de la réduction des émissions moyennes de CO₂ des véhicules neufs. Par ailleurs, pour répondre au besoin du maintien en bon état des écosystèmes terrestres, littoraux, maritimes et aquatiques, de manière à permettre aux territoires de s'adapter aux effets du changement climatique et d'être plus résilients, le programme « Écologie » intervient en faveur de la biodiversité et de la lutte contre l'artificialisation des sols. Cette action a pour objectif de réaliser des opérations de réparation écologique et d'aider les territoires et les filières dans leur transition écologique. Ces projets peuvent comprendre l'adaptation d'infrastructures routières et ferroviaires, des conurbations ou des barrages, des actions de désimperméabilisation et de désartificialisation. Un fonds en particulier finance des opérations de recyclage des friches urbaines et industrielles. L'objectif de cette action est également d'aider les collectivités locales à construire plus dense en versant une prime aux maires accordant des permis de construire permettant de limiter l'artificialisation et l'étalement urbain. Si l'Outre-mer peut bénéficier de l'ensemble des mesures, une partie des moyens de cette action est spécifiquement consacrée à l'Outre-mer, au titre du renforcement des infrastructures antisismiques aux Antilles (en priorité les hôpitaux et bâtiments publics), ou encore de la modernisation des réseaux d'eau.

Dans un contexte où les enjeux environnementaux et climatiques sont majeurs pour notre agriculture, il importe également d'accélérer la transition de notre modèle agricole vers des systèmes plus résilients : l'importance de notre souveraineté alimentaire, qui se traduit notamment par le plan protéines, ou encore les demandes pour des produits locaux, qui se retrouvent dans le développement d'une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale dans les cantines scolaires des petites communes, ou encore au travers des projets alimentaires territoriaux (PAT), n'ont fait que confirmer ce besoin. L'effort d'investissement dans le renouvellement des agro-équipements ainsi que sur le secteur forestier vise à contribuer à une modernisation et une transformation durable du secteur ainsi qu'à la réduction de la pollution. Une attention particulière est enfin portée sur l'élevage et le bien-être animal. Le renforcement de la performance environnementale et sociale du secteur agricole s'étend aux activités de pêche et de culture marine, avec des mesures spécifiques intégrées à une action dédiée à la mer. Celle-ci vise également à soutenir le développement de solutions vertueuses dans l'ensemble des dimensions du développement durable, par une action ciblée sur la modernisation d'infrastructures et d'équipements portuaires ainsi que la flotte de navires des affaires maritimes.

Enfin, les moyens déployés par ce programme ont pour objectif d'appuyer le développement d'énergies et de technologies vertes : la stratégie hydrogène incarne cet investissement dans les énergies de demain ; cet appui se traduit aussi par le soutien apporté à des filières stratégiques telles que le nucléaire, l'aéronautique et l'automobile. L'accompagnement des entreprises dans la transition écologique passe aussi par la décarbonation de l'industrie, avec un accompagnement dans l'électrification et la transition vers l'utilisation de procédés moins énergivores par le biais d'appels à projets, ou encore le soutien à l'économie circulaire et aux circuits courts.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Assurer la mise en œuvre rapide du volet Écologie du plan de relance

INDICATEUR 1.1 : Taux de consommation des crédits

OBJECTIF 2 : Assurer la transition énergétique des bâtiments publics

INDICATEUR 2.1 : Economie d'énergie attendue

OBJECTIF 3 : Améliorer la qualité énergétique du parc de logements

INDICATEUR 3.1 : Nombre de logements sortis du statut de « passoire thermique » grâce à MaPrimeRénov'

OBJECTIF 4 : Développer la part des modes alternatifs à la route

INDICATEUR 4.1 : Part modale des transports non routiers

OBJECTIF 5 : Réduction des émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs

INDICATEUR 5.1 : Émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Assurer la mise en œuvre rapide du volet Écologie du plan de relance

INDICATEUR

1.1 – Taux de consommation des crédits

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de consommation des AE	%	Sans objet	Sans objet	100	80	80	Sans objet
Taux de consommation des CP	%	Sans objet	Sans objet	100	74	57	Sans objet

Commentaires techniques

Les taux de consommation présentés correspondent au rapport du montant exécuté sur la ressource totale. La ressource totale correspond à la somme des reports entrants et des crédits ouverts en LFI et LFR ajustée des crédits transférés vers d'autres programmes ou transférés vers ce programme.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux de consommation des AE est conforme à la prévision 2021 actualisée. Il témoigne de la rapidité de la mise en œuvre du plan France Relance et contribue au plein respect de l'objectif fixé par le Premier ministre d'engager 70 Md€ à fin 2021 sur l'ensemble du plan.

La programmation initiale en CP était fondée sur les besoins exprimés par les ministères à partir de prévisions qui permettaient alors d'escompter un rythme très soutenu de réalisation des projets de relance. Toutefois, dans un contexte notamment marqué par des tensions sur les approvisionnements, la réalisation par les ministères de certaines mesures ayant été plus longue que prévu, une sous-consommation a été observée en CP.

OBJECTIF**2 – Assurer la transition énergétique des bâtiments publics****INDICATEUR****2.1 – Economie d'énergie attendue**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Opérations de rénovation thermique de l'État et de ses opérateurs	kWh	Sans objet	Sans objet	Non déterminé	235 000 000	235 000 000	Non déterminé
Opérations de rénovation thermique des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et du réseau des œuvres universitaires sociales	kWh	Sans objet	Sans objet	Non déterminé	165 000 000	165 000 000	Non déterminé
Opérations de rénovation thermique des collectivités locales	kWh	Sans objet	Sans objet	Non déterminé	Sans objet	Non déterminé	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : Pour la fixation de l'objectif : dossiers de sélection des projets après instruction par la direction de l'immobilier de l'État (DIE) et les préfets de région. Pour l'actualisation et le suivi de l'objectif : documents et outil de suivi entre, d'une part, les porteurs de projets et, d'autre part, la DIE et les préfets de région. Les économies d'énergie pour les opérations des collectivités locales n'ont pas pu être collectées.

Mode de calcul : Cet indicateur, répondant à l'objectif de transition énergétique dans le cadre de la politique immobilière de l'État, est la somme des économies d'énergie finale (gains exprimés en kWh) identifiées dans les dossiers des candidats. Il se prête à une estimation en début de programme (objectif retenu), actualisée annuellement en fonction de l'évolution des projets, et à une mesure finale en fin de projet. L'objectif est de maintenir les gains prévisionnels estimés lors de la phase d'élaboration et de sélection des projets. Le suivi de l'indicateur et le maintien des objectifs définis dans les dossiers présentés par les porteurs de projets, sont assurés au cours de la mise en œuvre des projets dans le cadre du dispositif de suivi mis en place par l'État. Les résultats réels et l'atteinte concrète de l'objectif fixé ci-dessus, ne pourront être définitivement mesurés qu'après la mise en service effective des projets.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La rénovation thermique des bâtiments publics financée par le plan de relance a pour objectif de permettre la réduction de la consommation énergétique des bâtiments de l'État, de ses opérateurs, y compris des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et du réseau des œuvres sociales et universitaires, en luttant contre leur obsolescence, le tout en adéquation avec les orientations de la politique immobilière de l'État, les schémas directeurs immobiliers régionaux et les schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) des administrations centrales et déconcentrées.

Les économies d'énergie prévues dans les projets immobiliers lauréats sont des gains sur la facture énergétique en kWh d'énergie finale, grâce aux travaux impactant directement et positivement la performance énergétique, selon trois types de mesures :

1. construction, rénovation et réhabilitation avec isolation extérieure ou intérieure (y compris changement d' huisseries et d'ouvrants) ;
2. changement de système de chauffage, de climatisation...
3. installation et changement de dispositifs électriques et d'éclairage, favorisant les baisses de consommations d'énergie.

La prévision d'économie d'énergie attendue est estimée de manière prudente. Fin 2021, l'ensemble des projets a été validé.

Les cibles 2023 sont maintenues au même niveau que les prévisions 2022, dans la logique du programme qui repose sur des prévisions correspondant aux résultats attendus une fois l'ensemble des opérations réalisées. Le respect de ces objectifs fait l'objet d'un suivi par la DIE et les préfets de région au travers de l'outil de suivi, mais également dans le cadre du dispositif du suivi renforcé pour accompagner les projets complexes à enjeux.

OBJECTIF

3 – Améliorer la qualité énergétique du parc de logements

INDICATEUR

3.1 – Nombre de logements sortis du statut de « passoire thermique » grâce à MaPrimeRénov'

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de logements sortis du statut de « passoire thermique » grâce à MaPrimeRénov'	Nb	Sans objet	Sans objet	80 000	2500	2200	Non déterminé

ANALYSE DES RÉSULTATS

La rénovation énergétique des logements privés est un axe important du plan de relance. Elle permet, d'une part, de rendre le parc immobilier plus efficient énergétiquement et contribue ainsi aux objectifs climatiques nationaux. Elle vise, d'autre part, à lutter contre la précarité énergétique des ménages, notamment les plus modestes, en réduisant la facture d'énergie et en améliorant le confort thermique des logements. L'action du Gouvernement dans le cadre de la relance met l'accent sur les rénovations énergétiques ambitieuses, là où elles sont le plus nécessaires. Cela se traduit notamment par l'objectif d'amélioration de l'étiquette énergétique attribuée aux bâtiments concernés, et d'amplification des sorties du statut de « passoire thermique » (étiquettes F et G), qui font l'objet d'un bonus spécifique dans le cadre de la relance.

Le réalisé 2021 de l'objectif peut s'expliquer par les modalités d'obtention du bonus « sortie de passoire thermique ». L'étiquette DPE n'étant pas collectée dans le cadre de l'instruction en dehors de l'audit nécessaire à l'obtention dudit bonus, il est probable que le résultat actuel d'amélioration d'étiquette soit sous-estimé sans possibilité de suivi plus fin. Le rapprochement progressif entre les dispositifs Habiter Mieux Sérénité et MaPrimeRénov' à compter de 2022 afin de massifier les projets de rénovation globale et les impacts du projet de loi climat résilience devraient permettre de dynamiser et clarifier l'instruction et le suivi des sorties de passoires thermiques en 2022.

OBJECTIF**4 – Développer la part des modes alternatifs à la route****INDICATEUR****4.1 – Part modale des transports non routiers**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part modale des transports collectifs dans l'ensemble des transports intérieurs terrestres de voyageurs	%	17,9	13,8	18,9	16,6	17,8 (estimation)	> 19
Part modale du transport ferroviaire dans le transport intérieur terrestre de marchandises	%	10	9,6	9,6	9	9,5 (estimation)	> 9,9
Part modale du transport fluvial dans le transport intérieur terrestre de marchandises	%	2,2	2	2,2	2	2,1 (estimation)	> 2,2
Part modale du vélo dans les trajets domicile-travail	%	2,4	2,9	4,2	3,5	Non connu	> 5,6

Commentaires techniques

Sources des données : Bilan annuel des transports [1] en 2020 (daté de décembre 2021) dont l'élaboration repose notamment sur le Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du Commissariat général au développement durable (CGDD). Il est rappelé que le bilan annuel portant sur l'année n est publié chaque année, au plus tôt à la fin du premier semestre de l'année n+1.

Ainsi, le Bilan annuel des transports en 2021 sera publié à la fin du second semestre de l'année 2022. Ce rythme de recueils et d'élaboration des données statistiques conduit à retenir des estimations à la date de publication du rapport annuel de performances (ici RAP 2021). En particulier, l'impact incertain de l'épidémie de Covid-19 conduit à une marge d'erreur significativement plus importante que les années précédentes.

Les chiffres définitifs (consolidés) sont fournis dans la mesure du possible avec le projet annuel de performances de l'année suivante (PAP 2023) et commentés dans le rapport annuel de performances de l'année suivante (RAP 2022). Les données commentées dans le RAP 2021 sont donc celles de 2020.

Il est rappelé que les trafics aériens ont été exclus des transports intérieurs dans le calcul du premier sous-indicateur. Le ratio considéré est donc la part modale des transports collectifs dans l'ensemble des transports intérieurs terrestres de voyageurs.

Enfin, la source des données du sous-indicateur relatif à la part modale du vélo dans les trajets domicile-travail est l'enquête annuelle de recensement de la population (INSEE) dont la donnée définitive est dans la mesure du possible disponible à l'été de l'année n+1 (ici PAP 2023 à l'été 2022 pour la donnée 2021) et commentée dans le rapport annuel de performances de l'année suivante (RAP 2022).

Il est à noter que les cibles des sous-indicateurs 3.1.1 et 3.1.2 qui au PAP 2021 étaient respectivement supérieures à 19,6 et 9,8, ont fait l'objet d'un ajustement à l'occasion du PAP 2022. Elles sont désormais supérieures à 19 et 9,9 tel qu'indiqué dans ce RAP.

[1] Nouvelle dénomination du rapport de la Commission des Comptes des Transports de la Nation, suite à la suppression de cette Commission.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Sous-indicateur 3.1.1 à 3.1.3 – Part modale des transports non routiers**

Cet indicateur, créé en 2006, permet d'apprécier le rééquilibrage, pour le transport de voyageurs et de marchandises, vers les modes alternatifs à la route, ferroviaire et fluvial pour le fret et vers les transports collectifs pour les voyageurs.

Dans le contexte de la crise sanitaire et des confinements, le transport intérieur de voyageurs (hors aérien) décroît de 23,5 % et s'établit à 749,4 milliards de voyageurs-kilomètres, revenant au niveau des années 1990. Cette baisse est constatée pour tous les modes de transport. Les transports individuels en véhicules particuliers sont les moins impactés, avec une diminution de 19,2 %, alors que les transports collectifs plongent de plus de 40 %. La part relative des transports collectifs terrestres perd donc plus de 4 %, passant de 17,9 % en 2019 à 13,8 % en 2020.

De même, le transport terrestre de marchandises (hors oléoducs, hors VUL, y compris transit), est en net repli de 4,3 % en 2020 après une hausse de 2,8 % en 2019. Cet impact est cependant inégal entre les modes, et affecte plus le mode ferroviaire (-7,8 %) et le mode fluvial (-11,4 %) que le mode routier par poids lourds (-3,7 %). En parts relatives, les modes ferroviaire et fluvial diminuent donc entre 2019 et 2020.

Pour l'année 2021, il est rappelé que les chiffres avancés sont encore des estimations dans l'attente de la publication du Bilan annuel des transports à paraître fin 2022. La part modale du transport ferroviaire devrait diminuer sous l'effet de la pandémie de Covid-19, et la part modale du transport fluvial resterait relativement stable.

Sous indicateur 3.1.4 Part modale du vélo dans les trajets domicile-travail

Début 2020, à la veille de la crise sanitaire, l'indicateur de part modale du vélo pour les trajets domicile-travail publié par l'INSEE augmente de 21 % pour passer de 2,4 % en 2019 et 2018 à 2,9 % en 2020. La progression de cet indicateur est globalement inférieure à la projection qui prévoit un triplement de la part modale à l'horizon 2024 (de 2.1 à 6.3 % pour le motif domicile-travail).

Cette progression de part modale concerne particulièrement les communes-centres : début 2020, 6,0 % des actifs des communes-centres utilisent le vélo pour rejoindre leur lieu de travail, soit deux fois plus que sur l'ensemble du territoire. Selon l'INSEE, ce constat est notamment lié à l'augmentation des aménagements pour les cyclistes dans les grandes villes et le souci croissant de limiter la pollution.

L'absence d'enquête de recensement début 2021 pour cause de crise sanitaire ne permettra pas d'obtenir une valeur 2021 pour cet indicateur. L'enquête 2022 s'est effectuée normalement, permettant à nouveau le suivi de l'indicateur début 2023.

La Plateforme nationale des fréquentations, animée par l'association Vélo & Territoires, révèle un usage du vélo stable en 2021 par rapport à 2020, en progression de 28 % par rapport à 2019 (tous motifs de déplacement). Ces chiffres montrent que la croissance de la pratique du vélo, stimulée par la crise sanitaire, se pérennise au-delà de celle-ci.

OBJECTIF

5 – Réduction des émissions moyennes de CO₂ des véhicules neufs

INDICATEUR

5.1 – Émissions moyennes de CO₂ des véhicules neufs

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Émissions moyennes de CO ₂ des véhicules neufs	gCO ₂ /km	111,5	92,1	95	83	73,6	95

Commentaires techniques

Les chiffres portés dans le tableau s'entendent par rapport à l'ancien cycle d'essais NEDC. Leur conversion en valeurs WLTP, procédure d'essais censée reproduire plus fidèlement les conditions réelles de conduite, est effectuée sur la base approximative d'un ajout moyen de 28 gCO₂/km. Les chiffres NEDC sont extrapolés à partir des données WLTP à compter de l'année 2020.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'actualisation régulière de la politique française d'aide à l'acquisition de véhicules propres en réponse aux évolutions du marché des véhicules neufs a permis une baisse moyenne des émissions de CO₂ de ceux-ci, entre 2008 et 2019, de l'ordre de 4 g/km par année.

Alors que la tendance était plutôt à la stagnation voire à la remontée légère des émissions moyennes de CO₂ sur les dernières années, la dynamique s'est radicalement modifiée depuis 2020, et des baisses considérables, de l'ordre de 19 gCO₂/km en 2020 et 9 gCO₂/km en 2021, ont ainsi été enregistrées sur les émissions moyennes des voitures particulières en France.

Ces baisses considérables sont avant tout dues au très fort essor des ventes de voitures neuves électrifiées – électriques et hybrides rechargeables –, observé à partir de l'année 2020, soutenu à la fois par la réglementation européenne applicable aux constructeurs automobiles, les dispositifs nationaux d'aides à l'acquisition de véhicules propres et de taxation des véhicules polluants, l'évolution à la baisse du coût des batteries et le développement d'une offre de véhicules électrifiés plus fournie et dotés d'une plus forte autonomie.

Il faut toutefois noter que le changement de procédure d'homologation des émissions de CO₂ des voitures particulières neuves, intervenue en mars 2020 et impliquant, pour le besoin des comparaisons, le recours à des clés de conversion nécessairement imparfaites entre émissions WLTP et émissions NEDC, est aussi susceptible d'être à l'origine d'une partie des baisses rapportées.

La cible 2023 du PAP, quant à elle, est fixée sur la base des objectifs réglementaires définis à l'échelle européenne pour les années 2020 et 2025 (respectivement 95 et 80.75 gCO₂/km), en interpolant linéairement la trajectoire d'émissions pour les années intermédiaires.

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> <i>Consommation 2021</i>						
01 – Rénovation énergétique	10 000 000 172 938 960	3 700 000 000 938 519 481	2 585 000 000 2 656 310 180	1 367 857 809	6 295 000 000 5 135 626 429	6 295 000 000
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	1 000 000 4 563 426	35 000 000 15 577 779	1 184 000 000 956 551 825	4 359 000	1 220 000 000 981 052 030	1 220 000 000
03 – Décarbonation de l'industrie	11 098 039		1 000 000 000 504 901 961		1 000 000 000 516 000 000	1 000 000 000
04 – Économie circulaire et circuits courts			500 000 000 246 000 000		500 000 000 246 000 000	500 000 000
05 – Transition agricole	10 000 000 11 568 841		1 114 000 000 916 500 382		1 124 000 000 928 069 223	1 124 000 000
06 – Mer	5 000 000 918 919	25 000 000 4 940 857	220 000 000 221 812 392		250 000 000 227 672 168	250 000 000
07 – Infrastructures et mobilité vertes	8 022 664	205 000 000 127 606 732	3 402 000 000 3 088 366 022		3 607 000 000 3 223 995 418	3 607 000 000
08 – Énergies et technologies vertes	16 027 913		3 720 000 000 1 871 612 028	30 000 000	3 720 000 000 1 917 639 941	3 720 000 000
09 – Dotation régionale d'investissement			600 000 000 600 199 841		600 000 000 600 199 841	600 000 000
Total des AE prévues en LFI	26 000 000	3 965 000 000	14 325 000 000	0	18 316 000 000	18 316 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-1 035 751 070 (hors titre 2)			-1 035 751 070	
Total des AE ouvertes		17 280 248 930 (hors titre 2)			17 280 248 930	
Total des AE consommées	225 138 761	1 086 644 849	11 062 254 631	1 402 216 809	13 776 255 050	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> <i>Consommation 2021</i>						
01 – Rénovation énergétique	5 000 000 61 733 965	1 633 000 000 89 022 886	1 187 300 000 749 330 971	324 684 467	2 825 300 000 1 224 772 289	2 825 300 000
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	500 000 1 531 396	10 000 000 1 432 142	406 000 000 332 920 020	4 159 000	416 500 000 340 042 558	416 500 000
03 – Décarbonation de l'industrie	1 565 296		281 000 000 82 353 520		281 000 000 83 918 816	281 000 000
04 – Économie circulaire et circuits courts			84 000 000 68 000 000		84 000 000 68 000 000	84 000 000
05 – Transition agricole	5 000 000 9 878 947		385 000 000 320 394 838		390 000 000 330 273 785	390 000 000
06 – Mer	830 000 655 780	3 000 000 3 429 007	40 930 000 48 346 607		44 760 000 52 431 394	44 760 000

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021						
07 – Infrastructures et mobilité vertes	3 516 359	81 715 000 65 168 868	1 218 200 000 1 237 141 183		1 299 915 000 1 305 826 410	1 299 915 000
08 – Énergies et technologies vertes	10 955 691		898 700 000 215 273 154	30 000 000	898 700 000 256 228 845	898 700 000
09 – Dotation régionale d'investissement			323 800 000 148 136 868		323 800 000 148 136 868	323 800 000
Total des CP prévus en LFI	11 330 000	1 727 715 000	4 824 930 000	0	6 563 975 000	6 563 975 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+106 133 973 (hors titre 2)			+106 133 973	
Total des CP ouverts		6 670 108 973 (hors titre 2)			6 670 108 973	
Total des CP consommés	89 837 433	159 052 904	3 201 897 161	358 843 467	3 809 630 964	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020		
01 – Rénovation énergétique	0	0
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	0	0
03 – Décarbonation de l'industrie	0	0
04 – Économie circulaire et circuits courts	0	0
05 – Transition agricole	0	0
06 – Mer	0	0
07 – Infrastructures et mobilité vertes	0	0
08 – Énergies et technologies vertes	0	0
09 – Dotation régionale d'investissement	0	0
Total des AE prévues en LFI	0	0
Total des AE consommées		0

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2020 Consommation 2020	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	01 – Rénovation énergétique		0
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation		0	0
03 – Décarbonation de l'industrie		0	0
04 – Économie circulaire et circuits courts		0	0
05 – Transition agricole		0	0
06 – Mer		0	0
07 – Infrastructures et mobilité vertes		0	0
08 – Énergies et technologies vertes		0	0
09 – Dotation régionale d'investissement		0	0
Total des CP prévus en LFI		0	0
Total des CP consommés			0

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouverts en 2021	Consommées* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	0	26 000 000	225 138 761	0	11 330 000	89 837 433
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	0	25 000 000	224 086 900	0	10 830 000	89 364 926
Subventions pour charges de service public	0	1 000 000	1 051 862	0	500 000	472 508
Titre 5 – Dépenses d'investissement	0	3 965 000 000	1 086 644 849	0	1 727 715 000	159 052 904
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	0	3 965 000 000	1 086 644 849	0	1 727 715 000	159 052 904
Titre 6 – Dépenses d'intervention	0	14 325 000 000	11 062 254 631	0	4 824 930 000	3 201 897 161
Transferts aux ménages	0	3 047 000 000	2 058 307 218	0	1 542 000 000	1 115 907 218
Transferts aux entreprises	0	6 534 000 000	4 006 740 277	0	1 780 530 000	916 109 724
Transferts aux collectivités territoriales	0	4 744 000 000	1 937 839 599	0	1 502 400 000	444 221 598
Transferts aux autres collectivités	0	0	3 059 367 537	0	0	725 658 621
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	1 402 216 809	0	0	358 843 467
Dotations en fonds propres	0	0	1 402 114 561	0	0	358 741 219
Dépenses de participations financières	0	0	102 248	0	0	102 248
Total hors FdC et AdP		18 316 000 000			6 563 975 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-1 035 751 070			+106 133 973	
Total*	0	17 280 248 930	13 776 255 050	0	6 670 108 973	3 809 630 964

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT ANTICIPÉ OU ISOLÉ HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2021		156 418 273		156 418 273				
Total		156 418 273		156 418 273				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/02/2021		141 600		10 103 000				
Total		141 600		10 103 000				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/01/2021						518 000 000		167 295 000
28/06/2021						461 627 300		120 092 300
19/11/2021						262 683 643		33 000 000
Total						1 242 310 943		320 387 300

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021				260 000 000		474 000 000		
01/12/2021		524 000 000						
Total		524 000 000		260 000 000		474 000 000		

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		680 559 873		426 521 273		1 716 310 943		320 387 300

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Rénovation énergétique		6 295 000 000 5 135 626 429	6 295 000 000 5 135 626 429		2 825 300 000 1 224 772 289	2 825 300 000 1 224 772 289
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation		1 220 000 000 981 052 030	1 220 000 000 981 052 030		416 500 000 340 042 558	416 500 000 340 042 558
03 – Décarbonation de l'industrie		1 000 000 000 516 000 000	1 000 000 000 516 000 000		281 000 000 83 918 816	281 000 000 83 918 816
04 – Économie circulaire et circuits courts		500 000 000 246 000 000	500 000 000 246 000 000		84 000 000 68 000 000	84 000 000 68 000 000
05 – Transition agricole		1 124 000 000 928 069 223	1 124 000 000 928 069 223		390 000 000 330 273 785	390 000 000 330 273 785
06 – Mer		250 000 000 227 672 168	250 000 000 227 672 168		44 760 000 52 431 394	44 760 000 52 431 394
07 – Infrastructures et mobilité vertes		3 607 000 000 3 223 995 418	3 607 000 000 3 223 995 418		1 299 915 000 1 305 826 410	1 299 915 000 1 305 826 410
08 – Énergies et technologies vertes		3 720 000 000 1 917 639 941	3 720 000 000 1 917 639 941		898 700 000 256 228 845	898 700 000 256 228 845
09 – Dotation régionale d'investissement		600 000 000 600 199 841	600 000 000 600 199 841		323 800 000 148 136 868	323 800 000 148 136 868
Total des crédits prévus en LFI *	0	18 316 000 000	18 316 000 000	0	6 563 975 000	6 563 975 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-1 035 751 070	-1 035 751 070		+106 133 973	+106 133 973
Total des crédits ouverts	0	17 280 248 930	17 280 248 930	0	6 670 108 973	6 670 108 973
Total des crédits consommés	0	13 776 255 050	13 776 255 050	0	3 809 630 964	3 809 630 964
Crédits ouverts - crédits consommés		+3 503 993 881	+3 503 993 881		+2 860 478 009	+2 860 478 009

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	18 358 000 000	18 358 000 000	0	6 585 975 000	6 585 975 000
Amendements	0	-42 000 000	-42 000 000	0	-22 000 000	-22 000 000
LFI	0	18 316 000 000	18 316 000 000	0	6 563 975 000	6 563 975 000

L'écart de -42 M€ en AE et de -22 M€ en CP entre le PLF et la LFI tient compte :

- de l'amendement du Gouvernement n°II-378 adopté en première lecture du PLF 2021 par le Sénat, qui diminue de 30 M€ en AE et 10 M€ en CP les crédits du programme 362 pour tenir compte de la majoration de la fraction de taxe sur la valeur ajoutée affectée à la sécurité sociale prévue par l'amendement n°1255 à l'article 30 du projet de loi de finances pour 2021 afin de financer les investissements prévus dans le cadre du plan séisme Antilles au bénéfice des hôpitaux de la région et intégrés au « Ségur de la santé » ;
- de l'amendement du Gouvernement n°II-1 adopté en première lecture du PLF 2021 par l'Assemblée nationale, qui diminue de 12 M€ en AE et en CP les crédits du programme 362 pour tenir compte de l'abondement anticipé de crédits pour les dispositifs de soutien à l'industrie automobile dans le cadre du PLFR4 de l'année 2020 (amendement n° 544).

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Lois de finances rectificatives

200 M€ en CP ont été ouverts en LFR1 pour financer notamment l'accélération des décaissements du dispositif MaPrimeRénov'. 534 M€ en AE ont été annulées sur la mesure de complément de rémunération hydrogène pour être redéployées vers le programme 363 "Compétitivité" afin d'augmenter l'enveloppe prévue pour le dispositif "Industrie du futur".

524 M€ en AE de crédits hors titre 2 ont été ouvertes en LFR2 pour traduire des redéploiements au sein du plan France Relance permettant notamment de renforcer le soutien aux mobilités du quotidien, en matière de transports collectifs en site propre ou de développement d'infrastructures cyclables sécurisées, d'abonder le fonds de réhabilitation des friches, de renforcer les mesures de transition agricole, de soutenir la filière forêt-bois ainsi que le secteur de la pêche.

Décrets de transfert

415 M€ d'AE et 65 M€ de CP ont été transférés du P362 au programme 135 "Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" pour la rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux.

15 M€ d'AE et 7,5 M€ de CP ont été transférés du P362 au programme 123 "Conditions de vie outre-mer" pour la rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux dans les territoires d'Outre-mer.

66 183 643 € en AE et 12 800 000 € en CP ont été transférés du P362 au programme 149 "Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture" pour financer des mesures liées à la biosécurité et au bien-être animal.

744 M€ en AE et 232,96 M€ en CP ont été transférés du P362 au programme 190 "Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables" pour financer la recherche portée par le Conseil pour la Recherche Aéronautique Civile (CORAC).

760 206 € en AE et CP ont été transférés du P362 au programme 354 "Administration territoriale de l'État" et 1 367 094 € en AE et CP ont été transférés du P362 au programme 129 "Coordination du travail gouvernemental" pour financer les actions de communication liées au plan de relance.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 17 280 248 930	CP ouverts en 2021 * (P1) 6 670 108 973
AE engagées en 2021 (E2) 13 776 255 050	CP consommés en 2021 (P2) 3 809 630 964
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 114 236 246	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 252 661 692
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 3 389 757 635	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 3 556 969 272

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 347 122 760				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 347 122 760	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 252 661 692	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 94 461 068
AE engagées en 2021 (E2) 13 776 255 050	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 3 556 969 272	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 10 219 285 778
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 10 313 746 845
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 5 000 000 000
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 5 313 746 845

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Écologie

Programme n° 362 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION

01 – Rénovation énergétique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Rénovation énergétique		6 295 000 000	6 295 000 000	2 825 300 000		2 825 300 000
		5 135 626 429	5 135 626 429	1 224 772 289		1 224 772 289

L'action rénovation énergétique regroupe les dépenses du plan de relance en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État et des collectivités territoriales, des logements sociaux, des logements privés et des locaux des TPE/PME.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	10 000 000	172 938 960	5 000 000	61 733 965
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 000 000	172 550 678	5 000 000	61 388 311
Subventions pour charges de service public		388 282		345 654
Titre 5 : Dépenses d'investissement	3 700 000 000	938 519 481	1 633 000 000	89 022 886
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 700 000 000	938 519 481	1 633 000 000	89 022 886
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 585 000 000	2 656 310 180	1 187 300 000	749 330 971
Transferts aux ménages	1 990 000 000	1 520 200 000	910 000 000	577 800 000
Transferts aux entreprises	595 000 000	80 273 964	277 300 000	32 360 875
Transferts aux collectivités territoriales		995 075 278		117 276 045
Transferts aux autres collectivités		60 760 937		21 894 051
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		1 367 857 809		324 684 467
Dotations en fonds propres		1 367 755 561		324 582 219
Dépenses de participations financières		102 248		102 248
Total	6 295 000 000	5 135 626 429	2 825 300 000	1 224 772 289

Rénovation thermique des bâtiments publics

Dans le cadre de l'appel à projets pour le volet rénovation thermique des bâtiments publics de l'État et de ses opérateurs, 2,7 Md€ d'AE 1 192 M€ de CP ont été ouverts en LFI 2021 pour 4 214 projets sélectionnés par le Premier ministre lors d'une conférence nationale de l'immobilier public le 14 décembre 2020.

Avec plus de 16 000 marchés notifiés en un an, pour plus de 2,4 Md€, la direction de l'immobilier de l'État (DIE) a atteint son objectif d'engagement de la quasi-totalité des marchés au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2021, la consommation sur le BOP de la DIE s'élève à 2 529,57 M€ en AE (auquel il faut ajouter 114 M€ d'AE affectées) et 487,74 M€ en CP, répartie comme suit :

- consommation des UO ministérielles (hors MESRI) et régionales pour l'État et autres établissements publics nationaux : 1 372,93 M€ en AE et 268,11 M€ en CP ;
- consommation des deux UO du MESRI pour les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et du réseau des œuvres universitaires et scolaires : 1 156,64 M€ en AE et 219,63 M€ en CP.

L'écart de la consommation de CP par rapport aux crédits ouverts en LFI 2021 à hauteur de 1,192 Md€ en CP est lié au fait que la budgétisation du BOP ne pouvait intervenir qu'avant la sélection des projets par les conférences nationale et régionale de l'immobilier public, et avant leur labellisation finale en conférence nationale présidée par le Premier ministre, le 14 décembre 2020. Ce resserrement du calendrier était motivé par la nécessité de relancer l'économie du bâtiment dans les plus brefs délais, dans le contexte de la sortie progressive de la crise sanitaire.

Les quelques projets dont les marchés de travaux n'ont pas tous été engagés au 31 décembre 2021 ont fait l'objet d'une prorogation motivée par leur intérêt et un calendrier resserré de passation des marchés début 2022.

La DIE poursuivra son action en 2022 auprès du réseau pour s'assurer du bon déroulement des programmes conformément aux objectifs calendaires, énergétiques et budgétaires fixés.

La consommation du BOP se répartit plus spécifiquement de la manière suivante :

- principalement des dépenses de participations financières (titre 7) pour un montant total de 1 368,16 M€ en AE et 324,78 M€ en CP, soit 54 % en AE et 67 % en CP des dépenses au titre de la rénovation thermique des bâtiments publics ;
- des dépenses d'investissement (titre 5) qui représentent 37 % en AE et 18 % en CP avec une consommation de 940,31 M€ en AE et 89,17 M€ en CP ;
- des dépenses de fonctionnement (titre 3) pour un total de 172,98 M€ en AE et 61,74 M€ en CP, soit 7 % des AE et 13 % des CP ;
- enfin des dépenses d'intervention pour un montant de 48,12 M€ en AE et 12,05 M€ en CP qui représentent 2 % de l'exécution.

La rénovation énergétique des bâtiments des collectivités locales qui a bénéficié d'une ouverture de 950 M€ d'AE en LFI 2021, a, quant à elle, fait l'objet d'engagements et de paiements à hauteur de 643 M€ en AE et 61 M€ en CP pour le bloc communal (« DSIL rénovation thermique ») et 301 M€ en AE et 30 M€ en CP pour le bloc départemental (« DSID rénovation thermique ») en 2021. Les crédits qui n'ont pas pu être consommés au cours de l'exercice 2021 en raison de circonstances locales et de retards liés à la crise sanitaire ont été reportés.

Rénovation énergétique - Agence nationale du Sport (ANS)

Le dispositif « Rénovation énergétique des équipements sportifs », piloté par l'Agence nationale du sport (ANS), a bénéficié, en 2021, d'une enveloppe de 50 M€ en AE et 25 M€ en CP. La totalité de l'enveloppe a été versée à l'ANS (titre 6).

Les crédits dédiés à cette mesure ont permis de financer la transformation et la modernisation du parc public des équipements sportifs, d'une part, et de réduire la consommation énergétique conformément à la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), d'autre part. Les travaux réalisés doivent permettre une économie de 30 % par rapport à la consommation initiale de l'équipement.

L'enveloppe de 50 M€ dédiée à cette mesure est répartie entre :

- 25 M€ gérés au niveau national pour la rénovation globale d'équipements structurants (financement des demandes supérieures ou égales à 0,5 M€ par projet). En 2021, 33 équipements ont été financés via les crédits nationaux ;
- 25 M€ gérés au niveau territorial pour des rénovations légères d'équipements (financement des demandes supérieures ou égales à 0,1 M€ et inférieures à 0,5 M€). En 2021, 126 équipements ont été financés via les crédits régionalisés. Les régions qui ont bénéficié des enveloppes les plus importantes sont l'Île-de-France (4 M€), l'Auvergne-Rhône-Alpes (2,4 M€) ou encore l'Occitanie, la Nouvelle-Aquitaine et les Hauts de France (1,84 M€ pour chacune de ces régions).

Aide à la rénovation énergétique des logements privés: 1536 M€ d'AE et 590 M€ de CP en 2021

MaPrimeRénov' – Extensions et adaptation à la dynamique 2020 : 1410 M€ en AE et 550 M€ en CP

Créé par la loi de finances pour 2020 en remplacement du Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique, le dispositif « MaPrimeRénov' », versé par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), participe au financement de travaux de rénovation énergétique réalisés par des propriétaires occupants du parc privé.

En 2020, la prime était ouverte aux seuls propriétaires occupants aux revenus modestes et très modestes. En janvier 2021, le CITE a été définitivement supprimé et MaPrimeRénov' a été étendue aux propriétaires occupants aux revenus intermédiaires. Dans le cadre exceptionnel du plan de relance, le dispositif a été également ouvert aux propriétaires occupants de revenus supérieurs, puis en juillet 2021, aux propriétaires bailleurs. Le Plan de relance a aussi permis de créer une aide aux travaux de rénovation globale, un forfait d'aide à la maîtrise d'ouvrage, et des bonifications (pour les travaux permettant à un logement de sortir du statut de passoire thermique ou d'atteindre le niveau bâtiment basse consommation (BBC)).

En 2021, le plan de relance a ainsi contribué à hauteur de 1520 M€ en AE et 550 M€ en CP au financement de MaPrimeRénov', en complément des 710 M€ en AE et en CP du programme 174.

MaPrimeRénov' Copros / Intensification des plans nationaux de l'Anah : 110 M€ en AE et 28 M€ en CP

- MaPrimeRénov' Copros : Les crédits apportés par le Plan de relance viennent amplifier l'aide de l'Anah aux syndicats de copropriétés pour leurs opérations de rénovation énergétiques des parties communes, en élargissant le public cible à l'ensemble des copropriétés et en soutenant le niveau des aides accordées. Ainsi, les crédits du PNRR affectés à MaPrimeRénov' Copros financent notamment les travaux et l'AMO des autres copropriétés, dites « saines », non subventionnées auparavant par les aides de l'Anah à destination des syndicats de copropriétés. La mise en œuvre de MaPrimeRénov' Copros s'accompagne également de la revalorisation des primes pour les copropriétés dites « en difficulté » et « fragiles », déjà soutenues par l'Anah avant le PNRR, à travers :
 - la création d'une prime « sortie de passoire thermique » (500 € par logement en cas de sorties après travaux des étiquettes F ou G) et d'une prime « BBC » (Bonus bâtiment basse consommation) en cas d'atteinte d'un niveau de performance énergétique particulièrement élevé (500€ par logement en cas d'atteinte de l'étiquette A ou B après travaux) ;
 - l'octroi d'une prime de 3 000 euros par logement pour certaines copropriétés fragiles ou en difficulté.
- Intensification des plans nationaux portés par l'Anah : L'Anah déploie et anime le « Plan Initiative Copropriétés » en faveur du redressement et du traitement des copropriétés dégradées ou en difficultés et développe dans ce cadre de nouveaux outils d'intervention et de financement ou de soutien à l'ingénierie, cette action gouvernementale portée par l'Agence est massifiée grâce au PNRR. Les programmes « Action Cœur de Ville », et « Petites Villes de Demain », sont également soutenus, notamment dans les villes moyennes et de moins de 20 000 habitants, pour la requalification et de la revitalisation des centres anciens dégradés.

En 2021, l'exécution des crédits relance versés à l'Anah via le programme 362 à destination des dispositifs MaPrimeRénov' Copros et l'Intensification des plans nationaux portés par l'Agence s'établit ainsi :

	LFI 2021 (M€)		Exécution (M€)	
	AE	CP	AE	CP
<i>Versements du P362 à l'Anah</i>				
MaPrimeRénov' Copropriétés – Intensification des plans nationaux	550	190	110,2	27,8

MaPrimeRénov' - Communication autour des métiers de la rénovation : 10 M€ d'AE et 5 M€ de CP en 2021 par une dotation en titre 6 à l'Ademe.

Le plan d'action d'utilisation des fonds du plan de relance dédiés à la communication « MaPrimRénov » a été mis en œuvre en 2021 et en conformité avec les axes validés avec le MTE :

- 2 M€ ont été consacrés à une campagne en direction du grand public dédiée à la promotion de la nouvelle marque « France Rénov » et lancée le 17 janvier pour une durée de 4 mois ;
- 4,2 M€ ont été consacrés à des actions de communication et de formation en direction des artisans, des jeunes en recherche de formations initiales et de vocations, des personnes en voie de reconversion professionnelle et des demandeurs d'emploi. L'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) sous impulsion du ministère délégué chargé du logement, a mis en place de concert avec les professionnels, une vaste campagne de mobilisation et d'attractivité des métiers du BTP et de la rénovation énergétique des bâtiments qui se déploiera tout au long de l'année 2022.

L'opération menée par l'Ademe est associée à des indicateurs de performance qui permettront de mesurer le taux de conversion.

Aide à l'insonorisation des logements

6 M€ en AE et CP ont été redéployés et consommés en 2021 pour financer les dispositifs de lutte contre le bruit pour les riverains de l'aéroport de Nantes.

Rénovation énergétique et transition écologique de TPE/PME : 77,5 M€ d'AE et 31,8 M€ de CP en 2021

Accompagnement des entreprises engagées pour la transition écologique : 45 M€ d'AE et 13,5 M€ en CP en 2021 par une dotation en titre 6 à l'Ademe.

Cette action s'est traduite par la mise en place d'aides à l'accompagnement et à l'investissement des entreprises engagées pour la transition écologique (50 M€) que ce soit pour les entreprises « offeuses » de solutions de transition écologique ou d'entreprises « demandeuses » de solutions :

- « Offeuses » : L'appel à projets « entreprises engagées dans la transition énergétique » visent à accompagner les PME dans l'industrialisation et la commercialisation de produits et solutions innovantes présentant des externalités positives pour l'environnement. Lors de la première vague, 134 lauréats ont été désignés sur les 350 dossiers déposés. Les petites et moyennes entreprises lauréates de cet appel à projets disposent d'une enveloppe forfaitaire de 100 000 €, soit un total de 13,4 M€. Face au succès rencontré par cette première vague, le budget dédié à ce dispositif a été augmenté de 8 millions d'euros en mai 2021, ce qui a permis le financement d'une deuxième vague pour laquelle, au total, 96 entreprises ont été sélectionnées, et recevront chacune 100 000 euros, pour un budget global de 9,6 millions d'euros.
- « Demandeuses » : Le guichet « tremplin pour la transition écologique des PME » a été un franc succès. Plus de 2 000 PME ont été accompagnées en moins de 6 mois pour la réalisation d'études ou d'investissements dans le champ de la transition écologique. Ces PME ont bénéficié d'une aide totale de 22 M€ pour des investissements de l'ordre de 65 M€.

Aides forfaitaires pour les actions d'écoconception des PME : 17,5 M€ d'AE et 10,8 M€ de CP en 2021 par une dotation en titre 6 à l'Ademe

429 dossiers ont été financés pour un montant de 6,8 M€. Ces aides sont majoritairement des diagnostics ou études préalables :

- 1,7 M€ sur le dispositif « Tremplin » pour 279 projets (uniquement sur plan de relance)
- 3,2 M€ pour des diagnostics, des études de mise œuvre et des investissements (dont 2,3 M€ sur plan de relance)
- L'appel à projets Perfecto pour des études de faisabilité d'écoconception en R&D (2 M€ sur plan de relance) ainsi que des projets de R&D avec une démarche d'écoconception (1 M€ sur le programme recherche) ayant

pour objectif d'améliorer la performance environnementale des produits, services, et procédés dès la phase de R&D. Cet appel à projets est relancé pour 2022.

Cette ligne a été diminuée de 4 M€ en AE en cours de gestion 2021 afin d'abonder la mesure de l'action 04 « investissement dans le recyclage et le réemploi ».

Accélération de la transition écologique des artisans, commerçants et indépendants : 15 M€ d'AE et 7,5 M€ de CP en 2021

Le dispositif « Accélération de la transition écologique des artisans, commerçants et indépendants » porté par le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie et celui des Chambres des Métiers de l'Artisanat vise à permettre la réalisation de 35 000 diagnostics dont l'objectif est de mesurer la maturité écologique des entreprises et à leur délivrer un plan d'actions, et par 10 000 actions d'accompagnement des TPE et PME dans l'accélération de leur transition écologique.

En 2021 7 500 actions ont été réalisées. 15 M€ en AE et 7,5 M€ de CP ont été versés aux opérateurs de la mesure, le dispositif ayant été lancé début juillet après signature des conventions passées avec les deux opérateurs. La consommation en crédits de paiement a été plus rapide qu'initialement prévu en LFI 2021 au titre de ce dispositif.

ACTION

02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Biodiversité, lutte contre l'artificialisation		1 220 000 000	1 220 000 000		416 500 000	416 500 000
		981 052 030	981 052 030		340 042 558	340 042 558

L'action 2 « Biodiversité, lutte contre l'artificialisation » recouvre les activités en faveur de la reconquête de la biodiversité sur nos territoires et de la lutte contre l'artificialisation des sols.

L'objectif est le maintien des écosystèmes terrestres, littoraux, maritimes et aquatiques en bon état, de manière à permettre aux territoires de s'adapter plus facilement aux effets du changement climatique et à divers risques pour ainsi être plus résilients.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	1 000 000	4 563 426	500 000	1 531 396
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		4 370 910		1 516 583
Subventions pour charges de service public	1 000 000	192 516	500 000	14 813
Titre 5 : Dépenses d'investissement	35 000 000	15 577 779	10 000 000	1 432 142
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	35 000 000	15 577 779	10 000 000	1 432 142

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 184 000 000	956 551 825	406 000 000	332 920 020
Transferts aux entreprises		255 775 301		45 064 540
Transferts aux collectivités territoriales	1 184 000 000	309 633 568	406 000 000	174 119 321
Transferts aux autres collectivités		391 142 956		113 736 159
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		4 359 000		4 159 000
Dotations en fonds propres		4 359 000		4 159 000
Total	1 220 000 000	981 052 030	416 500 000	340 042 558

Densification et renouvellement urbain : 475,3 M€ d'AE et 218,9 M€ de CP en 2021

Dans le cadre du plan de relance, un fonds de soutien à la reconversion des friches a été mis en place par le gouvernement, selon 2 dispositifs :

- Le premier, piloté par la DGALN, vise le recyclage foncier au travers de projets d'aménagement urbain et de relocalisation d'activité, de revitalisation des cœurs de villes et des périphéries urbaines ;
- Le second, piloté par l'ADEME, est spécifique à la dépollution des friches issues d'anciens sites industriels ICPE (Installations classées protection de l'environnement) ou miniers.

Au vu du succès rencontré et des besoins exprimés par les territoires, un abondement complémentaire de ces deux dispositifs a été acté en cours d'année 2021, permettant de renforcer les actions sur 2021 et 2022.

Fonds de recyclage des friches - Enveloppe anciens sites industriels pollués à responsable défaillant : 32 M€ en AE et 4 M€ en CP par une dotation en titre 6 à l'ADEME

Ce dispositif, initialement doté d'une enveloppe de 40 M€, a été abondé par redéploiement de crédits à hauteur de 20 M€ en juin 2021. Un nouvel abondement est prévu en 2022.

Des crédits à hauteur de 32 M€ en AE et 4 M€ en CP ont été versés à l'agence en 2021 accompagner les premiers projets. 28 M€ ont ainsi été engagés en 2021 au titre d'un premier appel à projets, et un montant du même ordre de grandeur est projeté pour 2022 au titre d'un second appel lancé à mi-2021. Il est à noter également qu'un 3^e appel à projets a été lancé en février 2022.

Fonds de recyclage des friches - Friches recyclées ou mobilisées dans le cadre de projet d'aménagement urbain ou situées en cœur de ville et appui aux outils d'accompagnements CEREMA :

Le dispositif « fonds friches » piloté par la DGALN, initialement doté d'une enveloppe de 260 M€ en LFI 2021, a été abondé par redéploiement de crédits à hauteur de 330 M€ en juin 2021.

La consommation au 31/12/2021 s'établit à 301,4 M€ en AE et 73,4 M€ en CP. Une correction d'une erreur d'imputation de 0,174 M€ a été effectuée, ces crédits étant imputés comme de la SCSP alors que ce sont des crédits d'intervention pour des dépenses avec l'EPFL de Guadeloupe.

Les écarts de consommation s'expliquent par le fait que le fonds friches a fait l'objet de deux appels à projets en 2021, dont les lauréats de la 1^{ère} édition ont été annoncés en juillet 2021 et ceux de la seconde édition en novembre 2021.

Les 496 lauréats de la première édition ont fait l'objet d'un conventionnement et d'un engagement des AE à fin 2021. Quelques conventions ont été signées 2022 ce qui explique que 100 % des AE n'ait pas été engagé. L'écart sur les CP s'explique par le fait que les lauréats n'ont pas toujours souhaité bénéficier de l'avance de 30 % à laquelle ils pouvaient prétendre.

Le conventionnement des projets de la seconde édition a commencé début 2022 ce qui explique que l'ensemble de l'enveloppe n'a pas été consommé.

Aide aux maires densificateurs:

Le dispositif d'« aide aux maires densificateurs », dit aide à la relance de la construction durable, initialement doté de 350 M€ en AE et 175 M€ en CP en LFI 2021, a connu un redéploiement de crédits de 33 M€ en AE=CP au profit d'autres mesures du plan de relance, et a donné lieu à la consommation de 141,9 M€ en AE et de 141,5 M€ en CP.

En 2021, ces aides ont été notifiées à 1 286 communes pour les accompagner dans leur effort de construction d'opérations de logements denses en contribuant au financement des équipements publics, infrastructures et autres aménités urbaines favorables à l'accueil de nouveaux ménages et à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Ces communes ont autorisé près de 2500 opérations de construction entre septembre 2020 et août 2021, soit 67 450 logements équivalent à 1,357 millions de m² construits au-delà des seuils de densité fixés nationalement et donnant droit à l'aide, ce qui représente près de 19 500 logements aidés.

Les restes à payer (0,4 M€) correspondent aux aides qui n'ont pas pu être payées avant la clôture budgétaire (3 communes concernées). Elles ont été honorées et financées en début de gestion 2022 grâce au report des CP sur 2022.

Biodiversité sur les territoires : 213,5 M€ d'AE et 44,0 M€ de CP en 2021

Restauration écologique :

Les crédits alloués sur le programme 362 pour la restauration écologique sont présentés dans le tableau ci-dessous pour chaque structure :

	AE ouvertes en LFI 2021 après redéploiements	CP ouvertes en LFI 2021 après redéploiements	AE exécutées au 31/12/2021	CP exécutés au 31/12/2021
<i>Restauration écologique</i>	128 062 200	30 000 500	120 863 862	14 200 627
<i>Services déconcentrés</i>	20 842 200	4 727 300	18 279 862	5 516 900
<i>EDF</i>	80 000 000	20 000 000	80 000 000	2 210 527
<i>Agences de l'eau</i>	7 900 000	1 818 200	7 900 000	1 818 200
<i>OFB</i>	19 320 000	3 455 000	14 684 000	4 655 000

- Services déconcentrés du MTE (DREAL et DEAL) : Ceux-ci ont engagé 18,3 M€ d'AE et payé 5,5 M€ de CP. Les projets de restauration sont divers comme par exemple la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la restauration de zones humides, de prairies sèches, d'habitats de diverses espèces. 4,8 M€ de crédits ont été pris en gestion pour financer des abris anticycloniques en Polynésie française, et 0,32 M€ ont été redéployés vers l'OFB. L'enveloppe initiale s'élevait à 26 M€, après redéploiements celle-ci s'élève à 20,8 M€. Une ligne de dépense initialement imputée en SCSP par erreur a été rectifiée par une imputation en compte budgétaire 64, portant sur une convention avec l'ONF (pour 0,02 M€ en AE et 0,015 M€ en CP).
- EDF : La totalité de l'enveloppe d'AE prévue (80 M€) a été engagée en 2021 pour la construction des deux passes à poissons sur les barrages de Rhinau et Marckolshelm. 2,2 M€ en CP ont été payés pour couvrir les études et la préparation des travaux.
- Agences de l'eau : Les agences ont engagé 7,8 M€ en AE et payé 2,9 M€ en CP dans des actions en faveur de la biodiversité aquatique (l'écart par rapport au tableau concerne des dépenses d'intérim pour le traitement administratif des dossiers). Les projets sont de nature diverse comme la restauration de la continuité écologique de cours d'eau, la restauration de zones humides ou encore la création de passages à faune. 2,1 M€ de crédits ont été redéployés en gestion pour financer des abris anticycloniques en Polynésie française. L'enveloppe initiale s'élevait à 10 M€, après redéploiements celle-ci s'élève à 7,9 M€.
- Office Français de la Biodiversité (OFB) : l'Office a engagé 14,2 M€ en AE et payé 4,69 M€ en CP (l'écart par rapport au tableau concerne des dépenses d'intérim pour le traitement administratif des dossiers). Une grande partie des crédits ont été consacrés à deux appels à projets :
- Atlas de la biodiversité communale (ABC) : Cet appel à projets consiste à élaborer un inventaire précis et cartographié des habitats naturels, de la faune et de la flore dans le but de mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité, de mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune et de faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales ;
- MobBiodiv : Ce second appel à projet a pour objectif de soutenir des projets d'actions en faveur de la restauration d'écosystèmes terrestres et continentaux, de leurs fonctionnalités, et du maintien en bon état de conservation des espèces qui y sont inféodées. Quelques projets concernant la restauration écologique sur les milieux littoraux et marins ont également été financés hors de ces deux appels à projets.

Aires protégées :

Les crédits alloués sur le programme 362 pour les aires protégées sont présentés dans le tableau ci-dessous pour chaque structure :

	AE ouvertes en LFI 2021 après redéploiements	CP ouvertes en LFI 2021 après redéploiements	AE exécutées au 31/12/2021	CP exécutés au 31/12/2021
<i>Aires protégées</i>	60 000 000	10 000 300	37 397 230	12 897 238
<i>Services déconcentrés</i>	22 000 000	3 666 600	18 397 230	6 563 538
<i>OFB</i>	19 000 000	3 167 000	9 500 000	3 167 000
<i>Parcs nationaux</i>	19 000 000	3 166 700	9 500 000	3 166 700

- Services déconcentrés du MTE (DREAL et DEAL) : 18,4 M€ d'AE et 6,6 M€ de CP ont été consommés. De très nombreux projets concernent des réserves naturelles nationales (RNN), afin de restaurer des aires en mauvais état, d'élaborer des sentiers pédagogiques, de rénover des « Maisons de la réserve » et de mieux accueillir le public. L'enveloppe dédiée s'élève à 22 M€.
- OFB : L'Office a consommé 7,1 M€ en AE et 2,7 M€ en CP. Les projets consistent par exemple en inventaires naturalistes, aménagements pour l'accueil du public, restauration d'habitats pour certaines espèces, aides à la gestion raisonnée de plages, mouillages écologiques ou encore plusieurs travaux concernant les ports
 - 93 % des engagements concernent les parcs naturels marins (PNM), dans lesquels ont par exemple été menés des projets de dépollution et restauration écologique. Dans le PNM de la Mer d'Iroise, l'OFB a par exemple financé la récupération des déchets, notamment plastiques, de grande taille (macro-déchets), pour éviter leur accumulation et leur retour à la mer sous forme de micro-déchets ;
 - Le reste a été consacré aux aires protégées dont la gestion est assurée par l'OFB (réserves de chasse et de faune sauvage et réserves nationale de chasse et de faune sauvage).
- Parcs nationaux : Une enveloppe de 19 M€ a été répartie de manière égale entre les 11 opérateurs (soit 1,7 M€ par opérateur). Les projets portés par les parcs nationaux reflètent la diversité de leurs missions et de leurs territoires : constructions de cabanes pastorales pour aider les bergers à protéger leurs troupeaux, verdissement des navires commerciaux dans un cœur marin de parc national, construction de toilettes sèches, financement d'inventaire de la biodiversité, résorption des points noirs paysagers, etc. Au total, les parcs nationaux ont engagés un ensemble de 91 projets (déclinés en sous-projets selon les communes), dont seulement 10 n'ont connu encore aucun engagement budgétaire fin 2021. Les parcs nationaux ont engagé globalement 6,9 M€ d'AE et payé 2,9 M€ de CP. Ce montant masque des disparités entre établissements qui s'expliquent par la nature et la temporalité des projets portés. Le parc national du Mercantour, par exemple, a consommé de manière importante car il a choisi d'utiliser la majeure partie des fonds pour accélérer la remise en état des infrastructures indispensables à la visite du cœur du parc (sentiers, passerelles, etc), dévastées par la tempête Alex en 2020 : les chantiers qui ont été menés à l'été 2021 étaient prêts à être lancés en début d'année 2021. A l'inverse, le parc national des Cévennes, qui a consommé peu de CP, a monté au cours de l'année 2021 un appel à projets auprès des collectivités locales pour capitaliser sur son rôle phare en matière de lutte contre les pollutions lumineuses. L'appel à projets a été un succès, puisque le parc national a reçu de nombreuses candidatures, pour un montant presque deux fois supérieur à celui consacré au projet (500 K€). Les lauréats réaliseront les travaux en 2022, ce qui permettra ainsi une consommation des crédits dans les délais requis.

Protection du littoral :

Les crédits alloués sur le programme 362 pour la protection du littoral sont présentés dans le tableau ci-dessous pour chaque structure :

	AE ouvertes en LFI 2021 après redéploiements	CP ouvertes en LFI 2021 après redéploiements	AE exécutées au 31/12/2021	CP exécutés au 31/12/2021
<i>Protection du littoral</i>	40 000 000	10 000 000	27 008 000	9 642 150
<i>CELRL</i>	25 000 000	6 250 000	15 000 000	6 250 000
<i>CEREMA</i>	5 000 000	1 250 000	2 500 000	1 250 000
<i>PPA</i>	10 000 000	2 500 000	9 508 000	2 142 150

- Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL) : Le CELRL a engagé 9,8 M€ en AE et payé 3,6 M€ en CP (hors intérimaires qui représentent 0,1 M€ en AE en 2021). Le plan de relance permet au Conservatoire d'accroître et d'accélérer pour la période 2021-2023 la mise en œuvre de projets bénéficiant à la résilience de la biodiversité, ainsi qu'à la valorisation environnementale, économique, sociale et culturelle du littoral et des rivages lacustres. Le caractère partenarial des projets permet de faire jouer à plein l'effet levier des crédits mobilisés. Pour la mise en œuvre des 71 projets identifiés en 2021, 56 % des crédits seront issus du plan France Relance, soit 25 M€ sur trois ans mais le Conservatoire a réussi à déclencher des cofinancements en provenance des collectivités et des fonds européens (44 %). Les projets soutenus sont variés : la restauration écologique et hydraulique de l'étang Saint-Jean sur la Ria d'Etal (Morbihan), l'aménagement de l'accueil du public sur la plage de Saleccia sur le site de l'Agriate (Corse), la mise en valeur éducative et touristique du domaine de Sainte Lucie (Occitanie).
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) : le CEREMA a engagé 2,8 M€ en AE et payé 0,6 M€ en CP en 2021 pour des projets labellisés « France vue sur mer ».
- Services déconcentrés du MTE (DREAL et DEAL) : Le dispositif des projets partenariaux d'aménagement (PPA, prévus à l'article L. 3121 du code de l'urbanisme) consacré au recul du trait de côte vise à recomposer les territoires soumis à l'érosion. Trois territoires (Gouville-sur-mer, Lacanau et Saint-Jean-de-Luz) ont été sélectionnés après appel à manifestation d'intérêt au regard de la maturité des projets, de la solidité de la gouvernance locale et de la compatibilité des projets avec l'outil des PPA. La totalité des montants engagés fin 2021 s'élève à 9,5 M€ sur une enveloppe de 10 M€ et le montant des CP au titre de l'année 2021 s'élève à 2,1 M€. Les conventions financières ont été signées et les crédits ont été délégués fin 2021.

Les projets de ces trois territoires ont en commun trois actions structurantes :

- la réalisation d'études de programmation urbaine visant à définir un projet de recomposition territoriale ;
- la réalisation d'études de stratégie foncière dans le but d'explorer les gisements fonciers mobilisables pour accueillir les relocalisations de biens, d'activités et d'équipements publics ;
- des actions de communication en direction des populations littorales dans le but d'informer et de faire comprendre les enjeux de la recomposition de ces territoires.

Le PPA de Lacanau est le premier à amorcer sa phase opérationnelle car la ville de Lacanau a attribué le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe lauréate pour l'action qui concerne le réaménagement du front de mer. La validation de l'avant-projet est prévue pour fin mars 2022 et le démarrage d'une partie des travaux pour l'après-saison 2022.

Renforcement des barrages :

Le dispositif renforcement des barrages, initialement doté de 15 M€ en AE, et 5 M€ en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation choris de 5,9 M€ en AE et 4,8 M€ en CP. Une mesure de fongibilité interne au BOP portant cette mesure a été effectuée en 2021, à hauteur de 1 M€ en AE=CP, au bénéfice de la mesure relative aux abris anticycloniques de survie en Polynésie française.

- Les AE représentent 0,95 M€ et les CP 0,4 M€ pour les études nécessaires à la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux. À titre d'exemple pour le redimensionnement d'un évacuateur de crue il est nécessaire de mener des études topographiques, géotechniques, hydrologiques, hydrauliques et de diagnostics de l'ouvrage existant pour concevoir les solutions à mettre en œuvre.
- 0,7 M€ en AE et 0,25 M€ en CP ont été consacrés aux opérations subventionnées de la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne dans le cadre de leurs contrats de concession sur des ouvrages de l'État. Ainsi sur l'ouvrage de Saclès dans le Gers il s'agit de travaux de confortement de l'ouvrage vis-à-vis du risque de glissement du barrage.
- 4,059 M€ en AE et en CP ont été versés à deux opérateurs (ONF et l'établissement public du château de Fontainebleau) pour le confortement de 3 ouvrages. Ces deux opérateurs ont engagé 0,7 M€ en AE et payé 0,2 M€ en CP à fin 2021.
- 0,2 M€ en AE et 0,05 M€ en CP ont été consommés pour quelques travaux de démarrage d'opérations. Les travaux prévus sont divers en fonction de chaque aménagement, il peut s'agir de stabilisation de barrages ou de redimensionnement d'un évacuateur de crues (dispositif permettant d'éviter la submersion).

Pour conclure concernant le renforcement des barrages, les 13 ouvrages bénéficiaires de la mesure ont pu être identifiés dès le premier trimestre 2021. 12 des 13 opérations ont trouvé des engagements financiers en 2021 qui ont permis en particulier la réalisation des études techniques indispensables aux travaux de sécurisation des barrages. Les diagnostics et avant-projets ont permis de préciser les chiffres des travaux.

Abris de survie en Polynésie française :

La mesure a été mise en œuvre à la suite de la signature le 30 mars 2021 d'une convention entre le président de la Polynésie française, le Premier ministre et le ministre des Outre-mer pour un montant de 50,6 M€ répartis à parité État-Pays pour la construction ou réhabilitation de 17 abris durant la période 2021 - 2025. Une enveloppe de 9,5 M€ leur a été dévolue au titre du plan de relance.

Le dispositif « abris polynésiens » a ainsi bénéficié en cours de gestion d'abondements pour un total de 9,5 M€ en AE et de 1 M€ en CP depuis les dispositifs « renforcement des barrages » (1 M€ en AE=CP), restauration écologique (6,9 M€) et eau et assainissement en métropole (1,6 M€). La consommation s'élève à 5,5 M€ en AE et 0,6 M€ en CP sur le titre 63. Les opérations concernant les abris de Fakarava et de Mahini ont progressé plus vite que prévu et généré respectivement une demande d'avance d'AE supplémentaires de 0,9 M€ et de crédits de paiement de 0,5 M€.

Risque sismique outre-mer:

La mesure « plan de relance – risque sismique » permet le financement accéléré de la mise aux normes parasismiques et para-cycloniques de bâtiments dont le fonctionnement est primordial en cas de survenance d'un événement majeur. Une enveloppe de 50 M€ avait été prévue initialement pour cette mesure. Parmi ces 50 M€, 30 M€ sont portés au budget de la sécurité sociale pour le confortement des structures hospitalières de Guadeloupe et Martinique, et sont désormais gérés par les ARS pour une réalisation durant la période 2021-2022. Les 20 M€ restants sur le budget général de l'État ont été fléchés à la fois vers des projets de confortement du bâti de l'État (Préfecture et sous-préfecture en Guadeloupe pour un montant de 12,1 M€ ; diverses opérations en Martinique concernant la gendarmerie nationale, la police nationale et la préfecture pour 5,7 M€) et des projets de confortement d'établissements d'enseignement en Martinique (deux écoles pour 2,2 M€).

Le dispositif « risque sismique outre-mer » doté de 20 M€ en AE, et 5 M€ euros en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 16,9 M€ en AE et 1,9 M€ en CP. Les opérations ainsi engagées ont permis de commencer les travaux sur 10 bâtiments qui permettront à terme de mettre en sécurité 426 personnes. La plupart des marchés ont été passés en 2021 en dépit de la situation sanitaire. Les décaissements sur les crédits de paiement devraient s'accélérer en 2022. L'analyse des offres des entreprises est en cours.

Réseaux d'eau et modernisation des stations d'assainissement : 290,2 M€ d'AE et 76,9 M€ de CP en 2021

Modernisation des réseaux / Hygiénisation des boues (métropole) :

Cette enveloppe était dotée initialement en LFI 2021 de 250 M€ en AE et de 62,5 M€ en CP. En exécution les agences de l'eau ont bénéficié de 248,4 M€ en AE et de 62,5 M€ en CP, 1,56 M€ d'AE ayant été redéployés en gestion pour financer les abris anticycloniques en Polynésie française. Les six agences de l'eau ont engagé 246,2 M€ en AE et payé 55,2 M€ en CP (hors intérimaires qui représentent 1,3 M€ en AE et 0,1 M€ en CP en 2021), dont 233,5 M€ en AE et 47,2 M€ de CP concernant la modernisation des réseaux, et 12,8 M€ en AE et 6,2 M€ en CP concernant l'hygiénisation des boues. Les projets consistent, par exemple, à réhabiliter des réseaux d'eau potable, à interconnecter des réseaux, à lutter contre les fuites de réseaux, à reconstruire ou à étendre des stations d'épuration, à raccorder des eaux usées au système d'assainissement, à construire des unités de traitement des boues.

Plan Eau Outre-mer :

Les crédits alloués sur le programme 362 pour le plan Eau en Outre-mer sont présentés dans le tableau ci-dessous pour chaque structure :

	AE ouvertes en LFI 2021 après redéploiements	CP ouvertes en LFI 2021 après redéploiements	AE exécutées au 31/12/2021	CP exécutés au 31/12/2021
Réseaux d'eau et modernisation des stations d'assainissement - Outre-mer	50 000 000	15 000 000	41 717 373	14 363 350
<i>Eau-DOM OFB</i>	<i>47 000 000</i>	<i>14 100 000</i>	<i>40 135 725</i>	<i>14 100 000</i>
<i>Eau-DOM services déconcentrés</i>	<i>3 000 000</i>	<i>900 000</i>	<i>1 581 648</i>	<i>263 350</i>

- OFB : L'Office a consommé 39,8 M€ d'AE et 5 M€ de CP (hors intérimaires dédiés au traitement administratif des dossiers qui représentent 0,4 M€ en AE et 0,2 M€ en CP en 2021). Les projets financés permettent l'alimentation en eau potable, ce qui peut nécessiter de créer ou de renforcer des forages existants, la lutte contre les déperditions d'eau, la réhabilitation de réseaux de collecte des eaux usées, l'extension de systèmes d'assainissement, la mise en place d'unités de traitement d'eau potable ou d'études de faisabilité pour la création d'une usine de dessalement.
- Services déconcentrés du MTE (DEAL) : 1,6 M€ en AE et 0,3 M€ en CP ont été consommés en 2021 pour couvrir plusieurs études afin de déterminer les travaux à entreprendre pour améliorer et sécuriser sur le long terme l'alimentation en eau potable. Les services déconcentrés ont également financé des opérations de lutte contre les déperditions d'eau sur le réseau de distribution d'eau potable du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement (SMGEAG) en Guadeloupe avec pour objectif à terme de rétablir une distribution permanente de l'eau sur l'ensemble de son territoire.

ACTION

03 – Décarbonation de l'industrie

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Décarbonation de l'industrie		1 000 000 000	1 000 000 000	281 000 000	83 918 816	281 000 000
		516 000 000	516 000 000	83 918 816		83 918 816

Alors que les activités industrielles représentent près de 20 % des émissions de gaz à effet de serre en France, les mesures portées par cette action visent à faire évoluer les modes de production vers un modèle bas carbone compatible avec l'objectif national et européen de neutralité carbone en 2050. Elles doivent permettre de faire de la transition énergétique un levier de performance de l'industrie française à moyen terme par l'investissement, tout en renforçant la sécurité de l'approvisionnement énergétique de la France.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		11 098 039		1 565 296
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		11 098 039		1 565 296
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 000 000 000	504 901 961	281 000 000	82 353 520
Transferts aux entreprises		504 901 961		82 353 520
Transferts aux collectivités territoriales	1 000 000 000		281 000 000	
Total	1 000 000 000	516 000 000	281 000 000	83 918 816

L'action décarbonation de l'industrie permet de financer le soutien à l'efficacité énergétique et à l'adaptation des procédés des entreprises industrielles ainsi que le soutien à la chaleur bas-carbone des entreprises industrielles.

Soutien à l'efficacité énergétique et à l'adaptation des procédés des entreprises industrielles

Pour accompagner la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'industrie, une enveloppe est dédiée au soutien aux investissements dans des procédés de fabrication moins émetteurs, tels que l'électrification de procédés aujourd'hui fonctionnant à l'énergie fossile, l'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements, ou encore l'utilisation d'intrants moins carbonés. En novembre 2021, les projets lauréats annoncés représentaient au total un montant d'investissements de 1,2 Md€ à l'échelle nationale, bénéficiant d'un soutien total de 256 M€ d'aide de l'État par le biais du dispositif de soutien à la décarbonation de l'industrie. Ces projets permettront d'éviter l'émission d'environ 1,6 MtCO_{2e} par an. Une nouvelle vague de lauréats est en cours de sélection. Le report d'autorisations d'engagement de 2021 vers 2022 s'explique par la temporalité de l'appel à projets. En effet, la dernière relève ayant eu lieu en octobre 2021, les projets n'ont pas pu être sélectionnés (et par conséquent les fonds n'ont pas non plus pu être engagés) avant la fin de l'année.

Soutien à la chaleur bas-carbone des entreprises industrielles

Pour encourager le développement de la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique des entreprises industrielles, une enveloppe est dédiée à l'accompagnement des investissements de substitution d'une solution chaleur bas-carbone à une solution fossile.

Alors que la consommation de chaleur issue de sources fossiles représente une part significative des émissions de l'industrie, les moyens mis en œuvre par le plan de relance permettront de compenser l'écart de coûts entre la chaleur produite à partir d'une solution biomasse et leur solution fossile alternative, sous la forme d'aides à l'investissement et au fonctionnement. En novembre 2021, les projets lauréats annoncés représentaient un investissement de 652 M€ d'investissements industriels à l'échelle nationale. Ils bénéficieront d'une aide totale de 234 M€ d'aide à l'investissement des fonds chaleur et fonds décarbonation, et 268 M€ d'autorisations d'engagement seront mobilisées pour le soutien au fonctionnement à ces projets, sur le fonds décarbonation de l'industrie. Ces projets permettront d'éviter plus de 1,1 Mt CO_{2eq} / an d'émissions de gaz à effet de serre dues à la combustion d'énergie fossile. Une nouvelle vague de lauréats est en cours de sélection. Le report d'autorisations d'engagement de 2021 vers 2022 s'explique par la temporalité de l'appel à projets. En effet, la dernière relève ayant eu lieu en octobre 2021, les projets n'ont pas pu être sélectionnés (et par conséquent les fonds n'ont pas pu non plus être engagés) avant la fin de l'année.

ACTION

04 – Économie circulaire et circuits courts

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Économie circulaire et circuits courts		500 000 000	500 000 000		84 000 000	84 000 000
		246 000 000	246 000 000		68 000 000	68 000 000

Dans la continuité de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, le plan de relance prévoit cette enveloppe pour accélérer le développement d'un modèle de production et de consommation circulaires visant à limiter la production de déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Ces crédits sont venus renforcer les moyens mis en œuvre dans le cadre du fonds « économie circulaire et déchets » de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	500 000 000	246 000 000	84 000 000	68 000 000
Transferts aux entreprises	500 000 000	246 000 000	84 000 000	68 000 000
Total	500 000 000	246 000 000	84 000 000	68 000 000

Investissement dans le recyclage et le réemploi (dont accompagnement filière plastique): 105 M€ d'AE et 50 M€ de CP en 2021

En 2021, des crédits à hauteur de 105 M€ en AE et 50 M€ en CP ont été versés à l'Ademe pour soutenir le réemploi, les activités de réduction des usages des plastiques à usage unique et le recyclage des plastiques (soutien à des investissements de substitution, de régénération et d'incorporation de plastique recyclé).

- Pour l'action réparation, réemploi et réutilisation (RRR) hors emballages, 17,7 M€ ont été engagés en 2021. 116 des dossiers aidés concernaient des investissements et 40 des études. Près de 70 % des porteurs sont des acteurs de l'ESS et 236 kt de produits pourront être réemployés par an grâce à ces investissements. A titre d'exemple, un projet de reconditionnement de batteries Liion a été soutenu sur cette action, pour un montant d'aide accordé proche de 2,5 M€.
- Pour l'action de substitution des emballages plastiques à usage unique, 5,9 M€ ont été engagés. 34 dossiers aidés concernaient des investissements, 13 des études et 65 provenaient du guichet « Tremplin ». Plus de 50 % des aides visaient des PME et le recours à 1 793 tonnes de plastique à usage unique pourra être évité chaque année grâce à ces investissements. 70 % des aides ont concerné la substitution d'emballages et 21 % le réemploi de contenants.
- Pour l'action de régénération/incorporation de matière première recyclée (ORPLAST), 56 M€ ont été engagés, dont 39 dossiers (23,4 M€) pour la régénération et 105 dossiers (32,5 M€) pour l'incorporation de matière première recyclée (MPR). La grande majorité des dossiers concernent soit uniquement des investissements soit un mixte investissement/étude. La moitié des aides a été accordée à des PME.

Cette ligne a par ailleurs bénéficié d'un abondement interne depuis la mesure « Rénovation énergétique des TPE/PME » de l'action 01 à hauteur de 4 M€ en AE en cours de gestion 2021.

Modernisation des centres de tri/recyclage et valorisation des déchets : 141 M€ d'AE et 18 M€ de CP en 2021

En 2021, des crédits à hauteur de 141 M€ en AE et 18 M€ en CP ont été versés à l'Ademe pour conduire des actions de modernisation des centres de tri, de recyclage et de valorisation des déchets.

- Pour l'action centre de tri des emballages ménagers, 40,9 M€ ont été engagés en 2021 pour des investissements (13 centres de tri financés). Cela représente 445 016 tonnes de déchets par an et 6 916 531 habitants desservis.
- Pour l'action déchetteries professionnelles et centres de tri des déchets non dangereux de l'activité économique (DAE), 18,4 M€ ont été engagés en 2021. 68 % de l'aide concerne les centres de tri et 21 % les déchetteries professionnelles. 60 % de l'aide visait des PME. Cela représente 869 540 tonnes de déchets.
- Pour le tri hors foyer avec une action qui vise à accélérer le déploiement du tri sélectif dans les espaces publics : 936 k€ ont été engagés ; 90 % des aides ont été attribuées à des collectivités et 10 % des entreprises.
- Pour les chaufferies à Combustible solide de récupération (CSR) et les centres de préparation de CSR, le montant engagé est de 44,3 M€ en 2021 en complément des engagements du fonds « économie circulaire » sur le budget d'intervention de l'établissement. 4 installations ont été soutenues représentant 131 068 tonnes de déchets, ainsi qu'une étude préalable.
- Pour le tri à la source et la valorisation des biodéchets, le montant engagé en 2021 représente 28,8 M€, dont 81 % pour des investissements, 10 % des études et 7 % le changement de comportement. Les aides ont concerné pour 55 % la collecte séparée de biodéchets, 14 % la gestion de proximité, 12 % le compostage centralisé et 8 % le déemballage/déconditionnement.

- Enfin, concernant l'AAP relatif aux banaliseurs de déchets de soins à risques infectieux, 32 dossiers ont été déposés à la clôture du 15 octobre. La sélection des dossiers retenus sera finalisée début 2022 et une seconde clôture aura lieu le 1er mars.

ACTION

05 – Transition agricole

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Transition agricole		1 124 000 000 928 069 223	1 124 000 000 928 069 223		390 000 000 330 273 785	390 000 000 330 273 785

L'action Transition agricole du plan de relance vise à accélérer la transformation industrielle, sanitaire et écologique de l'agriculture et de l'alimentation. Elle se décline en trois axes :

- consolider et renforcer l'indépendance et la souveraineté alimentaires françaises ;
- accélérer la transition agro-écologique pour disposer d'un système agricole et alimentaire durable ;
- accompagner l'adaptation de l'agriculture et de la forêt françaises aux conséquences du changement climatique.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	10 000 000	11 568 841	5 000 000	9 878 947
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 000 000	11 097 777	5 000 000	9 766 907
Subventions pour charges de service public		471 063		112 041
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 114 000 000	916 500 382	385 000 000	320 394 838
Transferts aux entreprises	924 000 000	712 612 336	305 000 000	250 469 994
Transferts aux collectivités territoriales	190 000 000	79 799 197	80 000 000	17 805 654
Transferts aux autres collectivités		124 088 850		52 119 190
Total	1 124 000 000	928 069 223	390 000 000	330 273 785

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel

Accélérer la transition agro-écologique

Plan de communication

Le montant initial de 10 M€ d'AE et 5 M€ de CP ouverts en LFI pour ce plan de communication a été complété par un redéploiement interne de 1,5 M€ en AE et 830 000 € en CP depuis le dispositif Promotion métiers filières pêche et aquaculture. Ce mouvement correspond à une mutualisation du marché public pour la communication sur les métiers de l'agriculture, de l'alimentation, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture, sans modification des périmètres des missions.

Par ailleurs, 231 400 € en AE et en CP ont été transférés pour financer des dépenses de communication transversales du plan France Relance. L'enveloppe dédiée au dispositif s'élève ainsi à 11 268 600 € en AE et 5 598 600 € en CP.

10,1 M€ d'AE et 8,7 M€ de CP ont été consommés pour ce dispositif, dont 9,2 M€ en AE et 8,1 M€ en CP en titre 3 et 0,9 M€ en AE et 0,6 M€ en CP sur le titre 6.

En 2021, le dispositif a financé deux campagnes :

- la campagne Entrepreneurs du Vivant (#EDV), axée sur les formations au sein des établissements d'enseignement agricole. Cette campagne s'est déroulée entre mai et novembre 2021 ;
- la campagne Entrepreneurs du Vivant (#EDV), axée sur la promotion de métiers, en trois vagues successives : une première vague de juillet à septembre 2021, la deuxième vague d'octobre à fin décembre 2021 ; la troisième vague se poursuit jusqu'au 1^{er} trimestre 2022.

Transferts aux entreprises

Structuration des filières et professionnalisation des organisations de professionnelles

Ce dispositif initialement doté de 54 M€ en AE et de 16,5 M€ en CP en LFI 2021, a fait l'objet de diverses fongibilités et l'enveloppe post-redéploiement se porte à 92 M€ en AE et 54,5 M€ en CP.

Il a donné lieu à la consommation de 58,6 M€ en AE et 16,5 M€ en CP, en titre 6 uniquement.

Le plan de structuration des filières a fait l'objet de trois appels à projets (AAP) portés par FranceAgriMer. Pour les deux premiers (structuration des filières agricoles et agroalimentaires, et, besoins des entreprises d'accoupage pour l'arrêt de l'élimination des poussins mâles et des canetons femelles), la moitié des dossiers lauréats a fait l'objet d'un engagement de près de 43 M€ et 8,3 M€ d'avances payées par FAM vers les bénéficiaires. Le troisième AAP cible plus spécifiquement les besoins en recherche et innovation pour la culture de la betterave sucrière : 15 lauréats ont été désignés pour un montant de subventions de 3,9 M€, montant déjà engagé.

Le deuxième dispositif, l'appui aux organisations de producteurs qui permet aux organisations de producteurs (OP) et aux associations d'organisations de producteurs (AOP) d'obtenir un soutien financier pour la réalisation d'investissements liés aux systèmes d'information ou des prestations de conseil externe d'ordre économique, juridique ou organisationnel, est en cours de modification afin de permettre également à une autre entité de déposer une demande d'aide, en lieu et place des OP et AOP, dès lors qu'elle leur apporte un soutien pour la mise en œuvre de la loi n°2021-1357 du 18 octobre 2021 (Loi EGALIM).

Fonds Avenir Bio

Ce dispositif, initialement doté de 10 M€ en AE et 2,5 M€ en CP en LFI 2021 a donné lieu à la consommation de 5 M€ en AE et 2,5 M€ en CP, en titre 6 uniquement.

Ce dispositif permet par ses appels à projets aux opérateurs économiques de bénéficier de financements tant immatériels (emplois, appui technique, prestations externes etc.) que matériels (bâtiments, stockage, équipements etc.) pour des dossiers de développement de l'offre de produits biologiques.

Cette dotation s'ajoute aux crédits dédiés du programme 149 pour renforcer cette enveloppe, et intervient en complément des moyens déjà engagés au service du développement de l'agriculture biologique dans le cadre de la PAC ou à travers la fiscalité.

Haies

Ce dispositif, initialement doté de 50 M€ en AE et 11 M€ en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 24,9 M€ en AE et 5 M€ en CP, en titre 6 uniquement.

Visant à augmenter significativement les dynamiques de plantations de haies et d'arbres alignés sur les surfaces agricoles françaises, ce dispositif comporte un volet animation, qui est le premier volet lancé par les régions. Sauf pour la Normandie, tous les appels à projets ont été déployés hors programme de développement rural régional (PDRR) et tous sont clos. Sur le fond, les résultats des AAP animation témoignent d'un potentiel de plantation élevé ce qui permet d'anticiper une consommation de l'intégralité de l'enveloppe dédiée à la mesure.

Dans le cadre du volet Investissement, 12 régions ont ouvert le dispositif via leur PDRR, les autres passant par le cadrage national. Lancés dans un second temps, la majorité des appels à projets est close entre le 15/09 et 01/11/21, selon les régions, ce qui se traduira par une dynamique d'engagement au premier semestre de l'année 2022.

Bilan carbone

Ce dispositif, initialement doté de 10 M€ en AE en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 10 M€ en AE et 5 M€ en CP, en titre 6 uniquement.

Cette mesure est mise en œuvre par l'ADEME qui a agréé 38 opérateurs capables de réaliser ces diagnostics. Elle doit permettre de réaliser entre 4000 et 5000 « bons » sur 2021-2022. Une première « tranche », d'un montant de 8,2 M€, a été contractualisée avec les lauréats, représentant environ 4200 « bons ».

Plan protéines

Ce dispositif, initialement doté de 100 M€ en AE et 38 M€ en CP en LFI 2021 a donné lieu à la consommation de 108,8 M€ en AE et 41,8 M€ en CP, dont 124 000 € en titre 3 en AE et en CP et le montant restant en titre 6.

Ce dispositif, qui a rencontré un vif succès, a fait l'objet de ré-abondements par fongibilités internes.

Par ailleurs le dispositif a également bénéficié d'un abondement de 25 M€ en AE sur les 100 M€ en AE dédiés à la gestion des aléas climatiques en LFR2.

L'enveloppe post-redéploiement se porte ainsi à 153,5 M€ en AE et 65 M€ en CP.

Pour ce qui concerne le soutien à l'investissement dans des agroéquipements, le premier guichet, clôturé le 12 janvier 2021, a rencontré un vif succès si bien que 1170 dossiers ont été engagés par FranceAgriMer pour le montant total de l'enveloppe de 20 M€ dont 5,7 M€ ont été payés.

Le 17 mai 2021, un deuxième guichet a été ouvert pour la mise en œuvre d'un programme complémentaire ciblé sur les agroéquipements pour la culture des oléoprotéagineux (culture, récolte, tri). Ce guichet a connu un succès important avec le dépôt de 1 288 dossiers sur lesquels 1269 ont été engagés pour le montant total de l'enveloppe de 20 M€ dont 0,7 M€ ont été payés.

Une troisième enveloppe, plafonnée à 35 M€ a été affectée le 17 novembre 2021 à l'aide à l'achat par les exploitants agricoles d'agroéquipements permettant le développement de la production de protéines végétales afin de favoriser la résilience des exploitations agricoles vis-à-vis des aléas climatiques par l'entretien des prairies : 2234 dossiers ont été engagés pour un montant de 32,4 M€.

Un guichet spécifique pour les semences permettant d'effectuer du sursemis pour enrichir les prairies en légumineuses a aussi été ouvert le 17 mai 2021 pour 2 M€ : 1534 dossiers ont été engagés pour 1,1 M€, et les paiements s'élèvent à 0,1 M€.

Pour ce qui concerne l'appel à projets pour la structuration des filières de protéines végétales (enveloppe de 50 M€), ouvert le 4 décembre 2020, 45 dossiers ont été engagés pour 26,6 M€ ; 7,3 M€ d'avances ont été versées.

Sur la mesure dédiée à l'obtention variétale, dotée d'une enveloppe de 3 M€ (après redéploiement au sein de la mesure), 2 dossiers ont été retenus pour 0,4 M€.

S'agissant de la promotion de la consommation de légumes secs dans l'alimentation humaine selon les recommandations du programme national nutrition santé (PNNS), une convention entre FranceAgrimer et Terres Univia sur ce volet de communication a été engagée pour 1,2 M€ et a donné lieu à un premier versement de 0,3 M€.

Concernant le volet accompagnement des entreprises, la convention avec Bpifrance a été signée par toutes les parties le 17 mai, engagée et a donné lieu au versement programmé sur 2021.

Filières animales

Biosécurité et bien-être animal en élevage

Ce dispositif, initialement doté de 100 M€ en AE et 20 M€ en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 67,3 M€ en AE et 13,6 M€ en CP pour les deux programmes concernés par cette mesure, dont 1,4 M€ en AE et 0,9 M€ en CP pour le seul P362, en titre 6 uniquement.

Le dispositif regroupe deux volets : le volet A porté par la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) et le volet B porté par la direction générale de l'alimentation (DGAL). Ce dernier, doté de 3,5 M€, apporte un soutien à la formation des éleveurs à la biosécurité pour la prévention des zoonoses et au bien-être animal. Dans le cadre de la modification des conditions de réalisation de la castration des porcelets, 1,5 M€ seront utilisés pour financer les formations pratiques sur site par le vétérinaire.

Le volet A, mis en œuvre dans le cadre des programmes de développement rural régionaux (PDRR) par transfert de crédits sur le programme 149, est doté de 86,5 M€. Il vise à soutenir les investissements permettant de renforcer la prévention des maladies animales et d'assurer une amélioration des conditions d'élevage au regard du bien-être animal.

Une convention avec l'assemblée permanente des chambres d'agriculture de 0,43 M€ reste à engager en 2022 sur le volet B, relative à la formation biosécurité pour les petits élevages indépendants en porcs et volailles.

Modernisation des abattoirs

Ce dispositif, initialement doté de 130 M€ en AE et 25 M€ en CP en LFI 2021 a donné lieu à la consommation de 115 M€ en AE et 44,4 M€ en CP, en titre 6 uniquement.

Le guichet a rencontré le succès escompté : au total, 171 dossiers ont été engagés par FranceAgriMer pour 107,9 M€ et 94 avances ont été payées pour 35,2 M€.

Soutien à l'accueil animaux abandonnés et en fin de vie

Ce dispositif doté de 20 M€ en AE et 3 M€ en CP en LFI 2021 et abondé de 15 Me en AE en LFR2, a donné lieu à la consommation de 18,9 M€ en AE et 10 M€ en CP, en titre 6 uniquement.

Cette mesure regroupe quatre dispositifs :

Le volet A « Soutien à la structuration des associations via les têtes de réseau (ie. Soutien à l'ingénierie, appui à la constitution des dossiers par les associations de leurs réseaux) » a donné lieu à 6 conventions qui ont été signées avec des associations de protection animale nationales. 5 conventions portent sur l'aide à la constitution des dossiers du volet B et sur la professionnalisation des associations locales (Fondation Brigitte Bardot (FBB), Société Protectrice des Animaux (SPA), Confédération Nationale Défense de l'Animal (CNDA), Solidarité Peuple Animal (SA) et Ethics For Animals (EFA)).

La 6ème convention conclue avec la FBB a pour objectif de réaliser un audit et de proposer un plan d'action pour améliorer la gestion des animaux errants dans les Outre-mer.

Le volet B « Soutien de projets locaux de refuges et associations pour l'accueil et la stérilisation d'animaux » concerne d'une part l'aide aux refuges pour l'accueil des animaux en fin de vie et abandonnés (ie. Soutien à l'investissement matériel / infrastructure des refuges) et d'autres part le soutien aux associations pour la stérilisation des chats / chiens (ie. Prévention des abandons).

Il s'est traduit par une consommation dynamique. Ce volet était initialement doté de 14 M€. Plusieurs demandes de fongibilité, concernant quatre régions, entre mesures ont permis de réabonder cette mesure à hauteur de 0,45 M€. En raison de son succès et de la priorité que constitue la lutte contre l'abandon des animaux domestiques, le Président de la République a annoncé lundi 4 octobre 2021 un réabondement de cette mesure à hauteur de 15 M€. Aussi, un nouvel appel à projets territorialisé a été lancé à la fin de l'année 2021.

Le volet C « Soutien aux soins vétérinaires pour les propriétaires les plus démunis » concerne : le soutien à la médecine vétérinaire solidaire ; la subvention pour les soins vétérinaires aux animaux des plus démunis via des associations départementales vétérinaires Vet pour tous ; et le soutien à la création de dispensaires vétérinaires adossés aux centres du SAMU social d'écoles vétérinaires.

Sur ce volet, l'ensemble des régions ont subventionné des associations Vet pour tous, ayant notamment pour mission d'aider les personnes en situation de précarité en leur permettant un accès aux soins pour leurs animaux. Les associations Vet pour tous contribuent à maintenir les interactions sociales des personnes en situation de précarité en préservant le lien Homme Animal.

Le volet D porte sur la création d'un observatoire de la protection des carnivores domestiques. L'observatoire a été mis en place en mai 2021. Dans ce cadre une convention a été conclue avec l'institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement pour que le Centre national de référence sur le bien-être animal, porté par INRAE, réalise des missions.

Renouvellement et développement des agro-équipements

Investissements dans des équipements nécessaires à l'adoption de nouveaux itinéraires techniques et systèmes de culture

Ce dispositif doté initialement de 135 M€ en AE et 71 M€ en CP en LFI 2021 a fait l'objet de fongibilités, et a bénéficié d'un abondement de 80 M€ en AE en LFR2. L'enveloppe post-redéploiement se porte à 212 M€ en AE et 68 M€ en CP. Ce dispositif a donné lieu à la consommation de 136,5 M€ en AE et 65,7 M€ en CP, dont 1,5 M€ en AE et en CP en titre 3 et 135 M€ en AE et 64,2 M€ en CP en titre 6.

Cette mesure guichet d'aide à l'acquisition de matériels performants en matière environnementale a rencontré un vif succès et a nécessité le renfort temporaire d'intérimaires au bénéfice de FAM aux fins d'instruction de la mesure. L'enveloppe initiale de 135 M€ bénéficie d'un abondement de 80 M€ supplémentaires à la suite des annonces du Président de la République sur le glyphosate.

Investissements dans des équipements de protection contre les aléas climatiques

Ce dispositif doté de 100 M€ en AE et 32,5 M€ en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 100 M€ en AE et 16,8 M€ en CP, en titre 6 uniquement.

L'aide à l'investissement dans le matériel pour faire face aux principaux aléas climatiques tels que le gel et la grêle, a fait l'objet d'un doublement de l'enveloppe comme annoncé par le Premier ministre à la suite de l'épisode de gel, soit 100 M€ supplémentaires.

S'agissant de l'aide spécifique à l'investissement dans les serres, 117 dossiers ont été déposés pour un montant de 11,2 M€.

Enfin, l'enveloppe spécifique définie pour le soutien aux projets collectifs de gestion de l'eau ; 28 projets ont été à ce jour engagés pour un montant total de 31,3 M€ et ont donné lieu à 0,9 M€ de paiements.

Accompagnement des entreprises d'agroéquipement et de biocontrôle

Ce dispositif doté de 15 M€ en AE et 3,5 M€ en CP en LFI 2021 a donné lieu à la consommation de 9,5 M€ en AE et 3,5 M€ en CP, dont 124 000 € en AE en titre 3 et 9,3 M€ en AE et 3,5 M€ en CP, en titre 6 uniquement.

Cette mesure d'accompagnement dédiée aux secteurs des agroéquipements et du biocontrôle, contribuant à la transition agroécologique est mis en œuvre par Bpifrance, avec qui une convention a été signée le 17 mai.

Forêt

Investissements forestiers et outils de financement pour les entreprises de la filière forêt-bois

- Renouveau forestier

Ce dispositif doté de 155 M€ en AE et 49,5 M€ en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 120 M€ en AE et 38,7 M€ en CP, en titre 6 uniquement.

Destiné à soutenir les propriétaires forestiers qui investissent pour adapter leurs forêts au changement climatique ce dispositif a fait l'objet d'un AMI (l'appel à manifestation d'intérêt) qui a permis de recenser des besoins à hauteur de 335 M€ : 2067 dossiers ont été engagés pour un montant de 51,2 M€, les paiements s'élèvent à 1,6 M€.

Dans le cadre de cette mesure, une première convention a été signée avec l'ONF pour le renouvellement de la forêt domaniale à hauteur de 30 M€ en AE et un versement de 27 M€ en CP.

- Soutien aval à la filière bois

Ce dispositif, doté de 20 M€ en AE et 9,5 M€ en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 21,7 M en AE et 9,5 M€ en CP, en titre 6 uniquement.

Il a fait l'objet de fongibilités et d'un abondement en LFR 2.

L'enveloppe se porte donc à 46,7 M€ en AE et 9,51 M€ de CP.

Destiné à soutenir les entreprises industrielles de transformation du bois dans leurs projets d'investissement pour moderniser leurs outils de production et gagner en compétitivité, ce dispositif est un succès, dans le cadre de l'AAP, 52 entreprises ont été retenues pour un montant total de 16,7 M€, soit l'intégralité de l'enveloppe dédiée et déléguée à l'ASP et 16,2 M€ ont été engagés et 0,6 M€ payés par l'ASP. De plus une convention, d'un montant total de 5 M€, avec le BPI France a été signée, dont 5 M€ ont été engagés.

- Filières graines et plants

Ce dispositif, doté de 3 M€ en AE et 1 M€ en CP en LFI 2021 a donné lieu à la consommation de 6 284 352 euros en AE et 2 786 905 euros de CP, en titre 6 uniquement.

L'enveloppe a été portée à 6,3 M€ en AE et 4,3 M€ en CP pour 2021.

A destination des pépiniéristes forestiers et permettant une meilleure gestion et maîtrise de l'eau ainsi qu'une protection renforcée face aux aléas climatiques notamment par l'amélioration du transport et de la conservation des plants, ce dispositif bénéficie d'une forte dynamique de paiement, avec 2,8 M€ (CP) déjà payés, témoignant d'une prévision de consommation consolidée de près de 4,5 M€ en 2022.

En parallèle, une convention a été signée avec l'ONF le 31 mai 2021 pour un montant d'1 M€ et 0,9 M€ versés en CP, visant à financer de nouveaux vergers à graines sur les essences d'avenir (cèdre, Douglas et chêne pubescent).

Acquisition de données LiDAR pour les territoires à enjeux par l'IGN

Ce dispositif doté de 22 M€ en AE et 22 M€ en CP en LFI 2021 a donné lieu à la consommation de 22 M€ en AE et 15 M€ en CP, en titre 6 uniquement.

Permettant de développer la couverture LIDAR HD, un outil basé sur la technologie laser, et ainsi de cartographier la forêt française pour mieux la gérer et en prévenir les risques, la mesure est mise en œuvre par l'intermédiaire d'une convention signée le 3 septembre avec l'IGN.

Transferts aux collectivités territoriales

Accélérer la transition agro-écologique

Développer une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale dans les cantines scolaires des petites communes

Ce dispositif doté de 50 M€ en AE et 15 M€ en CP en LFI 2021 a donné lieu à la consommation de 26,1 M€ en AE et 7,2 M€ en CP, en titre 6 uniquement.

Le montant engagé auprès des bénéficiaires finaux par l'ASP s'élève à 16,6 M€, et le montant total des dossiers déposés représente une enveloppe de 27 M€.

Destinée à aider les petites communes rurales à mettre en œuvre les objectifs de la loi EGAlim (réforme prioritaire de l'État), la mesure « cantines scolaires » connaît un taux d'émargement inférieur aux prévisions en métropole, sachant qu'à contrario, en outre-mer, son déploiement est plus fort qu'anticipé.

L'Agence de Service et de Paiement (ASP) a été chargée de conduire l'appel à projets puis de verser les crédits aux bénéficiaires finaux.

La cinétique des dépôts de dossiers, plus faible qu'initialement anticipé, n'a pas permis d'engager et de payer l'intégralité des crédits en 2021. Pour cette raison, la période d'ouverture du guichet a été reportée jusqu'au 30 juin 2022, avec une clause de revoyure permettant d'aller éventuellement jusqu'au 30 septembre 2022. Cette cinétique relativement faible s'explique essentiellement par la nature des communes éligibles en métropole, à savoir les plus fragiles et les plus rurales, qu'il peut être plus difficile d'atteindre, et donc d'informer sur la mesure, d'une part, et, d'autre part, qui disposent de moins d'ingénierie pour constituer leurs dossiers de demande d'aide.

Compte tenu de ces difficultés, à la suite de la mission-flash réalisée par le CGAAER au mois de juin, il a été décidé de :

- maintenir l'économie générale de la mesure, en diminuant cependant le délai de consultation des préfets de département à 8 jours au lieu de 15 jours, pour accélérer le délai d'engagement des dossiers ;
- prolonger la période d'ouverture du guichet ;
- d'ajouter les communes éligibles à la dotation de solidarité rurale (DSR) cible en 2021 dans le champ des communes éligibles ;
- d'instaurer une « hotline » pour aider les communes à constituer leur dossier ;
- de renforcer la communication autour du dispositif, en s'appuyant notamment sur les préfets à la relance et les porteurs de projets alimentaires territoriaux (PAT).

Au 31 décembre 2021, près de 1 750 dossiers avaient été déposés et éligibles pour un montant d'aide demandé de 25 M€.

Structurer les filières locales notamment au travers des projets alimentaires territoriaux (PAT)

Ce dispositif doté de 80 M€ en AE et 20 M€ en CP en LFI 2021 a donné lieu à la consommation de 79,5 M€ en AE et 16 M€ en CP, dont 0,4 M€ en AE et 0,1 M€ en CP en titre 3 et 79 M€ en AE et 15,9 M€ en CP en titre 6.

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (article 39), les projets alimentaires territoriaux (PAT) s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé.

Les PAT répondent à l'enjeu d'ancrage territorial mis en avant dans le Plan national pour l'alimentation et revêtent :

- une dimension économique : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles ;
- une dimension environnementale : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique (dont la production biologique), préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- une dimension sociale : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

Cette mesure a rencontré un grand succès avec une bonne dynamique de consommation de l'enveloppe.

La mesure est déclinée en deux volets.

Le Volet A concernant le soutien à la création de nouveaux PAT, dits « émergents » (financement des activités d'animation, de diagnostic) doté de 7,9 M€, a été mis en œuvre dans le cadre de l'appel à projets du PNA lancé le 1er décembre 2020, en 2 sessions. A l'issue du processus de sélection, 151 PAT émergents ont été annoncés lauréats.

Deux appels à projets nationaux ont été lancés. La totalité des crédits ont été engagés en 2021 pour le premier appel à projets.

Le Volet B concernant le soutien à la mise en œuvre des plans d'action des PAT labellisés ou en cours de labellisation via le soutien aux investissements, doté de 77 M€, participe à la mise en œuvre territorialisée du plan de relance selon les orientations de la circulaire du Premier ministre n°6220/SG du 23 octobre 2020. Ce volet a fait l'objet de contractualisations entre l'État et les régions dans le cadre des CPER avec 10 régions, avec une implication des régions allant du co-portage de l'appel à projets, jusqu'au financement pour certaines régions.

Les modes d'organisation ont été différents selon les régions avec un lancement des appels à projets qui s'est échelonné entre le 1er février et le 31 mars 2021 pour les ouvertures et le 15 juillet et le 31 octobre 2021 pour les clôtures (sauf en Corse où l'AAP reste ouvert jusqu'au 31 mars 2022). Près de 920 dossiers ont été déposés et au 31/12/21 ce sont 60 % des dossiers qui avaient été notifiés.

Favoriser le développement de jardins partagés

Ce dispositif doté de 30 M€ en AE et 15 M € en CP en LFI 2021 a donné lieu à la consommation de 29,6 M€ en AE et 10,6 M€ en CP dont 0,1 M€ en AE et 1,1 M€ en CP pour le titre 3 et 29,5 M€ en AE et 10,6 M€ en CP pour le titre 6.

Cette mesure regroupe deux volets. Le volet A est destiné à la contribution à l'opération Quartiers fertiles de l'ANRU pour développer l'agriculture au bénéfice de la population la plus impactée par la crise sanitaire (zones ANRU notamment dans les quartiers prioritaires et zones de renouvellement urbain). Cette opération est un succès au regard du nombre et de la qualité des dossiers sélectionnés. Sur les 3 appels à projets conduits, un total de 145 dossiers a été reçus dont 49 seront financés pour 13 M€.

Le volet B de la mesure a été territorialisé. L'ensemble des guichets sont fermés depuis le 31/12/2021. Au total, 1 124 dossiers ont été acceptés dont 151 en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Le montant total d'aide des dossiers acceptés s'élève à 16,2 M€ dont 2,1 M€ dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Cette territorialisation passe par des appels à projets départementaux pour la création de nouveaux jardins partagés ou collectifs ou le soutien au développement de jardins partagés ou collectifs existants, via le financement d'investissements matériels (fourniture et pose) pour des équipements ou aménagement (e.g., outillage à main, citernes de récupération d'eau de pluie, panneaux solaires pour serres agricoles, haies, clôtures, équipements de cuisine pour transformer les produits), des investissements immatériels (études de sols, ingénierie) et des prestations annexes de formations, l'animation pour le lancement ou l'essaimage des projets.

Alimentation locale et solidaire

Ce dispositif doté de 30 M€ en AE et en CP en LFI 2021 a donné lieu à la consommation de 24,2 M€ en AE et 9,8 M€ en CP, en titre 6 uniquement.

Cette mesure veille à soutenir les acteurs locaux et nationaux œuvrant pour l'accès des publics aux produits frais et locaux (e.g. réseaux d'alimentation en circuits courts, magasins de producteurs).

Pour les projets nationaux, la mesure vise à soutenir les projets structurants et innovants de têtes de réseaux qui permettent sur tout le territoire l'accès du plus grand nombre aux produits locaux, durables et de qualité.

L'enveloppe allouée au guichet national de la mesure « alimentation locale et solidaire » (volet A) a été entièrement engagée pour un montant total de 4,1 M€.

Pour les projets locaux, la mesure vise à soutenir les acteurs autour de 3 thèmes principaux :

- Soutien aux producteurs ayant des démarches collectives de structuration de l'approvisionnement en produits locaux et de qualité (e.g., investissements de conditionnement, stockage, transport) ;
- Soutien aux associations / startup / TPE / PME / communes ayant des projets de mise à disposition d'une alimentation de qualité pour tous (e.g., ouverture de locaux, matériel de livraison) ;
- Soutien aux initiatives de développement des commerces solidaires ambulants destinés en particulier aux personnes isolées ou modestes. La mesure participera au financement des investissements matériels (e.g. matériel roulant / équipements de stockage) / immatériels (e.g. dépenses de formations / prestations de conseil).

Sur ce volet territorialisé de la mesure « alimentation locale et solidaire » (volet B), tous les guichets sont fermés depuis le 30/09/2021. Près de 930 dossiers ont été déposés pour un montant d'aide demandé de 33,2 M€.

ACTION

06 – Mer

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Mer		250 000 000 227 672 168	250 000 000 227 672 168		44 760 000 52 431 394	44 760 000 52 431 394

250 M€ d'AE ont été ouvertes sur l'action Mer en 2021 pour soutenir le développement de solutions vertueuses dans l'ensemble des dimensions du développement durable en matière de pêche et culture marine ainsi que d'infrastructures et d'équipements portuaires. Les ports, maillon clé de la logistique et de l'offre touristique et des territoires où ils sont implantés, doivent en effet poursuivre et intensifier leur action résolue et ambitieuse en matière d'exemplarité environnementale. Cette action a également vocation à accompagner la modernisation de la flotte de navires des affaires maritimes. Concernant la pêche et l'aquaculture, la vocation première des crédits mobilisés sera d'apporter des financements à des projets permettant de renforcer la performance environnementale et sociale du secteur, tout en renforçant sa résilience économique.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 000 000	918 919	830 000	655 780
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 000 000	918 919	830 000	655 780
Titre 5 : Dépenses d'investissement	25 000 000	4 940 857	3 000 000	3 429 007
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	25 000 000	4 940 857	3 000 000	3 429 007
Titre 6 : Dépenses d'intervention	220 000 000	221 812 392	40 930 000	48 346 607
Transferts aux entreprises	45 000 000	44 550 000	7 530 000	13 841 340
Transferts aux collectivités territoriales	175 000 000	373 332	33 400 000	99 166
Transferts aux autres collectivités		176 889 060		34 406 101
Total	250 000 000	227 672 168	44 760 000	52 431 394

Verdissement des ports et de la flotte

200 M€ d'AE et 36,4 M€ de CP étaient prévus pour les mesures transports relatives au verdissement des ports (175 M€ d'AE) et à la modernisation de la flotte de navires des affaires maritimes (25 M€ d'AE).

Les consommations sur ces mesures transports ont été les suivantes :

- Verdissement des ports 175 M€ d'AE et 33,7 M€ de CP
- Flotte des affaires maritimes 5 M€ d'AE et 3,4 M€ de CP

Les crédits pour le verdissement des ports ont été intégralement consommés. Pour la modernisation de la flotte de navires des affaires maritimes, il est prévu que les AE soient intégralement consommées en 2022. Une légère sur-exécution des CP a été réalisée grâce à des redéploiements.

Pêche et aquaculture

- **Investissement dans l'ensemble des dimensions du développement durable du plan de relance**

Ce dispositif a été doté de 30 M€ en AE et 5 M€ en CP en LFI 2021. Après une fongibilité depuis le dispositif Fonds environnement filières pêche et aquaculture et un abondement par la LFR 2, l'enveloppe se porte à 79 798 450 euros en AE et 5 M€ en CP.

Ce dispositif a donné lieu à la consommation de 31,5 M€ en AE et 7,3 M€ en CP, en titre 6 uniquement.

- **Développement de navires et bateaux pour une flotte durable et performante**

Ce dispositif doté de 15 M€ en AE et 2,5 M€ en CP en LFI 2021 a donné lieu à la consommation de 13,5 M€ en AE et 7 M€ en CP, dont 0,4 M€ en AE et en CP en titre 3 et 13,1 M€ en AE et 6,5 M€ en CP, en titre 6.

- **Promotion des métiers de la pêche et de l'aquaculture**

Ce dispositif doté de 5 M€ en AE et 830 000 € en CP en LFI 2021 a donné lieu à la consommation de 2,7 M€ en AE et 1 M€ en CP, dont 0,4 M€ en AE et 0,2 M€ en CP pour le titre 3 et 2,3 M€ en AE et 0,8 M€ en CP en titre 6.

Un montant de 1,5 M€ en AE et 0,8 M€ en CP a été utilisé dans le cadre du dispositif « plan de communication » de l'action 5 « transition agricole ».

Cette mesure a été abondée à la suite de la LFR 2.

Il a été transféré à FranceAgriMer 45 M€ en AE et 14,29 M€ en CP afin de renforcer la performance environnementale et sociale de la filière notamment via des appels à projets pour le développement de fermes piscicoles durables et encourager les investissements en matière de navires innovants. Des conventions ont été passées en direct à hauteur de 1,21 M€ en AE et 0,43 M€ en CP au bénéfice d'organismes nationaux et a été délégué 1,48 M€ en AE et 0,6 M€ en CP aux directions interrégionales de la Mer (DIRM) et directions de la mer (DM) en faveur du secteur de la pêche et de l'aquaculture aux fins d'accroître son attractivité tant économique qu'à l'embauche.

ACTION

07 – Infrastructures et mobilité vertes

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Infrastructures et mobilité vertes		3 607 000 000	3 607 000 000	1 299 915 000		1 299 915 000
		3 223 995 418	3 223 995 418	1 305 826 410		1 305 826 410

L'action Infrastructures et mobilités vertes finance des solutions de mobilité plus respectueuses de l'environnement ; elle s'inscrit dans la logique des propositions portées par la Convention Citoyenne pour le Climat. En cohérence avec les objectifs définis par la loi d'orientation des mobilités (LOM), l'action concerne à la fois les transports individuels et les transports collectifs, afin d'avoir un impact positif pour le plus grand nombre d'utilisateurs. Les mesures portées par

cette action permettront de diminuer l'empreinte carbone et environnementale des transports et de développer la part modale des modes de transports non routiers (ferroviaire et vélo notamment) tout en répondant aux problématiques d'accessibilité et de desserte des territoires.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		8 022 664		3 516 359
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		8 022 664		3 516 359
Titre 5 : Dépenses d'investissement	205 000 000	127 606 732	81 715 000	65 168 868
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	205 000 000	127 606 732	81 715 000	65 168 868
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 402 000 000	3 088 366 022	1 218 200 000	1 237 141 183
Transferts aux ménages	1 057 000 000	538 107 218	632 000 000	538 107 218
Transferts aux entreprises	750 000 000	244 911 845	208 000 000	200 696 845
Transferts aux collectivités territoriales	1 595 000 000	15 050 559	378 200 000	50 000
Transferts aux autres collectivités		2 290 296 400		498 287 120
Total	3 607 000 000	3 223 995 418	1 299 915 000	1 305 826 410

Ferroviaire - soutien aux petites lignes, aux trains de nuit et au fret

L'enveloppe significative prévue pour le secteur ferroviaire permet de poursuivre les démarches d'amélioration de la qualité du réseau ferroviaire et les prestations offertes à plusieurs niveaux :

- en soutenant la régénération des petites lignes (en cofinancement notamment avec les régions dans le cadre des contrats de plan État-région) ;
- en redéveloppant l'offre des trains de nuit ;
- en assurant le développement des infrastructures multimodales de fret ferroviaire afin de renforcer sa compétitivité aux côtés des régions dans le cadre de CPER pour la période 2021-2022.

La consommation de cette enveloppe a été la suivante :

- Petites lignes ferroviaires : 300 M€ d'AE et 49,9 M€ de CP ;
- Trains de nuit : 100 M€ d'AE et 71,3 M€ de CP ;
- Fret : 250 M€ d'AE et 33 M€ de CP ;

Mobilités du quotidien

Transports en commun

Les crédits relance prévus pour les transports en commun permet de soutenir notamment le développement d'offres dans les zones urbaines les plus denses, l'amélioration de services existants ainsi que la création de nouvelles lignes de transports collectifs en site propre ou de métros. Ce financement vient ainsi compléter celui des collectivités.

L'enveloppe initialement ouverte en LFI pour les transports en commun en province, à hauteur de 230 M€ d'AE (y compris les études pour des RER métropolitains) a été abondée de 50 M€ en LFR1 et 400 M€ en LFR2.

395 M€ d'AE et 57,9 M€ de CP ont été consommés en 2021 pour les transports en commun de province et 670 M€ d'AE et 80,3 M€ de CP ont été consommés pour les transports en commun en Île-de-France.

Plan vélo

150 M€ d'AE ont été ouvertes pour le vélo en LFR2.

Les financements permettent d'apporter, au plus près des besoins territoriaux, des aides financières pour le développement des infrastructures nécessaires au développement de l'usage du vélo (ces aides étant complémentaires aux financements annuels proposés par appels à projets nationaux), ainsi que pour le stationnement en gare.

150 M€ d'AE et 10 M€ de CP ont été consommés en 2021 sur ce plan.

Accélération des travaux d'infrastructures de transports

Bornes électriques

65 M€ d'AE et 20 M€ de CP ont été consommés en 2021 pour cette mesure.

Ces crédits ont été confiés à l'Agence des services de paiement (ASP).

67 dossiers ont été déposés, représentant 292 points de recharge, dont 210 de plus de 150 kW, et 15 M€ de subventions demandées. Par ailleurs, Enedis a finalisé ou lancé les travaux pour raccorder 221 aires de services à des puissances de raccordement moyennes d'environ 1,8 MVA.

Ligne ferroviaire Lyon-Turin, voies navigables, voies réservées

Ces financements sont consacrés à l'accélération des travaux d'infrastructures de transport qui concernent la mise en place de voies réservées aux modes partagés (dont covoiturage) pour éviter l'autosolisme, la régénération du réseau fluvial, avec une maximisation du potentiel d'investissement par des co-financements, et la réalisation de la liaison ferroviaire entre Lyon et Turin.

425 M€ d'AE et 195,7 M€ de CP ont été consommés en 2021 sur cette enveloppe.

Modernisation des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS)

4,6 M€ d'AE et 3,2 M€ de CP ont été consommés en 2021 sur cette enveloppe. Ces financements ont permis de déployer les premières opérations visant à améliorer/moderniser les infrastructures des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS). Les opérations financées au titre du plan de relance seront poursuivies en 2022 conformément à la programmation générale.

Soutien à la demande en véhicules propres - Prime à la conversion, bonus électrique et innovation mobilité électrique et solidaire

La consommation sur cette mesure s'est élevée à 719 M€ en AE et en CP.

Depuis le 1er juillet 2021, le bonus s'élève jusqu'à 6 000 € pour une voiture électrique neuve et à 1 000 € pour un véhicule hybride rechargeable neuf. Les véhicules Crit'Air 2 (c'est-à-dire l'ensemble des véhicules diesel et des véhicules essence immatriculés pour la première fois avant 2014) sont exclus de la prime à la conversion et le plafond d'émissions de CO2 applicable à un véhicule thermique neuf pour qu'il soit éligible a été abaissé, en cohérence avec le seuil de déclenchement du malus. Depuis le 26 juillet 2021, le bonus et la prime à la conversion ont été renforcés pour les véhicules utilitaires légers électriques.

En 2021, le nombre de bonus attribués s'élève à 270 000, dont 58 % à des véhicules électriques neufs, 7 % à des véhicules électriques d'occasion, 29 % à des véhicules hybrides rechargeables neufs et 6 % à des véhicules à deux ou trois roues ou des quadricycles électriques neufs. Cela représente une hausse de près de 131 % par rapport aux 117 000 bonus attribués en 2020. En 2021, 113 000 primes à la conversion ont été attribuées, contre 167 000 l'année précédente. Elles ont bénéficié, dans 39 % des cas, à l'acquisition de véhicules électriques, et dans 44 % des cas à l'achat de véhicules électrifiés (véhicules électriques et hybrides rechargeables).

Verdissement du parc automobile de l'État

Le dispositif de verdissement du parc automobile du ministère de l'intérieur, doté en LFI pour 2021 de 115 M€ en AE et 46 M€ en CP, a donné lieu à la consommation de 103,8 M€ en AE et 48,8 M€ en CP dont 0,2 € en AE et 0,1 € en CP sur le titre 3 et 103,6 M€ en AE et 48,7 M€ en CP sur le titre 5.

Il a permis la commande, en deux phases, de 3 130 véhicules pour les services de gendarmerie, de police, de sécurité civile, les préfetures et les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI).

En CP, 46,015 M€ avaient initialement été positionnés sur le BOP pour régler les avances (80 %) auprès de l'Union des groupements d'achat public (UGAP). En fin d'année, 2,8 M€ ont été ajoutés et déduits de l'enveloppe prévue pour

2022 pour permettre de verser le solde des premiers véhicules livrés. Les 48,8 M€ de CP 2021 ont intégralement été consommés.

Ces véhicules sont électriques ou hybrides rechargeables et quasi intégralement de constructeurs français. Parmi les modèles électriques, ont été commandés des Renault Zoé, Kangoo et Master ; pour les véhicules hybrides rechargeables, essentiellement des Peugeot 508 et 3008, Citroën C5 Aircross, Opel Grandland, Renault Mégane et Clio.

Le dispositif de verdissement du parc automobile de la justice, initialement doté de 15 M€ en AE et de 7,5 M€ en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 14,4 M€ en AE et de 7 M€ en CP, se répartissant de la façon suivante :

- 12,9 M€ en AE et 6,8 M€ en CP de dépenses d'investissement (titre 5) ;
- 1,5 M€ en AE et 0,2 M€ en CP de dépenses de fonctionnement (titre 3).

En 2021, le ministère de la justice a consommé 96 % des AE et 93 % des CP des crédits votés en LFI au titre du verdissement du parc automobile de l'État, et ce malgré des difficultés pour finaliser les achats de bornes dans un contexte où les prestataires, fortement impactés par la crise sanitaire, ont connu des difficultés d'approvisionnement et de disponibilité.

Le dispositif de verdissement du parc automobile des douanes, doté en LFI pour 2021 de 50 M€ en AE et 25 M€ en CP, a donné lieu à la consommation de 12,1 M€ d'AE et 9,8 M€ de CP. Ces crédits ont permis de commander 339 véhicules et 237 bornes. 25 M€ de l'enveloppe initiale ont été redéployés vers d'autres mesures du plan de relance.

Résilience des réseaux électriques

15,1 M€ d'AE et 0,1 M€ de CP ont été consommés sur cette ligne.

27 dossiers ont été retenus pour la sécurisation des réseaux à fils nus, pour un montant de 7 M€.

11 dossiers ont été retenus pour la sécurisation des réseaux vis-à-vis des intempéries, pour un montant de 10 M€.

71 dossiers ont été retenus pour des projets liés à la transition énergétique et aux solutions innovantes pour un montant de 17 M€.

La finalisation de l'engagement de ces dossiers aura lieu en 2022.

ACTION

08 – Énergies et technologies vertes

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Énergies et technologies vertes		3 720 000 000	3 720 000 000	898 700 000	898 700 000	898 700 000
		1 917 639 941	1 917 639 941	256 228 845	256 228 845	256 228 845

L'action Énergie et technologies vertes vise à positionner la France à la pointe des technologies de production d'hydrogène renouvelable, à soutenir les innovations au service de la transition écologique (via le PIA), à renforcer la compétitivité des entreprises dans la filière nucléaire tout en développant des solutions innovantes pour la gestion des déchets radioactifs et à aider les secteurs aéronautique et automobile.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		16 027 913		10 955 691
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		16 027 913		10 955 691
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 720 000 000	1 871 612 028	898 700 000	215 273 154
Transferts aux entreprises	3 720 000 000	1 864 516 028	898 700 000	211 725 154
Transferts aux autres collectivités		7 096 000		3 548 000
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		30 000 000		30 000 000
Dotations en fonds propres		30 000 000		30 000 000
Total	3 720 000 000	1 917 639 941	898 700 000	256 228 845

Stratégie hydrogène - projets européens : 1 275 M€ en AE

Le dispositif IPCEI (Important Projects of Common European Interest) permet de financer la part des dépenses des industriels relatives à des travaux de recherche et de développement, à des premiers déploiements industriels et à des projets d'infrastructures énergétiques.

A la suite de la signature de la convention de mandat entre l'État et Bpifrance relative à la gestion de l'IPCEI hydrogène le 29 décembre 2021, la totalité des 1 275 M€ a pu être engagée en 2021. Les CP 2021, s'élevant à 200 M€, n'ont pas pu être décaissés faute de validation des demandes d'octroi d'aide par la Commission européenne. Ces crédits ont été reportés sur 2022.

Stratégie hydrogène - appels à projets

50 M€ d'AE et 5 M€ de CP ont été consommés sur cette mesure.

Les aides portent sur les investissements et les équipements permettant le déploiement, dans les territoires, de l'usage de l'hydrogène décarboné pour l'industrie et la mobilité. L'appel à projets « Écosystèmes territoriaux hydrogène » a été clôturé le 14 septembre 2021 avec un relevé intermédiaire réalisé le 16 mars 2021. Issus de la première clôture de 2020, 7 projets ont été annoncés pour financement au CNH de février 2021 pour environ 45 M€. La clôture de mars 2021 a confirmé la dynamique actuelle de ce sujet et 14 projets ont passé la présélection pour des aides potentielles de 107 M€.

Nucléaire - 182,6 M€ en AE et 69,3 M€ en CP**Recherche et développement dans la filière nucléaire : 30 M€ en AE et CP**

Au titre de l'action consacrée au soutien à l'innovation et à la recherche et au développement dans la filière nucléaire, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) a bénéficié d'une subvention de 39 M€, afin de soutenir ses dépenses d'investissements destinés à des projets de développement de ses plateformes expérimentales. Deux projets sont concernés par cette action :

- (i) le projet NEWTAM, qui a pour objectif d'augmenter les capacités de la plateforme TAMARIS dédiée à la qualification sismique des équipements de l'industrie électronucléaire
- (ii) le projet NEWPLIN, visant à construire une nouvelle plateforme NEW PLINIUS, dédiée à l'étude des accidents graves de plusieurs filières de réacteurs.

En 2021, afin de permettre au CEA d'engager les montants nécessaires au lancement de ces deux projets et d'assurer les premiers engagements, un premier paiement de 30 M€ a été réalisé, sous la forme d'une dotation en fonds propres. Afin d'assurer le suivi de ces projets, un comité de pilotage a été mis en place. Une première réunion a été organisée en septembre 2021. Elle a permis de rappeler les enjeux des deux projets et de présenter leur état d'avancement, ainsi que les calendriers et chroniques de dépenses associés. S'agissant du projet NEWTAM, l'année 2021 a notamment été marquée par la création des outils de pilotage du projet (coûts, délais, risques, interfaces, base documentaire et répertoires partagés), la réalisation des études de sols et d'impact environnemental et la rédaction du cahier des charges. Concernant le projet NEW PLINIUS, l'année 2021 a été consacrée à l'étude de conception à coût objectif du projet et à la définition du choix du modèle industriel.

Usine du futur : 55 M€ d'AE et 11,7 M€ de CP

Les projets soutenus au travers de cette thématique visent à améliorer la compétitivité des entreprises du secteur nucléaire en leur permettant de lever un certain nombre de verrous auxquels elles sont confrontées ou d'optimiser leurs processus : utilisation de l'intelligence artificielle en soutien au diagnostic, optimisation des interventions de maintenance, lutte contre l'obsolescence, amélioration de la traçabilité. Un soutien à hauteur de 22,8 M€ a été accordé dans le cadre des premiers appels à projets des filières industrielles lancés en novembre 2020 et en mars 2021. Un troisième appel à projets a permis au cours de l'automne 2021 de consommer l'intégralité de la dotation de 55 M€ d'AE ouvertes pour 2021.

Soutien à la modernisation industrielle et renforcement des compétences : 97,6 M€ en AE et 27,6 M€ en CP

Cette action de soutien à la modernisation industrielle et au renforcement des compétences dans la filière nucléaire comprend les axes suivants :

- d'une part, le soutien à la modernisation industrielle des entreprises de la filière nucléaire et le soutien à des projets de relocalisation (70 M€ d'AE engagées en 2021) : certaines entreprises fournisseurs d'EDF ont besoin de moderniser leur outil de production pour continuer à fournir les pièces nécessaires à l'exploitation du parc existant ou pour le développement des différents projets de construction de la filière. La filière offre aussi, comme d'autres, des opportunités de relocalisation qui font l'objet d'un accompagnement. Cette mesure a été intégrée au sein de l'appel à projets (AAP) « Plan de relance pour l'industrie – Secteurs stratégiques » opéré par Bpifrance. Dans le cadre des 3 premières relèves, 43 projets ont été déclarés lauréats en 2021 avec un montant total de 51,1 M€ de subventions accordées, pour 226,4 M€ d'investissements totaux ;
- d'autre part, le développement et renforcement des compétences de la filière nucléaire (27,6 M€ d'AE engagées en 2021) : il s'agit de soutenir les initiatives de formation et d'excellence de la filière dans les métiers critiques, comme le soudage. Cette action permettra de conserver les gestes techniques nécessaires à la bonne exploitation des installations nucléaires et de poursuivre les efforts de reconstitution et de développement des compétences des entreprises de la filière. Cette mesure a fait notamment l'objet d'un AAP « Renforcement des compétences de la filière nucléaire » opéré par Bpifrance. Dans le cadre de la première relève, 18 projets ont été déclarés lauréats en 2021, avec un montant total de 11,7 M€ de subventions accordées, pour 22,8 M€ d'investissements totaux.

Plans de soutien aéronautique et automobile : 410,1 M€ en AE et 182 M€ en CP

Les deux dispositifs « Automobile » et « Aéronautique », portés par la DGE, ont rencontré un fort attrait, face à l'ampleur de la crise liée au Covid pour ces secteurs et à la rapidité de la transition vers les nouvelles formes de mobilité (notamment électriques). A ce stade, la quasi-totalité des AE disponibles a été engagée auprès de Bpifrance.

Sur le volet automobile, les relèves ont permis de réceptionner 1 183 dossiers, démontrant un succès certain du dispositif. L'instruction de ces dossiers a permis de valider 443 projets pour un montant d'environ 215 M€ d'AE (dont 36 M€ ont été fléchés vers un financement par le PIA).

Sur le volet aéronautique, les relèves ont permis de réceptionner 1 188 dossiers. L'instruction de ces dossiers a permis de valider 418 projets pour un montant d'environ 195 M€ d'AE (dont 29 M€ ont été fléchés vers un financement par le PIA).

ACTION**09 – Dotation régionale d'investissement**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Dotation régionale d'investissement		600 000 000	600 000 000		323 800 000	323 800 000
		600 199 841	600 199 841		148 136 868	148 136 868

La loi de finances pour 2021 a ouvert un total de 600 M€ en autorisations d'engagement (AE) et de 323,8 M€ en crédits de paiement (CP) au titre de l'action 09 « Dotation régionale d'investissement » (DRI).

Cette enveloppe, dédiée aux régions, permet à ces dernières d'engager notamment un plan massif de rénovation énergétique des bâtiments publics et d'accélérer le développement des mobilités douces et des transports publics.

L'exercice 2021 s'est clôturé avec un engagement de 600 199 841 € d'AE (cette augmentation par rapport à l'enveloppe initiale résulte d'une fongibilité réalisée en Guyane à partir d'AE issus de la dotation de rénovation thermique des collectivités locales) et une consommation de 148 136 648 € de CP. Ainsi, la totalité de l'enveloppe d'AE a été engagée en 2021. S'agissant des CP, le montant consommé en 2021 représente 25 % de l'enveloppe totale et 46 % de l'enveloppe de CP programmée pour l'exercice 2021.

Le décalage des consommations de CP pour la DRI 2021 résulte de plusieurs facteurs. Il s'explique par le temps de traitement des dossiers engagés, dont la liste est arrêtée conjointement par les conseils régionaux et les préfetures de région. Les délais induits par les élections régionales intervenues en 2021 ont notamment pu être de nature à ralentir l'instruction ou le lancement de certains projets, de même que les pénuries de matières premières.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	600 000 000	600 199 841	323 800 000	148 136 868
Transferts aux entreprises		53 198 842		11 597 457
Transferts aux collectivités territoriales	600 000 000	537 907 665	323 800 000	134 871 411
Transferts aux autres collectivités		9 093 334		1 668 000
Total	600 000 000	600 199 841	323 800 000	148 136 868

DÉPENSES D'INTERVENTION

La DRI porte uniquement des dépenses d'intervention dont 9 % ont été mobilisés pour des projets portés par des entreprises, 90 % pour des projets portés par les collectivités territoriales, plus précisément les régions, et 2 % pour des projets d'autres collectivités. Concernant la nature des projets, 66 % de l'enveloppe DRI finance les travaux de rénovation énergétique, 20 % finance des projets relatifs à la mobilité du quotidien et enfin, 14 % de l'enveloppe concerne des projets hors rénovation énergétique et mobilité en lien avec la transition écologique.

S'agissant des transferts aux entreprises, les montants correspondent majoritairement au financement de projets d'infrastructures ferroviaires conduits par la SNCF (aménagement dans les gares, voies, etc.), tels que le projet structurant de SNCF Gares et Connexions en Île-de-France (30 M€) ou encore le projet de mise en accessibilité de la gare d'Auxerre Saint-Gervais dans l'Yonne (3,4 M€).

Concernant les transferts aux collectivités territoriales, les montants recouvrent en très grande majorité des projets de rénovation énergétique des lycées. Les montants de ces projets, dont les ensembles financiers peuvent comporter un ou plusieurs lycées, sont très variables. Les écarts s'expliquent par la nature des travaux, pouvant aller de simples changements de fenêtres au renouvellement complet et durable de la toiture, de l'isolation des murs et du système de chauffage. Par ailleurs, des bâtiments neufs peuvent être construits avec l'aide de ces crédits. Le montant de cette ligne de dépense peut couvrir secondairement des travaux d'aménagement liés aux mobilités du quotidien, tels que la construction du nouveau ferry de l'île d'Yeu en Vendée (0,3 M€), la première phase du projet de transport collectif urbain à Mayotte (2,4 M€) ou encore la voie verte reliant Ajaccio à la rive Sud, en Corse (1,6 M€).

Enfin, s'agissant des transferts aux autres collectivités, les montants correspondent principalement à des subventions à des structures associatives et établissements, telle que la rénovation thermique des locaux de l'Académie Fratellini, en Seine-Saint-Denis (2,33 M€).

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ENSM - Ecole nationale supérieure maritime (P205)					370 000	
Transferts					370 000	
ASP - Agence de services et de paiement (P149)					1 029 127 249	768 140 889
Transferts					1 029 127 249	768 140 889
CNPF - Centre national de la propriété forestière (P149)					17 000	17 000
Dotations en fonds propres					17 000	17 000
FranceAgriMer (P149)					507 295 600	183 656 340
Transferts					507 295 600	183 656 340
GIP - BIO - Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (P149)					5 000 000	2 500 000
Transferts					5 000 000	2 500 000
IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation (P149)					6 000	1 800
Transferts					6 000	1 800
INAO - Institut national de l'origine et de la qualité (P149)					79 497	79 497
Dotations en fonds propres					79 497	79 497
ANSÉS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (P206)					65 894	65 894
Dotations en fonds propres					65 894	65 894
INI - Institution nationale des Invalides (P169)					866 800	866 800
Dotations en fonds propres					866 800	866 800
ONF - Office national des forêts (P149)					39 060 098	34 500 290
Subventions pour charges de service public					18 516	14 813
Dotations en fonds propres					5 714 892	5 714 892
Transferts					33 326 690	28 770 585
CMN - Centre des monuments nationaux (P175)					323 328	323 328
Dotations en fonds propres					323 328	323 328
Etablissement public du château de Fontainebleau (P175)					3 059 000	3 059 000
Dotations en fonds propres					3 059 000	3 059 000
Musée du Louvre (P175)					9 644 616	2 530 587
Dotations en fonds propres					9 644 616	2 530 587
CND - Centre national de la danse (P131)					521 699	69 300
Dotations en fonds propres					521 699	69 300
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (P131)					2 119 875	90 569
Dotations en fonds propres					2 119 875	90 569
CNAC - Centre national des arts du cirque (P361)					1 079 851	127 342
Dotations en fonds propres					1 079 851	127 342
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (P361)					2 687 652	411 356
Dotations en fonds propres					2 687 652	411 356
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)					12 397 447	2 683 853
Dotations en fonds propres					12 397 447	2 683 853
ENSTA ParisTech - Ecole nationale supérieure de techniques avancées ParisTech (P144)					6 092 873	6 092 873
Dotations en fonds propres					6 092 873	6 092 873

Écologie

Programme n° 362 | Justification au premier euro

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)					11 971 056	11 971 056
Dotations en fonds propres					11 971 056	11 971 056
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales (P144)					1 948 000	1 948 000
Dotations en fonds propres					1 948 000	1 948 000
X - Ecole polytechnique (P144)					5 175 000	5 175 000
Dotations en fonds propres					5 175 000	5 175 000
TNC - Théâtre national de Chaillot (P131)					7 964 880	801 756
Dotations en fonds propres					7 964 880	801 756
Musée de l'air et de l'espace (P212)					106 041	106 041
Dotations en fonds propres					106 041	106 041
Ecoles d'art en Région (P361)					362 000	362 000
Dotations en fonds propres					362 000	362 000
Musée national de la marine (P212)					259 600	259 600
Dotations en fonds propres					259 600	259 600
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)					36 900	36 900
Dotations en fonds propres					36 900	36 900
AFITF - Agence de financement des infrastructures de transport de France (P203)					2 465 000 000	531 750 000
Transferts					2 465 000 000	531 750 000
Météo-France (P159)					1 652 691	502 091
Dotations en fonds propres					1 652 691	502 091
Agences de l'eau (P113)					258 317 300	64 645 174
Dotations en fonds propres					1 979 500	326 975
Transferts					256 337 800	64 318 199
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)					15 127 518	6 256 376
Transferts					15 127 518	6 256 376
OFB - Office français de la biodiversité (P113)					64 521 445	22 123 720
Dotations en fonds propres					114 000	114 000
Transferts					64 407 445	22 009 720
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)					22 000 000	15 000 000
Transferts					22 000 000	15 000 000
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)					846 466 411	193 770 882
Dotations en fonds propres					1 103 450	117 362
Transferts					845 362 961	193 653 520
TNS - Théâtre national de Strasbourg (P131)					1 407 780	258 953
Dotations en fonds propres					1 407 780	258 953
Parcs nationaux (P113)					15 693 716	5 303 746
Subventions pour charges de service public					406 667	98 405
Dotations en fonds propres					6 558 660	2 298 915
Transferts					8 728 389	2 906 426
ANGDM - Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (P174)					1 200 000	1 200 000
Dotations en fonds propres					1 200 000	1 200 000
ANFr - Agence nationale des fréquences (P134)					30 000	30 000
Dotations en fonds propres					30 000	30 000
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)					5 030 495	2 316 255

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dotations en fonds propres					1 099 095	218 135
Transferts					3 931 400	2 098 120
ENTPE - Ecole nationale des travaux publics de l'État (P217)					3 697 800	1 902 390
Dotations en fonds propres					3 697 800	1 902 390
CNED - Centre national d'enseignement à distance (P214)					212 432	212 432
Subventions pour charges de service public					212 432	212 432
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)					6 934 000	3 528 274
Dotations en fonds propres					6 934 000	3 528 274
Business France (P134)					1 218 947	1 218 947
Dotations en fonds propres					1 218 947	1 218 947
Universités et assimilés (P150)					626 465 583	107 038 127
Subventions pour charges de service public					175 850	133 222
Dotations en fonds propres					617 328 393	103 315 329
Transferts					8 961 340	3 589 576
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)					96 908 073	22 009 288
Dotations en fonds propres					95 069 083	20 170 298
Transferts					1 838 990	1 838 990
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)					13 429 547	2 374 368
Dotations en fonds propres					13 184 947	2 374 368
Transferts					244 600	
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)					860 372	60 000
Dotations en fonds propres					860 372	60 000
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)					244 433 473	50 615 387
Dotations en fonds propres					241 208 371	48 326 946
Transferts					3 225 102	2 288 441
Communautés d'universités et d'établissements (P150)					2 570 000	934 420
Dotations en fonds propres					2 570 000	934 420
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)					118 400	35 520
Transferts					118 400	35 520
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)					69 954 414	37 762 515
Dotations en fonds propres					69 954 414	37 762 515
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)					1 508 059	397 805
Dotations en fonds propres					1 508 059	397 805
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)					30 004 532	5 607 680
Dotations en fonds propres					30 004 532	5 607 680
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)					6 999 025	2 501 577
Dotations en fonds propres					6 999 025	2 501 577
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)					12 972 386	4 739 110
Dotations en fonds propres					12 837 386	4 631 110
Transferts					135 000	108 000
CNES - Centre national d'études spatiales (P193)					9 912 774	1 677 754
Dotations en fonds propres					9 912 774	1 677 754
IFPEN - IFP Energies Nouvelles (P190)					8 029 440	833 446

Écologie

Programme n° 362 | Justification au premier euro

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dotations en fonds propres					8 029 440	833 446
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)					1 748 756	1 590 893
Dotations en fonds propres					1 748 756	1 590 893
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (P190)					21 560 000	7 946 000
Dotations en fonds propres					21 560 000	7 946 000
Groupe Mines Télécom (P192)					27 008 574	6 193 574
Dotations en fonds propres					27 008 574	6 193 574
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)					7 966 873	1 342 049
Dotations en fonds propres					7 966 873	1 342 049
Associations de coordination technique agricole et des industries agroalimentaires (P142)					1 973 233	591 970
Transferts					1 973 233	591 970
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)					15 371 326	15 371 326
Dotations en fonds propres					15 371 326	15 371 326
LNE - Laboratoire national de métrologie et d'essais (P192)					4 849 999	4 849 999
Dotations en fonds propres					4 849 999	4 849 999
Universcience (P361)					1 836 458	1 107 458
Dotations en fonds propres					1 836 458	1 107 458
IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)					9 540 000	742 408
Dotations en fonds propres					9 540 000	742 408
ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police (P176)					336 000	336 000
Dotations en fonds propres					336 000	336 000
ARS - Agences régionales de santé (P124)					490 000	490 000
Dotations en fonds propres					490 000	490 000
ANS - Agence nationale du sport (P219)					50 000 000	25 000 000
Transferts					50 000 000	25 000 000
Ecoles nationales des sports (P219)					2 687 329	2 687 329
Dotations en fonds propres					2 687 329	2 687 329
EPIDE - Etablissement pour l'insertion dans l'emploi (P102)					2 561 870	1 025 000
Dotations en fonds propres					2 561 870	1 025 000
Pôle emploi (P102)					9 855 279	1 894 325
Dotations en fonds propres					9 855 279	1 894 325
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (P103)					27 527 599	13 002 134
Dotations en fonds propres					27 527 599	13 002 134
ANAH - Agence nationale de l'habitat (P135)					1 520 200 000	577 800 000
Transferts					1 520 200 000	577 800 000
ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile (P613)					11 046 067	1 471 937
Dotations en fonds propres					11 046 067	1 471 937
VNF - Voies navigables de France (P203)					1 507 572	1 507 572
Dotations en fonds propres					1 507 572	1 507 572
Total					8 198 381 504	2 777 433 283
Total des subventions pour charges de service public					813 465	458 872
Total des dotations en fonds propres					1 354 850 322	344 659 940
Total des transferts					6 842 717 717	2 432 314 472

PROGRAMME 363
Compétitivité

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Alban HAUTIER

Sous-directeur à la direction du budget

Responsable du programme n° 363 : Compétitivité

La reconquête de la compétitivité et la résilience économique de la France sont des objectifs clé du plan « France Relance ». Au-delà de la baisse des impôts de production, des moyens significatifs sont déployés au service de ces objectifs, en particulier par le programme 363 « Compétitivité » de la mission « Plan de relance ». Les enjeux de ce programme couvrent : accompagner les entreprises pour la localisation de leur production à forte valeur ajoutée sur le territoire français afin de créer de nouveaux emplois et de sécuriser les approvisionnements critiques de certaines chaînes de valeur d'intérêt stratégique ; des attentions spécifiques sont portées au secteur du spatial et à l'aéronautique ; faciliter le financement des entreprises ; faciliter leur accès à l'export ; contribuer à la modernisation de l'État et des territoires, en particulier par une action résolue de mise à niveau numérique ; soutenir le secteur culturel, facteur d'attractivité pour la France.

Dans le contexte de la crise sanitaire, le premier objectif poursuivi par le programme « Compétitivité » est le financement des entreprises, ainsi que la restauration de leur capacité d'investissement. A ce titre, l'État intervient en premier lieu en encourageant l'octroi aux entreprises françaises de prêts participatifs relance et d'obligations relance par la mobilisation de sa garantie (qui couvrira jusqu'à 30 % des pertes sur ces financements). L'État intervient également directement par l'ouverture de crédits budgétaires, à la fois par le biais d'un soutien à l'action de Bpifrance pour favoriser la prise de risque des réseaux bancaires et des fonds d'investissement dans le financement des TPE, PME ou ETI, mais aussi par le biais d'un abondement de fonds régionaux d'investissement pour renforcer le capital des PME dans les territoires (action n°1). La pérennité des entreprises aidées fera l'objet d'un suivi à terme, au même titre que l'effet de levier sur le volume des capitaux déployés par les véhicules d'investissement garantis.

Un objectif spécifique de relocalisation de la production industrielle dans les territoires est poursuivi au titre de la souveraineté technologique et de la résilience de l'économie (action n°2), dans la continuité d'actions engagées dès 2020. Deux leviers sont identifiés au soutien direct de la relocalisation : un fonds de soutien aux projets d'investissements industriels dans les territoires, dans le cadre d'une démarche menée conjointement par l'État et les Régions et animée dans le cadre du programme « Territoires d'industrie » ; une enveloppe pour soutenir plus particulièrement des investissements ciblés sur cinq secteurs stratégiques que sont la santé, les intrants critiques pour l'industrie, l'électronique, l'agroalimentaire et les applications industrielles de la 5G. Par ailleurs, des mesures spécifiques sont financées à destination du secteur spatial (investissement dans la recherche duale) et plus globalement de la recherche, avec un dispositif de préservation de l'emploi dans le domaine de la recherche et développement. L'objectif poursuivi est la sécurisation des approvisionnements dans les secteurs stratégiques et le soutien l'emploi industriel, qui pourra notamment être mesuré par le nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations sectorielles ou territoriales.

Par ailleurs, un plan de soutien à l'export (action n°3) est déployé : un accompagnement est apporté aux PME et ETI dans leur stratégie à l'export, dans un contexte de reprise de l'activité sur certains marchés internationaux afin d'améliorer la balance commerciale française. L'intensité et le ciblage de ces mesures additionnelles de soutien à l'export s'illustre en particulier par le nombre de missions de volontariats internationaux débutées dans les PME et ETI grâce à la mise en place du chèque relance V.I.E et par l'impact sur le courant d'affaires du chèque export. En outre, les crédits du plan de relance pour le financement de fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP) permettent de renforcer le soutien aux entreprises françaises qui souhaitent se positionner en amont de grands projets d'infrastructures ou de services dans les pays en développement ou les accompagner dans leur transition écologique.

La mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises (action n°4), ainsi que la modernisation des administrations régaliennes, constituent un enjeu central de modernisation au service de l'objectif de compétitivité

porté par le programme. Un grand plan d'action pour moderniser les infrastructures numériques de l'État, des territoires et des entreprises est ainsi financé, notamment par le biais d'appels à projets, avec deux objectifs distincts : monter en gamme pour les TPE, PME et ETI, grâce à un accompagnement vers les technologies de l'industrie du futur ou encore les solutions d'intelligence artificielle ; améliorer le service public pour l'État et les collectivités, à la fois par la qualité de vie au travail, par l'efficacité de l'action publique et par l'amélioration de la relation entre les usagers et ces services, par le biais d'un effort sans précédent en faveur des infrastructures et des équipements sur tous les territoires pour le confort des agents et des usagers.

Enfin, le secteur culturel (action n°5) fait l'objet de mesures spécifiques de soutien et d'investissement à la hauteur de l'impact de la crise et de l'enjeu que représente le secteur pour l'économie et l'attractivité de la France. Les aides au secteur culturel comprennent des mesures de soutien aux opérateurs culturels, au secteur du cinéma, de la presse et du livre, de la musique et du patrimoine, notamment sur le chantier de restauration de Villers-Cotterêts et en faveur des cathédrales.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Assurer la mise en œuvre rapide du volet Compétitivité du plan de relance

INDICATEUR 1.1 : Taux de consommation des crédits

OBJECTIF 2 : Assurer la contribution des garanties publiques au soutien de la compétitivité

INDICATEUR 2.1 : Écart de taux de pérennité à 3 ans des entreprises aidées

INDICATEUR 2.2 : Suivi des volumes de capitaux déployés par les véhicules d'investissement bénéficiant de la garantie Bpifrance

OBJECTIF 3 : Sécuriser nos approvisionnements dans les secteurs stratégiques et soutenir l'emploi industriel

INDICATEUR 3.1 : Nombre d'emplois créés ou maintenus grâce aux dispositifs de relocalisations sectorielles ou territoriales

OBJECTIF 4 : Soutenir les entreprises à l'export

INDICATEUR 4.1 : Nombre de missions VIE engagées dans les PME et ETI

INDICATEUR 4.2 : Taux d'impact en termes de courant d'affaire du chèque export

OBJECTIF 5 : Accompagner les entreprises dans la transition numérique et moderniser l'État

INDICATEUR 5.1 : Rang de la France au sein de l'UE en matière d'intégration des technologies dans les entreprises

Compétitivité

Programme n° 363 | Objectifs et indicateurs de performance

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Assurer la mise en œuvre rapide du volet Compétitivité du plan de relance

INDICATEUR

1.1 – Taux de consommation des crédits

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de consommation des AE	%	Sans objet	Sans objet	100	82	77	Sans objet
Taux de consommation des CP	%	Sans objet	Sans objet	100	93	68	Sans objet

Commentaires techniques

Les taux de consommation présentés correspondent au rapport du montant exécuté sur la ressource totale. La ressource totale correspond à la somme des reports entrants et des crédits ouverts en LFI et LFR ajustée des crédits transférés vers d'autres programmes ou transférés vers ce programme.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux de consommation des AE est légèrement inférieur à la prévision 2021 actualisée. Il témoigne toutefois de la rapidité de mise en œuvre du plan France Relance et contribue au plein respect de l'objectif d'engagements qui avait été fixé par le Premier ministre à hauteur de 70 Md€ à fin 2021 sur l'ensemble du plan.

La programmation initiale en CP était basée sur les besoins exprimés par les ministères, à partir de prévisions qui permettaient alors d'escompter un rythme très soutenu de réalisation des projets de relance. La réalisation de certaines mesures par les ministères chargés de leur mise en œuvre ayant parfois été plus longue que prévu initialement, une sous-consommation a été observée en CP.

OBJECTIF**2 – Assurer la contribution des garanties publiques au soutien de la compétitivité****INDICATEUR****2.1 – Écart de taux de pérennité à 3 ans des entreprises aidées**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Écart entre le taux de pérennité à 3 ans des entreprises nouvelles aidées par Bpifrance financement l'année de leur création et le taux de pérennité à 3 ans des entreprises créées en France	points	Sans objet	Sans objet	5,5	5,5	5,8	5,5

Commentaires techniques

Source des données : Le calcul est effectué par le pôle évaluation de Bpifrance sur la base d'informations fournies par les services statistiques publics, principalement l'INSEE.

Modalités de calcul :

Le périmètre des entreprises analysées est le suivant :

- Entreprises soutenues : ensemble des entreprises soutenues, une année T donnée, en garantie par Bpifrance. Sont exclues les entreprises dont la date de création est inconnue, les holdings et les sociétés civiles immobilières et les entreprises du secteur agricole ;
- Population de comparaison : échantillon d'entreprises non bénéficiaires de la garantie en T ayant des caractéristiques observables similaires aux entreprises soutenues (secteur, taille, âge, ratios financiers, croissance passée, soutiens préalables de Bpifrance ...). Cet échantillon est reconstitué via des techniques d'appariement sur score de propension (appariement avec le plus proche voisin, avec remise).

L'indicateur d'impact des garanties sur la pérennité des entreprises couvre l'ensemble des bénéficiaires de garanties (et non seulement le fonds « création », comme cela était le cas dans l'indicateur de performance transmis les années précédentes pour le programme 134 "Développement des entreprises et régulation").

L'indicateur d'impact mesure le différentiel de taux de survie à 3 ans entre l'échantillon des entreprises soutenues et la population de comparaison :

- Une entreprise est considérée pérenne à la date t si elle exerce une activité économique à cette date.
- Le taux de survie est déterminé par le nombre d'entreprises pour lesquelles aucune dissolution ou radiation définitive n'a été prononcée dans les trois ans suivant l'intervention, rapporté au nombre total d'entreprises dans l'échantillon initial.
- Depuis 2012, les règles de calcul de la survie des entreprises bénéficiaires sont harmonisées avec celles retenues par l'INSEE pour calculer la survie des entreprises françaises. Les dates des événements publiées au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales / BODACC (disponible depuis 2005) qui qualifient la cessation d'activité sont désormais utilisées à la place de la date de mise en jeu de la garantie.

La reconstitution de l'échantillon contrefactuel s'appuie sur une méthodologie similaire à celle utilisée à la méthodologie de l'indicateur précédent (appariement sur score de propension). L'analyse du fonds « création » mobilise des données spécifiques (enquête SINE de l'INSEE, qui interroge une nouvelle cohorte de créateurs d'entreprises tous les 4 ans), c'est pourquoi le nouvel indicateur se décompose en deux sous-indicateurs, s'appuyant chacun sur un périmètre et une méthodologie spécifiques :

- Sous-indicateur n°1 : L'impact des garanties sur la pérennité de l'ensemble des entreprises en excluant les entreprises en création (soit les fonds « développement », « transmission », « trésorerie »), qui reprend une méthodologie identique à celle de l'indicateur 1.1 ;
- Sous-indicateur n°2 : L'impact des garanties sur la pérennité des entreprises sur le seul périmètre du fonds « création ». L'échantillon de comparaison est ici construit à partir de la dernière vague de l'enquête SINE disponible (en l'occurrence la vague 2014), en mobilisant des techniques d'appariement. Cet impact est « figé » jusqu'à la disponibilité d'une vague de l'enquête SINE plus récente.

Le nouvel indicateur de pérennité proposé est alors obtenu en calculant la moyenne de chaque sous-indicateur, pondérée par le poids de leur périmètre respectif dans le total des bénéficiaires (soit le périmètre Bpifrance des fonds « développement », « transmission », « trésorerie », d'un côté, et le périmètre du fonds « création » de l'autre).

Compétitivité

Programme n° 363 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR**2.2 – Suivi des volumes de capitaux déployés par les véhicules d'investissement bénéficiant de la garantie Bpifrance**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Volumes de capitaux déployés par les véhicules d'investissement bénéficiant de la garantie Bpifrance	M€	Sans objet	Sans objet	>100	>200	135	>300

Commentaires techniquesSource des données : Données Bpifrance.Périmètre : Ensemble des véhicules d'investissement ayant contracté avec Bpifrance afin de bénéficier du dispositif de garantie en fonds propres.Modalités de calcul : Agrégation des volumes de capitaux déployés par les véhicules d'investissement.**ANALYSE DES RÉSULTATS****Indicateur 2.1**

L'objectif de cet indicateur est de montrer que l'action de Bpifrance s'inscrit dans la durée en soutenant des structures et emplois économiquement viables, qui peuvent se maintenir y compris bien après son intervention.

Le résultat 2021 indique que le taux de survie à trois ans des entreprises créées et soutenues par Bpifrance en 2013 est de 5,8 points supérieur à celui des entreprises similaires.

Indicateur 2.2

L'objectif de cet indicateur est de mesurer les capitaux effectivement déployés par les véhicules d'investissement qui bénéficient de la garantie en fonds propres de Bpifrance. Le résultat montre une montée en puissance objective du dispositif de garanties en fonds propres.

OBJECTIF**3 – Sécuriser nos approvisionnements dans les secteurs stratégiques et soutenir l'emploi industriel****INDICATEUR****3.1 – Nombre d'emplois créés ou maintenus grâce aux dispositifs de relocalisations sectorielles ou territoriales**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre d'emplois créés ou maintenus grâce aux dispositifs de relocalisations sectorielles	Nb	Sans objet	Sans objet	20 000	55 000	50 000	60 000
Nombre d'emplois créés ou maintenus grâce aux dispositifs de relocalisations territoriales	Nb	Sans objet	Sans objet	13 300	150 000	217 000	40 000

Commentaires techniquesSource des données : BPI Financement, opérateur des dispositifs.Périmètre : Nombre d'emplois créés ou maintenus par les entreprises bénéficiaires du dispositif.Modalités de calcul : Sondage auprès des entreprises bénéficiaires par BPI Financement.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 3.1.1 Relocalisations sectorielles

- Totalisant 477 lauréats, le dispositif sectoriel de soutien à l'emploi industriel et à la sécurisation des approvisionnements dans les secteurs stratégiques a consommé l'intégralité de son enveloppe de 571 M€. Ce dispositif a généré 3 200 M€ d'investissement productif, ainsi que la création ou le maintien de 50 000 emplois.
- Le nombre d'emplois effectivement confortés ou créés par le dispositif sectoriel de relocalisations à fin 2021 est inférieur de 5 000 à la prévision 2021 actualisée.
- La réalisation effective de ce dispositif porte le ratio du nombre d'emplois créés ou maintenus, comparé à l'aide publique accordée, à 11 400 € par emploi par rapport à une estimation initiale de 10 000 € par emploi. Ce coût de l'aide publique par emploi reste en deçà du ratio constaté pour d'autres dispositifs antérieurs, tel que la prime d'aménagement du territoire (ratio de 15 000 €).
- Le différentiel entre ratio prévisionnel et effectif traduit le changement au cours de l'année 2021 de profil des entreprises bénéficiaires de l'aide publique. La proportion de grandes entreprises (GE) bénéficiaires du dispositif est passée de 20 % sur les deux premières relèves à 2 % à 12 % sur les trois suivantes au cours de l'année 2021. Par effets d'échelle, les grandes entreprises portent des projets à même de créer ou de conforter davantage d'emplois que les projets portés par de plus petites structures. L'importance des masses salariales des grandes entreprises explique également une comptabilisation plus large des emplois confortés par l'aide publique, sur lesquels les conséquences économiques de la crise sanitaire faisaient peser un risque.
- La baisse de la proportion de grandes entreprises dans les bénéficiaires de l'aide permet d'expliquer le différentiel entre la prévision et le nombre effectif d'emplois créés ou confortés par le dispositif qui a bénéficié à des TPE/PME à hauteur de 65 % du total des bénéficiaires.

Indicateur 3.1.2 Relocalisations territoriales

- Avec les rallonges d'enveloppe décidées en mars 2021 (+157 M€ de réabondement de l'État) et de septembre 2021 (+150 M€ de réabondement de l'État), le dispositif représente 712 M€ d'aides France Relance de la part de l'État. La rallonge de septembre 2021 n'avait pas été intégrée aux dernières prévisions pour 2021 et 2022.
- Au 31 décembre 2021, on dénombre 1 282 lauréats pour 542 M€ d'aides, soit une moyenne de 422 K€ par projet. Le recensement des emplois créés ou confortés, réalisé à cette même date, faisait état de 217 000 emplois créés ou maintenus pour 1 282 lauréats, soit 169 emplois créés ou confortés / projet. A noter cependant que concernant les emplois maintenus, l'effectif de l'entreprise est pris en compte lorsque le dossier ne mentionne pas le nombre d'emplois maintenus. De nombreux dossiers de PME ne détaillant pas le nombre d'emplois maintenus, et celles-ci représentant près de 70 % des lauréats, le nombre d'emplois maintenus comptabilisés tend à augmenter.
- Le dispositif prendra fin à la consommation totale des crédits du dispositif, prévue d'ici mai 2022. En prolongeant les moyennes réalisées sur 2021, le dispositif permettra d'aider environ 1690 projets et de créer ou conforter 285 000 emplois, que l'on peut ramener de manière conservatrice à 1 600 projets et 270 000 emplois.

Compétitivité

Programme n° 363 | Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**4 – Soutenir les entreprises à l'export****INDICATEUR****4.1 – Nombre de missions VIE engagées dans les PME et ETI**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de missions VIE engagées dans les PME et ETI	Nb	Sans objet	Sans objet	2700	1525	824	Sans objet

Commentaires techniquesSource des données : SI « Monitoring VIE » (Business France).Périmètre : uniquement le flux de nouveaux contrats signés durant la période considérée et avec une PME ou une ETI (CA < 200 M€).Modalités de calcul : Nombre de missions VIE engagées dans les PME et les ETI ayant bénéficié d'un chèque relance VIE.**INDICATEUR****4.2 – Taux d'impact en termes de courant d'affaire du chèque export**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux d'impact en termes de courant d'affaire du chèque export	%	Sans objet	Sans objet	47	47	35	Sans objet

Commentaires techniquesSource des données : Business France.Périmètre : Le périmètre porte uniquement sur les clients de prestations de prospection à l'export de Business France.Modalités de calcul : Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un CRE et déclarant avoir conclu un nouveau courant d'affaires / Nombre d'entreprises totales ayant bénéficié d'un CRE.**ANALYSE DES RÉSULTATS****Indicateur 4.1**

La mesure « Chèques relance VIE » est entrée en vigueur au 1er décembre 2020. Le nombre de missions VIE engagées dans les PME et ETI prévu en 2021 correspondait au nombre total de chèques VIE prévus dans le cadre du Plan de relance pour 2021 (3 000), minoré du nombre de contrats prévus à destination des grands groupes (concernant le cas échéant uniquement l'embauche de jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville – QPV - ainsi que des jeunes issus de formations courtes ; 300). Aucune cible n'est prévue en 2023, la mesure étant uniquement mise en œuvre en 2021.

En 2021, le nombre de jeunes VIE ayant été envoyés en mission au sein d'une PME ou ETI avec le soutien du chèque relance VIE s'établissait à 824. Cet indicateur est donc réalisé à 54 % par rapport à la cible elle-même révisée de 1 525 missions. Cette moindre performance traduit la fermeture prolongée d'une majorité de pays hors UE : USA, Royaume-Uni, Australie, Nouvelle-Zélande, Chine, Afrique du Sud par exemple. A titre d'illustration, le nombre de VIE

en poste au sein des pays tiers (grands groupes et PME/ETI) est ainsi passé de 6 039 en janvier 2020 à 2 577 en décembre 2021.

Indicateur 4.2

L'objectif de taux d'impact de 47 % correspond à l'objectif 2019 (avant crise) de taux d'impact en termes de courants d'affaires du dispositif d'accompagnement à l'international par la *Team France Export* des PME et des ETI, tel que fixé dans le COM de l'agence.

Cet indicateur est plus fortement affecté par la crise sanitaire en 2021 qu'en 2020 en raison : (i) de l'activité encore très dégradée sur les salons internationaux - du fait des nombreuses annulations d'événements - qui ont historiquement un taux d'impact élevé ; (ii) d'un décalage de comptabilisation de 6 mois à 1 an des succès ou échecs des accompagnements de Business France. Ainsi, les résultats dégradés en 2021 reflètent les taux d'impact dégradés de la fin de l'année 2020.

OBJECTIF

5 – Accompagner les entreprises dans la transition numérique et moderniser l'État

INDICATEUR

5.1 – Rang de la France au sein de l'UE en matière d'intégration des technologies dans les entreprises

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Rang de la France au sein de l'UE en matière d'intégration des technologies dans les entreprises	Nombre (rang)	14 / 28	11 / 28	10 / 28	11 / 28	Non significatif	9 / 28

Commentaires techniques

Source des données : rapport annuel publié par l'UE « Digital Economy and Society Index » (DESI).

Périmètre : variable selon les indicateurs, PME ou toutes les entreprises de plus de 10 salariés.

Modalités de calcul : les résultats sont issus de l'enquête TIC Entreprises INSEE/Eurostat de l'année N-1. A noter les indicateurs retenus pour le calcul sont susceptibles d'évoluer. L'indicateur est composé des sous indicateurs suivants :

- Indicateur 4a Digitalisation des entreprises (PME, Entreprises intermédiaires et grandes entreprises) : Le résultat sur l'indicateur 4a – Digitalisation des entreprises, correspond à la moyenne des sous-critères suivants : 4a1 - Partage électronique de l'information (25 %), 4a2 - Médias sociaux (25 %), 4a3 - Analyse de données massives (25 %) et 4a4 - Cloud (25 %).
- Indicateur 4b Commerce en ligne : La performance de la France sur le commerce en ligne (4b) est calculée uniquement sur le segment des PME (10 à 249 personnes occupées). Le résultat de l'indicateur est obtenu en faisant la moyenne des sous-critères : 4b1 - PME vendant en ligne (33 %), 4b2 - Chiffre d'affaires du commerce électronique des PME (33 %), 4b3 - Vente en ligne des PME dans les autres États membres (33 %).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le mode et le périmètre de calcul de l'indicateur DESI ont évolué en 2020 et 2021 et ne permettent pas de comparer les résultats 2020 et 2021. Ce changement n'était pas connu quand la prévision 2021 a été effectuée. Les modalités d'évolution de l'indicateur et l'analyse sur le classement de la France sont détaillés en fin de paragraphe. Par ailleurs, à la suite de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne, le périmètre de l'indicateur est passé de 28 États Membres en 2020 à 27 en 2021.

Au-delà du fait que le mode de calcul a évolué entre 2020 et 2021, les résultats du DESI 2021 sont à nuancer pour plusieurs raisons :

- La détermination ou le mode de calcul de certains sous-indicateurs mériteraient d'être interrogés, du fait d'écart constatés entre deux années successives (par exemple concernant le pourcentage de PME vendant en ligne est passé de 15 % en 2019 à 12 % en 2021). Cependant, ces résultats s'appuient pour la plupart sur

des indicateurs dont les dernières données disponibles datent de 2020, et les résultats 2021 reflètent donc essentiellement la situation antérieure à la crise de la Covid19.

- Le focus réalisé sur les TPE dans le cadre du baromètre France Num (qui prend en compte l'impact de la crise, les données ayant été récoltées en 2021) fait apparaître une progression significative de la numérisation des TPE et PME notamment en termes de visibilité : en 2020, 37 % des entreprises interrogées avaient un site vitrine, en 2021, elles sont 66 %.

Evolution entre 2020 et 2021 de l'indicateur DESI :

Le classement 2021 n'est pas comparable à celui de 2020, en effet 4 critères ont été ajoutés : Facturation, Intelligence Artificielle, TIC et Environnement et Indice minimal d'Intensité Numérique dans les PME, sujets qui vont bien au-delà du périmètre des actions de France Num financées par le plan de relance.

Concernant les critères qui étaient connus au moment de la prévision et qui permettent de construire le classement, voici la situation en France :

4a1 - Partage électronique de l'information : en 2021, la France est 4^e en Europe;

4a2 - Utilisation d'au moins 2 médias sociaux : avec 26 % des entreprises qui utilisent au moins 2 médias sociaux, la France est en retard sur ce critère très orienté GAFAM. Cependant elle progresse de +10pts en 2021 vs 2017. Le baromètre confié par la DGE au CREDOC auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises de 0 à 249 salariés révèle quant à lui que 81 % des entreprises de 0 à 249 salariés sont visibles en ligne (site internet, réseaux sociaux, actions de référencement).

4a3 - Analyse de données massives (big data) : avec 20 % des entreprises concernées, la France est 7^e en Europe en 2020.

4a4 - Cloud : avec 29 % des entreprises qui utilisent le cloud en 2021, la France se classe à la 21^e place d'après Eurostat. Cependant le baromètre confié par la DGE au Credoc indique que 40 % des entreprises 0 à 249 salariés utilisent le cloud. En effet les solutions par abonnement pour un site internet, un site marchand, une solution de réservation ou de paiement sont plébiscitées par les très petites entreprises car cela leur évite d'engager des investissements informatiques dont le retour sur investissement est incertain.

4b1 - PME Vendant en ligne (au moins 1 % du CA) : d'après Eurostat, seulement 12 % de PME vendent en ligne en 2021 (ce chiffre n'a pas bougé depuis plus de 10 ans). Or d'après le baromètre DGE/Credoc, 27 % des entreprises de 0 à 249 salariés vendent en ligne. En effet, les canaux de vente se sont démultipliés (réseaux sociaux, plates-formes, sites marchand) ce qui rend la vente en ligne facilement accessible aux très petites entreprises.

4b2 - PME Chiffre d'affaires du commerce électronique : le CA moyen des ventes en ligne est de 12 % en 2021 ce qui situe la France dans la moyenne européenne.

4b3 - PME Vente en ligne dans les autres États membres : avec 6 % des entreprises qui vendent en ligne dans les autres États membres, la France se situe à la 25^e place parmi les États membres.

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>						
01 – Financement des entreprises	290 000 000 19 584 680	453 022	614 000 000 495 000 000		904 000 000 515 037 701	904 000 000
02 – Souveraineté technologique et résilience	360 200 000 78 867 538		1 047 000 000 1 388 999 980	89 800 000 89 371 549	1 497 000 000 1 557 239 067	1 497 000 000
03 – Plan de soutien à l'export	5 000 000 13 864 428	86 883	98 900 000 81 394 061		103 900 000 95 345 372	103 900 000
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	905 607 776 292 270 216	482 991 715 163 707 241	424 100 000 1 176 736 741	29 749 485	1 812 699 491 1 662 463 683	1 812 699 491
05 – Culture	611 300 000 250 812 840	150 000 000 72 249 273	580 000 000 618 885 789	258 700 000 250 852 350	1 600 000 000 1 192 800 252	1 600 000 000
06 – Commandes militaires	3 861 299	207 999 990			0 211 861 289	0
Total des AE prévues en LFI	2 172 107 776	632 991 715	2 764 000 000	348 500 000	5 917 599 491	5 917 599 491
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+916 058 465 (hors titre 2)			+916 058 465	
Total des AE ouvertes		6 833 657 956 (hors titre 2)			6 833 657 956	
Total des AE consommées	659 261 000	444 496 409	3 761 016 571	369 973 384	5 234 747 364	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>						
01 – Financement des entreprises	280 000 000 17 280 428	13 220	477 000 000 360 400 000		757 000 000 377 693 648	757 000 000
02 – Souveraineté technologique et résilience	188 200 000 77 555 229		575 000 000 725 961 630	89 800 000 89 371 549	853 000 000 892 888 408	853 000 000
03 – Plan de soutien à l'export	2 500 000 7 064 428	53 906	67 100 000 55 907 651		69 600 000 63 025 984	69 600 000
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	516 857 680 204 810 032	361 020 071 90 553 825	216 000 000 311 118 096	29 749 485	1 093 877 751 636 231 438	1 093 877 751
05 – Culture	491 600 000 248 853 721	80 000 000 18 990 155	403 000 000 529 098 459	120 000 000 174 308 350	1 094 600 000 971 250 685	1 094 600 000
06 – Commandes militaires	194 120	41 600 000 2 096 378			41 600 000 2 290 498	41 600 000
Total des CP prévus en LFI	1 479 157 680	482 620 071	1 738 100 000	209 800 000	3 909 677 751	3 909 677 751

Compétitivité

Programme n° 363 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021						
Ouvertures / annulations par FdC et AdP						
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+428 623 936 (hors titre 2)			+428 623 936	
Total des CP ouverts		4 338 301 687 (hors titre 2)			4 338 301 687	
Total des CP consommés	555 757 958	111 707 484	1 982 485 836	293 429 384	2 943 380 661	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020		
01 – Financement des entreprises	0	0
02 – Souveraineté technologique et résilience	0	0
03 – Plan de soutien à l'export	0	0
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	0	0
05 – Culture	0	0
06 – Commandes militaires	0	0
Total des AE prévues en LFI	0	0
Total des AE consommées		0

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020		
01 – Financement des entreprises	0	0
02 – Souveraineté technologique et résilience	0	0
03 – Plan de soutien à l'export	0	0
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	0	0
05 – Culture	0	0

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020		
06 – Commandes militaires	0	0
Total des CP prévus en LFI	0	0
Total des CP consommés		0

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouverts en 2021	Consommées* en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	0	2 172 107 776	659 261 000	0	1 479 157 680	555 757 958
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	0	1 111 607 776	272 104 741	0	714 357 680	170 805 049
Subventions pour charges de service public	0	1 060 500 000	387 156 259	0	764 800 000	384 952 909
Titre 5 – Dépenses d'investissement	0	632 991 715	444 496 409	0	482 620 071	111 707 484
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	0	567 922 184	417 606 936	0	414 272 184	94 955 962
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	65 069 531	26 889 472	0	68 347 887	16 751 522
Titre 6 – Dépenses d'intervention	0	2 764 000 000	3 761 016 571	0	1 738 100 000	1 982 485 836
Transferts aux ménages	0	43 000 000	2 340 000	0	33 000 000	1 437 500
Transferts aux entreprises	0	2 075 000 000	3 061 356 159	0	1 353 000 000	1 517 423 605
Transferts aux collectivités territoriales	0	231 000 000	244 033 171	0	98 000 000	69 365 593
Transferts aux autres collectivités	0	415 000 000	453 287 241	0	254 100 000	394 259 138
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	348 500 000	369 973 384	0	209 800 000	293 429 384
Dotations en fonds propres	0	348 500 000	369 973 384	0	209 800 000	293 429 384
Total hors FdC et AdP		5 917 599 491			3 909 677 751	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+916 058 465			+428 623 936	
Total*	0	6 833 657 956	5 234 747 364	0	4 338 301 687	2 943 380 661

* y.c. FdC et AdP

Compétitivité

Programme n° 363 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS**ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE**

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/01/2021		261 396 043						
Total		261 396 043						

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/02/2021		60 090 840		108 709 770				
Total		60 090 840		108 709 770				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/01/2021						127 643 608		76 024 927
28/06/2021						74 464 745		100 615 008
19/11/2021						4 542 947		5 650 019
Total						206 651 300		182 289 954

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/11/2021		10 204 120		10 204 120				
Total		10 204 120		10 204 120				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021		534 000 000		492 000 000				
01/12/2021		257 018 762						
Total		791 018 762		492 000 000				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		1 122 709 765		610 913 890		206 651 300		182 289 954

Compétitivité

Programme n° 363 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Financement des entreprises		904 000 000 515 037 701	904 000 000 515 037 701		757 000 000 377 693 648	757 000 000 377 693 648
02 – Souveraineté technologique et résilience		1 497 000 000 1 557 239 067	1 497 000 000 1 557 239 067		853 000 000 892 888 408	853 000 000 892 888 408
03 – Plan de soutien à l'export		103 900 000 95 345 372	103 900 000 95 345 372		69 600 000 63 025 984	69 600 000 63 025 984
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes		1 812 699 491 1 662 463 683	1 812 699 491 1 662 463 683		1 093 877 751 636 231 438	1 093 877 751 636 231 438
05 – Culture		1 600 000 000 1 192 800 252	1 600 000 000 1 192 800 252		1 094 600 000 971 250 685	1 094 600 000 971 250 685
06 – Commandes militaires			0 211 861 289		41 600 000 2 290 498	41 600 000 2 290 498
Total des crédits prévus en LFI *	0	5 917 599 491	5 917 599 491	0	3 909 677 751	3 909 677 751
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+916 058 465	+916 058 465		+428 623 936	+428 623 936
Total des crédits ouverts	0	6 833 657 956	6 833 657 956	0	4 338 301 687	4 338 301 687
Total des crédits consommés	0	5 234 747 364	5 234 747 364	0	2 943 380 661	2 943 380 661
Crédits ouverts - crédits consommés		+1 598 910 592	+1 598 910 592		+1 394 921 026	+1 394 921 026

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	6 003 599 491	6 003 599 491	0	3 995 677 751	3 995 677 751
Amendements	0	-86 000 000	-86 000 000	0	-86 000 000	-86 000 000
LFI	0	5 917 599 491	5 917 599 491	0	3 909 677 751	3 909 677 751

La diminution nette des crédits par rapport au PLF pour 2021 de 86 M€ en AE et CP résulte :

- de l'amendement n° II-1 adopté à l'Assemblée nationale en première lecture du PLF pour 2021 (-70 M€ en AE et en CP) venant en contrepartie d'une accélération, par le biais de la dernière LFR pour 2021, des enveloppes en faveur des aides à la numérisation des commerces, du soutien à l'investissement de la filière automobile, des projets de diversification, de modernisation et d'amélioration de la performance environnementale des procédés de production des PME et ETI de la filière aéronautique civile et des dispositifs d'aide à la relocalisation dans les secteurs critiques et dans les territoires ;

- de l'amendement n° II-3 adopté à l'Assemblée nationale en première lecture du PLF pour 2021 (-16 M€ en AE et en CP) venant en contrepartie d'une accélération, par le biais de la dernière LFR pour 2021, des aides pour la numérisation des commerces.

Ces annulations permettaient notamment de respecter l'enveloppe globale de 100 Md€ du plan de relance.

Compétitivité

Programme n° 363 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 6 833 657 956	CP ouverts en 2021 * (P1) 4 338 301 687
AE engagées en 2021 (E2) 5 234 747 364	CP consommés en 2021 (P2) 2 943 380 661
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 74 735 774	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 593 470 176
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 1 524 174 818	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 2 349 910 485

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 667 648 552				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 667 648 552	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 593 470 176	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 74 178 375
AE engagées en 2021 (E2) 5 234 747 364	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 2 349 910 485	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 2 884 836 879
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 2 959 015 254
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 1 448 801 724
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 1 510 213 530

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Financement des entreprises

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Financement des entreprises		904 000 000 515 037 701	904 000 000 515 037 701		757 000 000 377 693 648	757 000 000 377 693 648

Dans le cadre du Plan de relance, le soutien en fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises s'est traduit en 2021 par le déploiement de plusieurs dispositifs permettant de mobiliser l'épargne financière afin de renforcer le bilan des TPE, des PME et des ETI.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	290 000 000	19 584 680	280 000 000	17 280 428
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	290 000 000	19 584 680	280 000 000	17 280 428
Titre 5 : Dépenses d'investissement		453 022		13 220
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		453 022		13 220
Titre 6 : Dépenses d'intervention	614 000 000	495 000 000	477 000 000	360 400 000
Transferts aux entreprises	614 000 000	455 000 000	477 000 000	320 400 000
Transferts aux autres collectivités		40 000 000		40 000 000
Total	904 000 000	515 037 701	757 000 000	377 693 648

Garantie du label « relance » : 150 M€ en AE et 75 M€ en CP

Le dispositif initialement doté de 150 M€ en AE et en CP en LFI 2021 a donné lieu au cours de l'année à la consommation de la totalité de l'enveloppe en AE et de 75 M€ en CP sur le titre 6 (dépenses d'intervention). Le versement du solde en CP interviendra postérieurement à l'exercice 2021.

Cette dépense s'inscrit dans l'objectif du Plan de relance de mobiliser l'épargne des ménages en faveur de l'investissement en fonds propres dans les entreprises, et en particulier dans les TPE, les PME et les ETI par l'attribution d'un label « relance » réservé aux organismes de placement collectif. Près de 220 fonds ont aujourd'hui reçu le label et bénéficient de cette mise en lumière pour mobiliser l'épargne qui s'est accumulée pendant la crise.

150 M€ ont de même été mobilisés auprès de Bpifrance pour octroyer une garantie en fonds propres aux fonds de capital-investissement qui investissent dans des PME et ETI, afin de garantir jusqu'à 1,1 Md€ de financements.

Abondement des fonds régionaux d'investissement : 15 M€ en AE et en CP

Le dispositif, doté de 250 M€ en AE et en CP en LFI, a donné lieu à la consommation de 15 M€ en AE et en CP de crédits de titre 3 (dépenses de fonctionnement). Ce niveau de dépense s'explique par le retard pris dans le déploiement du dispositif et par le caractère très progressif des décaissements attendus.

Ces crédits alimentent le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État », en vue de prises de participations dans les fonds d'investissement mis en place par les Régions, qui permettent ensuite de renforcer le capital des PME dans les territoires.

Renforcement des fonds de garantie de Bpifrance : 305 M€ en AE et 245,4 M€ en CP

Le dispositif initialement doté de 409 M€ en AE et en CP en LFI a donné lieu à la consommation de 305 M€ en AE et de 245,4 M€ en CP de crédits de titre 6 (dépenses d'intervention).

Ces crédits permettent de renforcer les moyens de Bpifrance pour lui permettre d'accroître son action de financement des entreprises par le biais de son activité « financement-garantie ».

Dans le cadre du Plan de relance, ce financement permet notamment une hausse de la quotité garantie par Bpifrance sur ses produits classiques, une volumétrie accrue de garanties « transmission » et « création », ainsi que l'octroi de prêts sans garantie de long terme, en plus des nouveaux produits déployés dans le cadre du plan Climat de Bpifrance (prêts verts, garantie verte). L'intégralité des crédits restants devrait être consommée en 2022.

Moyens dédiés à la mise en œuvre des dispositifs de relance : 4,57 M€ en AE et 2,28 M€ en CP

Le dispositif, doté de 40 M€ en AE et 30 M€ en CP en PLF 2021 (mais ayant fait l'objet de redéploiements en LFI 2021 ainsi qu'en début de gestion 2021), a donné lieu à la consommation de 4,57 M€ en AE et de 2,28 M€ en CP de crédits de titre 3 (dépenses de fonctionnement). Les dépenses sur ce dispositif se poursuivront en 2022.

Ces crédits permettent le défraiement des opérateurs et partenaires de l'État, notamment Bpifrance, chargés de la mise en œuvre (par de nouveaux moyens humains et par le développement de systèmes d'information) des outils de soutien aux entreprises déployés depuis le début de la crise de la Covid-19 et dans le cadre du Plan de relance (PGE, prêts participatifs du Fonds de développement économique et social, etc.).

Compensation de l'exonération du forfait social : 40 M€ en AE et en CP

Le dispositif a donné lieu en 2021 à la consommation de 40 M€ en AE et en CP de crédits de titre 6 (dépenses d'intervention). Ce dispositif se poursuivra pour une deuxième année en 2022.

Ces crédits permettent à l'État de compenser le coût pour l'ACOSS, caisse nationale du réseau des URSSAF, des pertes de recettes résultant de l'exonération de forfait social prévue pour les abondements des employeurs versés en complément des versements personnels dans le cadre du Plan d'épargne salariale. Le dispositif favorise le financement des entreprises en fonds propres et est de nature à permettre un meilleur rendement de leur épargne pour les salariés.

ACTION**02 – Souveraineté technologique et résilience**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Souveraineté technologique et résilience		1 497 000 000 1 557 239 067	1 497 000 000 1 557 239 067		853 000 000 892 888 408	853 000 000 892 888 408

Le Plan de relance comprend un axe relatif à la souveraineté technologique et industrielle, qui se matérialise notamment par un soutien à l'innovation ainsi qu'à la relocalisation, afin d'assurer l'indépendance et la résilience de l'économie française.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	360 200 000	78 867 538	188 200 000	77 555 229
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		18 252 220		16 939 911
Subventions pour charges de service public	360 200 000	60 615 318	188 200 000	60 615 318
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 047 000 000	1 388 999 980	575 000 000	725 961 630
Transferts aux entreprises	1 047 000 000	1 160 999 980	575 000 000	497 961 630
Transferts aux autres collectivités		228 000 000		228 000 000
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	89 800 000	89 371 549	89 800 000	89 371 549
Dotations en fonds propres	89 800 000	89 371 549	89 800 000	89 371 549
Total	1 497 000 000	1 557 239 067	853 000 000	892 888 408

Soutien au secteur spatial et financement de la recherche duale : une consommation de 435,0 M€ en AE et 350,0 M€ en CP

Les crédits, prévus au titre du soutien au secteur spatial, ont permis de financer 61 projets, redynamisant ainsi cette politique publique, que ce soit au niveau national comme au niveau européen. Parmi ces projets, ont notamment été engagés ceux liés à :

- la finalisation du lanceur Ariane 6,
- 22 technologies civiles et duales,
- 5 projets collaboratifs portant sur les thématiques suivantes : communications optiques, virtualisation du segment sol, terminaux utilisateurs, satellites de télécommunication flexibles, plateforme de données spatiales,
- 33 projets liés à des applications utilisant des données spatiales ainsi que des démonstrateurs en orbite de nano satellites.

Opérés par le CNES, ces projets ont permis de soutenir 93 entreprises, dont près de 80 % de PME et startups dans l'ensemble des régions, y compris outre-mer, Plus de 250 emplois ont été créés ou maintenus grâce à ces projets. Les derniers dispositifs ont été publiés en fin d'année 2021 et les lauréats seront sélectionnés d'ici la fin du premier semestre 2022.

Le Plan de relance a financé par ailleurs, à hauteur de 150,0 M€ en AE et en CP, la recherche duale :

- le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) a perçu une subvention pour charges de service public de 22 M€ (titre 3). Dans le domaine des sciences du vivant, l'effort de recherche s'est concentré sur la détection et le diagnostic des agents de la menace biologique et chimique (armes « NRBC-E » soit Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique et explosif), ainsi que sur l'antibiorésistance. Dans le domaine des sciences et techniques de l'information et de la communication, la recherche a mis l'accent sur les composants et technologies quantiques et sur la cybersécurité. Par ailleurs, le CEA a réalisé des travaux de recherche dans le domaine des systèmes énergétiques embarqués en mettant l'accent sur la conversion et le stockage de l'hydrogène ;
- Le Centre national d'études spatiales (CNES) a reçu 38 M€ de SCSP (titre 3) et 90 M€ de dotation en fonds propres (titre 7). Dans le domaine aérospatial, les principaux projets portés par le CNES ont concerné la télécommunication par satellites (CASTOR) et la prochaine génération de charges utiles des satellites de communication, l'observation de la Terre (CO3D), la surveillance du spectre électromagnétique par nanosatellite (NESS), la surveillance de l'espace, les opérations de proximité et le traitement automatisé de données à l'aide de l'intelligence artificielle.

Relocalisation - sécurisation des approvisionnements critiques et Relocalisation - soutien aux projets industriels dans les territoires : une consommation de 989,3 M€ en AE et de 413,7 M€ de CP

Lancé le 4 septembre 2020, le **fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires** a connu un vif succès. Il a pour objectif de soutenir les projets industriels qui font l'objet d'un consensus local et qui maximisent les retombées socio-économiques pour les territoires.

Le fonds suit un processus déconcentré qui confie les décisions aux préfets de région et présidents de conseil régional, dans la logique de constituer un volet territorial au sein du plan de relance industrielle. Cette logique déconcentrée et partenariale permet un circuit de décision réactif tout en garantissant une bonne qualité d'instruction, avec d'une part une analyse d'opportunité de l'État et du conseil régional, et d'autre part une instruction technique et financière par Bpifrance. Elle a également l'avantage d'assurer une couverture de tout le territoire, y compris en Outre-Mer. La proximité de la décision a ainsi permis de traiter dans un délai de temps maîtrisé les 2 000 dossiers complets reçus jusqu'à maintenant, avec une exigence qui se concrétise par un taux d'avis favorable de 34 % et parmi ceux-ci, un taux d'aide moyen pratiqué de 32 %.

Les projets soutenus dans ce fonds sont portés à plus de 90 % par des PME et ETI. Dans la grande majorité des cas, ils représentent un investissement industriel compris entre 1 M€ et 10 M€. La transversalité du dispositif permet de soutenir une très grande diversité de projets (création de site, extension, acquisition d'actifs) et de secteurs d'activité – notamment ceux ne bénéficiant pas d'appel à projets sectoriels dédiés dans le cadre du plan de relance (mode et luxe, bois, matériaux, agroalimentaire ne relevant pas de résilience...). Le dispositif a également la particularité de pouvoir accompagner des investissements industriels portés par des associations ou des établissements de formation (par exemple la création d'un plateau technique d'une école de production), permettant ainsi de soutenir des projets qui habituellement « ne rentrent pas dans les cases » des dispositifs existants malgré leur intérêt. En période de crise, le fonds permet également de conserver une approche offensive et cible des projets ambitieux, qui ne se limitent pas au seul maintien de l'emploi industriel. Avec 7 600 emplois à créer sur les 340 premiers lauréats (en se basant sur les déclarations des candidats dans les dossiers de candidature), l'effet levier du fonds ne porte pas uniquement sur l'investissement, mais a bien également des retombées positives directes pour les territoires.

L'appel à projets « **Relocalisation : sécurisation des approvisionnements dans des secteurs critiques** » était initialement ouvert du 31 août 2020 au 18 novembre 2020, avec une instruction des projets au fil de l'eau. Face au nombre important de candidatures déposées, il a ensuite été prolongé jusqu'au 7 septembre 2021 et les candidatures ont été examinées par période de relève (26 janvier, 31 mars, 1er juin, 7 septembre). Cet appel à projets est piloté par la Direction générale des entreprises (DGE) et opéré par Bpifrance qui assure l'interface avec les entreprises et l'instruction financière des projets.

Les projets soutenus répondent à l'objectif de renforcer la résilience de l'industrie française en sécurisant ou en (re)localisant des productions dans cinq secteurs critiques : la santé, l'agroalimentaire, l'électronique, les intrants essentiels à l'industrie et les télécommunications (5G). Il peut s'agir de créations de nouvelles unités de production, d'investissements dans des unités de production existantes pour augmenter et moderniser leurs capacités de production ou les rendre plus productives et plus flexibles, ou encore de développements et mises en œuvre à l'échelle industrielle de procédés technologiques innovants. Seuls les projets les plus crédibles, les plus porteurs et répondant scrupuleusement aux objectifs de l'appel à projets ont été retenus.

Par ailleurs, compte tenu du succès du dispositif « **Relocalisation : soutien aux projets industriels dans les territoires** », celui-ci a bénéficié de majorations d'enveloppe de + 50 M€ de CP en LFR1, + 257 M€ en AE lors de la LFR2 et d'un redéploiement interne de 68,3 M€ en AE. Cette ressource supplémentaire a ainsi permis de financer davantage de projets prometteurs et répondant aux critères de sélectivité.

L'appel à projets est désormais clôturé et les derniers lauréats ont été annoncés le 17 février 2022. Au total, plus de 1 500 candidatures ont été déposées. 477 lauréats ont été retenus, à 65 % des PME. Le total des aides engagés est de 846,5 millions d'euros, entraînant un total d'investissement industriel de 3,2 milliards d'euros. Le nombre important de candidatures déposées et la rapidité du traitement attestent du succès du dispositif et expliquent la consommation importante de l'enveloppe dédiée. Un dispositif de suivi de la réalisation des projets lauréats est mis en œuvre par Bpifrance et la DGE pour vérifier le bon avancement des projets ou la bonne allocation des aides reçues.

Année de la gastronomie : une consommation de 5 M€ en AE et 1,25 M€ en CP

Le ministre délégué chargé des Petites et moyennes entreprises a lancé le 27 septembre 2021 le label « Année de la Gastronomie » afin de faire rayonner le savoir-faire culinaire français, des producteurs aux restaurants. C'est l'objectif de l'appel à projets « Année de la Gastronomie » lancé à l'occasion du Salon international de la restauration, de l'hôtellerie, et de l'alimentation (Sirha) à Lyon.

Dès décembre 2021, des projets, analysés par le réseau des Chambres de commerce et d'industrie (CCI), ont bénéficié du label « Année de la Gastronomie ». Les appels à projets sont divisés en quatre phases, autour de quatre grandes thématiques réparties autour des saisons :

- l'hiver de la gastronomie engagée et responsable ;
- le printemps de la gastronomie inclusive et bienveillante ;
- l'été pour célébrer le partage et le vivre-ensemble ;
- l'automne des producteurs.

L'ensemble des AE disponibles a été engagé en 2021. Les paiements se feront en 4 tranches, correspondant aux 4 saisons. Un premier versement à CCI France en CP a été réalisé en 2021, pour la saison « Hiver », à hauteur de 1,25 M€.

Au titre de la saison « Hiver de la gastronomie engagée et responsable », 28 projets ont été labellisés et 18 projets ont reçu ou recevront une aide financière pour leur réalisation, après avis rendu le 16 décembre 2021 par le Comité de sélection présidé par Guillaume Gomez.

Sur 33 dossiers de candidatures reçus, 18 ont été retenus en lien avec le comité de sélection. Les dossiers sélectionnés couvrent une vingtaine de départements et une dizaine de régions. Ils touchent diverses facettes de la filière : valorisation des produits et savoir-faire locaux, formation et éducation au goût, démarches, événements et festivals autour de la gastronomie visant à améliorer et valoriser l'image des métiers de bouche et d'actions de sensibilisation des jeunes publics, actions en matière d'alimentation solidaire, etc.

Préservation de l'emploi de recherche et développement (R&D) : 128 M€ en AE et en CP en 2021

Le programme 363 « Compétitivité » porte une mesure visant à préserver les capacités en ressources humaines de R&D des entreprises, à soutenir l'emploi des jeunes diplômés et à renforcer les liens entre la recherche publique et privée par la mobilité des personnels. Mise en œuvre par l'ANR pour le compte de l'État, elle se traduit par une dotation de 300 M€ en crédits d'interventions. Cette enveloppe doit, à terme, permettre de créer ou préserver plus de 2 000 emplois de R&D dans le cadre de collaborations de recherche entre les entreprises et les laboratoires publics 128 M€ en AE et CP ont été versés à cet effet en 2021, en crédits imputés sur le titre 6.

Dans le cadre d'un contrat de recherche collaborative entre une entreprise et une structure de recherche à but non-lucratif, l'État prend en charge une partie de la rémunération des personnels de R&D qui sont affectés à cette collaboration. Il s'agit de :

- salariés d'une entreprise accueillis à temps partiel au sein d'un laboratoire de recherche (avec la possibilité de s'engager dans une formation doctorale) ;
- jeunes diplômés de niveau master ou jeunes docteurs embauchés par un laboratoire de recherche et accueillis à temps partiel en entreprise.

Compétitivité

Programme n° 363 | Justification au premier euro

À la fin de l'exercice 2021, on compte 513 conventions de collaboration signées, 174 ayant reçu un avis favorable – c'est à dire en phase de signature - et 339 en cours d'instruction. Concernant les personnels de recherche et développement, on dénombre 607 conventions signées, 210 conventions avec avis favorable et 345 en cours d'instruction.

Les conventions signées concernant les entreprises sont au nombre de 418 ; 154 conventions ont obtenu un avis favorable et 224 sont en cours d'instruction.

Par ailleurs, les structures de recherche ayant signé une convention de financement avec l'ANR sont au nombre de 102.

Le déploiement de cette mesure en 2021 a pris du retard en raison de plusieurs facteurs, dont la complexité inhérente à certaines procédures ou la conjoncture économique. Pour 2022, il est prévu des actions de mobilisation des porteurs de projets potentiels et de simplification des procédures en vue d'accélérer le déploiement.

ACTION**03 – Plan de soutien à l'export**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Plan de soutien à l'export		103 900 000 95 345 372	103 900 000 95 345 372		69 600 000 63 025 984	69 600 000 63 025 984

Le soutien financier aux entreprises, en particulier aux PME et aux ETI, dans leur démarche de prospection à l'export constitue l'une des priorités du Plan de relance, dans un contexte de reprise de l'activité sur certains marchés internationaux, de concurrence étrangère accrue et de moindre appétit au risque des acteurs financiers privés.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	5 000 000	13 864 428	2 500 000	7 064 428
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 000 000	13 864 428	2 500 000	7 064 428
Titre 5 : Dépenses d'investissement		86 883		53 906
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		86 883		53 906
Titre 6 : Dépenses d'intervention	98 900 000	81 394 061	67 100 000	55 907 651
Transferts aux entreprises	30 000 000	54 230 000	2 500 000	54 230 000
Transferts aux autres collectivités	68 900 000	27 164 061	64 600 000	1 677 651
Total	103 900 000	95 345 372	69 600 000	63 025 984

Business France : 54,23 M€ en AE et en CP

Le dispositif initialement doté de 60,30 M€ en AE et en CP en LFI 2021 a été redimensionné en cours d'année et a donné lieu à la consommation de 54,23 M€ en AE et en CP sur le titre 6 (dépenses d'intervention). Cette subvention a été versée dans le cadre d'une convention signée le 8 mars 2021 pour la mise en œuvre du volet export du Plan de relance du Gouvernement.

Ces crédits financent la mise en place, de 2020 à 2022 par l'opérateur, des dispositifs suivants :

- Chèques relance export finançant, pour les PME et aux ETI, jusqu'à 50 % des frais de participation à un salon international, d'achat d'une prestation de projection collective ou individuelle, de de formation et traduction en lien avec une démarche export (dans la limite d'un plafond) ;
- Chèques relance VIE visant à financer, à hauteur de 5 000 €, l'envoi en mission d'un VIE par une PME ou une ETI. Le montant de ce chèque a été doublé dans le cas de recrutements de jeunes issus de formations courtes (jusqu'à Bac +3) ou des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ;
- Mise à disposition des entreprises d'informations sectorielles ciblées ;
- Actions de promotion, de communication et de structuration des marques sectorielles (French Fab, French Healthcare, Taste France) et chapeau France ;
- Dispositif des VI-filières ;
- Placement de produits français via 3 e-vitrines (agroalimentaire, vins et cosmétiques) et différentes *marketplaces* de référence pour les PME et ETI.

Les deux chèques relance export et VIE mentionnés ont permis d'accompagner, en 2020 et 2021, 5 691 entreprises bénéficiaires. Le CRE a bénéficié à 96 % à des PME et 4 % d'ETI, et le CRVIE à 98 % à des PME-ETI. Ces dispositifs font état d'excellents taux de satisfaction des entreprises puisqu'elles déclarent une note moyenne de satisfaction de 8,8/10. Par ailleurs, 56 % des bénéficiaires estiment que les CRE les ont décidés à recourir à une prestation d'accompagnement à l'international.

Bpifrance Assurance Export : 13,60 M€ en AE et 6,80 M€ en CP

Le dispositif, doté de 13,60 M€ en AE et 6,80 M€ en CP en LFI, a donné lieu en 2021 à la consommation de la totalité de l'enveloppe en crédits de titre 3 (dépenses de fonctionnement), et au versement à Bpifrance Assurance Export (Bpifrance AE) d'une rémunération complémentaire en application de l'avenant n° 3 à la convention du 12 août 2016 relative à la gestion des opérations effectuées par Bpifrance AE au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État. Le solde restant à payer en CP devrait être versé en 2022.

Cette dépense permet à Bpifrance AE, dans un contexte de crise, de faire face à la multiplication, pour certaines filières durement touchées, des restructurations de garanties export et de soutenir de manière proactive les entreprises à l'international pendant la phase de relance, par l'octroi aux entreprises de garanties de manière contra-cyclique, notamment dans le cadre du plan d'urgence d'aide aux entreprises exportatrices (assurance-crédit export, réassurance des assureurs-crédit de court terme avec Cap Franceexport ou encore garanties des préfinancements et cautions export).

Bpifrance AE a dû en effet déployer des moyens humains et procéder à des investissements informatiques pour faire face à ces missions mises en œuvre pour le compte de l'État.

Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP) : 27,16 M€ en AE et 1,68 M€ en CP

Le dispositif, doté de 30 M€ en AE et 2,50 M€ en CP en LFI, a été redimensionné en cours d'année à 27,8 M€ en AE et a donné lieu à la consommation de 27,16 M€ en AE et 1,68 M€ en CP sur le titre 6 (dépenses d'intervention).

Ces crédits ont permis la mise en place de FASEP pour accroître le soutien aux exportateurs qui souhaitent se positionner sur les projets d'infrastructures dans les pays émergents dans un contexte de concurrence accrue, et pour financer des démonstrateurs de technologies innovantes, notamment en matière de transition écologique.

Ainsi, les FASEP portés par le Plan de relance ont permis de financer deux appels à projets innovants destinés prioritairement aux PME : en 2020 « solutions innovantes pour la réduction et la valorisation des déchets » (18 FASEP portés par 17 PME) et en 2021 « solutions innovantes pour la décarbonation des services essentiels » (19 FASEP portés par 16 PME), ainsi que des FASEP relevant des mêmes thèmes que ces deux AAP, mais n'ayant pas été sélectionnés dans ce cadre (8 FASEP) et enfin des projets hors normes du fait de leur montant (supérieur à 1 M€) et leurs caractéristiques (2 FASEP), mais qui participaient d'une démarche de soutien à des projets d'export majeurs dans le cadre du soutien à la sortie de crise.

Compétitivité

Programme n° 363 | Justification au premier euro

Marque France : 0,3 M€ en AE et CP

Pour ancrer et améliorer durablement l'image de la France à l'international, une identité commune forte et clairement reconnaissable à l'étranger est nécessaire. Le président de la République a donc souhaité que l'ensemble des acteurs publics adoptent une grammaire commune à l'international. C'est l'objet de l'architecture de la marque France à l'international, qui vise à promouvoir de façon coordonnée l'image de la France, de ses territoires, de ses savoir-faire, des réalisations des acteurs engagés dans les secteurs économique, culturel, touristique, tant sur notre territoire qu'à l'occasion de partenariats conduits dans tous les pays du monde. Le MEAE assure ainsi le déploiement de l'architecture de la marque France dans l'ensemble des réseaux de l'État et de ses opérateurs à l'étranger.

La consommation du dispositif « Marque France » s'établit à 0,3 M€ en 2021 sur les 8,3 M€ ouverts compte tenu du retard dans le lancement de la campagne de promotion ; les 8 M€ ont été reportés sur l'année 2022.

ACTION**04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes		1 812 699 491 1 662 463 683	1 812 699 491 1 662 463 683		1 093 877 751 636 231 438	1 093 877 751 636 231 438

L'action n° 04 regroupe à la fois les crédits destinés à l'accompagnement au numérique des TPE, des PME et des ETI pour favoriser leur montée en gamme et leur compétitivité, et les crédits destinés à la transformation numérique de l'État et des territoires dans une perspective d'amélioration des services publics.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	905 607 776	292 270 216	516 857 680	204 810 032
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	816 607 776	214 238 525	431 857 680	128 161 691
Subventions pour charges de service public	89 000 000	78 031 691	85 000 000	76 648 341
Titre 5 : Dépenses d'investissement	482 991 715	163 707 241	361 020 071	90 553 825
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	417 922 184	136 817 769	292 672 184	73 802 303
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	65 069 531	26 889 472	68 347 887	16 751 522
Titre 6 : Dépenses d'intervention	424 100 000	1 176 736 741	216 000 000	311 118 096
Transferts aux entreprises		911 595 313		207 851 299
Transferts aux collectivités territoriales	111 000 000	175 984 031	48 000 000	39 714 129
Transferts aux autres collectivités	313 100 000	89 157 396	168 000 000	63 552 668

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		29 749 485		29 749 485
Dotations en fonds propres		29 749 485		29 749 485
Total	1 812 699 491	1 662 463 683	1 093 877 751	636 231 438

Ministère de l'économie, des finances et de la relance (922 M€ en AE et 214 M€ de CP):

France Num : consommation de 29,1 M€ en AE et 20,1 M€ en CP

En 2021, les dispositifs France Num et Industrie du futur, portés par la direction générale des entreprises, ont permis respectivement de réaliser plus de 144 000 accompagnements par France Num et de soutenir près de 8 000 projets d'investissement de transformation numérique portés par des entreprises industrielles.

Industrie du futur : consommation de 838 M€ en AE et 135,2 M€ en CP

Le dispositif industrie du futur constitue une dépense de guichet dans laquelle l'aide est acquise à toute entreprise dont la demande est éligible et pour laquelle l'aide lui est versée lorsque qu'elle a finalisé et payé son investissement.

Près de 9 400 projets ont été déposés : 7 720 du 27 octobre au 31 décembre 2020 et 1 680 du 3 au 12 mai 2021. Leur instruction a conduit à environ 1 500 rejets (16,3 %) et près de 7 900 lauréats, qui doivent bénéficier d'environ 839 M€ de subvention pour soutenir 3 Md€ d'investissements industriels, soit un taux d'aide moyen de 28 %. 70 % de ces projets sont portés par les petites entreprises (moins de 50 salariés) et 20 % par des moyennes (moins de 250 salariés).

Les 1 584 projets finalisés et payés (80,2 M€) en 2021 étaient les plus petits et faciles à mettre en œuvre : ils représentaient 20 % des lauréats mais seulement 9,5 % des crédits engagés. En 2022, les paiements aux entreprises se poursuivent au rythme des finalisations des projets d'investissement.

Digitalisation des commerces (commerçants et artisans) : une consommation de 60 M€ en AE et 59 M€ en CP

La ligne « Digitalisation des commerces » a bénéficié uniquement des reports 2020 sur 2021, à hauteur de 60 M€ en AE=CP. Le dispositif constitue une dépense de guichet où la subvention est acquise à toute entreprise dont la demande est éligible.

En 2021, 60 M€ ont été engagés et 59 M€ de CP versés à l'ASP qui est en charge de la distribution de chèques numériques, notamment aux entreprises ayant dû être fermées durant le deuxième confinement en 2020. L'objectif est de distribuer environ 110 000 chèques de 500 euros à toutes les TPE de moins de 11 salariés sur justification de dépenses d'au moins 450 euros TTC en acquisition de solution ou de matériel, ou encore de l'accompagnement.

Le décret prévoyant d'étendre le dispositif à l'ensemble des TPE françaises, sans condition de fermeture administrative en raison de la situation sanitaire, a accéléré le rythme de consommation de ce dispositif. Cet élargissement avait pour objectif de cibler un plus grand nombre d'entreprises, afin de rendre plus efficace cette mesure. Le dispositif a été clos le 31 juillet, et plus de 112 000 chèques ont été distribués.

Retrait d'engagement IA Booster pour -5 M€ d'AE

Dans le cadre des redéploiements de moyens du plan de relance, cette mesure a fait l'objet d'une annulation, occasionnant ainsi un retrait d'engagement pour -5 M€ d'AE.

Ministère de l'intérieur (343 M€ d'AE et 229 M€ de CP):**Équipements spécialisés des forces :**

Le dispositif d'équipements spécialisés des forces de sécurité (PN/GN), initialement doté de 11,2 M€ en AE/CP a donné lieu à une consommation de 11,2 M€ en AE et 8,6 M€ en CP sur le titre 3.

Acquisition de caméras piétons :

La mesure « acquisition de caméras piétons » (PN/GN), de 9,6 M€ en AE/CP en LFI, affiche une consommation de 9,6 M€ en AE et 9,1 M€ en CP sur le titre 3.

Pour la gendarmerie nationale, sur 5,4 M€ en AE/CP de crédits ouverts en LFI 2021, la consommation s'est élevée à 5,4 M€ en AE et 4,9 M€ en CP sur le titre 3.

La passation du marché a donné lieu à un engagement complet de l'enveloppe, correspondant à une commande 6 018 caméras et leur environnement (2 358 stations de chargement et de déchargement, postes informatiques dédiés et périphériques). Toutefois le prestataire n'a pas été en mesure de livrer une partie du matériel, ce qui explique la non-consommation de 508 494 €.

La police nationale a consommé l'intégralité des crédits (4,2 M€ en AE/CP en titre 3), permettant l'achat de 10 000 caméras piétons.

Investissement immobilier des forces :

L'investissement immobilier (PN/GN), budgété à hauteur de 127,6 M€ en AE/CP en LFI, a donné lieu à une consommation de 172,7 M€ en AE et 111 M€ en CP.

Pour la gendarmerie nationale, la dotation initiale était de 47,1 M€ en AE/CP en LFI pour une consommation de 48,9 M€ en AE et 47,1 M€ en CP, dont :

- 7,5 M€ en AE et 13,5 M€ sur le titre 5 ;
- 24,2 M€ en AE et en CP sur le titre 3 ;
- 17,2 M€ en AE et 9,4 M€ en CP sur le titre 6.

L'écart de + 1,8 M€ en AE provient de consommations réalisées sur des tranches fonctionnelles reportées.

Pour la police nationale, sur une dotation en LFI de 80,5 M€ en AE/CP, la consommation finale s'est élevée à 123,8 M€ en AE et 63,9 M€ en CP, dont 18,5 M€ en AE et 13,1 M€ en CP sur le titre 3, 103,2 M€ en AE et 48,7 M€ en CP sur le titre 5 et 2,15 M€ en AE/CP sur le titre 7. L'écart en AE par rapport à la dotation initiale provient de consommations réalisées sur des tranches fonctionnelles reportées.

Les principales opérations engagées concernent notamment :

- la construction du commissariat de Noisiel-Torcy : 15 M€ en AE et 4,14 M€ en CP ;
- le relogement du commissariat de Wattignies : 5,2 M€ en AE et 0,18 en CP ;
- l'acquisition du commissariat de Digne-Les-Bains : 3,9 M€ en AE et 0,34 M€ en CP ;
- la réfection des réseaux du service national de la police scientifique (SNPS) : 2,5 M€ en AE et 0,15 M€ en CP.

Par ailleurs, la consommation de 2,1 M€ en AE/CP sur le titre 7 concerne la rénovation du commissariat du 8^e arrondissement de Paris. Ce montant correspond à la dotation versée à l'établissement public de la réunion des musées nationaux – Grand Palais (RMN-GP) pour la réalisation des travaux de rénovation des locaux du commissariat situé sous le Grand Palais.

En 2021, la police nationale a également poursuivi sa stratégie d'entretien en reconduisant des enveloppes spécifiques de maintenance du parc immobilier de la police nationale (programme zonal de maintenance immobilière, stands de tirs, écoles, CRS, laboratoires de la police technique et scientifique, etc.) déléguées aux SGAMI et consommées cette année sur le programme 363, à hauteur de 46,4 M€ en AE et 26 M€ en CP.

SI élections (SIE2) :

Le projet de système d'information élections « SIE 2 » (0,88 M€ en AE et en CP en LFI 2021), consistant en la refonte du système existant, a donné lieu à une consommation de 0,88 M€ en AE et 0,38 M€ en CP sur le titre 5.

Ce nouveau système permet la remontée dématérialisée des résultats et leur publication sur Internet pour les élections nationales : présidentielle, législatives, sénatoriales, européennes, régionales et territoriales associées (Corse, Martinique et Guyane), départementales, municipales et métropolitaine lyonnaise, référendum. Les investissements de

2021 ont permis de compléter le financement afin de respecter l'échéancier fixé à l'élection présidentielle 2022. Le SIE2 étant actuellement en phase de qualification, le « SIE1 » sera maintenu pour les législatives de 2022.

Les CP non consommés font l'objet d'un report sur l'année 2022.

LOG MI :

Le projet « LOG-MI », doté de 4,5 M€ en AE/CP en LFI 2021, présente une consommation de 4,5 M€ en AE et 3,29 M€ en CP dont :

- 2,49 M€ en AE et 1,29 M€ en CP sur le titre 3 ;
- 2,01 M€ en AE et CP sur le titre 5.

Le projet LOGMI a pour objet de moderniser la chaîne de soutien de l'ensemble des directions du ministère de l'intérieur. Le nouveau système d'information participe à la transformation du fonctionnement de la chaîne soutien en instaurant un partage de l'information entre tous ses acteurs. À terme, grâce à la connaissance précise des besoins, acquise à travers le système d'information, il sera possible de tracer et d'optimiser l'ensemble des flux, de choisir des modes d'approvisionnement adaptés et de définir des politiques d'achats performantes.

Ainsi, en 2021 :

- 250 000 policiers et gendarmes peuvent commander des effets individuels de protection (gilet pare-balles, munition, kits de prélèvement ADN, matériel anti-Covid etc) ;
- Il existe plus de 2000 sites de commande et de livraison (unité de gendarmerie, de police, préfectures ;
- Plus de 30 000 commandes ont été réalisées ;
- 19 millions de munitions ont été livrées ;
- 25 millions de masques sanitaires ont été distribués.

En 2021, une avancée majeure a eu lieu. L'ensemble du parc automobile de la police et de la gendarmerie nationale (soit près de 80 000 véhicules) est géré dans LOG MI. Toute la chaîne logistique AUTO, l'expression des besoins, l'achat, la réception, la maintenance, la gestion de flotte et la mise en réforme, est mise en œuvre dans LOG MI. Par ailleurs, un infocentre permettant une aide à la décision a été développé. Des tableaux de bord adaptés à chaque niveau de gestion (administration centrale, services gestionnaires déconcentrés) ont été élaborés.

Résilience Datacenter :

Le dispositif « Résilience Datacenter » (4 M€ en AE/CP en LFI 2021) affiche une consommation de 3,91 M€ en AE et 0,04 M€ en CP sur le titre 3.

En 2021, les étapes suivantes se sont déroulées :

- Études assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA)
- Études ENEDIS
- Chiffrage travaux internes au site du fort de Rosny.

Les travaux internes au site du fort de Rosny ainsi qu'à la prestation d'assistance au suivi des travaux ont été engagés en 2021 et se poursuivront en 2022 (les CP ont fait l'objet d'un report).

Amélioration ENT :

Le dispositif d'amélioration de l'environnement numérique de travail (ENT), initialement doté de 2,9 M€ en AE et en CP en LFI, a donné lieu à la consommation de 2,67 M€ en AE et 1,31 M€ en CP, dont 2,34 M€ en AE et 0,98 M€ en CP sur le titre 3 et 0,33 M€ en AE et CP sur le titre 5.

La direction du numérique (DNUM) propose désormais à toutes les applications du ministère de l'Intérieur des services de dépôt de leurs sources et de déploiement sur un « Cloud ».

Plainte en ligne :

Le dispositif « Plainte en ligne » (0,90 M€ en AE et CP en LFI 2021) fait apparaître une consommation de 0,71 M€ en AE et 0,05 M€ en CP sur le titre 3. Des retards dans l'exécution du projet n'ont pas permis de consommer la majeure partie des CP qui font donc l'objet d'un report sur 2022.

Reverse 112 :

Le dispositif d'alerte aux populations « Reverse 112 », budgété à hauteur de 37 M€ euros en AE et CP en LFI, présente une consommation de 14,93 M€ en AE et 7,03 M€ en CP, dont 8,41 M€ en AE et 4,21 M€ en CP sur le titre 3 et 6,52 M€ en AE et 2,82 M€ en CP sur le titre 5.

Compétitivité

Programme n° 363 | Justification au premier euro

La faible consommation de crédits s'explique par l'impact de la crise sanitaire. L'ensemble des crédits restants fait l'objet d'un report sur 2022.

Marcus :

Le dispositif « Marcus », doté en LFI 2021 de 3,5 M€ en AE et CP, affiche une consommation de 2,30 M€ en AE et 0,21 M€ en CP, dont 2,23 M€ en AE et 0,21 M€ en CP sur le titre 3 et 0,07 M€ en AE sur le titre 5.

Le projet Marcus (Modernisation de l'Accessibilité et de la Réception des Communications d'Urgence pour la Sécurité, la Santé, et les Secours) a pour objet une expérimentation en vue de moderniser la réception des communications d'urgence et garantir en même temps l'interopérabilité des systèmes opérationnels des différentes forces d'interventions.

Quelques retards dans l'exécution du dispositif ont nécessité le report des CP non consommés sur 2022.

Sécurisation réseaux SHFD :

Affecté de 3 M€ en AE et CP en LFI 2021, le dispositif « Sécurisation des réseaux du service du haut-fonctionnaire de défense (SHFD) » fait apparaître une consommation de 3 M€ en AE et 2,26 M€ en CP, dont 1,83 M€ en AE et 1,58 M€ en CP sur le titre 3 et 1,17 M€ en AE et 0,69 M€ en CP sur le titre 5. Des contraintes de délais n'ont pas permis une consommation intégrale des CP qui ont été reportés en 2022.

Résilience PVPP :

Le dispositif « Résilience du plan de vidéoprotection de la préfecture de police de Paris (PVPP) », financé à hauteur de 3,5 M€ en AE et CP en LFI 2021, a consommé l'intégralité de sa dotation en AE à hauteur de 3,5 M€, dont 3,47 M€ sur le titre 3 et 0,02 M€ sur le titre 5.

Si la totalité des AE ont été engagées, la crise sanitaire a eu pour conséquence de retarder l'exécution des CP dont le solde a fait l'objet d'un report sur 2022.

SI ATE :

Le dispositif « Système d'information de l'administration territoriale de l'État (SI ATE) », initialement doté de 6,7 M€ en AE et CP en LFI, présente en AE une consommation de 6,7 M€ en AE et 3,9 M€ en CP, dont 5,77 M€ en AE et 3,04 M€ en CP sur le titre 3 et 0,91 M€ en AE et CP sur le titre 5.

Ces crédits ont principalement été consacrés :

- à la modernisation des infrastructures locales de directions départementales interministérielles (matériel et logiciel) ;
- au renfort des équipes SIC par de la sous-traitance ;
- à de la prestation au niveau central pour le recrutement d'experts.

L'acquisition de matériels a été perturbée par la crise mondiale des composants électroniques qui a entraîné de nombreux retards dans la livraison des équipements.

Identité numérique :

Le dispositif identité numérique, de 30,34 M€ en AE/CP en LFI, a été intégralement consommé sous forme de délégation au bénéfice de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) à hauteur de 14 M€ en AE/CP en titre 6 et 16,34 M€ en AE/CP en titre 7.

Rénovation des SGAMI :

Le dispositif de rénovation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI), doté de 3,73 M€ en AE et 3,96 M€ en CP en LFI 2021 pour une consommation finale s'élevant à 3,66 M€ en AE et 2,40 M€ en CP, dont 1,75 M€ en AE et 1,21 M€ en CP sur le titre 3 et 1,91 M€ en AE et 1,19 M€ en CP sur le titre 5. La totalité des opérations immobilières ont été lancées et toutes les AE affectées sur tranches fonctionnelles.

Site unique DGSI :

En plus des crédits affectés sur le programme 216, le dispositif de site unique de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) a été budgété à hauteur de 23,07 M€ en AE/CP en LFI 2021 pour une consommation de 3,16 M€ en AE et 2 M€ en CP, dont 0,78 M€ en AE et 0,62 M€ en CP sur le titre 3 et 2,38 M€ en AE et 1,39 M€ en CP sur le titre 5. L'ensemble des AE ont été affectées sur tranches fonctionnelles.

La crise sanitaire a eu un impact non négligeable sur l'avancée des chantiers, expliquant le retard dans la consommation des crédits. L'ensemble des crédits nécessaires à la réalisation du projet « Site unique DGSI » ont été reportés sur l'année 2022.

Refonte du système d'immatriculation des véhicules :

Le dispositif d'assistance à la maîtrise d'ouvrage de la refonte du système d'immatriculation des véhicules, initialement doté de 1,24 M€ en AE et en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 1,24 M€ euros en AE (soit 100 % de la dotation) et 1,23 M€ euros en CP (soit 99,16 % de la dotation).

Par titre de dépense, la consommation est de 0,90 M€ en AE et 0,89 M€ en CP sur le titre 3 et de 0,34 M€ en AE/CP sur le titre 5.

Le solde de CP (10,36 K€) a été reporté pour être consommé en 2022.

En parallèle, ce dispositif a également été budgété de 11,26 M€ en AE/CP sur le titre 7, dont l'intégralité a été consommée sous forme de dotation versée à l'ANTS.

Labellisation des espaces France Services :

Le dispositif relatif à l'appui à la labellisation en Espaces France Services de sous-préfectures candidates ou de sous-préfectures nécessitant d'améliorer leurs conditions d'accueil du public a été affecté de 3,3 M€ en AE et CP en LFI 2021.

La consommation a été de 2,52 M€ en AE et 2,11 M€ en CP, dont 1,95 M€ en AE et 1,46 M€ en CP de crédits de titre 3 et 0,57 M€ en AE et 0,65 M€ en CP de crédits de titre 5. L'écart de 0,41 M€ entre AE et CP s'explique par une consommation progressive des CP au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Développement du télétravail et création d'un environnement numérique commun :

Doté en LFI 2021 de 12,1 M€ en AE/CP, le plan informatique de l'administration territoriale de l'État dédié au développement du télétravail et à la création d'un environnement numérique commun a donné lieu à une consommation de 13,71 M€ en AE et 13,93 M€ en CP, dont 13,59 M€ en AE et 13,80 M€ CP de crédits de titre 3 et 0,12 M€ en AE et CP de crédits de titre 5. La mise en place de ce plan a finalement nécessité des crédits plus importants, obtenus grâce à de moindres consommations sur d'autres mesures du plan de relance relevant de l'administration territoriale.

Sécurisation du réseau préfectoral :

La poursuite d'un plan pluriannuel de sécurisation du réseau préfectoral a été budgétée à hauteur de 2,3 M€ en AE et CP en LFI. Précédemment financée sur le programme 354, cette action de fond s'est concentrée sur les vulnérabilités prioritaires identifiées.

La consommation des crédits s'est élevée à 2,19 M€ en AE et 1,77 M€ en CP, dont 1,22 M€ en AE et 1,03 M€ en CP en titre 3 et 0,97 M€ en AE et 0,74 M€ en CP en titre 5.

Volet immobilier de la réforme de l'organisation territoriale de l'État :

Les moyens dédiés au financement des coûts générés par la réforme de l'organisation territoriale de l'État (10,7 M€ en AE/CP en LFI 2021) devaient compléter les ressources précédemment dégagées à l'interministériel, afin d'appuyer notamment les projets de secrétariats généraux communs départementaux (SGC-D), de directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETS-PP), de directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et de plateformes de services de main d'œuvre étrangère (SMOE) les plus urgents.

Ce dispositif a donné lieu à une consommation de 8,96 M€ en AE et 5,94 M€ en CP, dont 6,27 M€ en AE et 4,83 M€ en CP de crédits de titre 3 et 2,69 M€ en AE et 1,11 M€ en CP de crédits de titre 5. L'écart entre AE et CP (3,02 M€) se justifie par un décaissement plus progressif des CP au fur et à mesure de l'exécution des travaux immobiliers.

Travaux liés au déménagement de la CNCCFP :

Initialement doté de 844 526 €, le dispositif de financement des travaux liés au déménagement de la commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) s'inscrit dans le contexte de l'expiration du bail des locaux précédemment occupés par cette autorité administrative.

Le coût du déménagement et des travaux d'installation nécessaires s'est élevé à 445 510 € en AE/CP sur le titre 3, soit un montant inférieur à la dotation prévue. Un transfert sortant en gestion de 159 300 € en AE et en CP, destiné à

financer les dépenses de communication du plan de relance a été effectué au moyen d'une partie des crédits restés disponibles sur ce dispositif.

Créations de places d'hébergement :

En LFI, 36,6 M€ en AE et 18,5 M€ en CP ont été ouverts pour financer la création de 2 004 places d'hébergement dont 1 300 places au titre des dispositifs de préparation au retour (DPAR), 500 places au titre des centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) et 204 places au titre des centres provisoires d'hébergement (CPH).

- Les places de dispositifs de préparation au retour (DPAR) répondent à un double objectif : développer des alternatives à la rétention administrative pour l'éloignement des étrangers, et notamment des familles, tout en fluidifiant le parcours des demandeurs d'asile, en libérant des places en centres d'hébergement indûment occupées par des étrangers déboutés définitivement de leur demande. Le financement de ce dispositif a permis de doter toutes les régions d'un DPAR durant l'année 2021, notamment par la création de places en régions Normandie et Centre-Val de Loire non dotées d'un tel dispositif, et de renforcer le parc existant par extension ou par création de nouveaux dispositifs.

Le dispositif « DPAR », initialement doté de 23,8 M€ en AE et 12,1 M€ en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 15,7 M€ en AE et 6,5 M€ en CP soit 4,5 M€ en AE et 1,5 M€ en CP sur le Titre 3 « dépenses de fonctionnement » et 11,2 M€ en AE et 5 M€ en CP sur le Titre 6 « dépenses d'intervention ».

En cours de gestion, un redéploiement de crédits a été réalisé à hauteur de 2,8 M€ en AE et 0,9 M€ en CP vers le dispositif CPH compte tenu des retards de conventionnements. Le besoin de crédits a été ajusté pour financer 1 100 places DPAR (au total, 408 places de CPH ont donc été substituées à 400 places de DPAR). Seules 65 places n'ont pas pu être ouvertes en 2021 dans le Puy-de-Dôme, pour lesquelles 0,7 M€ en AE ont été reportés en 2022.

Par ailleurs, une partie des places de DPAR financées par le plan de relance ont été ouvertes dans le cadre d'avenants à des conventions existantes pour des places financées via le programme 303, dont l'échéance est intervenue à la fin de l'année 2021.

Ainsi, ces conventions à double imputation (P 363 et P 303) ont nécessité un report d'AE en 2022 à hauteur de 1,3 M€.

- Les centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) constituent la structure pivot de l'orientation régionale. Les demandeurs sont orientés vers ce dispositif depuis les guichets uniques des régions les plus tendues, sous peine de perdre le bénéfice des conditions matérielles d'accueil. Il était donc prévu au titre de l'année de créer des places de CAES dans toutes les régions, à l'exception de l'Île-de-France.

Le dispositif « CAES », initialement doté de 9,1 M€ en AE et 4,6 M€ en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 6,9 M€ en AE et 2,4 M€ en CP sur le Titre 6 « dépenses d'intervention ».

L'ensemble des 500 places ont été ouvertes. La sous-consommation constatée à hauteur de 3,2 M€ en AE et 0,8 M€ en CP s'explique par les difficultés de conventionnement. Ces crédits non consommés ont été reportés en 2022.

Le financement de 486 places de CAES supplémentaires en 2022 a par ailleurs été décidé après redéploiement de moyens sous-consommés en gestion sur le plan de relance.

- Les réfugiés franciliens présents depuis longtemps dans cette région compte tenu des délais de traitement de la demande d'asile sont réticents à accepter une mobilité régionale, une fois le bénéfice du statut obtenu. Afin de conforter la démarche d'orientation régionale des demandeurs d'asile, en particulier depuis l'Île-de-France qui accueille 45 % de ces personnes, il a été proposé de créer 204 places de centres provisoires d'hébergement (CPH).

Le dispositif « CPH », initialement doté de 3,7 M€ en AE et 1,9 M€ en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 6,1 M€ en AE et 1,9 M€ en CP sur le Titre 6 « dépenses d'intervention ».

En programmation, compte tenu des besoins exprimés par la préfecture de région d'Île-de-France, la DGEF a sollicité la transformation de 200 places de DPAR en places de CPH, soit 204 places, compte tenu du différentiel de tarifs entre ces deux dispositifs (25,5 € / Jour / place pour les DPAR et 25 € / jour / place pour les CPH).

En cours de gestion, un second redéploiement de 204 places supplémentaires a ensuite été opéré pour satisfaire aux besoins constatés en région.

Enfin, les économies en gestion liées aux retards de conventionnement ont permis de dégager des marges de manœuvre pour l'ouverture de 50 places supplémentaires.

L'ensemble des 408 places a été ouvert en 2021 et les ouvertures de places supplémentaires ont bénéficié d'un report à hauteur de 2,3 M€ en CP pour assurer le financement de l'intégralité des places en 2022 soit 458 places.

Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques : 122,2 M€ en AE et 52,9 M€ en CP

Les dispositifs développés par le ministère de la « Transformation et de la Fonction publiques » sont les suivants:

1. Sac à dos numérique de l'agent public : 25,9 M€ en AE et 7,4 M€ en CP

Le dispositif « Sac à dos numérique de l'agent public » initialement doté de 208 M€ en AE et 83,3 M€ en CP en LFI 2021 a donné lieu à la consommation de 25,9 M€ en AE et 7,4 M€ en CP.

Cette consommation est répartie entre les titres 3 (fonctionnement), 5 (investissement) et 6 (intervention) comme suit :

Dispositif	Prévision LFI		Titres	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
	AE	CP		Réalisation	Réalisation
Sac à dos numérique de l'agent public	208	83,3	Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	20 632 185	7 342 429
			Titre 6 : Dépenses d'intervention	15 000	15 000
			Titre 5 : Dépenses d'investissement	5 300 179	

Dépenses de fonctionnement : 20,6 M€ en AE et 7,3 M€ en CP

Les principales dépenses de fonctionnement du BOP DINUM correspondent à :

- des prestations pour le réseau interministériel de l'État à hauteur de 9,2 M€ en AE et 1,4 M€ en CP pour l'augmentation des débits offerts par le réseau interministériel de l'État. Il s'agit du projet « Très haut débit » (transit, augmentation des débits ultra-marins, raccordement du PIB et du réseau de collecte OBS à l'épine dorsale, planification de la phase d'industrialisation dans le cadre du marché de collecte RIE 2.0) ;
- le développement de services numériques, notamment collaboratifs, pour compléter l'environnement numérique de travail des agents (applications OSMOSE, RESANA, webinaire, SNAP SECURE, etc.) pour un total de 3,5 M€ en AE et 2,5 M€ en CP ;
- des prestations de développement d'AgentConnect à hauteur de 0,8 M€ en AE et CP ;
- des dépenses pour divers projets de ministères en délégation de gestion (FranceTransfert, Upgrade des liens de la juridiction administrative, messagerie collaborative de l'État, management moderne des terminaux, etc.), à hauteur de 7,1 M€ en AE et 2,6 M€ en CP. Une partie des dépenses en délégation de gestion correspond à des subventions pour charge de service public à des opérateurs du ministère de l'enseignement supérieur : 0,6 M€ AE et CP au bénéfice de l'Université de Nantes, de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, etc.

Dépenses d'intervention : 15 000 € en AE et CP

Ces dépenses ont été effectuées en délégation de gestion, par le ministère de l'Économie, des finances et de la relance, pour la campagne d'accompagnement numérique des Agents CMAR en région « Nouvelle Aquitaine ».

Dépenses d'investissement : 5,3 M€ en AE

Elles comprennent 4,7 M€ d'investissements corporels (catégorie 51) et 0,6 M€ d'investissement incorporels (catégorie 52).

Les dépenses réalisées concernent principalement le réseau interministériel de l'État (projet « Très haut débit » et projet d'acquisition des routeurs de l'épine dorsale dit « Boucle rouge »).

2. Soutien à l'innovation et à la transformation numériques de l'État et des territoires : 96,23 M€ en AE et 45,52 M€ en CP

Le dispositif « Soutien à l'innovation et à la transformation numériques de l'État et des territoires » (ITN) initialement doté de 291 M€ en AE et 94,9 M€ en CP en LFI pour 2021, dont 137 M€ en AE et 45 M€ en CP pour la DINUM, a donné lieu à la consommation de 42,4 M€ en AE et 30,8 M€ en CP et pour la DITP de 53,83 M€ en AE et de 14,72 M€.

Compétitivité

Programme n° 363 | Justification au premier euro

La consommation est répartie entre des dépenses de fonctionnement (opérées par la DINUM et l'ANCT), des dépenses d'intervention (opérées par la DINUM, les collectivités et l'ANCT) et des dépenses d'investissement.

Dispositif	Prévision LFI		Titres	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
	AE	CP		Réalisation	Réalisation
Soutien à l'innovation et à la transformation numériques de l'État et des territoires	291	94.9	Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	19 178 338 BOP DITP 13 040 531	9 016 001 BOP DITP 3 733 944
			Titre 6 : Dépenses d'intervention	21 799 036 BOP DITP 33 640 003	21 145 633 BOP DITP 6 124 116
			Titre 5 : Dépenses d'investissement	1 483 526 BOP DITP 7 151 430	685 333 BOP DITP 4 859 987

Dépenses de fonctionnement : 19,2 M€ en AE et 9 M€ en CP pour la DINUM et 13 M€ en AE et 3,7 M€ en CP pour la DITP

Les principales dépenses de fonctionnement du BOP DINUM concernent :

- divers projets ministériels mis en œuvre par voie de délégation de gestion pour un total de 12,4 M€ en AE et 6 M€ en CP (accompagnement de l'usage des outils d'instruction patrimoniaux dématérialisés par le ministère de la Culture, accélération de la dématérialisation des démarches TOP250 par le ministère de la Justice, etc.) ;
- divers projets pilotés par la DINUM pour un total de 6,8 M€ en AE et 3 M€ en CP (appui au commando UX, etc).

Les principales dépenses de fonctionnement du BOP DITP concernent divers projets ministériels mis en œuvre par voie de délégation de gestion. Ces projets sont axés sur la **mise en œuvre d'une stratégie de contact omnicanale, relèvent d'une action publique prioritaire**, ou encore ont pour objectif **d'améliorer l'efficacité des services publics ou de transformer les organisations et des métiers** par le numérique.

Dépenses d'investissement : 1,5 M€ en AE et 0,7 M€ en CP pour la DINUM et 7,1 M€ en AE et 4,8 M€ en CP pour la DITP

Les dépenses d'investissement sont principalement réalisées par voie de délégation de gestion (projet PEGASE du ministère des Armées, projet « Cycle de vie de la donnée - intervention d'urgence - » du ministère de l'Intérieur, Baromètre de l'action publique, Services Publics +, etc.).

Dépenses d'intervention : 21,8 M€ en AE et 21,1 M€ en CP pour la DINUM et 33,6 M€ en AE et 6,1 M€ en CP pour la DITP

Les dépenses d'intervention concernent principalement la thématique ITN7 au titre du fonds « Transformation numérique des collectivités territoriales » du volet « mise à niveau numérique de l'État et des territoires » du plan de relance, pour un total de 17,9 M€ en AE et CP. L'État accompagne et finance le raccordement des collectivités aux API nationales et à FranceConnect. De plus, il octroie des subventions à l'ANCT qui pilote un dispositif visant à faire émerger des projets numériques au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements. L'État a également financé l'accompagnement des petites et moyennes collectivités dans le développement de projets numériques, en lien avec la vie quotidienne des citoyens et leurs relations avec l'administration locale et des projets menés par les collectivités appuyés par les laboratoires d'innovation territoriale, ainsi que, dans le cadre du programme Demat ADS, le soutien et l'accélération du déploiement au sein des collectivités territoriales ou des centres instructeurs de solutions

permettant de répondre aux exigences de la loi ELAN, c'est-à-dire la réception et l'instruction dématérialisée des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Les dépenses se répartissent comme suit :

- subventions versées par la DINUM aux collectivités : 3,5 M€ en AE et CP ;
- subventions versées à l'ANCT : 14,4 M€ en AE et CP
- subventions versée par la DITP aux collectivités territoriales via les SGAR: 33,6 M€ en AE et 6,1 M€ en CP

Les dépenses d'intervention hors ITN7 s'élèvent au total à 3,9 M€ en AE et 3,2 M€ en CP.

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (75,9 M€ en AE et CP)

Sous-action : financement du lieu préfigurateur du futur campus de recherche et d'innovation en santé numérique du Val de-Grâce : 45 M€ en AE et en CP.

Un campus de recherche et d'innovation de rang mondial consacré à la santé numérique (dit « PariSanté Campus »), regroupant des établissements de recherche publics et privés de premier plan, est en projet sur le site de l'ancien hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce. La réhabilitation du site pour agrandir le bâtiment de l'ancien hôpital est une opération immobilière importante.

L'horizon lointain du projet a conduit à décider la mise en œuvre d'une offre de service « hors les murs » dans un lieu préfigurateur où se sont installées certaines activités du futur campus et des événements destinés à la communauté scientifique et au grand public.

L'Inserm supporte le coût de l'opération et notamment celui de la location de l'immeuble retenu, dans le 15ème arrondissement, pour le compte des membres du groupement d'intérêt scientifique (GIS) occupant le bâtiment. L'établissement a souscrit un bail locatif pour une période 9 ans révisable. Le coût total prévisionnel qui doit être supporté par l'opérateur est de 75,8 M€.

L'équilibre budgétaire global de l'opération est assuré par le plan de relance (soit les 45 M€ de crédits du P363 versés à l'Inserm en intégralité en 2021) et les apports de chacun des partenaires de l'opération, publics et privés.

Sous action : hybridation (imputés en titre 3 et titre 6) : 35 M€, consommation de 30,9 M€.

i. Hybridation des formations de l'enseignement supérieur

Montant : **19 M€.**

L'appel à projets « hybridation des formations de l'enseignement supérieur » a été lancé le 18 juin 2020 par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) avec le soutien du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI). Il est publié sur le site de l'Agence nationale de la recherche (ANR) dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) et plus particulièrement de la vague 3 des nouveaux cursus à l'université (NCU).

Parmi les 69 projets déposés, 65 ont été jugés recevables et 34 ont bénéficié d'un financement. 15 projets lauréats sont financés sur les fonds du PIA ; leur suivi scientifique et financier est réalisé par l'ANR. 19 autres projets bénéficient d'un financement de 1 M€ chacun, à partir du programme 363.

L'hybridation des formations doit permettre aux établissements de mettre en place des dispositifs de formation qui s'appuient sur une plateforme d'apprentissage en ligne (environnement numérique). Dans ce cadre, des ressources pédagogiques et des activités à réaliser en présentiel et à distance sont proposées aux étudiants. L'hybridation est aussi un outil au service de l'inclusion et de l'accessibilité de l'enseignement supérieur, tant pour les publics empêchés que pour les étudiants salariés.

Les projets se focalisent donc essentiellement sur l'équipement nécessaire au passage à la modalité hybride ainsi que sur le financement de l'accompagnement dans cette transformation, à travers le recrutement de conseillers et ingénieurs pédagogiques et multimédia.

ii. Formation des enseignants au numérique

Montant : **7,8 M€**.

Pour rendre l'hybridation des formations opérationnelle, l'évolution des pratiques pédagogiques passe notamment par la maîtrise des outils et plateformes numériques mises à la disposition des enseignants, par l'usage des ressources pédagogiques numériques produites et par l'adaptation des modalités d'examen des connaissances.

Deux appels à projets ont été lancés en février et juin 2021 pour sélectionner les universités et les écoles lauréates. A l'issue de ces appels, 60 universités et 30 écoles ont été sélectionnées.

7,8 M€ sont destinés à soutenir les établissements dans la formation des enseignants aux compétences numériques nécessaires à l'évolution de leurs pratiques pédagogiques. Ce soutien peut prendre la forme d'un recrutement d'ingénieur pédagogique, d'une rémunération de décharges, ou, entre autres, d'heures complémentaires pour les enseignants capables de former leurs collègues. Il peut aussi passer par tout autre investissement qui répond à l'objectif de formation des enseignants du supérieur au numérique, y compris l'achat de nouveaux équipements.

iii. Plateformes numériques pour la formation

Montant : **4,2 M€** (en deux tranches égales).

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) encourage l'émergence d'un écosystème numérique d'apprentissage (ENA) de qualité, pour accompagner dans les meilleures conditions les démarches d'hybridation des établissements. A cet effet, le MESRI demande à France Université Numérique (Groupement d'Intérêt Public (GIP) FUN-MOOC) de déployer une série de solutions numériques utilisables par tous les établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du MESRI et membres du GIP FUN.

Parmi les différentes solutions proposées, il est possible de distinguer les suivantes :

- Déploiement d'une solution de classe virtuelle maîtrisée et pérenne, capable de répondre rapidement à de fortes évolutions des besoins (pandémie, crises, entre autres) ;
- Proposition d'une solution nationale et mutualisée de webinaire permettant d'animer des formations à distance synchrones et des événements universitaires pour de très grands groupes d'étudiants ;
- Le cas échéant et à terme, une étude d'opportunité sera menée par le comité de pilotage en vue d'identifier et de préciser le besoin pour proposer des services d'examens et de contrôle des connaissances à distance.

La gouvernance de ce projet lancé en mars 2021 est assurée un comité de pilotage qui associe les établissements via les associations professionnelles, la Conférence des présidents d'université (CPU), la Conférence des grandes écoles (CGE), la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI), le MESRI, FUN-MOOC et coordonnée par le MESRI.

iv. Services numériques aux étudiants

Montant : **4,1 M€** initialement prévus en 2021.

En complément de l'appel à projets « hybridation des formations de l'enseignement supérieur », le MESRI lance, dans le cadre du PNRR, un nouvel appel à projets qui vise à encourager l'émergence de services numériques centrés sur les étudiants.

Cet appel à projets doit permettre de concevoir et de mettre en œuvre de nouveaux services numériques pour répondre aux besoins identifiés par les établissements. En outre, il s'agit de donner une dimension nationale à des services existants à l'échelle des établissements voire d'en faire évoluer le périmètre fonctionnel.

Les dispositifs proposés devront à terme pouvoir être utilisés par toute la communauté universitaire, soit par la mise à disposition du code source des applications développées (licence libre), soit par la fourniture du service à la communauté.

Dans la mesure où l'appel à projets a été réalisé à la fin de l'année 2021, les crédits de paiements ont fait l'objet d'un report en 2022. Les projets débutent en février 2022 pour se terminer en décembre de la même année.

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports : 126,42 M€ en AE et 30,93 M€ en CP

Le MENJS met en œuvre 4 mesures au sein du programme 363 (action 04) :

Mise à niveau numérique de l'État - Continuité pédagogique : 97 573 229 € en AE et 11 253 393 € en CP

La LFI 2021 a ouvert 131 M€ en AE et 101 M€ en CP au titre de la mesure « Continuité pédagogique ». Le décret de virement n°2021-1508 du 19 novembre 2021 a abondé la ressource disponible de 9,7 M€ en AE=CP.

La consommation 2021 est de 97 573 229 € en AE et 11 253 393 € en CP :

- 1 173 783 € en AE=CP sur le titre 3 ;
- 96 399 446 € en AE et 10 079 610 € en CP sur le titre 6.

Ce dispositif finance des équipements informatiques, de services et ressources numériques, d'hybridation des enseignements et des dispositifs d'accompagnement et formation des enseignants pour garantir l'accès au numérique pour les élèves du 1^{er} degré et des lycées et pour leurs professeurs. Cette mesure s'articule autour de 3 volets :

- l'équipement en termes de matériels et de réseaux informatiques des écoles élémentaires via un appel à projets - Pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE) ;
- l'hybridation des lycées ;
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

L'appel à projets « Pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE) » a connu un très grand succès : plus de 7 181 dossiers ont été reçus. Suite à une première vague de dossiers instruits, 6 323 ont été retenus en mai 2021 pour un montant total de subvention de l'État de près de 76 M€. Les petites communes et les communes de l'outre-mer ont été privilégiées dans la sélection des dossiers de cette première vague.

Une seconde vague de sélection, organisée en octobre, a permis de retenir 491 nouveaux dossiers pour un montant total de subvention de 29 M€. Au total, 6 814 projets ont été retenus au bénéfice de 7 740 communes représentant plus de 10 000 écoles et de 60 000 classes. L'enveloppe de 105 M€ Afin de donner une suite favorable à des dossiers remplissant toutes les conditions (dossiers essentiellement portés par des villes moyennes et grandes) au-delà de l'enveloppe de 105 M€, un redéploiement de crédits a été opéré par le biais d'un mouvement de fongibilité asymétrique, puis de virement, en provenance du titre 2 du programme 364 « Cohésion » de la mission « Plan de relance » afin de financer ces nouveaux projets.

Le décret n° 2021-1508 du 19 novembre 2021 portant virement de crédits a ainsi abondé la mesure « Continuité pédagogique » du programme 363 de **9 704 121 € en AE et CP**. Cette enveloppe complémentaire a permis de porter à 97 % le nombre de dossiers financés, soit 6 933 dossiers retenus au bénéfice de 7 894 communes, soit plus de 11 000 écoles et plus de 65 000 classes.

Au 31 décembre 2021, 6 039 dossiers (soit 87 %) avaient une convention finalisée représentant 9 338 écoles, 52 393 classes et 1 129 248 élèves au total.

10 conventions ont été signées avec les régions académiques et 5 autres étaient en cours de signature fin 2021 au titre du volet « Hybridation de l'enseignement en lycées ».

La mesure a également financé le GIP PIX (3 M€ en AE=CP) et l'opérateur Réseau Canopé (1 M€ en AE=CP) dans le cadre de l'accompagnement et la formation au numérique des enseignants de la « Continuité pédagogique ».

La différence constatée entre les crédits ouverts et la consommation effective s'explique par plusieurs aléas. D'abord, sur le volet AAP SNEE (appel à projets - Pour un socle numérique dans les écoles élémentaires), les délais d'arbitrage jusqu'à la notification des projets sélectionnés des deux vagues ont induit un retard opérationnel pour la conclusion des conventions avec les collectivités et donc de la consommation des crédits. De plus, compte tenu de l'organisation déconcentrée de cette mesure et de sa complète dématérialisation sur la plateforme *démarches-simplifiées.fr*, le conventionnement s'est fait de manière groupée auprès des collectivités avec un engagement simultané des AE. De ce fait, les académies ont pris parfois du retard dans le processus de validation des conventions.

De plus, l'enveloppe complémentaire de 9,7 M€ a abondé la mesure en fin de gestion et les AE n'ont pas pu être engagées en 2021 dans les services déconcentrés.

S'agissant du volet « Hybridation de l'enseignement en lycées », le contexte des élections régionales a pu entraîner un décalage de plusieurs mois dans la mise en œuvre de cette mesure pour certains territoires.

Compétitivité

Programme n° 363 | Justification au premier euro

La totalité des crédits non consommés a été reportée sur 2022.

Mise à niveau numérique de l'État - Continuité administrative : 23 940 353 € en AE et 15 203 130 € en CP

La mesure « Continuité administrative » a pour objectif d'accélérer la transformation numérique du MENJS, grâce à l'évolution des systèmes d'information et au renforcement de la dématérialisation des démarches et des services aux usagers.

Initialement dotée de 35 M€ en AE et de 17,5 M€ en CP en LFI 2021, la mesure a été minorée de 6,4 M€ en AE et CP à la suite du décret n°2021-831 du 28 juin 2021 portant transfert de crédits à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destiné au financement du stock stratégique d'ordinateurs portables du MENJS.

23,9 M€ d'AE et 15,2 M€ en CP ont été consommés en 2021, dont :

- 11 692 531 € en AE et 7 792 943 € en CP sur le titre 3 ;
- 12 247 822 € en AE et 7 410 187 € en CP sur le titre 5.

Transformation numérique - Fédérations sportives : 4 000 000 € en AE et CP

Le dispositif « Transformation numérique – Fédérations sportives », initialement doté de 8 M€ en AE et 4 M€ en CP en LFI 2021, a été exécuté à hauteur de 4 M€ en AE et CP sur le titre 6. Les crédits ont été intégralement versés à l'Agence nationale du sport (ANS).

Le détail de cette mesure est présenté dans la partie « Récapitulation des crédits alloués par le programme aux opérateurs ».

Transformation numérique - Données et nouveaux services sport : 909 293 € en AE et 469 427 € en CP

Dotée de 1 M€ pour 2021, cette mesure vise à soutenir la transformation numérique du mouvement sportif en vue de développer de nouveaux services pour favoriser la pratique des activités sportives et diversifier les ressources financières des associations sportives.

La consommation s'élève à 909 293 € en AE et 469 427 € en CP.

L'écart constaté entre la consommation des AE et des CP s'explique par le fait qu'il s'agit essentiellement de dépenses de fonctionnement liées à des marchés publics, mais dont les prestations sont encore en cours de réalisation. Le solde de paiements restants à effectuer interviendra donc en 2022.

Par ailleurs, les crédits non consommés ont été reportés sur 2022.

Ministère des Armées (consommation de 4 M€ en AE et 1 M€ en CP) :

En 2021, le ministère des Armées a également bénéficié au titre du Plan de relance de 11 M€ pour le financement de sa politique en matière de projet de « Cloud sécurisé et souverain » dont 4 M€ en AE (3 M€ en titre 3 et 1 M€ en titre 5) et 1 M€ en CP (titre 3) ont été consommés dès 2021, le reste (7 M€ en AE et 10 M€ en CP) étant prévu de l'être en 2022.

Service du Premier ministre (69 M€ en AE et 32 M€ en CP)

Le SGDSN et l'ANSSI en son sein, a été doté en LFI 2021, au titre du programme 363, d'une ressource de 136 M€ en AE et 32 M€ en CP, qui a donné lieu à la consommation de 69,5 M€ en AE et 32 M€ en CP.

Ces dépenses ont été effectuées en titre 3 - dépenses de fonctionnement - à hauteur de 15,3 M€ en AE et 4,6 M€ en CP, en titre 5 - dépenses d'investissement - à hauteur de 3,2 M€ en AE et 2,1 M€ en CP et en titre 6 - dépenses d'intervention - à hauteur de 51 M€ en AE et 25,3 M€ en CP.

L'exécution principalement réalisée sur les crédits de titre 6 est justifiée par le modèle du plan de relance de l'ANSSI qui s'est orienté fortement vers une action territoriale. Celle-ci s'est traduite par le versement de subventions aux collectivités territoriales et établissements publics locaux, comptabilisées en titre 6.

Les dispositifs de l'ANSSI bénéficiant de la mesure ont été :

1. Le renforcement de la sécurité du socle numérique de l'État :

Le dispositif initialement doté 43 M€ en AE et 10 M€ en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 54,7 M€ en AE et 19,6 M€ en CP. Ces dépenses ont été effectuées en titre 3 - dépenses de fonctionnement - à hauteur de 12,1 M€ en AE et 2,9 M€ en CP, en titre 5 - dépenses d'investissement - à hauteur de 0,6 M€ en AE et 0,4 M€ en CP et en titre 6 - dépenses d'intervention - à hauteur de 42 M€ en AE et 16,3 M€ en CP.

Un premier dispositif, dit « parcours de cybersécurité », permet d'accompagner les services publics (collectivités territoriales, certains établissements de santé, établissements publics, services déconcentrés de l'État) pour leur cybersécurité : audit initial, établissement d'une feuille de route, mise en place des mesures de sécurisation les plus urgentes. Ce dispositif a permis l'engagement de plus de 45 M€, dont 42 M€ en titre 6 sous forme de subventions directes aux bénéficiaires des parcours et plus de 3 M€ en titre 3 pour financer les prestations d'accompagnement nécessaires.

Parallèlement, de nouveaux services au profit des agents de l'état sont mis en place, au travers notamment de déploiement de licences de produits de sécurité ou de financements de projets soumis par les ministères. Les premières acquisitions et déploiements de matériels et logiciels ont été réalisés pour ce dispositif, en titre 3 et en titre 5, notamment via des délégations de gestion auprès de certains ministères, pour les acquisitions les concernant.

2. L'accroissement de la couverture des systèmes de détection et exploration de ses systèmes par l'ANSSI :

Le dispositif, initialement doté 93 M€ en AE et 22 M€ en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 14,8 M€ en AE et 12,4 M€ en CP.

Ces dépenses sont effectuées en titre 3 - dépenses de fonctionnement - à hauteur de 3,2 M€ en AE et 1,8 M€ en CP, en titre 5 - dépenses d'investissement - à hauteur de 2,6 M€ en AE et 1,6 M€ en CP et en titre 6 - dépenses d'intervention - à hauteur de 9 M€ en AE et 9 M€ en CP.

Ce dispositif a permis de développer et d'acquérir les matériels et logiciels nécessaires à l'accroissement de la couverture des systèmes de détection et des systèmes nécessaires à la réponse à incident, chez les bénéficiaires, et à l'ANSSI pour le traitement et l'analyse des données.

Ce dispositif alloue également des crédits aux collectivités territoriales (9 M€ en AE et 4 M€ en CP) qui s'impliquent dans le projet de création d'un centre régional dédié à la cybersécurité (remontée des alertes, aide à la réponse à incident auprès des bénéficiaires des différents territoires). Sept régions ont été subventionnées en 2021 pour la création d'un tel centre. Deux autres centres ont été créés pour le secteur maritime (via une délégation de gestion aux SPM) ainsi que pour le secteur santé, via une subvention à l'agence du numérique en santé qui porte le projet.

Compétitivité

Programme n° 363 | Justification au premier euro

ACTION

05 – Culture

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Culture		1 600 000 000 1 192 800 252	1 600 000 000 1 192 800 252		1 094 600 000 971 250 685	1 094 600 000 971 250 685

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	611 300 000	250 812 840	491 600 000	248 853 721
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		2 303 590		1 164 471
Subventions pour charges de service public	611 300 000	248 509 250	491 600 000	247 689 250
Titre 5 : Dépenses d'investissement	150 000 000	72 249 273	80 000 000	18 990 155
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	150 000 000	72 249 273	80 000 000	18 990 155
Titre 6 : Dépenses d'intervention	580 000 000	618 885 789	403 000 000	529 098 459
Transferts aux ménages	43 000 000	2 340 000	33 000 000	1 437 500
Transferts aux entreprises	384 000 000	479 530 866	298 500 000	436 980 676
Transferts aux collectivités territoriales	120 000 000	68 049 140	50 000 000	29 651 464
Transferts aux autres collectivités	33 000 000	68 965 783	21 500 000	61 028 820
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	258 700 000	250 852 350	120 000 000	174 308 350
Dotations en fonds propres	258 700 000	250 852 350	120 000 000	174 308 350
Total	1 600 000 000	1 192 800 252	1 094 600 000	971 250 685

Le dispositif « Plan cathédrales », initialement doté de 79 925 000 € en AE et 29 925 000 € en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 50 684 559 € en AE et 9 200 929 € en CP sur les titres 3 et 5. Un peu plus de 4 M€ d'AE supplémentaires ont été consommées dans les premières semaines de 2022 sur les crédits délégués en 2021 (crédits affectés sur une tranche fonctionnelle pour la cathédrale d'Orléans en région Centre-Val de Loire). La sous-consommation sur cette enveloppe est essentiellement observée en CP, en raison notamment des délais liés à ce type d'opérations et de marchés (décaissements intervenant sur services faits). 19 000 000 € de CP ont été redéployés en fin d'exercice 2021 au profit du CMN sur l'opération Villers-Cotterêts. Il est prévu que tous les crédits du « plan cathédrales » soient néanmoins engagés avant fin 2022.

Les opérations d'investissement portées par le CMN (Villers-Cotterêts et Réinvestissement dans 14 monuments nationaux) ont fait l'objet de 140 000 000 € de délégation de crédits en AE et 82 000 000 € en CP. En 2021, le CMN a effectivement engagé 127 000 000 € en AE sur ces marchés de travaux et décaissé près de 45 000 000 €.

Le dispositif « Monuments historiques non État », initialement doté de 40 000 000 € en AE et 10 000 000 € en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 41 119 269 € en AE et 11 709 352 € en CP sur le titre 6. La consommation des crédits de cette enveloppe correspond essentiellement au versement par les DRAC de subventions d'investissement aux collectivités ou personnes privées. La surconsommation a été permise par redéploiement de crédits à partir des deux autres enveloppes des dispositifs patrimoniaux déconcentrés du programme 363 en 2021.

Le **dispositif « Autres équipements patrimoniaux »**, initialement doté de 20 000 000 € en AE et 10 000 000 € en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 16 527 836 € en AE et 4 107 163 € en CP sur le titre 6. Cette enveloppe concerne des opérations sur des sites archéologiques, des centres d'étude et de conservation des archives territoriales ou encore des musées locaux. L'essentiel des opérations ont été lancées et les crédits largement engagés en 2021. Les sous-consommations sont liées aux délais opérationnels.

Le **dispositif « Relance de la programmation des institutions de spectacle vivant en région (labels et réseaux, lieux de diffusion et résidences artistiques) »**, initialement doté de 20 000 000 € en AE et en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 23 016 656 € en AE et en CP sur le titre 6. Cette surconsommation a été permise grâce à la sous-consommation à due concurrence sur l'enveloppe de relance du secteur musical.

Le **dispositif « Relance du secteur musical »**, initialement doté de 23 000 000 € en AE et en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 18 612 625 € en AE et 18 410 125 € en CP sur le titre 6. Au total, sur ces enveloppes de soutien aux structures du spectacle vivant en région, la consommation en AE et en CP est d'environ 41,5 M€ sur les 43 M€ mis à disposition de la DGCA. Le solde des crédits 2021 et les nouveaux crédits 2022 (27 M€ en AE=CP) seront consommées en 2022.

Le **dispositif « Fonds de transition écologique pour les institutions de la création en région »**, initialement doté de 20 000 000 € en AE et de 10 000 000 € en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 15 798 154 € en AE et 7 200 632 € en CP sur le titre 6. La surconsommation en AE a été permise par un redéploiement de 7,5 M€ depuis l'enveloppe « Mondes nouveaux ».

Le **dispositif « Soutien des artistes et créateurs avec un programme exceptionnel de commande publique - Mondes nouveaux »**, initialement doté de 20 000 000 € en AE et 15 000 000 € en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 6 923 000 € en AE et 6 867 000 € en CP sur le titre 6. La publication de la liste des lauréats a été réalisée à l'automne 2021. Les crédits consommés correspondent à un versement au Centre des Monuments Nationaux (CMN) de 4,5 M€ en fin d'exercice, en sa qualité de producteur, ainsi qu'aux bourses d'études versées aux lauréats. Au total 12,5 M€ d'AE (5 M€ pour le fonds de transition écologique et 5 M€ pour les mesures portées par la DGPA) ont été redéployées depuis Mondes nouveaux.

Le **dispositif « Soutien des artistes fragilisés par la crise »**, initialement doté de 13 000 000 € en AE et en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 14 306 149 € en AE et 13 597 457 € en CP sur les titres 3 et 6. Ces crédits correspondent à la fois à un réabondement du fonds d'urgence spécifique de solidarité pour les artistes et les techniciens du spectacle vivant et enregistré (FUSSAT) et à un soutien, notamment via le *Centre national des arts plastiques* (CNAP), en faveur des artistes fragilisés dans le domaine des arts visuels.

Le **dispositif « Soutien au théâtre privé »**, initialement doté de 10 000 000 € en AE et en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation intégrale de 10 000 000 € en AE et en CP sur le titre 6 par une délégation à l'association de soutien au théâtre privé (ASTP).

Les crédits prévus au titre du **soutien aux opérateurs nationaux** (460 500 000 € en AE et 314 100 000 € en CP) afin de compenser leurs pertes de billetterie et de maintenir la soutenabilité de leurs trajectoires d'investissement ont été versé aux opérateurs concernés à hauteur de 322 100 000 € en AE = CP.

Le **dispositif « Rénovation du réseau des écoles d'architecture et de création »**, initialement doté de 69 925 000 € en AE et 49 925 000 € en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 58 057 755 € en AE et 35 433 350 € en CP sur les titres 6 et 7. Les délégations de crédits sont opérées au fil du besoin opérationnel, soit à l'OPPIC quand la maîtrise d'ouvrage lui est déléguée, soit directement aux écoles. Les 5,6 M€ correspondant à la digitalisation ont été intégralement versés au printemps 2021.

Le **dispositif « Fonds stratégique pour le développement de la presse »**, initialement doté de 45 000 000 € en AE et 22 500 000 € en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 19 322 675 € en AE et 4 388 277 € en CP sur le titre 6. En AE et CP, un redéploiement de 3 M€ au profit des sociétés de l'audiovisuel public a été décidé depuis cette enveloppe, portant les AE à consommer en 2021 à 19,5 M€. Les modalités de fonctionnement du Fonds

stratégique pour le développement de la presse (FSDP) expliquent l'apparente sous-consommation en CP en 2021 : en effet les règles encadrant le versement des subventions publiques au projet d'investissement sont principalement régies par le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 et les conventions signées dans le cadre du FSDP se conforment à ces dispositions, ainsi il est possible de verser sur demande du bénéficiaire une avance maximale de 30 % du montant de la subvention une fois le projet démarré. Les versements ultérieurs sont ensuite effectués sur justification de la réalisation du projet. Des versements intermédiaires peuvent être effectués en fonction de l'avancement du projet sans pouvoir dépasser 80 % du montant total. Le versement d'un solde, d'un paiement intermédiaire, ou d'une avance, reste conditionné au dépôt et à l'instruction d'une demande complète par le bénéficiaire. La durée moyenne de réalisation d'un projet est par ailleurs d'environ trois ans, ce qui explique à titre principal l'étalement de la consommation des CP.

Le **dispositif « Transition écologique du secteur de la presse »**, initialement doté de 15 875 000 € en AE et 7 875 000 € en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 2 274 355 € en AE et 916 942 € en CP sur les titres 3 et 6. Le fonds pour la transition écologique a pour objectif de financer des projets de recherche et développement destinés à réduire l'empreinte carbone du secteur de la presse et à proposer des solutions innovantes pour accompagner la transition de la filière. L'appel à projets a été diffusé le 3 août 2021 (avec un retard de deux mois, lié notamment à un recours à un prestataire pour la gestion de l'AAP). Afin de recueillir un maximum de dossiers structurants, la date de clôture de l'envoi des dossiers a été fixée au 15 octobre 2021, ce qui explique la faible consommation de crédits en 2021. La mesure, dotée de 8 M€ en AE et CP en 2022, doit faire l'objet d'un travail de redéfinition des critères d'attribution. Ce travail permettra d'envisager un engagement, puis un paiement des crédits, lors du 2e semestre 2022.

Le **dispositif « Solidarité et cohésion territoriale pour la presse »** (aide à la modernisation des diffuseurs et fonds de précarité), initialement doté de 48 000 000 € en AE et 24 000 000 € en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 13 694 966 € en AE et 12 874 966 € en CP sur les titres 3, 6 et 7. Cette enveloppe a consommé un peu plus de la moitié des crédits mis à disposition en 2021, en raison notamment d'un retard sur le démarrage du « fonds pigistes ». Sur le doublement de l'aide à la modernisation des diffuseurs, soit 6 M€ en AE et CP en 2022, une consommation intégrale des crédits est prévue, selon un rythme similaire à celui constaté en 2021, soit environ 500 000 € par mois. Concernant le fonds de lutte contre la précarité: a) La grande commande photographique, dont la gestion est assurée par la BnF, pour laquelle étaient prévus 5,46 M€ en AE et en CP sur les deux années, a vu l'intégralité des AE et 85 % des CP consommés en 2021. Le solde en CP, soit 15 %, sera versé en 2022. b) Les 250 000 € prévus pour le volet insertion professionnelle seront consommés en 2022, comme en 2021. c) L'aide aux pigistes, pour laquelle sont prévus 18 M€ en AE et CP en 2022, doit faire l'objet d'un travail de redéfinition de ses critères pour 2022. Ce travail de redéfinition permet d'envisager une consommation des crédits à partir du 2e semestre de l'année 2022.

Le **dispositif « Jeunes en librairie »**, initialement doté de 7 000 000 € en AE et 3 500 000 € en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 1 934 267 € en AE et 1 934 267 € en CP sur les titres 3 et 6. Cette opération initialement menée par certaines DRAC a été déployée sur l'ensemble du territoire en 2021. Le contexte sanitaire et le caractère novateur du dispositif n'ont pas permis qu'il soit pleinement mis en œuvre dès 2021. Dans ce contexte, 2,2 M€ de crédits ont été délégués aux DRAC. Le reliquat (1,3 M€) a été redéployé vers la modernisation des librairies. Pour l'année 2022, le calendrier prévisionnel de délégation des crédits 2022 pour ce dispositif pourrait permettre la programmation de deux délégations : la première en début d'année, la seconde à fin juin pour une consommation des crédits pendant l'été.

Le **dispositif « Aide à la modernisation des librairies »**, initialement doté de 6 000 000 € en AE et en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 7 554 174 € en AE et en CP sur le titre 6. En 2021, les opérations de modernisation des librairies ont été soutenues par le CNL pour celles présentant un projet supérieur à 20 000 € et dont le chiffre d'affaires dépasse 150 000 €. Les librairies plus modestes ont été soutenues par les DRAC. En 2022, 2,6 M€ seront mobilisés par le CNL afin de soutenir les investissements des librairies les plus importantes mais également les investissements relatifs à la vente en ligne dans le contexte de l'adoption de la proposition de Loi « Darcos » et de la régulation des frais de ports.

Le **dispositif « Acquisition de livres des bibliothèques publiques »**, initialement doté de 10 000 000 € en AE et 5 000 000 € en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 7 000 000 € en AE et en CP sur le titre 6. En 2021, le portage a été effectué par le CNL. Au regard de l'afflux de demandes, un ajustement à la hausse de + 2 M€ a été obtenu par un redéploiement de crédits initialement destinés à l'enseignement supérieur portant ainsi la dotation du

dispositif à 7 M€ en 2021 et diminuant à due concurrence l'enveloppe prévue en 2022. Enfin, devant l'afflux de demandes, le CNL a fourni une avance de +0,6 M€ à partir de son fonds de roulement correspondant à 101 dossiers qui lui sera compensée en 2022, portant l'ensemble de la mesure à 7,6 M€ pour 2021. En 2022, le CNL dispose ainsi d'une enveloppe disponible pour le dispositif de 2,4 M€.

Le **dispositif « Quartiers culturels créatifs »**, initialement doté de 3 000 000 en AE et 1 500 000 € en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 1 864 400 € en AE et en CP sur les titres 3 et 6. La prévision de consommation pour 2022 est de 1,1 M€ et résultera en partie du second comité de 2021 qui s'est déroulé trop tardivement pour l'engagement de toutes les attributions avant la fin de l'exercice 2021 et d'un troisième comité qui aura lieu en 2022, mais dont la date reste à définir.

Le **dispositif « Renforcement des fonds de garantie de l'IFCIC »**, initialement doté de 14 000 000 € en AE et en CP en LFI 2021, a donné lieu à une consommation intégrale de l'enveloppe sur le titre 6.

Le **dispositif « Soutien à l'audiovisuel public »**, initialement doté de 65 000 000 € en AE et en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 68 000 000 € en AE et de 45 500 000 € en CP sur les titres 6 et 7. Deux ajustements ont été effectués :

- d'une part, le versement de la moitié des crédits prévus pour France Télévisions (22,5 M€ sur 45 M€) a été reporté en 2022, afin de tenir compte de l'étalement des surcoûts liés aux incidences de la crise sanitaire sur les exercices 2021 et 2022 ;

- d'autre part, afin de financer un besoin supplémentaire, Arte France s'est vue attribuer en cours d'exercice 3 M€ de crédits relance complémentaires, financés par le biais d'un redéploiement de crédits relance initialement prévus pour le Fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP). En parallèle, les crédits du FSDP prévus sur le programme 180 ont été abondés de 3 M€ pris sur le dispositif d'aide d'urgence pour les radios et TV locales.

Le **dispositif « Plan cinéma et audiovisuel »**, initialement doté de 165 000 000 € en AE et CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation intégrale de l'enveloppe, versée au Centre National du Cinéma (CNC). Sur ces dotations, 48,5 M€ correspondent à un réarmement financier de l'établissement et ne sont pas fléchés en dépenses, 2,5 M€ compensent des moindres recettes du CNC liées à la mise en place de mesures de relance et 114 M€ correspondent à des dépenses d'intervention dont 108,3 M€ ont été engagés au 31 décembre 2021.

Le **dispositif « Plan musique - CNM »**, initialement doté de 210 000 000 € en AE et 175 000 000 € en CP en LFI 2021, a donné lieu à une consommation de 175 035 000 € en AE et CP, versés au Centre National de la Musique (CNM). Sur la base de ces crédits, au 31 décembre 2021, le CNM a effectivement engagé 93 272 201 € en AE et 85 574 807 € en CP de dépenses d'intervention à destination des bénéficiaires finaux des mesures de relance.

Deux mesures de transfert sont intervenues en gestion 2021 à partir des crédits initialement inscrits sur l'action culture :

- un transfert de 30 000 000 € en AE et 15 000 000 € en CP vers le programme 119 pour financer un plan d'investissement dans les bibliothèques ;

- un transfert de 31 000 000 € en AE et 15 500 000 € en CP vers le programme 103 au titre d'un accompagnement public de la modernisation des imprimeries de presse.

Compétitivité

Programme n° 363 | Justification au premier euro

ACTION

06 – Commandes militaires

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Commandes militaires		211 861 289	0		41 600 000 2 290 498	41 600 000 2 290 498

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		3 861 299		194 120
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		3 861 299		194 120
Titre 5 : Dépenses d'investissement		207 999 990	41 600 000	2 096 378
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		207 999 990	41 600 000	2 096 378
Total		211 861 289	41 600 000	2 290 498

Renforcement des moyens aériens de la gendarmerie nationale et de la sécurité civile :

Le dispositif d'acquisition d'hélicoptères au bénéfice de la gendarmerie nationale, initialement doté de 40 000 000 € en CP en LFI, a donné lieu à la consommation de 207 999 990 € en AE sur le titre 5.

La consommation en AE, destinée à permettre l'engagement du marché d'acquisition de dix hélicoptères H160, a été permise par :

- le report de 200 M€ d'AE affectées non engagées, ouverts en loi de finances rectificatives pour 2020 ;
- une ouverture de 8 M€ d'AE complémentaires au titre de la loi de finances rectificative 2021 pour faire face à l'augmentation des coûts du marché d'acquisition d'hélicoptères.

Le dispositif d'acquisition d'hélicoptères de secours pour la sécurité civile, initialement doté de 1 600 000 euros en CP en LFI, a donné lieu à la consommation de 3 861 299 euros en AE et de 2 290 498 euros de CP (dont 194 120 euros sur le titre 3 qui concernent le MCO initial des cellules des appareils et des dépenses de formation et 2 096 378 € sur le titre 5). Les crédits inscrits en LFI ont été complétés par des reports de crédits de la gestion 2020.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANCT - Agence nationale de la cohésion des territoires (P112)					14 463 045	14 463 045
Transferts					14 463 045	14 463 045
CAMPUS France (P185)					90 000	
Transferts					90 000	
ANTS - Agence nationale des titres sécurisés (P354)					41 599 485	41 599 485
Dotations en fonds propres					27 599 485	27 599 485
Transferts					14 000 000	14 000 000
ASP - Agence de services et de paiement (P149)					887 714 561	188 571 928
Transferts					887 714 561	188 571 928
FranceAgriMer (P149)					90 000	40 000
Transferts					90 000	40 000
CMN - Centre des monuments nationaux (P175)					195 209 770	137 209 770
Subventions pour charges de service public					50 000 000	50 000 000
Dotations en fonds propres					140 000 000	82 000 000
Transferts					5 209 770	5 209 770
CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou (P175)					16 790 000	16 740 000
Subventions pour charges de service public					11 700 000	11 700 000
Dotations en fonds propres					5 000 000	5 000 000
Transferts					90 000	40 000
EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles (P175)					63 500 000	55 000 000
Subventions pour charges de service public					35 000 000	35 000 000
Dotations en fonds propres					28 500 000	20 000 000
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)					15 090 000	15 040 000
Subventions pour charges de service public					15 000 000	15 000 000
Transferts					90 000	40 000
Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie (P175)					12 090 000	12 040 000
Subventions pour charges de service public					12 000 000	12 000 000
Transferts					90 000	40 000
Musée du Louvre (P175)					40 000 000	40 000 000
Subventions pour charges de service public					40 000 000	40 000 000
EPCMP - Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)					3 510 000	3 510 000
Subventions pour charges de service public					3 300 000	3 300 000
Transferts					210 000	210 000
BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)					5 460 000	4 640 000
Subventions pour charges de service public					1 060 000	240 000
Dotations en fonds propres					4 400 000	4 400 000
CNAP - Centre national des arts plastiques (P131)					3 470 000	3 470 000
Subventions pour charges de service public					3 000 000	3 000 000
Dotations en fonds propres					200 000	200 000
Transferts					270 000	270 000

Compétitivité

Programme n° 363 Justification au premier euro

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Comédie Française (P131)					3 500 000	3 500 000
Subventions pour charges de service public					3 500 000	3 500 000
Ensemble intercontemporain (P131)					100 000	100 000
Subventions pour charges de service public					100 000	100 000
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (P131)					6 500 000	6 500 000
Subventions pour charges de service public					1 500 000	1 500 000
Dotations en fonds propres					5 000 000	5 000 000
EPCCSL - Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges (P131)					1 000 000	1 000 000
Subventions pour charges de service public					1 000 000	1 000 000
Opéra comique (P131)					2 000 000	2 000 000
Subventions pour charges de service public					2 000 000	2 000 000
Opéra national de Paris (P131)					56 016 000	56 016 000
Subventions pour charges de service public					41 000 000	41 000 000
Dotations en fonds propres					15 016 000	15 016 000
AFR - Académie de France à Rome (P361)					500 000	500 000
Dotations en fonds propres					500 000	500 000
CNM - Centre national de la musique (P334)					175 030 000	175 030 000
Transferts					175 030 000	175 030 000
CNAC - Centre national des arts du cirque (P361)					42 250	42 250
Dotations en fonds propres					42 250	42 250
CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique (P361)					88 000	88 000
Subventions pour charges de service public					40 000	40 000
Dotations en fonds propres					48 000	48 000
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (P361)					5 144 500	2 144 500
Subventions pour charges de service public					60 000	60 000
Dotations en fonds propres					5 084 500	2 084 500
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (P361)					2 944 500	2 944 500
Dotations en fonds propres					2 944 500	2 944 500
Ecole du Louvre (P361)					1 370 000	1 370 000
Subventions pour charges de service public					470 000	470 000
Dotations en fonds propres					900 000	900 000
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)					17 130 000	11 230 000
Dotations en fonds propres					17 130 000	11 230 000
ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne (P144)					90 000	40 000
Transferts					90 000	40 000
ENSTA ParisTech - Ecole nationale supérieure de techniques avancées ParisTech (P144)					250 000	
Transferts					250 000	
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)					90 000	40 000
Transferts					90 000	40 000
IPP - Institut Polytechnique de Paris (P144)					1 000 000	1 000 000
Subventions pour charges de service public					1 000 000	1 000 000
TNC - Théâtre national de Chaillot (P131)					300 000	300 000
Subventions pour charges de service public					300 000	300 000
Ecoles d'art en Région (P361)					455 450	455 450
Subventions pour charges de service public					29 250	29 250

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dotations en fonds propres					415 000	415 000
Transferts					11 200	11 200
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)					245 240	90 840
Transferts					245 240	90 840
TNC - Théâtre national de la Colline (P131)					239 500	239 500
Subventions pour charges de service public					200 000	200 000
Transferts					39 500	39 500
CNL - Centre national du livre (P334)					12 160 949	12 160 949
Transferts					12 160 949	12 160 949
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (P361)					141 500	141 500
Dotations en fonds propres					141 500	141 500
TNO - Théâtre national de l'Odéon (P131)					400 000	400 000
Subventions pour charges de service public					400 000	400 000
CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée (P334)					165 000 000	165 000 000
Transferts					165 000 000	165 000 000
ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts (P361)					2 663 600	2 663 600
Dotations en fonds propres					2 663 600	2 663 600
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)					435 000	435 000
Subventions pour charges de service public					435 000	435 000
TNS - Théâtre national de Strasbourg (P131)					116 000	116 000
Subventions pour charges de service public					100 000	100 000
Dotations en fonds propres					16 000	16 000
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle (P361)					1 758 520	614 520
Dotations en fonds propres					1 711 000	567 000
Transferts					47 520	47 520
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques (P181)					213 000	163 000
Subventions pour charges de service public					123 000	123 000
Transferts					90 000	40 000
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (P361)					100 000	100 000
Dotations en fonds propres					100 000	100 000
ANFr - Agence nationale des fréquences (P134)					74 790	74 790
Transferts					74 790	74 790
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)					28 990 000	28 940 000
Subventions pour charges de service public					26 750 000	26 750 000
Dotations en fonds propres					2 150 000	2 150 000
Transferts					90 000	40 000
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)					250 000	250 000
Subventions pour charges de service public					250 000	250 000
CNED - Centre national d'enseignement à distance (P214)					90 000	40 000
Transferts					90 000	40 000
INP - Institut national du patrimoine (P361)					190 000	190 000
Dotations en fonds propres					190 000	190 000
Réseau Canopé (P214)					1 000 000	1 000 000

Compétitivité

Programme n° 363 Justification au premier euro

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public					1 000 000	1 000 000
Business France (P134)					54 355 000	54 355 000
Transferts					54 355 000	54 355 000
Universités et assimilés (P150)					15 125 755	15 075 755
Subventions pour charges de service public					15 010 755	15 010 755
Transferts					115 000	65 000
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)					4 086 100	3 744 640
Subventions pour charges de service public					3 517 000	3 517 000
Transferts					569 100	227 640
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)					1 275 500	1 275 500
Subventions pour charges de service public					1 275 500	1 275 500
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)					5 447 036	5 447 036
Subventions pour charges de service public					5 447 036	5 447 036
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)					90 000	40 000
Transferts					90 000	40 000
ANR - Agence nationale de la recherche (P172)					128 000 000	128 000 000
Transferts					128 000 000	128 000 000
Communautés d'universités et d'établissements (P150)					3 000 000	3 000 000
Subventions pour charges de service public					3 000 000	3 000 000
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)					14 800	14 800
Subventions pour charges de service public					14 800	14 800
CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)					22 370 226	22 370 226
Subventions pour charges de service public					22 370 226	22 370 226
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)					680 000	680 000
Transferts					680 000	680 000
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)					98 000	98 000
Subventions pour charges de service public					98 000	98 000
CNES - Centre national d'études spatiales (P193)					412 673 641	327 673 641
Subventions pour charges de service public					38 302 092	38 302 092
Dotations en fonds propres					89 371 549	89 371 549
Transferts					285 000 000	200 000 000
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)					1 000 000	300 000
Transferts					1 000 000	300 000
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (P190)					75 000	75 000
Subventions pour charges de service public					75 000	75 000
Groupe Mines Télécom (P192)					90 000	
Transferts					90 000	
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)					45 000 000	45 000 000
Subventions pour charges de service public					45 000 000	45 000 000
LNE - Laboratoire national de métrologie et d'essais (P192)					145 000	95 000
Transferts					145 000	95 000
Universcience (P361)					13 820 000	13 820 000
Dotations en fonds propres					13 750 000	13 750 000
Transferts					70 000	70 000

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANS - Agence nationale du sport (P219)					4 000 000	4 000 000
Transferts					4 000 000	4 000 000
INSEP - Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (P219)					30 000	30 000
Subventions pour charges de service public					30 000	30 000
MNS - Musée national du sport (P219)					48 000	48 000
Subventions pour charges de service public					48 000	48 000
Pôle emploi (P102)					167 250	167 250
Subventions pour charges de service public					167 250	167 250
Total					2 498 286 968	1 634 554 475
Total des subventions pour charges de service public					385 672 909	384 852 909
Total des dotations en fonds propres					362 873 384	286 329 384
Total des transferts					1 749 740 675	963 372 182

Le dispositif « Business France » a donné lieu en 2021 à une subvention à l'opérateur Business France de 54,23 M€ en AE et en CP.

Cette enveloppe s'ajoute aux 6,5 M€ déjà versés en 2020 à l'opérateur depuis le programme 134 afin d'amorcer les dispositifs de relance. Au total, en 2020 et 2021, Business France a engagé 28,5 M€ au titre des crédits dédiés à l'accompagnement non-financier des entreprises à l'international.

Les deux tiers de ces engagements ont été réalisés au titre des outils subventionnels, chèques relance export (CRE, 14 M€) et VIE (CRVIE, 5 M€). Ces enveloppes n'ont toutefois été engagées qu'à hauteur de 41 % du budget escompté en raison : (i) des fermetures de frontières empêchant l'envoi de VIE ; (ii) des annulations massives de salons d'affaires internationaux avec la recrudescence de l'épidémie en 2021. Le dernier tiers de ces crédits correspond à la mise en place d'un outil d'informations sur l'état des marchés (« *Info Live Marchés* »), aux campagnes de communication nationale sur les dispositifs relance export, au déploiement des marques sectorielles, au financement de 3 e-vitrines (agroalimentaire, vins et cosmétiques) et du placement sur des *marketplaces* de référence pour les PME et ETI, à la prise en charge de 18 VIE-filières, ainsi qu'à 26 VIA et 28 CDD chargés de la mise en œuvre de ces dispositifs.

Conformément aux annonces du Gouvernement dans le cadre du Conseil stratégique de l'export du 1^{er} septembre 2021, ces mesures ont été prolongées jusqu'au 30 juin 2022 dans la limite des crédits prévus. De même, le Plan de résilience économique et sociale présenté le 16 mars 2022 par le Premier ministre prévoit un nouveau prolongement de ces dispositifs jusqu'à fin 2022.

Le dispositif « **Transformation numérique – fédérations sportives** » a donné lieu en 2021 à un versement de crédits à l'opérateur Agence nationale du sport (ANS) **de 4 M€ en AE et en CP**.

Cette mesure vise à soutenir la transformation numérique des fédérations sportives en vue de développer de nouveaux services, de diversifier leurs ressources financières et de contribuer aux enjeux environnementaux. Elle est composée de deux volets : « développement » et « haute performance ».

Les 4 M€ en AE et CP ont été versés à l'ANS par une subvention d'intervention de titre 6, selon le rythme suivant : 2 M€ en mars 2021 à la signature de la décision attributive de subvention, 1 M€ au 15 juin et 1 M€ au 15 septembre :

- 2 M€ ont été mobilisés pour le « développement des pratiques », auprès de 40 fédérations lauréates, selon 3 axes :
 - développer des offres de services pour fidéliser les licenciés et fédérer des communautés de pratiquants ;
 - numériser le management des organisations sportives ;

- mutualiser des solutions numériques entre plusieurs fédérations.

- 2 M€ ont été mobilisés au titre de la « Haute performance », pour 21 fédérations lauréates représentant 110 projets soutenus, répartis en 5 catégories :
 - matériel connecté ;
 - ressources humaines (*data scientist*, analyste vidéo...) ;
 - solution applicative ;
 - structures des projets de performance fédéraux (PPF) - programme d'excellence ;
 - etc.

Concernant la recherche duale au titre de la souveraineté technologique, les financements du Plan de relance ont été utilisés de la manière suivante :

- le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) a perçu une subvention pour charges de service public de 22 M€ (titre 3). Dans le domaine des sciences du vivant, l'effort de recherche s'est concentré sur la détection et le diagnostic des agents de la menace biologique et chimique (armes « NRBC-E » soit Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique et explosif), ainsi que sur l'antibiorésistance. Dans le domaine des sciences et techniques de l'information et de la communication, la recherche a mis l'accent sur les composants et technologies quantiques et sur la cybersécurité. Par ailleurs, le CEA a réalisé des travaux de recherche dans le domaine des systèmes énergétiques embarqués en mettant l'accent sur la conversion et le stockage de l'hydrogène ;
- Le Centre national d'études spatiales (CNES) a reçu 38 M€ de SCSP (titre 3) et 90 M€ de dotation en fonds propres (titre 7). Dans le domaine aérospatial, les principaux projets portés par le CNES ont concerné la télécommunication par satellites (CASTOR) et la prochaine génération de charges utiles des satellites de communication, l'observation de la Terre (CO3D), la surveillance du spectre électromagnétique par nanosatellite (NESS), la surveillance de l'espace, les opérations de proximité et le traitement automatisé de données à l'aide de l'intelligence artificielle.

Le dispositif « Soutien aux opérateurs nationaux du patrimoine en fonctionnement » a donné lieu en 2021 à une subvention pour charges de service public globale de 194 950 000 € en AE et en CP, répartie telle que :

- à l'opérateur « Domaine national de Chambord » de 4 500 000 € en AE et en CP ;
- à l'opérateur « Centre des monuments nationaux » de 50 000 000 € en AE et en CP ;
- à l'opérateur « CNAC Georges Pompidou » de 11 700 000 € en AE et en CP ;
- à l'opérateur « Établissement public du musée et du domaine national de Versailles » de 35 000 000 € en AE et en CP ;
- à l'opérateur « INRAP » de 15 000 000 € en AE et en CP ;
- à l'opérateur « Musée du Louvre » de 40 000 000 € en AE et en CP ;
- à l'opérateur « EP Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie » de 12 000 000 € en AE et en CP ;
- à l'opérateur « Ensemble intercontemporain » de 100 000 € en AE et en CP ;
- à l'opérateur « RMN Grand Palais » de 26 750 000 € en AE et en CP.

Le dispositif « Soutien aux opérateurs nationaux de la création en fonctionnement » a donné lieu en 2021 à une subvention pour charges de service public globale de 54 900 000 € en AE et en CP, répartie telle que :

- à l'opérateur « Comédie-Française » de 3 500 000 € en AE et en CP ;
- à l'opérateur « Cité de la musique – Philharmonie de Paris » de 3 300 000 € en AE et en CP ;
- à l'opérateur « Opéra comique » de 2 000 000 € en AE et en CP ;
- à l'opérateur « EPP GHV » de 1 000 000 € en AE et en CP ;
- à l'opérateur « Opéra national de Paris » de 41 000 000 € en AE et en CP ;
- à l'opérateur « Palais de Tokyo » de 2 000 000 € en AE et en CP ;
- à l'opérateur « Cité de la céramique de Sèvres » de 1 000 000 € en AE et en CP ;
- à l'opérateur « Théâtre national de Chaillot » de 300 000 € en AE et en CP ;

- à l'opérateur « Théâtre national de la Colline » de 200 000 € en AE et en CP ;
- à l'opérateur « Théâtre national de l'Odéon » de 400 000 € en AE et en CP ;
- à l'opérateur « Théâtre national de Strasbourg » de 100 000 € en AE et en CP ;
- à l'opérateur « Ensemble intercontemporain » de 100 000 € en AE et en CP.

Le dispositif « Soutien aux opérateurs nationaux du patrimoine en investissement » a donné lieu en 2021 à une dotation en fonds propres :

- à l'opérateur « Domaine national de Chambord » de 5 000 000 € en AE et en CP ;
- à l'opérateur « Établissement public du musée et du domaine national de Versailles » de 28 500 000 € en AE et 20 000 000 en CP ;
- à l'opérateur « CNAC Georges Pompidou » de 5 000 000 € en AE et en CP .

Le dispositif « Soutien aux opérateurs nationaux de la création en investissement » a donné lieu en 2021 à une dotation en fonds propres :

- à l'opérateur « EPP GHV » de 5 000 000 € en AE et en CP ;
- à l'opérateur « Opéra national de Paris » de 15 016 000 € en AE et en CP.

Le dispositif « Soutien à Universcience » a donné lieu en 2021 à une dotation en fonds propres de 13 750 000 € en AE et en CP à Universcience.

Le dispositif « Soutien à la filière musique » a donné lieu en 2021 à un transfert de 175 030 000 € au Centre national de la musique (CNM).

Le dispositif « Soutien à la filière cinéma » a donné lieu en 2021 à un transfert de 165 000 000 € au Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

Les dispositifs « Villers-Cotterêts » et « Réinvestissement dans les monuments nationaux » ont donné lieu en 2021 à une dotation en fonds propres de 140 000 000 € en AE et 82 000 000 € en CP au centre des monuments nationaux. 63 000 000 € de CP avaient été ouverts pour le CMN en LFI 2021 : les 19 000 000 € supplémentaires correspondent au redéploiement opéré par la DGPA afin de minimiser les reports sur les mesures gérées en DRAC (cf. supra).

Les dispositifs « Aide à la modernisation des librairies » et « Acquisition de livres par les bibliothèques publiques » ont donné lieu en 2021 à un transfert de 12 160 949 € en AE et en CP au Centre national du livre (CNL).

Enfin, le dispositif « Rénovation des écoles d'architecture et de création » a notamment donné lieu à une dotation en fonds propres globale de 30 903 600 € en AE et de 9 629 600 € en CP, répartie telle que :

- à diverses écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) pour un total de 17 150 000 € en AE et 11 250 000 € en CP (2,55 M€ en AE=CP pour la digitalisation ENSA et 14,6 M€ en AE et 8,7 M€ en CP pour les projets d'investissement ENSA), hors crédits délégués à l'OPPIC pour les opérations ENSA Versailles et ENSA Paris Malaquais pour lesquelles l'opérateur a la maîtrise d'ouvrage déléguée ;
- à l'opérateur « ENSCI » de 1 711 000 € en AE et 567 000 € en CP ;
- à l'opérateur « ENSBA » de 2 633 600 € en AE et en CP ;
- à l'opérateur « Académie de France à Rome (AFR) » de 500 000 € en AE et en CP ;
- à l'opérateur « École du Louvre » de 900 000 € en AE et en CP ;
- à l'opérateur « CNSMD Paris » de 2 944 500 € en AE et en CP ;
- à l'opérateur « CNSMD Lyon » de 5 084 500 € en AE et 2 084 500 € en CP.

PROGRAMME 364
Cohésion

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Marie CHANCHOLE

Sous-directrice à la direction du budget

Responsable du programme n° 364 : Cohésion

Par ses effets sur l'économie française, une attention toute particulière a été portée aux conséquences de la crise inédite de la Covid-19 sur la sphère sociale dans l'ensemble des territoires. Dans le prolongement des mesures d'urgence décidées par le Gouvernement dès la survenance de cette crise, en particulier pour protéger les revenus des ménages et l'emploi par la mise en œuvre du dispositif de l'activité partielle, le programme « Cohésion » vise à soutenir la cohésion sociale, l'emploi des jeunes et l'équité entre les territoires, en garantissant en particulier un soutien d'ampleur à l'ensemble des salariés et des personnes en recherche d'emploi, avec une attention particulière portée aux publics les plus fragilisés et aux zones les plus touchées par la crise.

A ce titre, la sauvegarde de l'emploi (action n°1) constitue un enjeu central pour le programme. La crise sanitaire et économique a nécessité la mise en place rapide de dispositifs de soutien à l'emploi, déployés *via* la mission « Urgence » dès mars 2020. Cet objectif de soutien aux entreprises et à l'emploi se poursuit sur ce programme, par la prise en charge du dispositif d'activité partielle de longue durée à partir du 1^{er} janvier 2021, ainsi que par la formation continue des salariés placés en activité partielle, grâce au Fonds national de l'emploi (FNE-Formation).

Des mesures massives ont également été déployées dans le cadre du « Plan Jeunes » (action n° 2). Ce plan prévoit un grand nombre d'aides à la formation, à l'insertion et à l'emploi des jeunes : aide à l'embauche pour une insertion immédiate sur le marché du travail, aides au développement de l'alternance, hausse des missions de service civique, aide au recrutement de jeunes dans les TPE et PME sur des métiers centrés autour de la transformation écologique et aide renforcée au recrutement des jeunes en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Le Plan jeune prévoit en outre des aides à la création d'entreprises, une augmentation ciblée des contrats aidés, ainsi que le renforcement des parcours contractualisés d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et de la garantie jeunes. Des dispositifs spécifiques d'aide aux néo-bacheliers sont par ailleurs renforcés, tandis qu'un soutien aux internats d'excellence ou encore au soutien au secteur sportif (aides aux associations) est déployé.

En complément, l'action n° 3 « Handicap » porte, en lien avec les mesures du programme 157 « Handicap et dépendance », deux mesures visant à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap : l'aide à l'embauche des travailleurs handicapés et le renforcement du dispositif d'emploi accompagné.

Des actions supplémentaires de formation professionnelle (action n° 4) seront financées afin de renforcer les compétences des demandeurs d'emplois et des salariés. Cela passe notamment par un abondement des comptes personnels de formation (CPF), des moyens supplémentaires dédiés à la reconversion des salariés, et la revalorisation de la rémunération de l'ensemble stagiaires de la formation professionnelle (la première depuis 2001).

Par ailleurs, le soutien aux personnes précaires est renforcé, par l'intermédiaire d'un soutien exceptionnel aux associations, des centres d'hébergement et du développement de nouvelles solutions de logement. Au-delà de la cohésion sociale, un objectif de cohésion territoriale (action n°7) est poursuivi. Le développement de tous les territoires constitue une priorité et s'articule autour de plusieurs mesures :

- un investissement exceptionnel en faveur de l'inclusion numérique, notamment à travers la modernisation des espaces France services et la généralisation du très haut débit ;
- un soutien aux actions de développement local, en contractualisant avec les collectivités locales pour soutenir des projets et créer de l'activité dans les territoires, en particulier dans les domaines de la santé, de l'emploi et de la formation et de la transition écologique ;
- une aide au tourisme durable, notamment dans les territoires ruraux, par le biais d'appels à projets ;
- la modernisation du réseau routier national et le renforcement des ponts.

Enfin, des efforts sont également consentis en faveur de la recherche (action n° 5) et de la coopération sanitaire (action n° 8) : des crédits additionnels à la trajectoire de la loi de programmation pour la recherche sont prévus dans le cadre du plan de relance au sein de ce programme pour accélérer la montée en charge des interventions de l'Agence nationale de la recherche ; des actions de soutien à des projets dans le secteur de la sécurité sanitaire et pour l'accès à un vaccin seront mises en place dans les pays en développement.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Assurer la mise en œuvre rapide du volet Cohésion du plan de relance

INDICATEUR 1.1 : Taux de consommation des crédits

OBJECTIF 2 : Contribuer à la sauvegarde de l'emploi dans les secteurs affectés

INDICATEUR 2.1 : Nombre d'entreprises bénéficiaires d'une allocation d'activité partielle

INDICATEUR 2.2 : Nombre de salariés concernés par l'activité partielle

INDICATEUR 2.3 : Nombre d'heures chômées financées par l'activité partielle

OBJECTIF 3 : Offrir une solution à tous les jeunes

INDICATEUR 3.1 : Faciliter l'insertion dans l'emploi des jeunes

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Assurer la mise en œuvre rapide du volet Cohésion du plan de relance

INDICATEUR

1.1 – Taux de consommation des crédits

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Taux de consommation des AE	%	Sans objet	Sans objet	100	84	88	Sans objet
Taux de consommation des CP	%	Sans objet	Sans objet	100	59	84	Sans objet

Commentaires techniques

Les taux de consommation présentés correspondent au rapport du montant exécuté sur la ressource totale. La ressource totale correspond à la somme des reports entrants et des crédits ouverts en LFI et LFR ajustée des crédits transférés vers d'autres programmes ou transférés vers ce programme.

Dans le respect du principe de spécialité, le programme 364 a assuré de manière temporaire en 2021 le financement de dépenses d'activité partielle d'urgence ne relevant pas du plan France Relance (pour 3 740,27 M€ consommés en AE et en CP), contrairement aux dépenses d'activité partielle de longue durée (pour 709,73 M€ consommés en AE et en CP). Les taux de consommation ici présentés tiennent compte du retraitement des dépenses d'activité partielle d'urgence, à hauteur de 4,1 Md€ en AE et en CP s'agissant des crédits disponibles (ce montant correspondant aux ouvertures réalisées par la première LFR pour 2021) et de 3,7 Md€ en AE et en CP s'agissant des crédits consommés.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux de consommation des AE est supérieur à la prévision 2021 actualisée. Il témoigne de la rapidité de mise en œuvre du plan France Relance ainsi que du dynamisme des mesures portées par le programme et contribue au plein respect de l'objectif qui avait été fixé par le Premier ministre d'engager 70 Md€ à fin 2021 sur l'ensemble du plan.

Le taux de consommation en CP, supérieur à la prévision 2021 actualisée, reflète également le dynamisme de la mise en œuvre des mesures portées par le programme, conformément aux objectifs de déploiement rapide du plan.

OBJECTIF**2 – Contribuer à la sauvegarde de l'emploi dans les secteurs affectés****INDICATEUR****2.1 – Nombre d'entreprises bénéficiaires d'une allocation d'activité partielle**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre d'entreprises bénéficiaires d'une allocation d'activité partielle	Nb	Sans objet	1 075 090	Non déterminé	Non déterminé	493 277	Sans objet

Commentaires techniques

Il s'agit du nombre d'entreprises ayant formulé au moins une demande d'indemnisation validée auprès de l'agence de service des paiements (ASP) au titre d'un mois de l'année observée. A noter que la période retenue pour l'année 2020 correspond à celle du confinement (mars-mai).

La donnée est produite par la DGEFP.

INDICATEUR**2.2 – Nombre de salariés concernés par l'activité partielle**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de salariés concernés par l'activité partielle	Nb	Sans objet	9 445 893	1 000 000	3 000 000	3 533 435	Sans objet

Commentaires techniques

Il s'agit du nombre de salariés (= NIR) ayant fait l'objet d'une demande d'indemnisation validées auprès de l'agence de service des paiements (ASP) au titre d'un mois M de l'année observée. A noter que pour 2020, la période retenue correspond à celle du confinement (mars-mai).

La donnée est produite par l'ASP.

INDICATEUR**2.3 – Nombre d'heures chômées financées par l'activité partielle**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre d'heures chômées financées par l'activité partielle	Nb	Sans objet	2 406 487 020	Non déterminé	Non déterminé	829948878	Sans objet

Commentaires techniques

Il s'agit du nombre d'heures d'activité partielle ayant fait l'objet de demandes d'indemnisation validée auprès de l'agence de service des paiements (ASP) au titre d'un mois M de l'année observée. A noter que la période retenue pour l'année 2020 correspond à celle du confinement (mars-mai).

La donnée est produite par la DGEFP.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 2.1 : Nombre d'entreprises bénéficiaires d'une allocation d'activité partielle

Dans la perspective d'apporter une aide efficace et opérationnelle aux entreprises qui rencontraient des difficultés conjoncturelles liées à la crise de la Covid-19, le Gouvernement a fait de l'activité partielle la pierre angulaire de sa politique en transformant notamment le mode de calcul et de prise en charge publique de l'allocation d'activité partielle pour inciter les entreprises à recourir à ce dispositif plutôt qu'aux licenciements. Cette incitation s'est accompagnée de la mise en place d'un délai de validation des demandes préalables dérogatoire et raccourci à 48h.

Le retour progressif au dispositif d'activité partielle de droit commun engagé par le Gouvernement se traduit en 2021 par une baisse significative du nombre d'entreprises ayant bénéficié du dispositif.

Ainsi, au cours de l'année 2021, 493 277 entreprises ont bénéficié de l'activité partielle, contre 1 025 449 entreprises bénéficiaires entre les mois de mars et de mai 2020, au plus fort de la crise de la Covid-19.

Indicateur 2.2 : Nombre de salariés concernés par l'activité

Le dispositif exceptionnel de prise en charge de l'activité partielle a été mis en place, pour toutes les entreprises quelle que soit leur taille. Ce nouveau dispositif concerne également les assistants maternels et employés à domicile.

A l'instar du nombre d'entreprises bénéficiaires d'une allocation d'activité partielle, le nombre de salariés concernés par le dispositif d'activité partielle a connu une décrue importante en 2021.

Ainsi, 3,533 millions de salariés ont été protégés par le dispositif d'activité partielle en 2021, contre 9,445 millions de salariés, entre le mois de mars et de mai 2020, au plus fort de la crise de la Covid-19.

Indicateur 2.3 : Nombre d'heures chômées financées par l'activité partielle

Au cours de l'année 2021, 829,9 millions d'heures chômées ont été financées par l'activité partielle. A titre de comparaison, entre les mois de mars et de mai 2020, 1,844 milliard d'heures chômées ont été financées par l'activité partielle.

Point d'attention : les entreprises ayant jusqu'à six mois après leur fin de période d'autorisation pour déposer leur demande d'indemnisation, les résultats présentés sont encore susceptibles d'évoluer.

OBJECTIF**3 – Offrir une solution à tous les jeunes****INDICATEUR****3.1 – Faciliter l'insertion dans l'emploi des jeunes**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Nombre de contrats d'apprentissage conclus au 31 décembre	Nb	368 968	525 600	352 700	Non déterminé	731700	388 900
Taux d'insertion dans l'emploi des salariés ayant bénéficié d'un contrat d'apprentissage	%	75,2	62,4	75	75	62,2	75
Taux d'insertion dans l'emploi des salariés de moins de 26 ans ayant bénéficié d'un contrat de professionnalisation	%	Non déterminé	51,9	Non déterminé	66	49,3	Non déterminé

Commentaires techniques**Sous-indicateur 3.1.1 : flux d'apprentissage**

Sources des données : les données sont issues du tableau de bord des Politiques de l'Emploi PoEm, qui combine des éléments chiffrés remontés par les organismes d'enregistrement des contrats d'apprentissage et des données issues du système de gestion informatisée des contrats d'apprentissage Ari@ne

Sous-indicateur 3.1.2 : insertion professionnelle des apprentis

Source des données : enquête sur l'insertion professionnelle des apprentis (IPA), réalisée par le Ministère de l'éducation nationale – Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) visant à rendre compte de la première insertion professionnelle des sortants de formations professionnelles d'apprentissage, sept mois après la fin de leur formation. Cette enquête est effectuée auprès de tous les apprentis sortants d'un centre de formation d'apprentis (CFA), ou d'une section d'apprentissage quel que soit le ministère de tutelle (y compris sortants de niveau I et II). Le questionnaire a évolué en 2017 : il distingue dorénavant une nouvelle situation pour le service civique, non comptabilisée dans l'emploi ni dans le chômage. Cette situation de service civique rassemble 0,8 % des sortants d'apprentissage.

Mode de calcul :

Numérateur : nombre de sortants occupant un emploi sept mois après leur sortie d'année terminale de formation initiale. L'emploi comprend les emplois à durée indéterminée (CDI, fonctionnaire, engagé dans l'armée, travaillant à son compte), les emplois à durée déterminée (CDD, aide familial) l'intérim, les contrats de professionnalisation et les autres contrats aidés.

Dénominateur : nombre de sortants de CFA ou de section d'apprentissage en année terminale d'un cycle, ne poursuivant pas leurs études initiales (en voie scolaire ou en apprentissage).

Le taux d'insertion dans l'emploi est mesuré 7 mois après la fin de l'année scolaire. Il prend en compte les apprentis sortis de CFA en année terminale ayant ou non obtenu le diplôme préparé.

Les sortants d'apprentissage sont les personnes qui ont déclaré lors de l'enquête réalisée au 1er février ne plus être inscrites l'année scolaire suivante et ne pas poursuivre d'études (sous statut scolaire ou non).

L'indicateur relatif à l'année n est relatif à la situation en février n des apprentis sortis au cours de l'année n-1. On notera que cette définition est différente de celle des contrats de professionnalisation).

Sous-indicateur 3.1.3 : insertion professionnelle des jeunes à l'issue du contrat de professionnalisation

Source des données : enquête spécifique menée par la DARES sur un échantillon de 100 000 sortants, permettant de connaître leur insertion à 6 mois après leur sortie effective. Les sortants sont repérés grâce aux données du système d'information Extrapro alimenté par les OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés).

Mode de calcul : ratio entre le numérateur et le dénominateur

Numérateur : nombre de sortants de contrats de professionnalisation en emploi non aidé, 6 mois après la fin de leur contrat de professionnalisation.

Dénominateur : nombre de sortants du dispositif (en y incluant ruptures et échecs à l'obtention de la qualification).

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>							
01 – Sauvegarde de l'emploi				4 988 000 000 4 450 000 000		4 988 000 000 4 450 000 000	4 988 000 000
02 – Jeunes	43 034 861	866 000 000 410 801 399	50 000 000	2 506 705 897 8 215 515 305		3 465 740 758 8 626 316 705	3 465 740 758
03 – Handicap				100 000 000 75 954 288		100 000 000 75 954 288	100 000 000
04 – Formation professionnelle		250 000 000 250 000 000		1 226 000 000 1 155 137 349		1 476 000 000 1 405 137 349	1 476 000 000
05 – Recherche				428 000 000 286 000 000		428 000 000 286 000 000	428 000 000
06 – Coopération sanitaire				50 000 000		50 000 000 0	50 000 000
07 – Cohésion territoriale		20 000 000 12 360 000		1 226 000 000 958 860 000		1 246 000 000 971 220 000	1 246 000 000
08 – Soutien aux personnes précaires		500 000		149 500 000 131 551 197	49 500 000	199 500 000 131 551 197	199 500 000
Total des AE prévues en LFI	43 034 861	1 136 500 000	50 000 000	10 674 205 897	49 500 000	11 953 240 758	11 953 240 758
Ouvertures / annulations par FdC et AdP							
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-33 330 741		+6 127 614 511 (hors titre 2)			+6 094 283 770	
Total des AE ouvertes	9 704 120		18 037 820 408 (hors titre 2)			18 047 524 528	
Total des AE consommées	0	673 161 399	0	15 273 018 139	0	15 946 179 538	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>							
01 – Sauvegarde de l'emploi				4 988 000 000 4 450 000 000		4 988 000 000 4 450 000 000	4 988 000 000
02 – Jeunes	43 034 861	524 000 000 410 801 399	20 000 000	3 592 336 368 5 421 595 499		4 179 371 229 5 832 396 898	4 179 371 229
03 – Handicap				93 427 310 36 209 899		93 427 310 36 209 899	93 427 310
04 – Formation professionnelle		250 000 000 250 000 000		1 064 000 000 976 479 360		1 314 000 000 1 226 479 360	1 314 000 000
05 – Recherche				286 000 000 286 000 000		286 000 000 286 000 000	286 000 000
06 – Coopération sanitaire				50 000 000		50 000 000 0	50 000 000

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i>							
<i>Consommation 2021</i>							
07 – Cohésion territoriale		5 000 000 4 370 000		364 000 000 192 812 596		369 000 000 197 182 596	369 000 000
08 – Soutien aux personnes précaires				61 750 000 67 372 474	24 750 000	86 500 000 67 372 474	86 500 000
Total des CP prévus en LFI	43 034 861	779 000 000	20 000 000	10 499 513 678	24 750 000	11 366 298 539	11 366 298 539
Ouvertures / annulations par FdC et AdP							
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-33 330 741			+2 756 723 334 (hors titre 2)		+2 723 392 593	
Total des CP ouverts	9 704 120			14 079 987 012 (hors titre 2)		14 089 691 132	
Total des CP consommés	0	665 171 399	0	11 430 469 828	0	12 095 641 227	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i>		
<i>Consommation 2020</i>		
01 – Sauvegarde de l'emploi	0	0
02 – Jeunes	0	0
03 – Handicap	0	0
04 – Formation professionnelle	0	0
05 – Recherche	0	0
06 – Coopération sanitaire	0	0
07 – Cohésion territoriale	0	0
08 – Soutien aux personnes précaires	0	0
Total des AE prévues en LFI	0	0
Total des AE consommées		0

Cohésion

Programme n° 364 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020</i> <i>Consommation 2020</i>		
01 – Sauvegarde de l'emploi	0	0
02 – Jeunes	0	0
03 – Handicap	0	0
04 – Formation professionnelle	0	0
05 – Recherche	0	0
06 – Coopération sanitaire	0	0
07 – Cohésion territoriale	0	0
08 – Soutien aux personnes précaires	0	0
Total des CP prévus en LFI	0	0
Total des CP consommés		0

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	0	43 034 861	0	0	43 034 861	0
Rémunérations d'activité	0	37 225 155	0	0	37 225 155	0
Cotisations et contributions sociales	0	5 809 706	0	0	5 809 706	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	0	1 136 500 000	673 161 399	0	779 000 000	665 171 399
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	0	500 000	12 370 365	0	0	4 380 365
Subventions pour charges de service public	0	1 136 000 000	660 791 034	0	779 000 000	660 791 034
Titre 5 – Dépenses d'investissement	0	50 000 000	0	0	20 000 000	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	0	50 000 000	0	0	20 000 000	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	0	10 674 205 897	15 273 018 139	0	10 499 513 678	11 430 469 828
Transferts aux ménages	0	233 000 000	40 660 522	0	117 000 000	32 410 522
Transferts aux entreprises	0	5 057 265 328	13 566 634 452	0	7 074 485 318	10 653 328 112
Transferts aux collectivités territoriales	0	2 251 000 000	678 823 320	0	771 000 000	133 076 548
Transferts aux autres collectivités	0	3 132 940 569	986 899 845	0	2 537 028 360	611 654 645
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	49 500 000	0	0	24 750 000	0
Dotations en fonds propres	0	49 500 000	0	0	24 750 000	0
Total hors FdC et AdP		11 953 240 758			11 366 298 539	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-33 330 741			-33 330 741	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+6 127 614 511			+2 756 723 334	
Total*	0	18 047 524 528	15 946 179 538	0	14 089 691 132	12 095 641 227

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/02/2021		2 665 938 722		53 460 918				
Total		2 665 938 722		53 460 918				

Cohésion

Programme n° 364 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/01/2021						2 148 501 297		1 132 320 617
28/06/2021						36 167 600		33 407 600
19/11/2021		27 567 568			33 330 741		33 330 741	260 805 247
Total		27 567 568			33 330 741	2 184 668 897	33 330 741	1 426 533 464

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/11/2021						10 204 120		10 204 120
Total						10 204 120		10 204 120

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021		4 140 000 000		4 140 000 000				
01/12/2021		1 488 981 238						
Total		5 628 981 238		4 140 000 000				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		8 322 487 528		4 193 460 918	33 330 741	2 194 873 017	33 330 741	1 436 737 584

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Sauvegarde de l'emploi		4 988 000 000 4 450 000 000	4 988 000 000 4 450 000 000		4 988 000 000 4 450 000 000	4 988 000 000 4 450 000 000
02 – Jeunes	43 034 861	3 422 705 897 8 626 316 705	3 465 740 758 8 626 316 705	43 034 861	4 136 336 368 5 832 396 898	4 179 371 229 5 832 396 898
03 – Handicap		100 000 000 75 954 288	100 000 000 75 954 288		93 427 310 36 209 899	93 427 310 36 209 899
04 – Formation professionnelle		1 476 000 000 1 405 137 349	1 476 000 000 1 405 137 349		1 314 000 000 1 226 479 360	1 314 000 000 1 226 479 360
05 – Recherche		428 000 000 286 000 000	428 000 000 286 000 000		286 000 000 286 000 000	286 000 000 286 000 000
06 – Coopération sanitaire		50 000 000	50 000 000 0		50 000 000	50 000 000 0
07 – Cohésion territoriale		1 246 000 000 971 220 000	1 246 000 000 971 220 000		369 000 000 197 182 596	369 000 000 197 182 596
08 – Soutien aux personnes précaires		199 500 000 131 551 197	199 500 000 131 551 197		86 500 000 67 372 474	86 500 000 67 372 474
Total des crédits prévus en LFI *	43 034 861	11 910 205 897	11 953 240 758	43 034 861	11 323 263 678	11 366 298 539
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-33 330 741	+6 127 614 511	+6 094 283 770	-33 330 741	+2 756 723 334	+2 723 392 593
Total des crédits ouverts	9 704 120	18 037 820 408	18 047 524 528	9 704 120	14 079 987 012	14 089 691 132
Total des crédits consommés	0	15 946 179 538	15 946 179 538	0	12 095 641 227	12 095 641 227
Crédits ouverts - crédits consommés	+9 704 120	+2 091 640 870	+2 101 344 990	+9 704 120	+1 984 345 785	+1 994 049 905

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 9 704 120 €.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	43 034 861	11 954 205 897	11 997 240 758	43 034 861	11 367 263 678	11 410 298 539
Amendements	0	-44 000 000	-44 000 000	0	-44 000 000	-44 000 000
LFI	43 034 861	11 910 205 897	11 953 240 758	43 034 861	11 323 263 678	11 366 298 539

La diminution des crédits de 44 M€ en AE et CP résulte de l'adoption d'un amendement (n° II-3) en contrepartie partielle (le restant étant gagé, au sein de l'enveloppe du plan France Relance, sur le programme 363 « Compétitivité ») d'une augmentation de 60 M€ des aides à la numérisation des commerces. Cette annulation concernait les dispositifs de soutien aux commerces et à l'artisanat sur le programme – prêts croissance, entrepreneuriat et soutien d'actions collectives en faveur du commerce.

Cohésion

Programme n° 364 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 18 047 524 528	CP ouverts en 2021 * (P1) 14 089 691 132
AE engagées en 2021 (E2) 15 946 179 538	CP consommés en 2021 (P2) 12 095 641 227
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 2 101 344 990	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 12 095 641 227

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 0
AE engagées en 2021 (E2) 15 946 179 538	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 12 095 641 227	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 3 850 538 312
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 3 850 538 312
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 358 384 737
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 3 492 153 575

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

En corollaire de l'échéancier, il doit être rappelé qu'une partie des AE engagées n'auront pas forcément vocation à être compensées par des CP ensuite. En effet, un taux de chute habituel doit être anticipé sur certains dispositifs (primes exceptionnelles notamment) qui pourront entraîner des retraits d'engagements a posteriori.

Cohésion

Programme n° 364 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION

01 – Sauvegarde de l'emploi

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Sauvegarde de l'emploi		4 988 000 000	4 988 000 000		4 988 000 000	4 988 000 000
		4 450 000 000	4 450 000 000		4 450 000 000	4 450 000 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 988 000 000	4 450 000 000	4 988 000 000	4 450 000 000
Transferts aux entreprises	4 400 000 000	4 450 000 000	4 400 000 000	4 450 000 000
Transferts aux autres collectivités	588 000 000		588 000 000	
Total	4 988 000 000	4 450 000 000	4 988 000 000	4 450 000 000

Activité partielle

Afin de répondre aux conséquences économiques durables de la crise sanitaire, un dispositif spécifique d'activité partielle dit « activité partielle de longue durée » (APLD) a été créé à l'été 2020. L'APLD est **un dispositif de soutien à l'activité économique qui offre la possibilité à une entreprise, confrontée à une réduction durable de son activité qui n'est pas de nature à compromettre sa pérennité, de diminuer l'horaire de travail de ses salariés (dans la limite d'une réduction de 40 % de la durée du travail), et de recevoir pour les heures non travaillées une allocation en contrepartie d'engagements en matière de maintien dans l'emploi et de formation.**

L'APLD a été mise en place **par l'article 53 de la loi n° 2020-734 du 17 juin 2020** relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne et précisé par le **décret n° 2020-926 du 28 juillet 2020** relatif au dispositif spécifique d'activité partielle en cas de réduction d'activité durable.

Le dispositif d'APLD est mis en œuvre par la voie de la négociation collective, par la conclusion d'un accord collectif d'établissement, d'entreprise ou de groupe ou en application d'un accord de branche étendu, par l'établissement par l'employeur d'un document unilatéral conforme aux stipulations de l'accord de branche et précisant notamment ses engagements en matière d'emploi et de formation professionnelle.

Cet accord ou document unilatéral est soumis à la validation/homologation de l'autorité administrative. La décision d'homologation ou de validation de l'administration vaut autorisation d'activité partielle de longue durée pour une durée de six mois. L'autorisation est renouvelée par période de six mois, au vu notamment d'un bilan portant sur le respect des engagements de l'employeur et d'un diagnostic actualisé de la situation économique et des perspectives d'activité de l'établissement, transmis au moment de la demande de renouvellement.

Le taux horaire de l'allocation versée à l'employeur en APLD est égal à 60 % de la rémunération horaire brute calculée selon les modalités prévues à l'article R. 5122-12 du code du travail. L'allocation est plafonnée à 60 % de 4,5 fois le taux horaire du SMIC. Le salarié placé en activité partielle de longue durée reçoit, quant à lui, une **indemnité horaire, versée par son employeur, correspondant à 70 % de sa rémunération brute**. Il permet à l'employeur de bénéficier d'un reste à charge de 15 %.

Le resserrement progressif du dispositif d'activité partielle de droit commun a entraîné un basculement de nombreuses entreprises en activité partielle vers le dispositif d'activité partielle de longue durée. Pour rappel, les demandes de validation ou d'homologation des accords collectifs et documents unilatéraux APLD doivent être adressées à l'administration au plus tard le 31 décembre 2022 et le bénéfice du dispositif est ouvert pendant 36 mois, consécutifs ou non, sur une période de référence de 48 mois.

Au 31 décembre 2021, soixante-dix accords de branches professionnelles avaient été conclus et étendus couvrant ainsi plus de 7 millions de salariés. Un nombre significatif d'accords APLD d'entreprise, d'établissement et de groupe ont également été conclus depuis le lancement du dispositif, ce qui atteste d'une **véritable appropriation par les branches professionnelles et les entreprises de l'APLD**.

4 400 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement étaient inscrits en LFI 2021 au titre de l'APLD.

Compte tenu de l'aggravation de la situation sanitaire durant le premier semestre 2021, **4 140 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement ont par ailleurs été ouverts dans le cadre de la loi n°2021-1549 du 1^{er} décembre 2021**. Il est à noter que ces crédits ont permis de couvrir également des dépenses d'activité partielle de crise.

La reprise de l'activité économique, plus rapide qu'anticipé, et de la décline du recours à l'activité partielle de crise, ont conduit à annuler une partie des crédits ouverts sur le programme 364 dans le cadre de la loi n°1546 de finances rectificative du 1^{er} décembre 2021 : 2 827,64 M€ en autorisations d'engagement et 2 175,70 M€ en crédits de paiement ont été annulés en fin de gestion 2021 et redéployés vers d'autres dispositifs, portant le total des crédits ouverts au titre de l'activité partielle (APLD et activité partielle de crise) à **5 712,36 en autorisations d'engagement et 6 364,30 en crédits de paiement**.

L'exécution totale constatée en 2021 sur le programme 364 s'est établie à **4 450 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement dont :**

- **709,73 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement au titre de l'APLD ;
- **3 740,27 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement au titre de l'activité partielle de crise.

Le FNE-Formation

Le FNE-Formation est un dispositif dédié à la formation des salariés employés par des entreprises en difficulté, en situation d'activité partielle, y compris de longue durée, ainsi que les entreprises faisant face à des mutations économiques, technologiques et/ou à une reprise d'activité. Le taux d'intensité de l'aide dépend de la taille de l'entreprise et du régime applicable.

L'objectif est de faciliter la continuité de l'activité des salariés face aux transformations liées aux mutations économiques et de favoriser leur adaptation à de nouveaux emplois en cas de changements professionnels dus à l'évolution technique ou à la modification des conditions de production.

Les crédits inscrits en LFI 2021 étaient de 588 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Ces crédits ont fait l'objet d'un transfert en gestion sur le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » de la mission « Travail et emploi ». 200 M€ ont été redéployés sur le dispositifs Transitions collectives.

Cohésion

Programme n° 364 | Justification au premier euro

La consommation de ces crédits au titre du FNE sur le programme 103 s'établit à 387,9 M€ en autorisations d'engagement et 237,9 M€ en crédits de paiement sur le programme 103.

Cette dépense constitue, en nomenclature, un transfert aux entreprises.

Transitions collectives

Le dispositif Transitions collectives (Transco) doit permettre aux entreprises d'anticiper les mutations économiques de leur secteur et d'accompagner les salariés afin qu'ils puissent se reconvertir sur des métiers porteurs au sein de leur bassin de vie. Le dispositif a donc pour objectif de protéger les salariés dont l'emploi est fragilisé en leur proposant de développer leurs compétences dans le cadre d'un cycle maximum de 24 mois de formations certifiantes et les préparant à des métiers porteurs.

Ainsi, tout en sécurisant la rémunération du salarié pendant la durée du parcours avec un maintien du contrat de travail, le dispositif permet au salarié d'accéder via une formation certifiante au métier porteur de son choix. Ce dispositif vise ainsi à favoriser la mobilité professionnelle et les reconversions à l'échelle d'un territoire.

Le dispositif vient compléter les différents outils visant à accompagner les mutations économiques auxquelles sont confrontées les entreprises et les salariés.

Aucun crédit n'était inscrit en LFI 2021 pour ce dispositif. Toutefois, **200 M€ ouverts au titre du FNE-Formation en autorisations d'engagement et en crédits de paiement** ont été transférés sur le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » de la mission « Travail et emploi » et redéployés sur le dispositif Transco afin de financer cette nouvelle mesure.

La consommation 2021 s'élève à 199,8 M€ en autorisations d'engagement et 99,9 M€ en crédits de paiement.

Cette dépense constitue, en nomenclature, un transfert aux entreprises.

ACTION**02 – Jeunes**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Jeunes	43 034 861	3 422 705 897 8 626 316 705	3 465 740 758 8 626 316 705	43 034 861	4 136 336 368 5 832 396 898	4 179 371 229 5 832 396 898

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	43 034 861		43 034 861	
Rémunérations d'activité	37 225 155		37 225 155	
Cotisations et contributions sociales	5 809 706		5 809 706	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	866 000 000	410 801 399	524 000 000	410 801 399
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		10 365		10 365
Subventions pour charges de service public	866 000 000	410 791 034	524 000 000	410 791 034
Titre 5 : Dépenses d'investissement	50 000 000		20 000 000	
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	50 000 000		20 000 000	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 506 705 897	8 215 515 305	3 592 336 368	5 421 595 499
Transferts aux ménages	233 000 000	15 660 522	117 000 000	7 410 522
Transferts aux entreprises	466 265 328	7 907 677 815	2 535 058 008	5 301 700 035
Transferts aux collectivités territoriales	935 000 000	204 467 423	335 000 000	49 070 159
Transferts aux autres collectivités	872 440 569	87 709 545	605 278 360	63 414 783
Total	3 465 740 758	8 626 316 705	4 179 371 229	5 832 396 898

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (consommation de 64,8 M€ en AE et CP)**Sous action : création de places**

Montant de la sous-action : le coût de la mesure est de 132,8 M€ hors places en soins infirmiers (IFSI). Il est financé sur les exercices budgétaires 2021 et 2022. La consommation en 2021 est de 48,4 M€ en AE et en CP ; elle est répartie comme suit :

- Universités et assimilés : 46,1 M€
- Écoles et formations d'ingénieurs : 0,4 M€
- Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche : 1,5 M€
- Autres organismes d'enseignement (hors-opérateurs) : 0,4 M€.

Dans le champ de l'enseignement supérieur, 30 000 créations de places ont été inscrites au titre du plan de relance (10 000 pour la rentrée 2020 ; 20 000 places pour la rentrée 2021 dont 6000 IFSI). Ces créations de places portent sur des formations de licences universitaires, des formations paramédicales qui sont pour l'essentiel portées par les régions, des formations professionnelles accessibles en licences et des formations courtes de type Bac+ 1. Ces places permettent d'apporter des réponses adaptées à la diversité des nouveaux bacheliers incluant la volonté de les préparer à l'entrée dans l'emploi et de répondre aux besoins des territoires.

Les places créées dans le périmètre des licences universitaires concernent des formations en tension pour lesquelles des jeunes sont en attente de places. L'impact attendu est une diminution des listes d'attente dans les formations en tension et la satisfaction tant des attentes des bacheliers dont les profils sont très divers que des besoins des territoires en professionnels formés. L'impact final est de réduire le nombre de bacheliers sans solution sûre avec le souci constant de proposer une formation adaptée aux souhaits et aux capacités du candidat.

Les places IFSI sont gérées par les régions via un transfert en dotation globale de fonctionnement (DGF) de 47 M€.

Sous action : garantie prêts étudiants

Montant de la sous-action : 16 M€ en crédits relance et 4 M€ portés directement par le P231

Le prêt étudiant garanti par l'État vise à aider les jeunes de moins de 28 ans n'ayant pas de garant à financer leurs études. Il contribue à diversifier les sources de financement potentielles des études supérieures. Le prêt s'adapte aux ressources des étudiants et le remboursement peut être différé à la fin des études.

Ce dispositif est géré par Bpifrance (Banque Publique d'Investissement) et mis en œuvre par les établissements bancaires partenaires.

En 2021, 15 922 prêts ont été accordés pour un montant de 195,7 M€ par Bpifrance. Le nombre de prêts accordés en 2021 est ainsi en croissance de 113 % par rapport à 2020. Le dispositif a donc connu une croissance considérable avec une appétence de plus en plus marquée des banques partenaires. Le plafond de prêt se situe à 20 000 € en 2021.

La banque a reçu 16 M€ de crédits de paiements du programme 364. Sur ces 16 M€, 6 M€ ont été consommés grâce à la production des prêts garantis à 70 %. Ce niveau de consommation moyen en 2021 s'explique par un déploiement en fin d'année de la mesure dans les agences des nouveaux partenaires bancaires.

Ce dispositif est amené à monter en puissance en 2022.

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports : 443 496 120 € en AE et 409 821 463 € en CP**Aide au service des clubs et fédérations : 11 000 000 € en AE et en CP**

Le dispositif « Aide au service des clubs et fédérations », doté de 11 M€ en AE et en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de la totalité des crédits sur le titre 6.

Le détail de cette mesure est présenté dans la partie « Récapitulation des crédits alloués par le programme aux opérateurs ».

SESAME : 5 943 068 € en AE et 5 909 600 € en CP

Le dispositif SESAME vise à doubler, d'ici 2022, le nombre de jeunes de 16 à 25 ans les plus défavorisés rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle et accompagnés vers les métiers du sport et de l'animation. Le dispositif existe depuis 2015 et a déjà bénéficié à plus de 8 000 jeunes. L'accompagnement SESAME représente un montant moyen d'aide de 2 000 € /jeune/an. Ces crédits permettent de financer un parcours professionnalisé pour chaque jeune lui permettant d'acquérir une qualification professionnelle.

La consommation 2021 est de 5 943 068 € en AE et 5 909 600 € en CP, ventilée de la manière suivante :

- 10 365 € en AE et CP sur le titre 3 ;
- 5 932 703 € en AE et 5 899 235 € en CP sur le titre 6.

Les crédits ont été affectés aux Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), selon une clé de répartition établie par l'administration centrale en fonction de l'objectif du nombre de jeunes devant être soutenus. En 2021, 3 142 nouveaux jeunes ont intégré le dispositif SESAME. L'objectif 2021 a ainsi été atteint et dépassé.

Emplois FONJEP : 7 200 000 en AE et CP

La mesure, initialement dotée de 21,64 M€ en AE et 7,2 M€ en CP, consiste à donner les moyens au Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) de soutenir l'emploi associatif. La consommation est de 7,2 M€ en AE et en CP sur le titre 6 et correspond à la programmation pour 2021.

Ce dispositif répond à un double objectif : soutenir l'insertion des jeunes dans l'emploi et préserver l'action associative. Les postes FONJEP doivent être occupés par des jeunes âgés de 18 ans à moins de 31 ans. Le dispositif permet d'allouer aux associations une subvention annuelle de 7 164 € pendant 3 ans, non renouvelable.

Le Plan de relance prévoyait le déploiement de 2 000 postes FONJEP sur l'ensemble du territoire (1 000 postes en 2021 et 1 000 postes en 2022). Pour l'année 2021, 960 postes ont été attribués au niveau régional et 40 postes devaient l'être au niveau national. Au 31 décembre 2021, 19 postes FONJEP jeunes nationaux avaient été effectivement attribués. Le reliquat des postes a été redéployé vers les services déconcentrés (21 postes).

Service civique : 362 801 000 € en AE et en CP

La mesure « Service civique », initialement dotée de 564 M€ en AE et 363 M€ en CP en LFI 2021, a été exécutée à hauteur de 362 801 000 € en AE et CP sur le titre 3. Les crédits sont intégralement versés à l'Agence du Service civique (ASC).

Le détail de cette mesure est présenté dans la partie « Récapitulation des crédits alloués par le programme aux opérateurs ».

Internats d'excellence : 36 552 052 € en AE et 2 910 863 € en CP

La mesure consiste à revitaliser les internats avec la création de nouvelles places dans les territoires en tension, et à réhabiliter les places vétustes et inadaptées.

L'internat est un puissant vecteur de réduction des inégalités sociales et territoriales. Il offre des conditions de travail et un projet éducatif renforcé à des collégiens et lycéens qui ne bénéficient pas d'un environnement propice aux études. Or, dans les départements où se concentrent les plus grandes difficultés sociales et scolaires, l'offre actuelle d'internat ne satisfait pas toujours les besoins. Dans le cadre du Plan de relance, l'objectif est de soutenir l'investissement des collectivités territoriales, à parité avec celui de l'État.

Un appel à projet, publié en novembre 2020 et destiné aux départements et régions ayant un projet de création ou de réhabilitation d'un internat scolaire a permis de sélectionner **54 projets lauréats**. Fin décembre, 48 conventions étaient signées avec les régions. Ces projets vont permettre de réhabiliter plus de 3 000 places d'internat et d'en créer près de 1 500 à la rentrée scolaire 2022.

Ce dispositif, initialement doté de 50 M€ en AE et 20 M€ en CP en LFI 2021, a donné lieu à une consommation de 36,55 M€ en AE et 2,91 M€ en CP sur le titre 6.

Emplois pour les jeunes dans le sport : 20 000 000 € en AE et en CP

La mesure « Emplois pour les jeunes dans le sport » a donné lieu à une consommation de 20 M€ en AE et CP, sur le titre 6. Les crédits ont été intégralement versés à l'Agence nationale du sport (ANS).

Le détail de cette mesure est présenté dans la partie « Récapitulation des crédits alloués par le programme aux opérateurs ».

Ministère des solidarités et de la santé (consommation de 167,6 M€ en AE et 45,8 M€ en CP)

Le dispositif relatif au financement de la création de nouvelles places en instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), d'aides-soignants (IFAS), et d'accompagnants éducatifs et sociaux (AES), initialement doté de 183 000 000 euros en AE et 74 770 000 euros en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 167 577 550 euros en AE et 45 821 475 euros en CP sur le titre 6.

Ces crédits sont destinés au financement de près de 16 000 créations de places nouvelles sur la période 2020-2022 pour accompagner la mise en œuvre du Ségur de la Santé et du Plan d'attractivité des métiers de l'autonomie et du grand âge.

La direction des finances, des achats et des services (DFAS) du ministère des solidarités et de la santé est responsable du budget opérationnel du programme dédié à cette mesure. En outre, en tant que responsable de l'unité opérationnelle portant ces crédits, elle a été chargée de les déléguer sous forme de subventions aux Régions.

Les délais inhérents à la négociation et à la conclusion de conventions avec 15 régions expliquent le décalage dans la consommation des CP. En effet, certaines signatures sont intervenues trop tardivement en 2021 et n'ont pas permis de versement de crédits avant la fin de gestion. Cependant, ces crédits ont été reportés en 2022 et seront versés après vérification de l'atteinte des objectifs.

Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion (7950,9 M€ en AE ; 5312,4 M€ en CP)

Les contrats initiative emploi (CIE) pour les jeunes

Dans le cadre du Plan 1Jeune1Solution et afin de faire face au risque de chômage élevé pour les jeunes, il a été décidé, pour 2021, de financer 50 000 entrées en contrats aidés dans le secteur marchand à destination des jeunes (et 10 000 dès 2020).

La budgétisation du dispositif reposait sur les hypothèses suivantes :

- un taux de prise en charge de 47 % du SMIC brut ;
- une durée moyenne de 9,58 mois ;
- une durée hebdomadaire de 30 heures ;
- aucun cofinancement des conseils départementaux.

Les paramètres effectivement appliqués à ces contrats ont été les suivants :

- taux de prise en charge de 47 % ;
- durée moyenne de 8,9 mois ;
- durée hebdomadaire de 32,1 heures ;
- aucun cofinancement des conseils départementaux.

Les crédits prévus pour le financement des entrées en contrats aidés en PLF 2021 s'élevaient à 211 M€ en autorisations d'engagement et 172 M€ en crédits de paiement. Ces crédits ont fait l'objet d'un transfert vers le programme 102 « Accès et retour à l'emploi » de la mission « Travail et emploi ».

L'exécution 2021 des crédits du plan de relance sur le programme 102 s'établit à 424,1 M€ en AE et à 137,1 M€ en CP. Cela a permis de financer 73 759 CIE jeunes ainsi que le coût du stock des contrats 2020 toujours en cours en 2021. Ce dépassement de 58 % de l'objectif de prescriptions notifié dans le cadre de la circulaire FIE d'un volume de 46 580 CIE jeunes s'explique par la fongibilité opérée en cours de gestion avec l'enveloppe de contrats PEC jeunes.

Les prescriptions de CIE jeunes ont été beaucoup plus dynamiques au second semestre qu'au premier : elles représentent 66,6 % du total de contrats prescrits dans l'année, soit 49 124 CIE, contre 24 633 contrats signés au premier semestre.

En nomenclature, cette dépense constitue un transfert aux entreprises.

Les parcours emploi compétences (PEC)

Les parcours emploi compétences (PEC) constituent depuis 2018 la nouvelle formule des contrats aidés ciblés sur le secteur non marchand, en particulier les associations employeuses et les collectivités territoriales.

Dans le cadre du Plan 1Jeune1Solution, 60 000 PEC destinés aux jeunes devaient être réalisés en 2021 en supplément des 20 000 PEC habituellement prescrits à des jeunes (-26 ans ou -31 ans lorsqu'ils sont en situation de handicap). Un total de 80 000 contrats était donc prévu pour le public jeune dans le secteur non marchand.

La budgétisation des 60 000 entrées jeunes en 2021 au titre du plan 1Jeune1Solution reposait sur les hypothèses suivantes :

- un taux de prise en charge par l'État de 65 % du SMIC horaire brut et un taux de 80 % en outre-mer ;
- une durée hebdomadaire moyenne de 21,3 heures (fourchette indicative de 20h à 30h) ;
- une durée moyenne de 11 mois ;
- aucun cofinancement par les conseils départementaux.

Les paramètres effectivement appliqués à ces contrats en 2021 ont été les suivants :

- taux de prise en charge moyen de 66,9 %, soit 64,5 % en métropole et 76,4 % en outre-mer ;
- durée moyenne de 9,9 mois ;
- durée hebdomadaire de 24,8 heures ;
- taux de cofinancement de 1,3 %.

Les crédits prévus pour le financement des entrées en contrats aidés en 2021 s'élevaient à 416 M€ en autorisations d'engagement et 239,6 M€ en crédits de paiement. Ils devaient financer les 60 000 entrées complémentaires en contrats aidés en 2021 à destination des jeunes. Ces crédits ont fait l'objet d'un transfert vers le programme 102 « Accès et retour à l'emploi » de la mission « Travail et emploi ».

L'exécution 2021 sur le programme 102 de ces crédits relance s'établit à 136,6 M€ en AE et 48,8 M€ en CP pour un volume total de 25 072 PEC jeunes réalisés.

Le rythme de prescriptions inférieur à la programmation pour le secteur non-marchand (associations, collectivités locales) peut s'expliquer par le fait que certains employeurs ont connu des périodes d'arrêt d'activité (dans les secteurs de la culture et des loisirs notamment) et que les employeurs ont adopté une approche prudente en matière de recrutements dans un contexte global d'incertitude.

En nomenclature, cette dépense constitue un transfert aux collectivités territoriales et aux autres collectivités.

« Emplois francs plus jeunes »

Afin de maintenir l'attractivité des emplois francs (destinée aux résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville) vis-à-vis de l'aide à l'embauche des jeunes créée dans le cadre du plan de relance, la prime « emplois francs » a été rehaussée pour les jeunes de moins de 26 ans à hauteur de 7 000 € pour les embauches en CDI et 5 500 € pour celles en CDD la première année.

Pour 2021, les crédits inscrits en LFI au titre du dispositif « emplois francs plus jeunes » s'élevaient à 8,1 M€ en autorisations d'engagement et à 3,8 M€ en crédits de paiement, pour financer 3 100 primes bonifiées sur la période du 1^{er} octobre 2020 au 31 mai 2021. Ces crédits ont fait l'objet d'un transfert vers le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » de la mission « Travail, emploi ».

En 2021, l'exécution constatée sur le programme 103 est de 10,25 M€ en autorisations d'engagement et 5,11 M€ en crédits de paiement, pour 4 292 demandes acceptées en « emplois francs + » : c'est donc le dynamisme du dispositif qui explique l'écart en dépense.

En nomenclature, cette dépense constitue un transfert aux entreprises.

Revalorisation de la rémunération des jeunes stagiaires de la formation professionnelle

Considérant que le barème antérieur (décret n°88-368 du 15 avril 1988) fixant la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle était désincitative à l'entrée en formation en raison de fortes disparités des conditions d'accès, des niveaux de rémunération, de démarches administratives lourdes et des pertes financières liées à l'entrée en formation, une revalorisation a été appliquée en 2021, financée dans le cadre du plan de relance (décrets n° 2021-521 et n°2021-522 du 29 avril 2021) :

- 200 € pour les jeunes de 16 à 18 ans ;
- 500 € pour les jeunes de 18 à 25 ans révolus ;
- 685€ pour les adultes de plus de 25 ans.

Cette mesure a entraîné à la fois une hausse des dépenses de rémunération pour les Régions et pour Pôle emploi.

Pour les Régions, la prise en charge de cette revalorisation a été prise en compte, à titre transitoire en 2021, dans les conventions financières signées au titre des Pactes régionaux d'investissement dans les compétences. Pour Pôle Emploi, cette revalorisation a été prise en compte via une convention de compensation signée entre l'État et l'opérateur.

En LFI 2021, étaient donc prévus 85 M€ d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement au titre de cette mesure.

Ces crédits ont fait l'objet d'un transfert vers le programme 103 et ont été exécutés à hauteur de 78,31 M€ en AE et 36,46 M€ en CP sur ce programme.

En nomenclature, cette dépense constitue principalement un transfert aux collectivités locales.

Revalorisation de la rémunération des jeunes stagiaires de la formation professionnelle

Considérant que le barème antérieur (décret n°88-368 du 15 avril 1988) fixant la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle était désincitatif à l'entrée en formation en raison de fortes disparités des conditions d'accès, des niveaux de rémunération, de démarches administratives lourdes et des pertes financières liées à l'entrée en formation, une revalorisation a été appliquée en 2021, financée dans le cadre du plan de relance (décrets n° 2021-521 et n°2021-522 du 29 avril 2021) :

- 200 € pour les jeunes de 16 à 18 ans ;
- 500 € pour les jeunes de 18 à 25 ans révolus ;
- 685€ pour les adultes de plus de 25 ans.

Cette mesure a entraîné à la fois une hausse des dépenses de rémunération pour les Régions et pour Pôle emploi.

Pour les Régions, la prise en charge de cette revalorisation a été prise en compte, à titre transitoire en 2021, dans les conventions financières signées au titre des Pactes régionaux d'investissement dans les compétences. Pour Pôle Emploi, cette revalorisation a été prise en compte via une convention de compensation signée entre l'État et l'opérateur.

En LFI 2021, étaient donc prévus 85 M€ d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement au titre de cette mesure.

Ces crédits ont fait l'objet d'un transfert vers le programme 103 et ont été exécutés à hauteur de 78,31 M€ en AE et 36,46 M€ en CP sur ce programme.

En nomenclature, cette dépense constitue principalement un transfert aux collectivités locales.

PIC – Parcours qualifiants pour les jeunes

Pour faire face à la hausse attendue de la demande d'emploi des jeunes dans un contexte de crise économique et à un déficit de compétences au regard des attentes du marché du travail touchant notamment les moins qualifiés d'entre eux, la présente mesure a consisté à augmenter le nombre de formations qualifiantes et pré-qualifiantes pour l'ensemble des jeunes qui arriveront sur le marché du travail.

Cette action initiée en 2021 se poursuivra en 2022 à travers les Pactes régionaux d'investissement dans les compétences, contractualisés avec les régions en 2021.

En LFI 2021, 700 M€ d'autorisations d'engagement et 175 M€ de crédits de paiement étaient inscrits au titre de cette mesure.

Les crédits associés ont fait l'objet d'un transfert vers le programme 103. Ces crédits ont été exécutés sur le programme 103 à hauteur de 632,49 M€ en autorisations d'engagement et 306,72 M€ en crédits de paiement. La sur-exécution en CP s'explique par les modalités de conventionnement des Pactes nécessitant le versement d'une avance dès la signature, représentant généralement 50 % du montant total conventionné. Cette sur-exécution a été couverte par fongibilité des crédits du programme 364 transférés vers le programme 103.

En nomenclature, cette dépense constitue un transfert aux collectivités territoriales.

Formations certifiantes aux savoirs numériques

Pour faire face à un déficit de compétences numériques de base qui peut toucher plus particulièrement les résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et parmi eux les jeunes, le plan de relance a intégré dans ses objectifs l'augmentation du nombre de formations certifiantes ayant pour objet l'acquisition des connaissances et des compétences relatives aux usages fondamentaux du numérique au sein d'un environnement de travail.

Cette action vise à financer 15 000 formations certifiantes aux compétences numériques socles ou, par exception, les certifications seules à ces compétences, engagées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022 et prises en charges par Pôle Emploi au cours de cette période. Ce financement s'opère *via* un conventionnement avec Pôle Emploi pour un coût total de 35 M€.

17,5 M€ de crédits de paiement étaient inscrits en LFI 2021 au titre de cette mesure, ce à quoi se sont ajoutés des reports à hauteur de 35 M€ en autorisations d'engagement et 17,50 M€ de crédits de paiements.

L'exécution 2021 s'élève à 35 M€ en autorisations d'engagement et 14 M€ en crédits de paiement.

En nomenclature, cette dépense constitue un transfert aux autres collectivités.

Prime exceptionnelle à l'apprentissage

Les entrées en apprentissage ont connu une progression de 16 % entre 2018 et 2019.

Afin de soutenir cette dynamique dans un contexte de difficultés économiques conjoncturelles liées à la crise sanitaire, un accompagnement financier a été proposé aux entreprises souhaitant embaucher un apprenti.

Une prime exceptionnelle à l'apprentissage a ainsi été instaurée par la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, pour tous les nouveaux contrats d'apprentissage signés entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021. Cette aide a depuis fait l'objet de prolongation successives, la dernière s'étendant au titre de tous les contrats signés jusqu'au 30 juin 2022 par le décret n° 2021-1468 du 10 novembre 2021. Elle s'adresse aux employeurs d'apprentis préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle jusqu'au niveau 7 du cadre national des certifications professionnelles, i.e. au niveau master.

Toutes les entreprises de moins de 250 salariés du secteur privé ou public industriel sont éligibles à l'aide, ainsi que les collectivités territoriales. Les entreprises de 250 salariés et plus peuvent également l'être, à condition de compter soit au moins 5 % de de contrats favorisant l'insertion professionnelle à la fin de l'année 2021, soit au moins 3 % d'alternants dans leur effectif en 2021 et d'avoir connu une progression de 10 % par rapport à 2020.

La prime exceptionnelle à l'apprentissage se substitue durant la première année à l'aide unique aux employeurs d'apprentis. Versée mensuellement, elle s'élève à 5 000 € par an pour un apprenti mineur et 8 000 € par an pour un apprenti majeur. En 2021, plus de 700 000 contrats d'apprentissage ont été signés dans le secteur privé, représentant une évolution de 37 % par rapport à 2020. Entre 2017 et 2021, le nombre de contrat d'apprentissage a été multiplié par 2,4 dans le secteur privé.

Pour 2021, 57,16 M€ en autorisations d'engagement et 801,32 M€ en crédits de paiement ont été inscrits en LFI. Ces crédits ont été complétés en cours de gestion par :

- des reports de crédits 2020 en provenance du programme 103 : 1 765,26 M€ en autorisations d'engagement et 18,46 M€ en crédits de paiement ;
- un transfert de crédits en provenance du programme 103 : 416,49 M€ en autorisations d'engagement uniquement ;
- l'ouverture de crédits dans le cadre de la loi n°2021-953 de finances rectificative n°2 pour 2021 : 3 529,44 M€ en autorisations d'engagement et 2 337,51 M€ en crédits de paiement afin de tenir compte de la prolongation décidée par le Gouvernement mais aussi afin d'intégrer la forte dynamique des entrées en apprentissage constatée.

Le total des crédits ouverts en 2021 pour ce dispositif s'établit ainsi à **5 768,35 M€ en autorisations d'engagement et de 3 157,28 M€ en crédits de paiement pour une consommation réelle de 5 953,14 M€ en autorisations d'engagement et 4 011,61 M€ en crédits de paiement. Ce niveau d'exécution traduit la dynamique très importante d'entrées en apprentissage, dynamique supérieure à celle anticipée en LFI et en LFR.**

Ces dépenses correspondent aux versements effectués par l'État à l'Agence des services et de paiement en charge de la gestion et du paiement du dispositif aux bénéficiaires.

Parallèlement, l'État a mis en place une aide exceptionnelle de 3 000 € pour soutenir l'apprentissage dans la fonction publique territoriale pour les contrats signés entre le 1^{er} juillet 2020 et le 31 décembre 2021. On estime à 10 200 le nombre de contrats d'apprentissage ayant bénéficié de cette aide en 2021. **Le total des crédits exécutés en 2021 pour ce dispositif s'élève à 21.77 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Le financement a été assuré par redéploiement des crédits du plan de relance.**

En nomenclature, cette dépense constitue un transfert aux entreprises.

Aide aux employeurs de contrats de professionnalisation

Dans le cadre du plan « un jeune, une solution », une prime exceptionnelle a été instaurée visant à soutenir les entreprises embauchant un alternant dans le cadre d'un contrat de professionnalisation.

Cette aide s'adresse aux employeurs d'alternants de moins de 30 ans, préparant d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle jusqu'au niveau 7 du cadre national des certifications professionnelles, c'est-à-dire jusqu'au niveau master. Les entreprises éligibles sont celles de moins de 250 salariés, ou comptant plus de 250 salariés mais respectant un taux minimal de contrats favorisant l'insertion au 31 décembre 2021.

Cette prime concerne les nouveaux contrats signés entre le 1^{er} juillet 2020 et le 30 juin 2022, à la suite des différentes décisions de prolongation du dispositif (cf. décret n° 2021-1468 du 10 novembre 2021). Versée mensuellement et pour une année, son montant s'élève à 5 000 € par an pour un alternant mineur et 8 000 € pour un alternant majeur.

56 M€ en autorisations d'engagement et 640 M€ en crédits de paiement ont été ouverts en LFI 2021.

Cette dotation a été complétée en cours de gestion par :

- des reports de crédits 2020 en début de gestion à hauteur de 230 M€ en autorisations d'engagement ;
- des ouvertures de crédits à hauteur de 372 M€ en autorisations d'engagement et une annulation de crédits à hauteur de **197,18 M€ en crédits de paiement** dans le cadre de la loi de finances rectificative de fin de gestion.

L'exécution réelle s'établit à 694,99 M€ en autorisations d'engagement et à 345,63 M€ en crédits de paiement. Ces écarts s'expliquent :

- **s'agissant des autorisations d'engagement** : par une baisse moins importante qu'anticipée du taux de recours aux contrats de professionnalisation (-48 % entre 2019 et 2020 contre -11 % environ entre 2021 et 2020) ;
- **s'agissant des crédits de paiement** : un taux de rupture plus important qu'anticipé.

Ces dépenses correspondent aux versements effectués par l'État à l'Agence des services et de paiement en charge de la gestion et du paiement du dispositif aux bénéficiaires.

En nomenclature, cette dépense constitue un transfert aux entreprises.

Parcours personnalisés pour les jeunes de 16 à 18 ans dans le cadre de l'obligation de formation : #promo 16-18 : la route des possibles

Dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution », et dans le cadre de l'obligation de formation prévue par la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance et entrée en vigueur en septembre 2020, un programme d'une capacité théorique d'accueil de 35 000 places à destination des jeunes de 16 à 18 ans a été créé. D'une durée de

quatre mois, ce programme a pour objectif de leur permettre de découvrir des métiers et de définir leur projet professionnel.

Chaque jeune mineur identifié comme décrocheur se voit proposer, en grande majorité par les Missions locales, une solution en fonction de ses besoins et de la maturité de son projet. Ce dispositif vient donc enrichir l'offre existante d'un programme spécifique pour les jeunes décrocheurs qui ont besoin d'un temps d'accompagnement pour se projeter dans un projet professionnel et de formation. Elle combine une offre d'hébergement, un travail sur les compétences de bases et le savoir-être, des phases de découverte des métiers, un accompagnement social. Elle débouche sur un projet mûri et une meilleure orientation vers les offres existantes : retour en formation initiale, apprentissage ou parcours de formation continue, service civique, parcours d'accompagnement ou d'insertion sociale et professionnelle.

Ce programme devait concerner 5 000 jeunes en 2020 et 30 000 jeunes en 2021. Il est mis en œuvre par l'agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp), ainsi que par appels à projets en outre-mer. 210 M€ en autorisations d'engagement ainsi que 122,5 M€ en crédits de paiement étaient inscrits en LFI 2021 au titre de cette action, pour un financement total de 245 M€.

En 2021, l'exécution a été de 240,33 M€ en autorisations d'engagement et 60,06 M€ en crédits de paiement, dont 235 M€ en AE et 58 M€ au titre de la Promo 16-18 mise en œuvre par l'AFPA et 5,33 M€ en AE et 2,06 M€ en CP au titre des appels à projet lancés en outre-mer. 7 103 entrées auprès de l'AFPA ont été constatées sur les parcours sur la période 2020-2021, dont 6 712 en 2021. En outre-mer, les lauréats des appels à projets ont été désignés fin 2021, pour un lancement des projets en début d'année 2022. La sous-exécution s'explique ainsi par un volume d'entrées bien plus faible que prévu initialement, en raison notamment de la persistance des mesures sanitaires qui en ont perturbé la mise en œuvre.

En nomenclature, cette dépense constitue un transfert aux autres collectivités et non un transfert aux entreprises.

Aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans

Face aux conséquences anticipées sur les plans économique et social de la crise sanitaire une aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans a été instaurée par le décret n°2020-982 du 5 août 2020, dans le cadre du plan de relance pour les jeunes #1jeune1solution.

Cette aide consiste en une prime d'un montant maximal de 4 000 € (pour un contrat à temps plein d'une durée minimale d'un an) accordée aux employeurs pour l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans en CDI ou en CDD pour une période d'au moins trois mois et dont la rémunération est inférieure ou égale à deux SMIC. Cette aide couvrait les contrats conclus entre le 1^{er} août 2020 et le 31 mars 2021. Celle-ci a par la suite fait l'objet d'une prolongation au titre de contrats conclus jusqu'au 31 mai 2021 (cf. décret n° 2021-363 du 31 mars 2021).

Le coût total de cette aide était évalué à 1,1 Md€ pour près de 660 000 bénéficiaires :

- 1,0 Md€ en autorisations d'engagement et 0,1 Md€ en crédits de paiements ont été ouverts par la loi du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, sur le programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » de la mission « Travail et emploi » ;

- 100 M€ en autorisations d'engagements et 900 M€ en crédits de paiements ont été ouverts par la LFI 2021 sur le programme 364.

Sur la période 2020-2021, 493 191 demandes d'aide ont été acceptées, dont 221 921 au titre de 2021. L'exécution totale sur cette même période s'établit à 1 135,41 M€ en AE et 1 012,56 M€ en CP, dont 961,64 M€ en AE et 838,55 M€ en CP exécutés en 2021.

En nomenclature, cette dépense constitue un transfert aux entreprises.

Missions locales

Les missions locales sont chargées de l'accompagnement des jeunes les plus éloignés du marché du travail. Elles mettent en œuvre un accompagnement global des jeunes accueillis, en prenant en compte les freins professionnels et les freins « périphériques » à l'emploi (liés au logement, à la mobilité à la santé etc.). Les missions locales sont notamment chargées de mettre en œuvre le parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), ainsi que la Garantie jeunes, modalité la plus intensive du PACEA. Des crédits ont été attribués aux missions locales au titre du programme 102 « accès et retour à l'emploi », pour un montant de 371,83 M€ en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

Dans le cadre du plan de relance, un montant de 100 M€ en AE et en CP supplémentaires a été alloué en LFI 2021 pour financer un surcroît d'activité des missions locales afin de faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Ce

montant de 100 M€ devait permettre aux missions locales d'accueillir 50 000 jeunes supplémentaires en Garantie jeunes, pour un total de 150 000 jeunes accompagnés en 2021, et 80 000 jeunes supplémentaires en PACEA. Ces crédits ont fait l'objet d'un transfert en gestion vers le programme 102 « Accès et retour à l'emploi » de la mission « Travail et emploi ».

En 2021, l'exécution de ces crédits sur le programme 102 s'établit à 102,4 M€ en AE et en CP. La sur-exécution résiduelle constatée s'explique par la fongibilité permise entre les crédits destinés aux dispositifs jeunes au niveau régional.

Cette dépense constitue un transfert aux autres collectivités.

Allocation PACEA

Le parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) a été créé par la loi n° 2016-1088 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation de parcours professionnels (modification des articles L. 5131.3 à L. 5131-7 du code du travail). Il constituait en 2021 le cadre contractuel de base pour l'accompagnement de jeunes par les missions locales.

L'allocation PACEA est prévue à l'article L. 5131-5 du code du travail. Elle peut être versée ponctuellement à tout jeune s'engageant dans un PACEA, en fonction de la situation et des besoins de l'intéressé pendant les périodes durant lesquelles celui-ci ne perçoit pas, au titre de la rémunération d'un emploi ou d'un stage ou d'une autre allocation, des sommes excédant un montant mensuel total de 300 euros.

Dans le cadre du plan #1jeune1solution, il était prévu d'accompagner 80 000 jeunes supplémentaires en PACEA en 2021. Les jeunes les plus vulnérables étant particulièrement touchés par la crise, il était également prévu qu'une part plus importante de jeunes touche au moins une fois dans l'année le montant mensuel maximal (soit, en 2021, le montant du RSA sans le forfait logement : 497€).

Les crédits prévus en LFI 2021 à ce titre étaient de 22 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Ces crédits supplémentaires ont été transférés en gestion 2021 sur le programme 102 « Accès et retour à l'emploi » de la mission « Travail et emploi », portant le total de crédits de l'allocation PACEA à 104 M€ en AE et en CP.

En 2021, l'exécution a été de 19,29 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Cette dépense constitue un transfert aux ménages.

Allocation Garantie jeunes

La Garantie jeunes a pour objet l'accompagnement vers l'emploi de jeunes de 16 à 25 ans révolus en situation de grande précarité et qui ne sont ni étudiants, ni en emploi, ni en formation (NEET), par l'organisation, avec l'appui d'une garantie de ressources :

- d'un parcours intensif individuel et collectif visant un accès à de premières expériences professionnelles ;
- de formations professionnelles.

Les jeunes en Garantie jeunes bénéficient d'une allocation d'un montant maximal équivalent au revenu de solidarité active (RSA), hors forfait logement. Cette allocation est versée pour la durée de l'accompagnement (9 à 12 mois, prolongeable dans la limite de 18 mois de parcours). Elle est dégressive à partir du moment où le jeune déclare un revenu supérieur à 300 € net par mois. L'allocation est nulle lorsque que le revenu net du jeune atteint 80 % du SMIC brut.

Les crédits prévus pour l'allocation Garantie jeunes en LFI 2021 au titre du plan de relance étaient de 211 M€ en autorisations d'engagement et de 95 M€ en crédits de paiement. Ces crédits supplémentaires ont fait l'objet d'un transfert vers le programme 102 « Accès et retour à l'emploi » de la mission « Travail et emploi », qui portant le total de crédits dédiés à l'allocation à 516,4 M€ en AE et en CP, dont 421,4 M€ en AE et en CP sur le programme 102. Ces crédits relance, comme indiqué *supra*, devaient permettre de financer 50 000 entrées en Garantie jeunes supplémentaires en 2021.

L'exécution de ces crédits sur le programme 102 a été de 83,45 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. En autorisations d'engagement, l'écart par rapport à la LFI s'explique par une budgétisation initiale couvrant l'intégralité des engagements associés aux entrées 2021 contre un paiement de l'allocation effectué en gestion en autorisations d'engagement égales aux crédits de paiement. En crédits de paiement, la sous-exécution est essentiellement due à la facturation à terme échu, entraînant un léger décalage de la dépense sur 2022 par rapport à la budgétisation initiale (paiement des dépenses décembre 2021 en janvier 2022).

Cette dépense constitue un transfert aux ménages.

Accompagnement des jeunes diplômés vers l'emploi par l'Association pour l'emploi des cadres (APEC)

L'association pour l'emploi des cadres (APEC), association paritaire, accompagne et conseille les cadres tout au long de leur parcours professionnel ainsi que les jeunes diplômés issus de l'enseignement supérieur. Pour ces derniers, l'objectif de l'APEC est de réduire la période de recherche d'emploi et favoriser leur accès à un premier emploi. Les missions de service public de l'APEC sont financées par une contribution due pour chaque salarié inscrit au régime de retraite et de prévoyance des cadres

Afin d'accompagner au mieux les jeunes diplômés arrivant sur le marché du travail dans le contexte actuel de crise, il était prévu en LFI 2021, en sus de la cotisation perçue annuellement par l'APEC, une dotation ad hoc de 3 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiements dans le cadre du plan de relance. Celle-ci devait permettre à l'APEC d'accompagner 30 000 jeunes diplômés. .

En 2021, l'exécution a été de 4 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. Cette sur-exécution s'explique par la décision de porter l'objectif de jeunes accompagnés à 52 000 contre 30 000 jeunes en budgétisation initiale 2021.

En nomenclature, cette dépense constitue un transfert aux autres collectivités.

Accompagnement intensif jeunes (AIJ)

Au sein de Pôle emploi, un accompagnement spécifique est mis en place pour certains jeunes demandeurs d'emploi : l'accompagnement intensif jeunes (AIJ). L'AIJ s'adresse à des jeunes qui rencontrent des difficultés importantes pour s'insérer durablement sur le marché du travail.

Il figure parmi les types d'accompagnement les plus intensifs de l'offre de services de Pôle emploi. En général, il s'agit d'un accompagnement d'une durée de six mois qui repose sur des entretiens individuels réguliers pouvant être complétés par des séquences collectives. Les conseillers qui pratiquent cette forme d'accompagnement suivent des portefeuilles compris entre 50 et 70 jeunes. Un suivi dans l'emploi ou la formation est réalisé selon les besoins identifiés du jeune.

Afin de permettre à Pôle emploi de renforcer sa capacité d'accueil en AIJ, des crédits étaient prévus au titre du plan de relance en LFI 2021 à hauteur de 69 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

L'exécution a été nulle sur ce dispositif en 2021, l'intégralité du financement ayant été transférée sur le fonds européen React-EU.

L'insertion par l'activité économique (IAE) à destination des jeunes

En LFI 2021, sur la mission « Plan de relance », une dotation de 47 M€ en autorisations d'engagements et crédits de paiement avait été prévue pour soutenir la trajectoire du Pacte d'ambition pour l'IAE (objectif de 240 000 salariés en insertion en 2022), en contribuant au financement de l'entrée de 35 000 jeunes (moins de 30 ans) dans l'IAE, toutes structures confondues. Ces crédits ont fait l'objet d'un transfert en gestion sur le programme 102 « Accès et retour à l'emploi » de la mission « Travail et emploi ».

En 2021, la consommation sur le programme 102 de ces crédits de relance s'est établie à 42,08 M€ en AE et 41,81 M€ en CP auxquels se sont ajoutés des crédits complémentaires en provenance du programme 102 hors relance à hauteur de 152,22 M€ en AE et CP, permettant ainsi le financement de l'entrée de 83 240 jeunes en IAE en 2021, dont 21,7 % de bénéficiaires résidant en QPV ZRR et 4,7 % de jeunes en situation de handicap. **Au total, l'exécution en 2021 afférente aux ETP jeunes dans les structures de l'IAE s'établit à 201 306 586€ en AE et 201 030 299,00€ en CP.**

En nomenclature, cette dépense constitue un transfert aux autres collectivités et aux entreprises.

Cohésion

Programme n° 364 | Justification au premier euro

ACTION**03 – Handicap**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Handicap		100 000 000 75 954 288	100 000 000 75 954 288		93 427 310 36 209 899	93 427 310 36 209 899

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	100 000 000	75 954 288	93 427 310	36 209 899
Transferts aux entreprises	85 000 000	68 454 288	78 427 310	28 709 899
Transferts aux autres collectivités	15 000 000	7 500 000	15 000 000	7 500 000
Total	100 000 000	75 954 288	93 427 310	36 209 899

BOP du MSS (consommation de 7,5 M€ en AE et CP) :

Géré par la Direction générale de la cohésion sociale est responsable, le dispositif « Soutien à l'emploi accompagné des travailleurs handicapés » du budget opérationnel de programme du MSS sur le programme 364 « Cohésion », initialement doté de 15 M€ en AE et en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 7,5 M€ en AE et en CP sur le titre 6. Ces crédits sont venus abonder l'enveloppe de 14,8 M€ consacrée à l'emploi accompagné sur le programme 157, portant à 22,3 M€ l'effort budgétaire consacré à cette thématique. L'intervention de l'État est complétée par celles du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et de l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH), qui contribuaient à hauteur de respectivement 1,6 et 8 M€ au financement du dispositif.

Le Plan de relance prévoit en effet de renforcer les dispositifs d'insertion des personnes en situation de handicap en favorisant leur accès à l'emploi.

Le dispositif d'emploi accompagné, issu de la loi du 8 août 2016, a vocation à s'adresser tant aux salariés qu'aux employeurs en milieu ordinaire. Il vise un soutien des personnes handicapées et de leurs employeurs qui soit à la fois souple, adapté et mobilisable à tout moment du parcours professionnel. Ce dispositif d'appui doit favoriser l'obtention et le maintien des travailleurs handicapés dans un emploi rémunéré. Certaines personnes handicapées, quel que soit leur milieu de travail – ordinaire ou protégé, par exemple en ESAT –, peuvent en effet nécessiter un accompagnement spécifique, médico-social et un appui du service public de l'emploi pour s'insérer durablement dans le marché du travail.

Initialement mobilisé sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), le dispositif d'emploi accompagné peut être prescrit directement, depuis 2020, par le service public de l'emploi (Pôle emploi, Cap emploi et Missions locales). Il est mobilisé en complément de l'offre existante de services, aides et prestations d'accompagnement proposées notamment par les structures relevant du service public de l'emploi. Il est cofinancé par l'État, par le fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et l'association générale du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH).

L'enveloppe initiale de 15 M€ du plan de relance destinée au renforcement des dispositifs d'accompagnement vers et dans l'emploi des travailleurs handicapés a été mise en œuvre pour moitié en 2021 (7,5 M€) et est programmée pour moitié en 2022 (7,5 M€).

Les crédits 2021 concernés ont été délégués aux Agences régionales de santé (ARS) en deux temps à la suite des arrêtés des 18 février et 10 août portant attribution des crédits au titre du Fonds d'intervention régionale (FIR). La première vague est intervenue en février 2021, avec le versement d'1/3 de la dotation prévue, soit 2,5 M€ venant s'ajouter à 5 M€ issus du programme 157; la seconde vague est intervenue en septembre 2021, avec le versement des 2/3 restant, soit 5 M€ complétés par 9,8 M€ issus du programme 157. Les crédits délégués pour l'emploi accompagné au titre du FIR étant sanctuarisés, ils ne peuvent pas, par exception aux principes généraux de ce fonds, être employés à d'autres usages que ceux au titre desquels ils ont été délégués.

BOP du MTEI (68,5 M€ en AE et 28,7 M€ en CP)

Aide à l'embauche des travailleurs handicapés

Dans le contexte inédit de crise sanitaire et économique, et compte tenu des risques spécifiques pour les travailleurs handicapés sur le marché du travail, une aide exceptionnelle visant à réduire le coût du travail pour les contrats conclus entre le 1er septembre 2020 et le 28 février 2021, pour un montant maximal de 4 000€ a été instituée par le décret n° 2020-1223 du 6 octobre 2020 instituant une aide à l'embauche des travailleurs handicapés (AMEETH). Celle-ci a par la suite été prolongée jusqu'au 30 juin 2021 par le décret n° 2021-198 du 23 février 2021, puis jusqu'au 31 décembre 2021 par le décret n° 2021-864 du 30 juin 2021.

Cette aide a été attribuée aux structures des secteurs marchands et non marchands qui ont embauché un salarié ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), en CDI ou CDD de 3 mois et plus pour un salaire allant jusqu'à 2 fois le SMIC. Cette aide était cumulable avec l'offre de services et d'aides financières de l'AGEFIPH visant à sécuriser les parcours professionnels des personnes handicapées et à compenser le handicap dans l'emploi.

Les crédits inscrits en LFI 2021 s'élevaient à 85 M€ en autorisations d'engagement et à 78,43 M€ en crédits de paiement pour un objectif de recrutement de 30 000 personnes en situation de handicap. La consommation effective s'établit à 68,45 M€ en AE et 28,71 M€ en CP. Cette sous-exécution correspond aux versements effectués à l'Agence de services et de paiement (ASP), opérateur en charge du paiement du dispositif. Au vu du rythme d'exécution de la dépense et de la trésorerie de l'opérateur, il n'a pas été nécessaire de consommer plus de crédits pour ce dispositif en 2021.

Au 2 avril 2022, 22 688 dossiers de demande d'AMEETH ont été validés (pour 17 823 employeurs) et 19 866 dossiers ont été payés par l'ASP pour un montant total de 34,7 M€. Ces volumes sont susceptibles d'évoluer à la hausse car les employeurs ont jusqu'à la fin du mois de juin 2022 pour déclarer l'embauche d'un salarié en situation de handicap intervenue avant le 31 décembre 2021.

Ces dépenses constituent un transfert aux entreprises.

ACTION

04 – Formation professionnelle

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Formation professionnelle		1 476 000 000	1 476 000 000	1 314 000 000	1 314 000 000	1 314 000 000
		1 405 137 349	1 405 137 349	1 226 479 360	1 226 479 360	1 226 479 360

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000
Subventions pour charges de service public	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 226 000 000	1 155 137 349	1 064 000 000	976 479 360
Transferts aux ménages		25 000 000		25 000 000
Transferts aux entreprises		1 030 137 349		851 479 360
Transferts aux collectivités territoriales	106 000 000		106 000 000	
Transferts aux autres collectivités	1 120 000 000	100 000 000	958 000 000	100 000 000
Total	1 476 000 000	1 405 137 349	1 314 000 000	1 226 479 360

Les crédits dédiés à l'action « Formation professionnelle » dans le cadre du plan de relance s'articulent autour de deux axes :

- assurer la reconversion sur des métiers d'avenir à travers :
 - le compte personnel de formation (CPF) abondé dès lors que la personne choisit de se former sur l'un des trois secteurs stratégiques que sont la santé, le numérique ou la transition écologique ;
 - les projets de transition professionnelle des salariés, notamment pour les métiers des secteurs stratégiques du plan de relance, à fortes perspectives d'emploi ;
 - le renforcement de la reconversion par l'alternance (dite « pro-A ») avec pour objectif de redynamiser les modalités de formations ouvertes aux salariés dans un contexte de fortes évolutions du marché du travail. Il est un levier pour le maintien dans l'emploi dans les secteurs en proie à de fortes mutations.
- un renforcement des moyens des opérateurs clés de l'emploi et de l'insertion (France compétences et Pôle emploi).

AXE « GPEC NATIONALE / ACCOMPAGNEMENT DES RECONVERSIONS, TRANSFORMATION DE LA FORMATION »

Dotation complémentaire allouée aux associations « Transitions pro » (ATpro) pour le financement des projets de transition professionnelle

Créées par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales (CPIR) se sont substituées aux Fongecif depuis le 1^{er} janvier 2020. Elles ont été renommées associations « Transitions Pro » (ATpro).

Ces structures sont notamment chargées de financer les projets de transition professionnelle des salariés : prise en charge des frais pédagogiques, des frais annexes, de la rémunération et des charges sociales légales et conventionnelles assises sur cette rémunération. En raison du contexte économique et des fortes mutations attendues dans certains secteurs d'activité, il était attendu une hausse du nombre de dossiers de transition professionnelle déposés. Le plan de relance a prévu à ce titre une augmentation des financements dédiés à ces projets de transition professionnelle.

- Le total des engagements (décisions de prise en charge) 2021 hors annulation s'élève à 565 963 990 euros pour 20 372 PTP pris en charge. Le total des engagements prenant en compte les annulations connues dans l'année s'élève à 550 546 446 euros.

- L'enveloppe du plan de relance de 100 M€ a permis de financer 4101 PTP.

Une dotation de 100 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement a été versée aux AT-pro, via France compétences, soit l'intégralité des crédits ouverts en LFI 2021.

En nomenclature, cette dépense constitue un transfert aux autres collectivités.

Promotion de l'alternance (PRO A)

Créé par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le dispositif Pro-A vise à prévenir les conséquences dues aux mutations technologiques et économiques. Il s'adresse aux salariés dont la qualification est insuffisante au regard de l'évolution des technologies ou de l'organisation du travail, afin de favoriser leur évolution ou promotion professionnelle et leur maintien dans l'emploi via l'alternance.

Le contexte économique a rendu nécessaire le renforcement de ce dispositif auprès des salariés dont l'activité connaît de fortes mutations afin d'éviter le risque d'obsolescence de leurs compétences. La Pro-A intervient en complément du plan de développement des compétences de l'entreprise et de la mobilisation par le salarié de son compte personnel de formation (CPF).

Le dispositif permet la prise en charge de tout ou partie des frais pédagogiques, des frais de transport et d'hébergement, ainsi que si nécessaire la rémunération du salarié.

En 2021, **270 M€ en AE et 108 M€ en CP ont été ouverts au titre du plan de relance**. Un ré-abondement de 14 M€ en AE et en CP a également été effectué via un redéploiement de crédits relance non consommés, portant le total des crédits ouverts en 2021 à 284 M€ en AE et 122 M€ en CP.

L'exécution 2021 s'élève à 280,14 M€ en 101,48 M€ en CP. La sous exécution s'explique par une mise en œuvre plus progressive qu'anticipée du dispositif en 2021. Sur les 280 M€ engagés, **78 M€ concernent le secteur du soin et du service à la personne**.

En nomenclature, cette dépense constitue en effet un transfert aux autres collectivités et non un transfert aux entreprises.

Abondement CPF sur les métiers stratégiques

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a permis le passage du compte personnel de formation (CPF) en euros et non plus en heures. Les montants annuels crédités sur les comptes personnels sont désormais fixés à 500 euros par année avec un plafond à 5 000 euros. Les personnes sans qualification voient leur compte abondé de 800 euros et plafonné à 8 000 euros.

Lorsque le coût de la formation excède le crédit en euros dont dispose un actif, un reste à charge doit alors être financé par l'actif ou son entreprise. Afin d'éviter les situations de renoncement à suivre une formation dans un des trois secteurs considérés comme stratégiques, c'est-à-dire la santé, le numérique et la transition écologique, le reste à charge sera désormais pris en charge à 100 % par l'État dans ces trois cas.

25 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiements ont été exécutés en 2021 soit l'intégralité des crédits ouverts en LFI 2021 (AE).

26 214 dossiers de financement ont été reçus par la Caisse des dépôts et des consignations et 19 202 712 formations ont fait l'objet d'un financement par la Caisse des dépôts pour des formations terminées en 2021.

En nomenclature, cette dépense constitue en effet un transfert aux autres collectivités et non un transfert aux ménages.

Revalorisation de la rémunération des adultes en formation

Considérant que le barème antérieur (décret n°88-368 du 15 avril 1988) fixant la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle était désincitatif à l'entrée en formation en raison de fortes disparités des conditions d'accès, des niveaux de rémunération, de démarches administratives lourdes et des pertes financières liées à l'entrée en formation, une revalorisation a été appliquée en 2021, financée dans le cadre du plan de relance (décrets n° 2021-521 et n°2021-522 du 29 avril 2021) :

- 200 € pour les jeunes de 16 à 18 ans ;
- 500 € pour les jeunes de 18 à 25 ans révolus ;
- 685€ pour les adultes de plus de 25 ans.

Cette mesure a entraîné à la fois une hausse des dépenses de rémunération pour les Régions et pour Pôle emploi. Pour les Régions, la prise en charge de cette revalorisation a été prise en compte, à titre transitoire en 2021, dans les conventions financières signées au titre des Pactes régionaux d'investissement dans les compétences. Pour Pôle Emploi, cette revalorisation a été prise en compte via une convention de compensation signée entre l'État et l'opérateur.

En LFI 2021 étaient donc prévus 106 M€ d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement au titre de cette mesure.

Les crédits ouverts ont fait l'objet d'un transfert vers le programme 103 et ont été exécutés sur ce programme à hauteur de 97,66 M€ en AE et 45,47 M€ en CP.

En nomenclature, cette dépense constitue principalement un transfert aux collectivités locales.

AXE « FRANCE COMPÉTENCES ET PÔLE EMPLOI »

France compétences

La mesure consiste, outre la dotation complémentaire aux associations « Transitions pro » (AT-pro) pour le financement des PTP décrite plus haut, à allouer à France compétences une subvention exceptionnelle de 750 M€ en autorisations d'engagements et crédits de paiements, décaissable en deux tranches égales et visant à assurer, par la trésorerie de l'opérateur, le financement des dépenses d'alternance notamment, dans un contexte de forte dynamique des flux de contrats d'apprentissage et du recours au CPF. Cette subvention a été versée en mars et décembre de 2021. En droit, le versement de la seconde tranche est autorisé par la seconde loi de finances rectificative de l'année, abrogeant une disposition de l'article 239 de la LFI qui subordonnait le versement entier de la subvention au vote par le conseil d'administration de l'opérateur d'un budget à l'équilibre pour 2022.

En nomenclature, cette dépense constitue un transfert aux autres collectivités.

Pôle emploi

La mesure consiste à doter Pôle emploi de moyens supplémentaires pour faire face à l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi.

Dès septembre 2020, Pôle emploi a été autorisé à recruter 1 500 ETP au titre de la hausse de la demande d'emploi hors accompagnement intensif des jeunes. Afin de renforcer les moyens (en effectifs et en intervention) dont Pôle emploi a besoin pour accompagner les demandeurs d'emploi dans le contexte de la crise, il a été prévu une dotation complémentaire de l'État en LFI 2021 de 250 M€ en autorisations d'engagements et crédits de paiements.

En 2021, l'intégralité des crédits budgétés a été versée à l'opérateur. La subvention a été versée à raison d'un douzième par mois.

En nomenclature, cette dépense constitue une subvention pour charges de service public.

ACTION**05 – Recherche**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Recherche		428 000 000	428 000 000		286 000 000	286 000 000
		286 000 000	286 000 000		286 000 000	286 000 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	428 000 000	286 000 000	286 000 000	286 000 000
Transferts aux autres collectivités	428 000 000	286 000 000	286 000 000	286 000 000
Total	428 000 000	286 000 000	286 000 000	286 000 000

Sous-action : renforcement de l'ANR

Montant de la sous-action : **286 M€** en AE = CP.

Cette action vise à accélérer le développement de la recherche compétitive en France via le plan de relance européen, en complétant la montée en puissance des moyens budgétaires déjà prévus pour l'agence nationale de la recherche (ANR) dans le cadre de la loi de programmation de la recherche (LPR).

Afin d'accélérer cette montée en charge des engagements de l'ANR, le plan de relance a permis d'atteindre dès 2021, le niveau de +435 M€ par rapport à la LFI 2020. Cette accélération a entraîné une augmentation plus rapide des taux de succès des projets soumis et des montants de préciput accordés afin de mieux rémunérer l'effort des chercheurs et des laboratoires qui répondent aux appels d'offres.

En 2021, la contribution du plan de relance à ce dispositif s'est traduite par un versement à l'ANR de 286 M€ en AE = CP, en crédits de titre 6.

ACTION**06 – Coopération sanitaire**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Coopération sanitaire		50 000 000	50 000 000		50 000 000	50 000 000
			0			0

Cohésion

Programme n° 364 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	50 000 000		50 000 000	
Transferts aux autres collectivités	50 000 000		50 000 000	
Total	50 000 000		50 000 000	

La pandémie de Covid-19 et les crises sanitaire et économique qui l'ont suivie ont nécessité non seulement un renforcement des systèmes de santé, mais aussi un soutien accru dans la recherche et la vaccination, pour mieux se préparer aux prochaines épidémies.

La conférence mondiale des donateurs organisée par l'Union Européenne le 4 mai 2020 avait abouti à des annonces, par le Président de la République, de soutiens additionnels en faveur de certaines organisations-clés dans le domaine de la santé mondiale et de la lutte contre la Covid-19, en particulier au travers de l'initiative ACT-A (Access to Covid-19 Tools Accelerator), pour permettre notamment le développement et l'accès universel à un vaccin efficace contre le Covid-19. Cette initiative bénéficie du soutien de la France.

A ce titre, la mission "Plan de relance" a porté 50 M€ de crédits au bénéfice de l'OMS (25 M€) et de GAVI (25 M€). Ces crédits ont été transférés vers le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission « Aide publique au développement » porté par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères par le décret n° 2021-84 du 28 janvier 2021 portant transfert de crédits, ce qui explique la consommation nulle sur le programme 364.

Les crédits transférés ont été intégralement consommés sur le programme 209 conformément à leur destination d'origine.

ACTION

07 – Cohésion territoriale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Cohésion territoriale		1 246 000 000	1 246 000 000	369 000 000	369 000 000	369 000 000
		971 220 000	971 220 000	197 182 596	197 182 596	197 182 596

Le plan de relance se veut à la fois solidaire et territorial avec le souci d'impliquer et concerner tous les territoires, tant les Outre-mer, que les territoires ruraux ou urbains, les départements que les régions qui pourront bénéficier des moyens consacrés à la dynamisation territoriale. Il se traduira notamment par des contractualisations avec les collectivités locales pour accélérer la relance dans tous les territoires.

Cette action rassemble les moyens du plan de relance dédiés au soutien des territoires et à la cohésion territoriale. Elle inclut notamment les garanties de recettes octroyées aux collectivités territoriales pour leur permettre de faire face aux impacts de la crise sanitaire, ainsi qu'un ensemble de dispositifs visant à soutenir l'activité dans les territoires et à renforcer leur résilience sur le long terme : développement du numérique, renforcement des infrastructures routières et notamment des ponts, rénovation des commerces de centre-ville, développement du tourisme durable.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	20 000 000	12 360 000	5 000 000	4 370 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		12 360 000		4 370 000
Subventions pour charges de service public	20 000 000		5 000 000	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 226 000 000	958 860 000	364 000 000	192 812 596
Transferts aux entreprises	106 000 000	110 242 499	61 000 000	21 378 818
Transferts aux collectivités territoriales	1 110 000 000	473 128 012	293 000 000	83 352 341
Transferts aux autres collectivités	10 000 000	375 489 488	10 000 000	88 081 437
Total	1 246 000 000	971 220 000	369 000 000	197 182 596

Développement du numérique sur l'ensemble du territoire (plan France très haut débit et inclusion numérique)

S'agissant des crédits relatifs à l'inclusion numérique visant à mettre en place de nouveaux lieux et moyens favorisant la montée en compétences numériques des citoyens grâce à des outils innovants et des personnels formés, 250 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 125 M€ en crédits de paiements (CP) ont été ouverts en LFI 2021. Ces crédits contribuent à lutter contre l'illectronisme et la fracture numérique.

Ainsi, la LFI 2021 a réparti l'enveloppe 2021 de manière prévisionnelle comme suit :

- 200 M€ en AE et 100 M€ en CP pour le dispositif des conseillers numériques France Services ;
- 10 M€ en AE et 5 M€ en CP pour le dispositif de soutien aux aidants numériques ;
- 40 M€ en AE et 20 M€ en CP pour l'achat de mobilier d'inclusion numérique.

Cette enveloppe de 250 M€ a été minorée en cours de gestion 2021 par un transfert de 396 K€ au bénéfice des dépenses de communication du plan de relance, imputé sur l'enveloppe de 40 M€ prévue pour l'achat de mobilier d'inclusion numérique.

Il était initialement prévu une mise à disposition de 125 M€ en AE et en CP au cours de la gestion 2021. Des abondements complémentaires totalisant 97,22 M€ en AE ont été effectués pour permettre l'engagement des différents projets prévus en 2021.

Au 31 décembre 2021, 222,22 M€ en AE et 89 M€ en CP ont été exécutés. Cette consommation résulte des conventions avec :

- la Banque des territoires et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) pour le dispositif des conseillers numériques France Services (CNFS). 200 M€ ont été engagés. Trois versements totalisant 80 M€ en CP ont été réalisés ;
- l'ANCT pour le dispositif de soutien aux aidants numériques. 10 M€ ont été engagés. Un versement de 5 M€ en CP a été réalisé ;
- l'ANCT pour les mesures en faveur de la structuration et de l'outillage de la filière de l'inclusion numérique. 12,22 M€ ont été engagés. Un versement de 4 M€ en CP a été réalisé.

Dans le cadre du dispositif des **conseillers numériques France Services**, 10 M€ en AE ont été engagés par la DGCL auprès de la Caisse des dépôts et consignations - banque des territoires (CDC) au titre des dépenses de fonctionnement. De même, 4 M€ de CP ont été versés. Les dépenses de fonctionnement recouvrent notamment les crédits exécutés par la CDC sous forme d'achats de prestations concernant la formation des conseillers (certifications des conseillers, formation professionnelle) et l'ingénierie pour l'animation du dispositif (kits d'accompagnement, habillement des conseillers, etc.). Par ailleurs, 190 M€ en AE ont été engagés par la DGCL auprès de la CDC au titre des dépenses d'intervention. De même, 76 M€ de CP ont été versés. Les dépenses d'intervention couvrent les subventions versées aux structures accueillant des conseillers et portant leur contrat de travail. Il s'agit de structures

publiques (collectivités territoriales et leurs groupements, GIP, EPA, services déconcentrés de l'État...) et de structures privées (associations, fondations et entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire, structures indépendantes ou entreprises à mission ou ayant une délégation de service public).

Cohésion territoriale - Accélération du Plan France Très Haut Débit (PTHD) : 240 M€ en AE

La totalité des AE a été engagée suite à la signature de la nouvelle convention entre l'État et la Caisse des dépôts en date du 12 décembre 2021. L'ensemble des projets bénéficiant de ces fonds a fait l'objet d'une présentation en Comité d'engagement en 2021. Les décisions du Premier ministre devraient ainsi intervenir au premier semestre 2022. Les premiers versements de CP devraient intervenir à compter du premier semestre 2022 pour les projets les plus matures.

S'agissant du **programme national Ponts (consommation de 40 M€ en AE et 11 M€ de CP)**, il se décline en deux grandes phases : une première phase de recensement des communes volontaires (11 540 communes) et une seconde phase d'évaluation des ouvrages les plus sensibles (4 147 ouvrages d'arts recensés à la clôture de l'exercice 2021). La fin de l'exercice 2021 s'est caractérisée par la finalisation du recensement et de la reconnaissance des ponts et des murs aval des communes sur le terrain et la préparation du lancement de la seconde phase. La totalité des AE ont été engagés ; sur les 11 M€ de CP versés par la DGCL au CEREMA durant l'exercice 2021, un montant de 5,2 M€ recouvre l'appel à projet « Ponts connectés » (usage de la technologie *blockchain* pour établir un carnet de santé numérique des ponts) et des dépenses d'ingénierie (cartographie, présentation du programme, site internet), tandis que 5,8 M€ sont consacrés au recensement et au diagnostic des ouvrages.

Le **plan "Avenir Montagnes" (consommation de 54,0 M€ d'AE et 8,6 M€ de CP)** a pour objectif d'accompagner les territoires de montagne dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux de transition écologiques et économiques. Le Premier Ministre a annoncé le 27 mai 2021 la création d'un fonds doté de 170 M€ de crédits du plan de relance entre 2021 et 2022, ces crédits venant abonder l'enveloppe allouée à l'action 07 « Cohésion territoriale ».

54 M€ en AE et 12 M€ en CP ont été mis à disposition en 2021, selon la répartition suivante :

- 4 M€ en AE et en CP pour le volet « Avenir Montagnes Ingénierie », consacré notamment à l'accompagnement de 32 premiers territoires de montagne dans la conception de leurs projets de transition ;
- 50 M€ en AE et 8 M€ en CP pour le volet « Avenir Montagnes Investissement ».

La totalité des AE a été consommée en 2021, dont 3 999 600 € au titre du volet ingénierie et 50 000 400 € au titre du volet investissement. L'enveloppe de CP a été consommée à hauteur de 8 580 595,62 € (taux d'exécution de 72 %) dont 2 139 600 € au titre du volet ingénierie et 6 440 996 € au titre du volet investissement.

Au total, 139 projets d'investissement ont été soutenus. L'ensemble des projets soutenus par l'État en 2021 au titre d'Avenir montagnes investissement sont consultables en ligne. 31 chefs de projet auprès des collectivités territoriales de montagne ont été recrutés en 2021 et ont bénéficié d'un subventionnement de 120 K€ pour deux ans.

Concernant le **plan « Avenir Montagnes », 50 M€ ont été engagés en 2021 pour le volet investissement, dont :**

- 19 % de l'enveloppe pour la valorisation du patrimoine naturel et culturel (9,4 M€), tel que le projet de diversification de l'offre touristique et de mise en valeur patrimoniale sur la commune de Lugu di Nazza en Corse. Ce projet accompagné par l'État à hauteur de 600 000 € permettra l'ouverture d'une *Casa di l'Artigliani* (maison des artisans) pour faire découvrir les pratiques et techniques de construction attachées à la culture et aux traditions de cette région de la Corse, ainsi que l'ouverture d'un centre de formation des apprentis des compagnons du Tour de France ;
- 17 % de l'enveloppe pour le développement d'infrastructures sportives de diversification et d'équipements de loisirs (8,7 M€), tel que le financement du projet de piscine du site sportif de Bellecin dans le Jura (0,7 M€), prévu pour être un centre d'entraînement d'athlètes lors des JO de Paris de 2024 ;
- 15 % de l'enveloppe pour le thermalisme (7,7 M€), à l'instar du projet de rénovation des Grands thermes et le renouvellement de l'offre thermal de bien-être à La Bourboule dans le Massif central, ayant bénéficié d'une subvention de l'État de 4,8 M€ ;

- 15 % de l'enveloppe pour l'hébergement touristique (7,4 M€), recouvrant par exemple un projet de reconversion du sanatorium de Haslach en résidences de tourisme à Munster dans le Haut-Rhin (1,9 M€), ou encore la requalification de la station du Markstein dans le massif des Vosges (1,8 M€) permettant de détruire une friche touristique (ancien hôtel de luxe), située au centre de la station ;
- 12 % de l'enveloppe pour les nouvelles mobilités et les mobilités multimodales (5,8 M€), tel que le financement du projet de remplacement de l'ascenseur valléen à Luchon dans les Pyrénées (2 M€) ;
- 11 % de l'enveloppe pour les sentiers et la biodiversité (5,6 M€). On peut citer, à titre d'exemple, la restauration du sentier menant du Pont d'Espagne au Lac de Gaube et la restauration de trois sentiers emblématiques (Vallée de Cauteret : du Lac de Gaube au refuge de Baysse, Val d'Azun : sentier du Larribet et Vallée d'Aure : Réserve du Néouvielle) dans les Hautes-Pyrénées (0,2 M€) ;
- 11 % de l'enveloppe pour le soutien et la modernisation d'équipements et le développement économique (5,4 M€).

Soutien aux actions de développement local

250 M€ en AE et 44,6 M€ avaient été ouverts en LFI 2021 pour favoriser l'émergence de projets et créer de l'activité dans les territoires, au travers des dispositifs suivants :

- 155,2 M€ d'AE et 19,7 M€ de CP dans le cadre des CPER et CPIER ;
- 41,8 M€ d'AE et 3,4 M€ de CP dans le cadre de la mise en place du plan de transformation et d'investissement de la Corse (PTIC) ;
- 33 M€ en AE et 16,5 M€ en CP pour le programme Fabriques des territoires ;
- 20 M€ en AE et 5 M€ en CP pour le déploiement des programmes nationaux de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) dans le cadre de l'Agenda rural.

115,5 M€ en AE et la totalité des CP ouverts ont été transférés en gestion sur le programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire », programme assurant le portage budgétaire des dispositifs contractuels financés par le plan de relance. Ces montants, correspondant à la moitié des crédits prévus pour tous les dispositifs, sauf pour le PTIC (11,4 M€ en AE), conformément à l'objectif de répartir ces actions sur 2021 et 2022, ont été engagés en quasi-totalité (113,8 M€ en AE et 42,66 M€ en CP).

Rénovation des commerces de centre-ville, deux dispositifs :

- subventions déficit des foncières : 60 M€ en AE et 10,3 M€ en CP

Dans le cadre du plan de soutien en faveur des commerces de proximité, de l'artisanat et des indépendants, le ministre de l'économie, des finances et de la relance avait annoncé le projet de structuration de 100 foncières territoriales avec le soutien de la Banque des Territoires (BDT).

Cette dernière investira jusqu'à 300 M€ au capital de ces structures locales en lien avec les collectivités territoriales et des investisseurs privés. Au 28 février 2022, la BdT est actionnaire de 72 foncières. Outre cet apport de 300 M€ au capital de ces foncières territoriales sur fonds propres, la BdT met à disposition une enveloppe de 500 M€ de « prêts renouvellement urbain – » (PRU) permettant de rénover jusqu'à 6 000 commerces de proximité sur une période de 5 ans (2021-2025) sans se substituer à l'initiative privée et contribuant ainsi à la redynamisation à l'échelle territoire.

Les foncières auront vocation à racheter les locaux et les rénover, voire les démembrer pour offrir des surfaces plus en adéquation avec les besoins des professionnels. Certaines cellules pourront être déplacées afin de resserrer le périmètre commercial ou être affectées à d'autres usages. Les foncières conserveront les cellules commerciales acquises sur une durée suffisamment longues (15 ans) afin de pouvoir garantir des loyers attractifs sur cette période. Aucun type de commerce particulier n'est visé en priorité, l'objectif étant toutefois de proposer une offre commerciale équilibrée.

Ces opérations peuvent générer un déficit qui doit être couvert par une subvention d'équilibre au profit de cet opérateur, notamment dans les territoires les plus fragilisés, où les loyers projetés ne permettent pas de couvrir les dépenses d'acquisition et de rénovation par les recettes locatives. Afin de faciliter l'émergence de programmes de rénovation ambitieux, le Plan de relance prévoit la création d'un fonds de restructuration des locaux d'activité, doté de 60 M€, pour combler les déficits d'opération. Ce fonds intervient en qualité de dernier financeur pour combler le déficit constaté à hauteur d'un seuil maximal de 50 %. Le fonds intervient obligatoirement au profit de programmes localisés dans des territoires fragilisés caractérisés par un zonage réglementaire (ACV, PVD, ZRR, ZAFR, QPV, NPRU...).

Au 31/12/2021, 58 demandes de subvention ont été enregistrées, 24 ont déjà été validées pour un montant total de 41,3 M€ permettant de traiter 476 locaux pour une surface totale de 78 136 m². Ces programmes de rénovation génèrent un investissement global de 206 M€ HT au niveau des territoires et permettent de créer ou de sauvegarder 750 emplois directs (emplois des commerces traités) et 1 700 emplois indirectes pour la conduite des opérations (acquisition, travaux).

Le fonds « friche » contribue aussi largement à financer la rénovation de locaux d'activité. Les projets sélectionnés lors des deux premières vagues de l'appel à projets permettront de traiter 482 477 m² de surfaces dédiées à des activités économiques.

Sur la base d'un recensement réalisé au 31 décembre 2021, la Banque des Territoires estime que les foncières qu'elle accompagne portent des plans d'affaires permettant de traiter 1 457 locaux, dont 251 ont été livrés à ce jour. Le dispositif étant en phase de montée en charge, il est attendu que ce nombre augmentera sensiblement.

- aides aux collectivités : 20 M€ en AE et 5,9 M€ en CP

L'État a signé une convention de gestion avec la Caisse des Dépôts et des Consignations (Banque des Territoires) pour la gestion de ce dispositif de financement d'actions collectives de soutien au commerce de proximité. Les actions financées sont de trois types :

- Financement d'une étude/prestation d'ingénierie pour concevoir une stratégie territoriale de numérisation (plafond : 20 K€/demande) ;
- Co-financement d'un poste de manager de commerce (plafond : 40 K€/demande);
- Co-financement d'une solution numérique (plafond : 20 K€/demande).

Pour permettre aux collectivités intéressées par le dispositif de déposer leur demande, la date limite de dépôt a été repoussée du 31 octobre 2021 au 30 mars 2022.

Au 31/12/2021, la Banque des Territoires avait reçu 417 demandes de subvention dont 31 en ingénierie, 171 en manager de commerce et 215 en solution numérique. Parmi ces demandes, 198 ont été validées par la DGE.

Prêt croissance TPE : 0 € en AE=CP

La ressource disponible en 2021 sur ce dispositif s'élevait à 10 M€ en AE et CP. Ce dispositif visait à prendre le relais des dispositifs de crise actuellement en vigueur et arrivant à expiration le 30 juin 2021.

Compte tenu de la prolongation du PGE, aucun engagement ni paiement n'est intervenu sur 2021 pour le dispositif « Prêts croissance TPE ». Les crédits correspondants ont été redéployés pour le financement de la digitalisation des commerces (chèques numériques) porté par le programme 363

Aide au développement d'une offre de tourisme durable (exécution 2021 : 25 M€ en AE et 5 M€ en CP par une dotation en titre 6 à l'ADEME)

Le plan de relance prévoit une enveloppe de 50 M€ pour faire émerger une offre française de tourisme durable à fort ancrage territorial, au travers de projets de transformation environnementale, économique et sociale.

Conformément aux orientations souhaitées par l'État, l'ADEME a déployé le fonds tourisme durable en 2021 sur trois actions : soutien aux établissements d'hébergement touristique en zone rurale, soutien aux restaurants en zone rurale, et soutien aux projets de développement d'activités « slow tourisme ». L'agence a été dotée à ce titre de crédits à hauteur de 25 M€ en AE et 5 M€ en CP en 2021.

Les deux premières actions ont été déployées par la mise en place d'un réseau de partenaires régionaux chargés de recruter et d'accompagner localement les porteurs de projet pour accroître leur efficacité énergétique ou s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire. Pour le « slow tourisme », un appel à manifestation d'intérêt national a été lancé avec 2 relevés. Les trois actions ont permis d'engager 12 M€ sur les 25 M€ de dotations reçues. L'écart à l'objectif est principalement lié à un taux de passage à l'acte suite au diagnostic qui demeure modeste, les porteurs de projets manquant de capacité d'investissement en cette période d'activité compliquée par la crise sanitaire.

Ces actions se poursuivront et seront complétées en 2022 dans le cadre de « Destination France », plan de reconquête et de transformation touristique.

Mesures relatives aux transports (consommation de 310,0 M€ d'AE et 67,4 M€ de CP)

S'agissant des mesures relatives aux transports il était prévu 310 M€ d'AE et 77 M€ de CP en LFI 2021.

Les consommations sur ces mesures transports ont été les suivantes :

- * CPER routiers : 253 M€ d'AE et 44,4 M€ de CP ;
- * Ouvrages d'art réseau routier national : 40 M€ d'AE et 16 M€ de CP ;
- * Nouvelle route du littoral (La réunion) : 17 M€ et 7 M€ de CP.

Les crédits ont ainsi été entièrement consommés en AE. La consommation de CP sera effective en fonction de l'avancée des projets concernés.

ACTION

08 – Soutien aux personnes précaires

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Soutien aux personnes précaires		199 500 000	199 500 000		86 500 000	86 500 000
		131 551 197	131 551 197		67 372 474	67 372 474

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	500 000			
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	500 000			
Titre 6 : Dépenses d'intervention	149 500 000	131 551 197	61 750 000	67 372 474
Transferts aux entreprises		122 500		60 000
Transferts aux collectivités territoriales	100 000 000	1 227 885	37 000 000	654 048
Transferts aux autres collectivités	49 500 000	130 200 812	24 750 000	66 658 426
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	49 500 000		24 750 000	
Dotations en fonds propres	49 500 000		24 750 000	
Total	199 500 000	131 551 197	86 500 000	67 372 474

BOP DHUP (consommation de 20,7 M€ en AE et 11,0 M€ en CP)

Les dispositifs logements de l'action soutien aux personnes précaires (accélération du plan de transformation des travailleurs migrants, construction de centres d'hébergement d'urgence et « humanisation » de centres d'hébergement et d'accueils de jour) ont été dotés de 46 M€ en AE et de 24,5 M€ en CP en LFI 2021.

5 M€ en AE et 1,5 M€ en CP ont fait l'objet d'un transfert au profit du programme 123 pour la construction de centres d'hébergement d'urgence en outre-mer.

Les crédits restants ont été mis à la disposition des opérateurs Fonds National des Aides à la Pierre (FNAP) et Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH) par conventions de délégation ad hoc, prévoyant le versement en 2021 de 20 M€ AE=CP au FNAP et de 3 M€ AE=CP à l'ANAH. En gestion, ces conventions ont été revues par avenant conduisant à la délégation effective de 8 M€ AE=CP au FNAP et 12,7 M€ en AE et 3 M€ en CP à l'ANAH.

. Les crédits votés en LFI 2021 et non délégués sont reportés en 2022 pour redéploiement sur d'autres dispositifs du programme 364 « Cohésion ».

BOP du MSS (consommation de 110,85 M€ en AE et 56,37 M€ en CP)

Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Grands marginaux

Cet AMI lancé fin 2020 a permis de retenir des projets innovants de mise en place de solutions d'hébergement pour des personnes en situation de grande marginalité.

Suite à la réunion d'un jury national le 17 novembre 2020, 24 projets avaient déjà été retenus, permettant de créer 626 places d'hébergement, pour un financement d'amorçage dès 2020 à hauteur de 45 % du budget de fonctionnement demandé, ce qui représentait un montant total de 4,5 M€ de crédits mobilisés sur le programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » - action 19 « Stratégie pauvreté ».

La seconde phase de sélection de projets, permettant d'atteindre la création de 1 000 places d'hébergement (45 projets au total), est intervenue en février 2021, conformément au calendrier prévu. Le complément de financement a été apporté via des crédits du programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » et du plan de relance du programme 364 (7 M€ en AE=CP mis à disposition des UO régionales en février 2021), afin de passer des conventions avec les porteurs de projets lauréats.

Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Tiers-lieux alimentation

La mesure finance l'investissement nécessaire à la création et au développement de tiers-lieux favorisant l'accès à l'alimentation des personnes hébergées à l'hôtel : cuisines partagées, lieux de restauration mobiles, restaurants solidaires à proximité des hôtels, etc.

Cet AMI lancé en janvier 2021 a permis de retenir 68 projets innovants, financés à hauteur de 5 M€ en AE=CP.

L'appel à projets Soutien aux associations de lutte contre la pauvreté (AAP Pauvreté)

L'objectif du plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté était de sélectionner des projets innovants et structurants dans les domaines de l'accès aux biens essentiels, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'accès aux droits et du soutien aux familles. L'enveloppe du plan de soutien était de 99,5 M€ à répartir en deux appels à projets successifs d'environ 50 M€ chacun (2021 et 2022).

Le premier appel à projets a été ouvert le 24 novembre 2020 et clôturé le 15 janvier 2021. Pour tenir compte du nombre important de candidatures déposées (2611 dossiers pour un montant cumulé demandé de 500 M€), l'enveloppe de l'AAP 2021 a été directement portée à 99,5 M€ en AE et à 69,8 M€ en CP, annulant de ce fait le second AAP prévu pour 2022. Ce doublement a permis de sélectionner 741 projets dans la France entière.

Les deux tiers de l'enveloppe ont été délégués aux régions, lesquelles ont sélectionné 708 projets territoriaux pour un montant de 66,5 M€ (dont 10 % fléchés aux départements et régions d'outre-mer). Le montant moyen des projets régionaux retenus est de 93 000 €.

Au niveau national, 33 projets ont été retenus pour une enveloppe de 33,5 M€ et un montant moyen de 1 M€ (était considéré comme national un projet s'étendant sur aux moins deux régions).

La répartition globale des crédits de paiement des projets sélectionnés est de 68 % pour l'année 1 et 32 % pour l'année 2. Au niveau régional, l'année 2021 représente 76 % des crédits engagés (24 % en année 2022). Conformément aux ambitions du plan de soutien, les projets soutenus au niveau régional sont le plus souvent des actions de proximité, plus localisées et limitées dans le temps que les projets étudiés au niveau national (dont la répartition des CP est de 53 % - 47 %).

La moitié des dossiers retenus dans le cadre de l'AAP Pauvreté sont des projets transversaux qui cumulent plusieurs des quatre thématiques du cahier des charges (accès aux biens, accès aux droits, insertion et soutien aux familles).

On identifie 404 projets transversaux pour un budget global de 62 M€. Parmi les 337 projets retenus dans une thématique unique, l'objectif d'accès aux biens essentiels est prépondérant (17,9 M€ pour 164 projets), suivi de l'insertion (12,4 M€, 94 projets) de l'accès aux droits (5,3 M€, 58 projets) et du soutien aux familles (1,3 M€, 21 projets).

Ces projets font l'objet d'une évaluation individualisée sur la base d'indicateurs clés définis dans le cadre des conventions qui les relient à l'Administration centrale ou avec les régions (objectifs avec valeurs cibles à 6 ou 12 mois). Un comité interministériel de suivi des projets de lutte contre la précarité et de l'innovation sociale s'est réuni pour la première fois en octobre 2021 avec pour objectif d'organiser le suivi des différents dispositifs de soutien aux associations. Il associait différentes directions d'Administration centrale et établissements publics ayant financé des mesures de lutte contre la pauvreté. Un premier bilan sur le suivi global des projets de l'AAP Pauvreté a été présenté à cette occasion, appuyé par une enquête menée auprès des 741 lauréats sur des données concrètes et restituant une cartographie des actions soutenues. L'enquête sera renouvelée tous les six mois et permettra d'assurer un suivi régulier des projets conventionnés dans le cadre de l'AAP

Cohésion

Programme n° 364 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État**RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS**

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANCT - Agence nationale de la cohésion des territoires (P112)					80 420 000	19 000 000
Transferts					80 420 000	19 000 000
ASP - Agence de services et de paiement (P149)					12 149 985 007	9 696 262 239
Transferts					12 149 985 007	9 696 262 239
IFCE - Institut français du cheval et de l'équitation (P149)					2 000	2 000
Transferts					2 000	2 000
ONF - Office national des forêts (P149)					499 550	
Transferts					499 550	
AFITF - Agence de financement des infrastructures de transport de France (P203)					310 000 000	67 400 000
Transferts					310 000 000	67 400 000
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)					25 000 000	5 000 000
Transferts					25 000 000	5 000 000
Parcs nationaux (P113)					860 000	
Transferts					860 000	
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)					40 000 000	11 000 000
Transferts					40 000 000	11 000 000
Universités et assimilés (P150)					45 365 012	45 365 012
Subventions pour charges de service public					45 363 012	45 363 012
Transferts					2 000	2 000
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)					398 934	398 934
Subventions pour charges de service public					398 934	398 934
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)					1 460 412	1 460 412
Subventions pour charges de service public					1 460 412	1 460 412
ANR - Agence nationale de la recherche (P172)					286 000 000	286 000 000
Transferts					286 000 000	286 000 000
ARS - Agences régionales de santé (P124)					7 500 000	7 500 000
Transferts					7 500 000	7 500 000
ANS - Agence nationale du sport (P219)					31 000 000	31 000 000
Transferts					31 000 000	31 000 000
Ecoles nationales des sports (P219)					194 400	38 880
Transferts					194 400	38 880
ASC - Agence du service civique (P163)					362 801 000	362 801 000
Subventions pour charges de service public					362 801 000	362 801 000
Pôle emploi (P102)					285 000 000	264 000 000
Subventions pour charges de service public					250 000 000	250 000 000
Transferts					35 000 000	14 000 000
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (P103)					235 000 000	58 000 000
Transferts					235 000 000	58 000 000

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANAH - Agence nationale de l'habitat (P135)					12 700 000	3 000 000
Transferts					12 700 000	3 000 000
France Compétences (P103)					850 000 000	850 000 000
Transferts					850 000 000	850 000 000
FNAP - Fonds national des aides à la pierre (P135)					8 000 000	8 000 000
Transferts					8 000 000	8 000 000
Total					14 732 186 315	11 716 228 477
Total des subventions pour charges de service public					660 023 358	660 023 358
Total des transferts					14 072 162 957	11 056 205 119

Ministère du Logement

Le dispositif « accélération du plan de transformation des foyers de travailleurs migrants », initialement doté de 20 M€ en AE et 10 M€ en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 1 M€ en AE et 1 M€ en CP sous forme de délégation au Fonds National des Aides à la Pierre (FNAP), en charge de la mise en œuvre de la mesure.

Au regard du potentiel d'opérations finalement plus réduit qu'escompté, la programmation initiale a été finalement revue en cours de gestion et la délégation au FNAP, prévue par convention à hauteur de 10 M€ en AE=CP pour 2021 a été revue par avenant à hauteur de 1 M€ AE=CP. L'action ne sera pas reconduite en 2022.

Le dispositif « construction de centres d'hébergement d'urgence », initialement doté de 23 M€ en AE et 11,5 M€ en CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 7 M€ en AE et 7 M€ en CP sous forme de délégation au Fonds National des Aides à la Pierre, en charge de la mise en œuvre de la mesure.

Afin de permettre qu'une partie du dispositif bénéficie à l'outre-mer alors que le FNAP n'y intervient pas, un mouvement de 5 M€ en AE et de 1,5 M€ en CP a été opéré par transfert en gestion au profit du programme 123.

La programmation initiale prévoyait une délégation au FNAP à hauteur de 10 M€ AE=CP pour 2021. Au regard du potentiel d'opérations finalement avéré, la délégation a été revue par avenant à hauteur de 7 M€ AE=CP. Le dispositif ne sera pas reconduit en 2022.

Le dispositif « d'humanisation des centres d'hébergement et accueils de jour de l'ANAH », initialement doté de 3 M€ AE=CP en LFI 2021, a donné lieu à la consommation de 12,7 M€ en AE et 3 M€ en CP sous forme de délégation à l'ANAH.

Au regard des crédits restés disponibles du fait de la sous-exécution des dispositifs mis en œuvre par le FNAP, la délégation à cet opérateur a été revue à la baisse cet opérateur par avenant, afin de déléguer 9,7 M€ supplémentaires à l'ANAH pour l'engagement d'une opération supplémentaire importante en 2021.

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Aide au service des clubs et fédérations : 11 000 000 € en AE et CP

Le dispositif « Aide au service des clubs et fédérations » a donné lieu en 2021 à un versement à l'Agence nationale du sport (ANS) de **11 M€ en AE en CP**.

Les crédits dédiés à cette mesure ont permis de financer l'accompagnement des associations locales sur 3 axes prioritaires :

- actions liées à la reprise de l'activité sportive (9 057 270 €, soit 82,3 % des crédits versés) ;
- actions liées aux protocoles sanitaires (1 033 883 €, soit 9,4 % des crédits) ;
- aides aux associations en difficulté (908 847 €, soit 8,3 % des crédits).

Par type de structure financée, les crédits versés se répartissent de la manière suivante :

- 7 124 046 €, soit 64,8 % ont été versés aux clubs ;
- 2 392 672 €, soit 21,8 % ont été versés au comités départementaux ;
- 1 483 282 €, soit 13,5 % ont été versés à des ligues et comités régionaux.

40 % de ces structures étaient situées dans des territoires carencés : quartiers politique de la vile (QPV -21,3 %), zones de revitalisation rurale (ZRR – 11,9 %), communes en contrats de ruralité (4,4 %) et territoires d'outre-mer (2,4 %).

Service civique : 362 801 000 € en AE et en CP

Une subvention pour charges de service public de 362 801 000 € en AE et CP a été versée à l'Agence du service civique (ASC) en 2021.

Mesure phare du programme 163 « Jeunesse et vie associative », le service civique a été renforcé par les crédits du Plan de relance afin d'augmenter le nombre de volontaires pour favoriser l'accès des jeunes à l'emploi et contribuer à la cohésion sociale. En ce qui concerne le nombre de missions, il n'est pas possible d'identifier, d'une part, les jeunes en service civique financés par le Plan de relance, et d'autre part, ceux financés par le programme 163 « Jeunesse et vie associative ». En effet, ni les missions qui leur sont confiées, ni les contrats d'engagements signés par les jeunes ne permettent d'opérer cette distinction.

L'année 2021, malgré la poursuite des effets de la crise sanitaire qui n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés, a été marquée par des niveaux d'agrément et de recrutements sans précédent et le nombre de jeunes ayant accompli un service civique devrait s'établir à environ 145 500 missions.

Enfin, il a été acté un glissement de la réalisation de l'objectif de + 100 000 volontaires en 2022. Les crédits restés disponibles en fin d'exercice 2021 ont été maintenus au sein de la trésorerie de l'Agence. Ceci devrait lui permettre de financer en 2022 ces entrées supplémentaires.

Un transfert sortant de 199 000 € en AE=CP a été réalisé sur cette ligne en cours de gestion afin de financer les opérations de communication autour du plan de relance.

Emplois pour les jeunes dans le sport : 20 000 000 € en AE et en CP

La mesure « Emplois pour les jeunes dans le sport » a donné lieu à un versement à l'opérateur Agence nationale du sport (ANS) **de 20 M€ en AE en CP**.

Cette mesure s'adresse aux jeunes résidant principalement dans de zones carencées et embauchés au sein de clubs et de structures déconcentrées des fédérations sportives. Le montant maximum de l'aide est de 10 000 € par poste pour une durée de l'aide d'un à deux ans.

En 2021, 1 757 emplois ont été créés dont 56 % d'entre eux situés en territoires carencés : quartiers politique de la vile (QPV -33,1 %), zones de revitalisation rurale (ZRR – 14,4 %), communes en contrats de ruralité (5,1 %) et territoires d'outre-mer (3,2 %). S'agissant des structures, 75 % des emplois ont été créés au bénéfice des clubs, 16 % au bénéfice des comités départementaux et 9 % pour les ligues et comités régionaux.

Le coût effectif pour cette mesure supportée par l'opérateur est de 15,8 M€ en AE et CP.